QUARANTIÈME ANNÉE — Nº 12084 — SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1983

Le Bundestag a voté à l'unanimité la levée de l'immunité parlementaire du comte Lambsdorff

LIRE PAGE 34



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; ... Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; ... G.-B., 60 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 325 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 95 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les Dix tentent d'éviter un éclatement de la Communauté à Athènes

« Limiter les dégâts »

« Limiter les dégâts » !... Tel est l'objectif peu glorieux que l'on se donne aussi bien à Bonn et à Paris que dans la plupart des autres capitales européennes à la veille du sommet d'Athènes. La modestie de cette ambition ne doit pas surprendre : elle est à la mesure de la crise majeure qui menace la Communauté dans son existence même et dont on voit s'accumuler les ingrédients depuis des mois, voire des années.

Replacée dans ce contexte, la volonté générale de ne pas laisser éclater la C.E.E. — à supposer que cette volonté soit aussi partagée par Mme Thatcher, ce qui est encore loin d'être prouvé — constitue un élément relativement encourageant. Il faut souhaiter en effet que, pour éviter ce que M. Cheysson a appelé « la grande débandade », un sursaut de volonté politique prenne le pas sur les sacro-saints égoïsmes nationaux.

Compte tenu de l'enjeu et d'un contexte international particulièrement grave, quel gouvernement prendra la responsabilité d'un échec flagrant ? C'est la raison qui conduit à parler de plus en plus de « pré-accord » et de « possibilités de rattrapage » dans les capitales européennes. Ce qu'on pourrait traduire par la notion de « nouveau sursis ».

Le plus grave obstacle que les Dix devront surmonter est celui d'un affrontement franco-britannique à propos de la contribution de Londres au budget de la C.E.E. Les caisses de la Communauté étant vides, un compromis sur cette question suppose au moins qu'on parvienne à une ébauche de solution, pour des problèmes aussi complexes et épineux que l'augmentation des ressources de la C.E.E., la réforme de la politique agricole commune (PAC) et la diminution des montants compensatoires. A quoi s'ajoutent les dossiers de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

L'ampleur des problèmes à résoudre exclut qu'on en arrive à des solutions définitives. C'est donc à la recherche du plus petit dénominateur commun que vont se lancer les dix chefs d'Etat et de gouvernement. Ce n'est, en effet, qu'à ce niveau qu'il sera possible de dépasser les querelles d'experts, d'insuffler un minimum de l'esprit communautaire souvent invoqué et la plupart du temps absent. Tous les responsables concernés sont bien conscients du fait qu'il ne peut pas y avoir de vainqueur à Athènes, mais qu'il faudra s'entendre sur une équitable répartition des sacrifices. Oseront-ils le dire, alors qu'on se rapproche des élections européennes prévues pour juin 1984 et que chacun va surtout songer à consolider sa position personnelle dans son propre pays ?

Paris, dont M. Delors a exprimé le désir de dialogue, voudrait aller plus loin. Sans nier l'urgence des problèmes du moment, les responsables français entendent à juste titre attirer l'attention de leurs partenaires sur un certain nombre d'anomalies — les importations américaines notamment — et de perspectives industrielles et technologiques. Leurs partenaires auraient tort de ne pas les entendre puisque c'est la seule chance de redonner de l'ambition à une Communauté essoufflée. Un tel dessein est d'autant plus nécessaire que l'entrée de l'Espagne et du Portugal aurait toutes chances de mettre fin à une coopération politique qui, déjà difficile à neuf, a tendance à se résumer, depuis l'avènement du socialisme en Grèce, à un exercice de style.

L'ampleur des problèmes à résoudre rend cependant improbable la conclusion d'un accord définitif

De notre correspondant

Bruxelles (Communauté européennes). — Voici quelques jours, M. Claude Cheysson prédisait la *« grande débandade »* dans le cas où les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix ne parviendraient pas à arrêter à Athènes — du 4 au 6 décembre — les décisions de principe sur les points les plus importants qui leur sont soumis. *En vérité*, la Communauté est en danger de mort et, paradoxalement, cette menace extrême conduit ceux qui ont été au centre *de l'intense travail de préparation* qui s'est effectué depuis six mois à un relatif optimisme.

Le risque principal, comme si rien *ne changeait jamais dans cette Communauté*, demeure cependant celui d'un affrontement franco-britannique.

Pourtant, *la négociation en cours* se déroule dans des conditions différentes de celles qui l'ont précédée. Il y a à cela une raison majeure qui *change tout : les ressources propres* de la Communauté, composées de droits de douane et de prélèvements perçus aux frontières, ainsi que d'*une fraction limitée à 1 % des* recettes de la T.V.A., ne suffisent plus pour faire face aux dépenses. Faute d'augmenter rapidement ces *recettes, il n'y aura pas* d'argent pour permettre, au printemps prochain, la plus modeste augmentation des prix agricoles. Alors viendront la panique et l'engrenage des mesures nationales, qui conduiront à un réel danger de dislocation. C'est pourquoi l'objectif principal de la négociation en cours demeure la décision de faire sauter ce verrou de 1 % des recettes de la T.V.A., d'élargir la marge de manœuvre financière de la Communauté.

Mais les Allemands, méfiants à l'égard de la prodigalité communautaire, et les Anglais, à l'affût depuis dix ans de l'occasion propice pour redéfinir une règle du jeu qu'ils considèrent, telle qu'ils l'ont trouvée, peu favorable à leurs intérêts, y ont posé des conditions. Avant de se doter de ressources nouvelles, il convient, ont-ils expliqué en substance, de mettre fin au gaspillage, de réformer une politique agricole commune (PAC) qui engendre des excédents coûteux à résorber, de rendre plus rigoureuses les politiques dites structurelles (Fonds régional, Fonds social), elles aussi sources de dépenses souvent contestables, et, enfin, de trouver une solution durable au déséquilibre qui résulte, pour certains Etats membres, au premier rang desquels le Royaume-Uni, du budget européen.

Pour faire bonne mesure, les Allemands ont ajouté qu'à la ratification, par les Parlements nationaux, de l'augmentation des ressources propres devrait être liée celle intéressant l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Au conseil européen de Stuttgart en juin dernier, les Français, sachant que c'était là le prix à payer et considérant au reste que l'exercice ainsi imposé n'était pas sans justification, ont souscrit à ce scénario. M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, l'a rappelé jeudi 1er décembre à la tribune du Sénat. *Le programme de travail ainsi établi* étant un peu triste, et certainement pas de nature à ranimer l'opinion publique en faveur de la construction européenne, ils insistent pour que les Dix s'occupent aussi de l'avenir, c'est-à-dire de la coopération à instaurer pour enrayer le déclin industriel et, s'agissant des techniques nouvelles, pour rattraper le retard pris sur les Etats-Unis et le Japon. Les politiques nouvelles, comme on dit, ne seront pas vraiment au rendez-vous d'Athènes. Mais ce ne devrait être que partie remise, car le message semble avoir été entendu par les gouvernements et aussi, ce qui est *plus* important, par les industriels, qui pour la première fois depuis la signature du traité de Rome, sont demandeurs.

Cette négociation singulière, c'est là son paradoxe, va donc se concentrer sur les dossiers européens les plus traditionnels : le fonctionnement de la PAC, les *finances* de l'Europe et la contribution britannique. Depuis Stuttgart la matière a été abondamment explorée, et les *principales divergences sur* lesquelles les chefs d'Etat et de gouvernement sont invités à arbitrer portent sur un nombre de points relativement limités.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 4.)

Le gouvernement va réformer le financement du logement

Pour tenter de relancer la construction l'Etat facilitera l'accession à la propriété

Le gouvernement va procéder à une réforme du financement du logement. Invité par M. Delors à une réunion de travail avec les banquiers nationalisés, M. Paul Quilès, ministre du logement et de l'urbanisme, a exposé les grandes lignes de son projet qui vise à améliorer l'efficacité des aides publiques et à faciliter l'accession à la propriété. Deux décrets et trois arrêtés d'application immédiate vont être rapidement publiés au *Journal officiel*.

La plus importante des mesures touche à la quotité des prêts à l'accession à la propriété (PAP). Les PAP, rappelons-le, sont des prêts qui, tout en ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) comportent une importante aide à la pierre. Jusqu'ici, la part de la dépense d'une opération d'accession à la propriété couverte par un prêt variait d'environ 60 % à 80 % selon les cas.

Dès la publication des mesures gouvernementales, elle variera de 70 % à 85 %. Ainsi, le montant de l'apport personnel laissé à la charge de l'accédant à la propriété sera très sensiblement diminué, oscillant entre 15 % du prix du logement (pour les familles dont le revenu est inférieur à 70 % du plafond des ressources, en secteur groupé) et 30 % (pour les ménages dont le revenu est plus proche du plafond de ressources, en secteur diffus).

Cependant, la constitution de cet apport personnel reste difficile, sauf alimentation régulière et suffisante d'un plan d'épargne-logement. De plus, tous les ménages qui rêvent d'accéder à la propriété sont loin de posséder déjà un bien immobilier ou de disposer du montant d'un héritage, même modeste. Dans tous les autres cas, les familles sont contraintes d'avoir recours à des prêts complémentaires, dont le taux d'intérêt (environ 17 %) est totalement dissuasif.

Parallèlement, le gouvernement entend donc mener une action sur les taux des prêts complémentaires. Les caisses d'épargne seront autorisées à délivrer ces prêts complémentaires à un taux d'intérêt voisin de celui des prêts conventionnés (environ 14,5 %).

Enfin, les plafonds de ressources qu'il ne faut pas dépasser pour obtenir un PAP, qui sont régulièrement réévalués au 1er janvier, ne le seront pas le 1er janvier 1984.

Une autre mesure concernera les prêts conventionnés. L'octroi de ces prêts (qui ne bénéficient pas d'aide à la pierre mais ouvrent droit à l'A.P.L.) n'est pas soumis à un plafond de ressources, mais à un prix d'achat maximum au mètre carré. Ce prix d'achat sera majoré de 15 %. Jusqu'ici, ce prix plafond au mètre carré était de 9 328 F à Paris, de 8 800 F en Ile-de-France, de 7 300 F en zone II (les grandes villes) de 7 050 F en zone III (le reste du territoire). Le nouveau prix plafond sera donc de plus de 10 000 F en zone I (Paris et Ile-de-France), d'environ 8 400 F en zone II et de 8 100 F en zone III.

JOSÉE DOYÈRE.

(Lire la suite page 28.)

L'Europe du troisième type

par PIERRE DROUIN

Athènes, linceul où dormiront les dieux morts de l'Europe ou plateforme d'où s'élancera le Phénix des *Dix ? Les chefs d'Etat et de gouvernement* de la C.E.E. se retrouveront dans la capitale grecque les 4, 5 et 6 décembre pour un de ces conseils qui compteront dans l'histoire mouvementée de la Communauté. On mettra en effet tout le contentieux sur la table : réforme de la politique agricole communautaire, montants compensatoires, importation de soja américain, contribution britannique, financement, élargissement, etc.

Les responsables suprêmes des nations qui composent l'Europe des Dix ne traîneront pas seulement ces *impedimenta* pour essayer de s'en débarrasser. Ils regarderont aussi vers l'avenir. Cet avenir a un nom : troisième révolution de l'âge industriel. L'Europe fut en tête de la première, celle de la machine à vapeur et du chemin de fer. Elle dut partager avec les Etats-Unis la seconde, celle de l'électricité, du pétrole et de l'automobile. Elle est complètement dépassée par les Américains et les Japonais, dans la nouvelle ère de la communication, celle de la microélectronique, de l'informatique, de la robotique, de la biotechnologie, etc.

Cette évidence est vécue tous les jours par les industriels, les experts *privés et publics*, les *universitaires*, mais on peut se demander s'ils mesurent vraiment l'ampleur du désastre qui nous menace. Il s'agit de rien de *moins* que de la perte de notre identité culturelle, car le défi remonte jusqu'à la moelle scientifique de l'Europe, au maniement de l'intelligence de ses chercheurs, à la manière de travailler des dirigeants d'entreprise, etc. André Danzin parlait à juste titre (1) d'une Europe dont la fécondité technologique, comme la fécondité démocratique, *« n'atteint plus le seuil de renouvellement »*.

M. Mitterrand a pris conscience de l'enjeu. Depuis le sommet de Versailles (juin 1982) et son discours sur *« la technologie, la croissance et l'emploi »*, puis la création de groupes de travail internationaux pour mettre en œuvre le rapport sorti en janvier 1983 sur le sujet, il ne manque guère d'occasions pour rappeler ces exigences du futur. *L'importance* du budget de la recherche est là, au reste, pour prouver qu'il ne s'agit pas seulement de belles paroles.

En septembre dernier, la France présentait au Conseil des Communautés européennes un mémorandum en six points intitulé : *Une nouvelle étape pour l'Europe : un espace commun de l'industrie et de la recherche* (2). Heureuse conjonction : la Commission européenne lançait de son côté le programme ESPRIT (3) dont le financement, après quelques péripéties, a été adopté en novembre à Bruxelles.

(Lire la suite page 2.)

(1) Communication à l'Académie des sciences morales et politiques du 21 novembre sur « La société façonnée par la technologie ».

(2) *Le Monde* du 14 septembre 1983.

(3) European Strategic Programm of Research in Information Technology.

Le Conseil d'Etat annule la convention entre les médecins et la Sécurité sociale

LIRE PAGE 29 L'ARTICLE DE GUY HERZLICH

Me ROLAND DUMAS

invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

Me Roland Dumas, député socialiste de la Dordogne, membre de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », dimanche 4 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

Me Roland Dumas, avocat au barreau de Paris, qui a été chargé par M. François Mitterrand de plusieurs missions confidentielles à l'étranger, répondra aux questions d'André Passeron et de Jean-Marc Théolleyre, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et d'Olivier Mazerolles, de *R.T.L.*, le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

LE SALON DES ARTISTES DÉCORATEURS

Les nouvelles frontières du « design »

Le Salon des artistes décorateurs *en est à sa quatre-vingt-deuxième* année. Aucune autre manifestation artistique n'a mieux reflété les époques qu'elle a traversées, témoignant du goût à la mode, celui que les créateurs entendent nous dicter et celui des consommateurs qu'ils veulent interpréter. Aux années 70 on voyait les designers donner dans le meuble de grande diffusion. Aujourd'hui, en pleine récession économique, ils prennent le thème du mieux vivre, comme réponse au *malaise* et aux incertitudes du moment. Leurs propositions sont une suite de tours d'ivoire, de refuges du moi, dans ce qu'ils appellent des « chambres à vivre », vastes pièces mêlant le coucher, le bain, le salon, éventuellement le bureau.

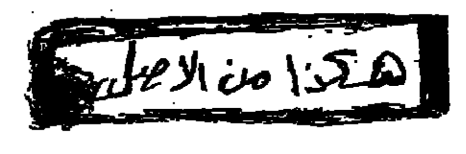
C'est l'idée d'une grande salle polyvalente, du loft super-équipé, pas pour la famille, pas même la famille nucléaire, mais pour le couple ou le célibataire. Des habitations de *sybarites dont le mot d'ordre serait « luxe, calme et volupté »* : ici des salons de convivialité aux baignoires à ras de moquettes ; là une salle de bain monumentale en austère marbre gris travaillé façon granit ; à côté une grande chambre pour homme seul, un très gros fauteuil, quelques rideaux qui appellent le plaisir de la *solitude ; ailleurs la chambre* d'amour au masculin, avec une moto sur piédestal, cuirs, chaînes et images de mâles captifs tirés de Michel-Ange...

Tous ces projets ont été conçus pour l'exposition comme naguère les artistes peignaient leur grandes « machines » pour les salons. De même que les projets de meubles, ils sont en quête de mécènes, d'éditeurs, de distributeurs... Se vérifie la loi du plus grand luxe en période de crise, répondant aux désirs d'une clientèle privilégiée. Nos décorateurs ont, paraît-il, du succès à l'étranger, *notamment dans les pays des pétro*-dollars et aux Etats-Unis où l'image de marque « bon goût de France » a gardé son crédit. Là où l'argent coule et montent les constructions neuves, le décorateur est appelé à aménager palais et demeures presque sans limites de budget. Parfois, dit-on, ils demandent du style « Louis », mais, *lorsqu'il faut mettre du moderne*, nos architectes d'intérieur sont dans l'embarras : ils sont le plus souvent contraints d'utiliser des meubles d'importation.

Existe-t-il alors de bons meubles contemporains en France ? Un tour au pas de course — ce salon est gigantesque — nous dit combien l'activité est effervescente dans le meuble. On en rêve, car il s'agit essentiellement de prototypes.

JACQUES MICHEL

(Lire la suite page 23.)



Le Monde

idées

Dernière chance pour l'Europe ?

Avec le conseil européen d'Athènes, le 5 décembre, les Dix se préparent à une confrontation capitale, décisive peut-être pour l'avenir de l'entreprise communautaire. Aux yeux de Pierre Drouin, cet avenir a un nom : la troisième révolution industrielle, mais il n'y a plus une seconde à perdre. René Lejeune constate que l'Europe s'est construite, jusqu'à présent, un peu au petit bonheur. Il lui suggère de battre monnaie et de s'atteler à la recherche d'une civilisation des équilibres de vie. Pour Gérard Fuchs, elle devrait se donner une double mission : étendre la démocratie à l'économie et au social, donner l'exemple d'un nouveau type de relations Nord-Sud.

Être ou ne pas être ?

par GÉRARD FUCHS (*)

LE conseil européen d'Athènes se présente, de prime abord, comme un sommet de complexité. Tous les dossiers épineux de ces dernières années, bloqués par le choc d'intérêts nationaux que la crise a exacerbés, seront à la fois sur la table, avec, de plus, une épée de Damoclès : à tout moment, les dépenses risquent de dépasser les recettes budgétaires autorisées — ce fameux plafond de 1 % de T.V.A. prévu par le traité de 1970, — mettant la Communauté en état de cessation de paiement.

Comment ne pas se laisser aller au découragement ? Grande-Bretagne et R.F.A. réclament une remise en cause radicale — afin de diminuer un poids budgétaire jugé excessif, — tandis que la France refuse de laisser mettre en péril par ce biais le revenu de ses exploitants. cette même France souhaite voir enfin mises en œuvre de véritables politiques méditerranéennes et une politique industrielle digne de ce nom ; celle-ci pourrait intéresser la Grande-Bretagne en contribuant à régler le problème d'une contribution budgétaire qu'elle juge excessive : mais ces politiques nouvelles supposent toutes un accroissement du budget que la R.F.A. refuse aussi longtemps qu'une réforme agricole n'est pas réalisée.

Quant à l'admission de l'Espagne et du Portugal, elle est souhaitée par la R.F.A. — qui y voit une possibilité d'accroître ses exportations industrielles — mais bloquée par la France, qui, en l'absence des politiques qu'elle réclame, aurait tout à en redouter, en particulier pour ses régions méridionales.

Paradoxalement, cette accumulation de problèmes qui, pris un par un, se sont révélés insolubles, pourrait aussi permettre leur solution : il suffirait que soit réalisé un règlement en « paquet », définissant un ensemble acceptable par tous de concessions et de satisfactions. Mais une telle issue optimiste suppose une conscience de l'enjeu et une volonté politique dont il n'est pas encore évident, il s'en faut, qu'elles soient partagées comme il conviendrait par tous les gouvernements.

Un échec, pourtant, mettrait en question notre survie en tant que pôle de civilisation autonome. Après avoir été les chefs de file des deux premières révolutions industrielles, les Etats européens sont en effet aujourd'hui à la traîne pour la troisième : huit sur dix des ordinateurs personnels vendus en Europe sont fabriqués aux Etats-Unis, neuf sur dix des magnétoscopes au Japon, tandis qu'en matière de robots évolués, la production de la C.E.E. n'atteint que la moitié et le tiers de celles de ces deux pays ! Ces chiffres donnent bien la mesure du double risque qui nous menace d'un chômage encore accru et d'une dépendance irrémédiable.

Or, comment, s'il devait y avoir échec de l'Europe, engager de front, au niveau d'un seul pays, des investissements suffisants, pour à la fois, promouvoir l'ensemble des secteurs vitaux de l'avenir et éviter un effondrement inacceptable des secteurs traditionnels ? Comment persister à ignorer, à l'inverse, les économies que permettrait un véritable décloisonnement interne de l'espace européen, économies qui représentent à elles seules près de deux fois le volume actuel du budget de la C.E.E., l'équivalent de plus de trois points de T.V.A. (1) ?

En déposant récemment à Bruxelles son mémorandum industriel, le gouvernement français a montré qu'il avait conscience de ce défi et des possibilités d'y répondre.

Encouragement au rapprochement d'entreprises européennes, ouverture progressive des marchés publics, création de normes communautaires pour les produits d'avenir, représentent autant de propositions originales, dont il faut espérer qu'elles seront acceptées par nos partenaires.

Il reste que le simple objectif de la survie, à une époque où se développent de conserve les vertiges de la consommation et de la résignation, ne saurait suffire à mobiliser l'opinion et donc à motiver en profondeur les gouvernements. Certes, la technologie est indispensable à l'indépendance, mais indépendance pourquoi faire, c'est-à-dire technologie au service de quel projet, qui mérite le cas échéant d'être défendu ?

A cet égard, les chances de l'Europe s'identifient pour moi à notre capacité à préciser enfin cette fameuse « troisième voie » — ni soviétique ni américaine, — dont la recherche a déjà suscité tant d'engagements. Je pense qu'elle peut être définie en approfondissant deux idées très simples :

— étendre la démocratie politique aux domaines de l'économique et du social, afin de permettre un épanouissement plus complet de l'homme ;

— donner l'exemple d'un nouveau type de relations Nord-Sud, faute desquelles l'accroissement des inégalités mondiales mettrait inéluctablement la paix en question.

L'Europe est indispensable à la réalisation de ces idées, ces idées doivent donner à l'Europe sa raison d'être. A Athènes, puis, dans les mois qui suivront, lorsque la France assumera la présidence de la Communauté, c'est cette double conviction qui devra guider notre action.

(*) Député à l'Assemblée européenne, membre du bureau exécutif du P.S.

(1) Rapport présenté au Parlement européen par MM. M. Albert et J. Ball.

La «méthode Cheval»

par RENÉ LEJEUNE (*)

LE « palais idéal » du facteur Cheval, à Hauterives, dans le Dauphiné, se dessinait non pas suivant un plan d'ensemble, mais selon la forme et la taille des cailloux rapportés de ses tournées. De même, les moellons utilisés pour la construction de l'Europe ont été charriés en désordre par le grand fleuve de l'économie de marché, passant de l'expansion rapide à une stagnation apparemment sans issue.

Ce sont les pressions sectorielles, les conflits sociaux et les avatars de l'économie mondiale qui ont déterminé le rythme et la nature du processus d'unification. La construction bancale qui en est résultée n'est ni communautaire ni solidaire, ni même saine du simple point de vue économique et commercial. Le bilan de l'hypermarché Europe est plutôt sombre.

Le grand souci actuel de la Communauté est d'ordre budgétaire. Eh bien ! parlons-en, avant d'entrer dans le vif du débat européen ! *« L'argent, cela se monnaie »,* disait Richelieu. Que le Marché commun batte monnaie, et le tour est joué ! C'est ce qu'un haut fonctionnaire astucieux des Communautés s'époumonne à souffler aux ministres et autres commissaires de Bruxelles.

Il ne s'agit pas d'émettre des billets — les nationalismes s'en offusqueraient, — mais de bons ECU sonnants, en alliage d'argent et d'or, émis au double ou au triple de leur valeur réelle.

L'univers entier se mettrait à thésauriser cette fabuleuse monnaie fondée sur la moitié de l'or et le tiers des réserves existant dans le monde. La Communauté pourrait ainsi, d'après des projections réalistes, doubler son budget pendant une dizaine d'années. L'Europe monétaire pourrait contenter ses agriculteurs, accélérer le développement de ses zones attardées, multiplier son aide au tiers-monde, actualiser vigoureusement la convention de Lomé, et, tout en stoppant l'envolée du dollar, contribuer à la relance de l'économie mondiale !

Alors l'Europe aurait enfin le loisir de bâtir son vieux rêve d'une *« communauté de destin »,* ce qui est évidemment hors de portée du « système Cheval », utilisé jusqu'ici par contrainte.

Pour cela, il faudra à l'Europe deux objectifs majeurs. Et une méthode.

L'Europe devrait, tout d'abord, *préserver à tout prix les identités* et les souverainetés nationales. *« Je suis européen, j'entends rester français »,* ou allemand, anglais, italien... Les pouvoirs « gardiens des identités » seraient exercés sur le plan national ; les pouvoirs « de défense et d'illustration de l'Europe », en partie transférés au niveau communautaire. Éducation, justice, finances, police, santé, travaux publics, collectivités locales, pour les premiers. Et, pour les seconds, transferts partiels à l'Europe communautaire de l'économie, de la défense et des affaires extérieures. Le cadre confédéral se prêterait à merveille à cette dualité.

Le second objectif, immense et mobilisateur, serait rien moins que l'édification délibérée d'une civilisation nouvelle que l'Europe a la capacité intellectuelle et technologique d'entreprendre, un léger doute subsistant quant à sa capacité morale et, surtout, à sa volonté...

On soupçonne de plus en plus que l'interminable crise où le monde est plongé est moins d'ordre économique que moral et spirituel. Pour en sortir, c'est la civilisation des équilibres de vie qui doit être mise en chantier. Dans la gestion de la nature et l'exploitation des ressources naturelles. Dans les activités économiques, l'environnement, la répartition des biens et des charges. Dans l'éducation du savoir et du savoir-faire. Entre une agriculture revitalisée par les hommes et une industrie humanisée par l'espace. Entre les peuples pourvus et les nations miséreuses. Entre l'autonomie de la personne et la socialisation des groupes. Entre les biens matériels encombrants et les biens immatériels libérateurs. Entre la richesse et l'engorgement. L'être et l'avoir.

Heureuse crise qui nous vaut une telle perspective ! Un immense effort de réflexion et d'imagination est nécessaire pour concevoir et édifier la société des équilibres de vie. La seule, probablement, qui soit apte à permettre au phénomène humain de continuer sa marche ascendante. La Terre promise où peut fleurir cette grande métamorphose, ce n'est pas l'Amérique encombrée et suractivée, ni l'Union soviétique dogmatique et rétrograde. C'est l'Europe qui a su préserver le trésor de la liberté et de la démocratie, avec ses belles villes chargées d'histoire et ses villages chaleureux.

Pour atteindre ces deux objectifs majeurs, une seule méthode : l'Europe à deux vitesses. Monsieur le président de la République, que la France retrouve l'audace de mai 1950 ! Lancez l'union nouvelle de l'Europe ! Y adhéreront ceux qui aspirent sincèrement à l'unification politique. Se mettront en attente ceux qui n'ont jamais voulu qu'une union douanière européenne.

S'il a cette audace-là, M. Mitterrand entrera dans l'histoire. Et, comme un bonheur n'arrive jamais seul, il trouverait peut-être, en prime, une nouvelle majorité...

(*) Président de l'Institut Robert-Schuman pour l'Europe.

L'Europe du troisième type

(Suite de la première page.)

Il implique douze firmes européennes dans les domaines suivants : micro-électronique de pointe, traitement avancé de l'information, technologie du logiciel, bureautique, production assistée par ordinateur. Un à deux mille chercheurs d'entreprises et de laboratoires européens vont travailler à ce projet qui sera cofinancé à pour 50 % par la Communauté, soit quelque 700 millions d'ECU pour la première phase de cinq ans.

La manière dont ont été reçus le mémorandum français et le programme ESPRIT montre que nos partenaires sont sensibles à cet énorme risque d'une décrépitude économique de l'Europe si l'on ne prend pas le taureau par les cornes. Les Allemands se rendent compte qu'ils ne sont plus sur les très bons créneaux industriels. La Grande-Bretagne a peur de devenir le porte-avions des Japonais. Mais des sensibilités différentes pourraient freiner l'élan. Bonn craint toujours le « dirigisme » français, et ce n'est pas l'arrivée au pouvoir de socialistes en 1981 qui l'a rassuré sur ce point, bien que le gouvernement de M. Mauroy se soit toujours ingénié à éviter de parler de « politique industrielle européenne », préférant le mot de « coopération ».

A ces vieilles oppositions doctrinales, qui ont toujours ralenti l'effort commun, s'ajoutent des revendications nationales, chacun voulant profiter de la circonstance pour pousser ses avantages. Ainsi, la Grande-Bretagne insiste sur la libre installation des compagnies d'assurance, d'autres partenaires veulent que l'on remplace toutes les normes nationales par les normes européennes, ce qui est une entreprise herculéenne, ou au contraire estiment que la normalisation doit être maintenant mondiale. La France suggère qu'il est beaucoup plus réaliste d'établir systématiquement des normes européennes pour les produits *nouveaux.*

Paris voudrait au reste que l'on pose à Athènes des jalons pour d'autres mesures d'accompagnement du programme communautaire ESPRIT : ouverture progressive des marchés publics (une bonne nouvelle que cette coopération franco-allemande dans le domaine du radiotéléphone) et collaboration dans les industries d'armement (à cet égard la construction en commun par la France et la R.F.A. d'un hélicoptère de combat est un heureux précédent), développement de la souplesse financière pour aider l'innovation (démarche prometteuse : un club de capital-risque (Venture Capital) vient d'être constitué en Europe), création d'un type de « groupement européen de coopération » pour faciliter les rapprochements, plus facile à mettre en place que cette fameuse « société européenne » dont le squelette apparaît et disparaît depuis une vingtaine d'années, comme le monstre du Loch Ness.

La France estime que l'Europe doit se doter d'une capacité de riposte commerciale. Au grand effroi de certains des partenaires, elle a proposé, pour faciliter la naissance d'industries porteuses d'avenir, une augmentation significative et temporaire du tarif extérieur commun. Un Etat-membre parmi les plus libéraux — les Pays-Bas — ne l'a-t-il pas demandé pour le lancement d'une fabrication européenne des compact-disc ? Le GATT en prévoit au reste la possibilité.

La mission de François Lagrange

Ce qui a toujours frappé les observateurs, c'est la faible attirance des firmes européennes les unes pour les autres. Le Marché commun existe depuis un quart de siècle, et il n'y a pratiquement pas eu de fusion entre sociétés à travers ses frontières. Tous les pays ou presque ont été une fois ou l'autre la cause d'un beau ratage sur ce plan, alors que se multipliaient les alliances ou les accords de coopération entre industries européennes et américaines ou japonaises.

Il faudrait inverser le courant. M. François Lagrange vient d'être chargé d'une mission en ce sens par M. Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche.

« *Il ne s'agit pas de pondre un rapport de plus,* nous déclare-t-il, *mais de travailler sur le terrain. Mon rôle est de rencontrer les* acteurs, *les industriels notamment, et de leur faciliter l'approche de leurs homologues européens. Il serait ridicule de vouloir se substituer à eux. Mais on peut suggérer et surtout lever les obstacles qui dépendent de l'Etat. Attention ! la coopération n'est pas un but en soi : c'est l'efficacité de notre recherche et de notre industrie qui compte. Il serait donc malvenu de pousser à une exclusive pour les alliances entre Européens. Après tout, et cela s'est souvent passé ainsi, un dirigeant d'entreprise peut avoir intérêt à conclure un accord avec un concurrent américain ou japonais plus fort, ou plus complémentaire, qu'un européen. Cela dit, il ne faut pas se départir d'une certaine prudence, car le plus gros peut manger le plus petit et en faire un sous-traitant.*

» *Ce que l'on voudrait, au fond, c'est que l'environnement soit tel que les industriels soient conduits plus souvent à préférer les alliances européennes. A partir de là, les groupes seraient plus forts pour envisager des coopérations avec les Américains ou les Japonais.* »

Il est important de ne pas s'enfermer dans une doctrine et de chercher les rapprochements à tous les niveaux possibles, l'Europe ne devant pas être un carcan. Ainsi, sans parler des accords sur l'Airbus ou sur Ariane, et de la coopération entre Matra et British Aerospace, un arrangement très prometteur a été conclu entre Bull, Siemens et I.C.L. pour réaliser à Munich un centre commun de recherches sur « l'intelligence artificielle » (système expert). D'autres alliances de ce type pourraient voir le jour.

Il est évidemment facile de dire qu'aujourd'hui, dans la plupart des secteurs industriels, le marché pertinent est le marché mondial. Mais, comme le reconnaissaient fort bien MM. Jacques Moreau et Michel Richonnier (4), les coopérations entre firmes européennes doivent être privilégiées pour renforcer l'identité européenne, pour réduire la dépendance technologique du Vieux Continent, et parce qu'elles sont plus créatrices d'emplois.

Nous devons aller vers une Europe du troisième type. La première mariait avec la CECA des industries lourdes. La deuxième, celle du Marché commun, fondait son expansion sur une meilleure division interrégionale du travail, du fait de l'abolition des barrières tarifaires. La troisième, qu'il faut maintenant lancer, est celle des techniques de pointe. Il n'est que temps. Jean Monnet, de si loin qu'il regardait l'avenir, voyait juste : *« L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises. »*

PIERRE DROUIN.

(4) Dans le rapport du sous-groupe « Europe » du groupe de réflexion à long terme du IXe Plan sur la stratégie internationale de la France : « *Quelle stratégie européenne pour la France dans les années 80* ». La Documentation française, avril 1983.

LU

« JOSEPH II, UN HABSBOURG REVOLUTIONNAIRE », de François Fejtö

Une méditation sur le pouvoir

Le 18 février 1790, les Autrichiens las de l'Empereur Joseph II attendaient sa mort imminente, sans même plus feindre l'affliction. Conscient de sa solitude, le pauvre souverain reçut l'extrême-onction, puis soupira : *« Je ne regrette pas d'abandonner le trône. Tout ce qui me peine, c'est d'avoir rendu heureux si peu d'hommes, après tant d'efforts. »* Rendre les hommes heureux ! Aucun souverain de son époque n'essaya plus consciencieusement d'accomplir cette antique prétention de tous les pouvoirs. Mais quand il expira, son plus proche collaborateur, Kaunitz, murmura en guise d'oraison funèbre : *« Il était temps ! »* L'échec s'avance parfois sous le visage de la dérision.

Auteur d'une monumentale et classique *Histoire des démocraties populaires,* spécialiste réputé du monde communiste, François Fejtö ne s'éloigne pas, autant qu'il paraît, de ses sujets ordinaires d'études avec cette brillante biographie d'un prince. Après 1948, les gouvernements installés à Budapest et à Prague se référèrent explicitement à son anticléricalisme lorsqu'ils attaquèrent l'Église. Pierre le Grand excepté, aucun autre souverain légitime n'inspira si directement des régimes marxistes.

Sur le trône, Joseph n'abandonna pas seulement la politique religieuse de sa mère, la *dévôte,* vaillante et respectable Marie-Thérèse, manifestement chère au cœur de François Fejtö. Il apporta dans l'exercice du pouvoir le volontarisme inquiet, la hâte sans concession des grands rénovateurs, prêts à changer les mœurs et les lois au profit de ce qu'ils nomment l'intérêt général.

Conservateur par bien des côtés de son caractère, l'empereur voulait, dans un esprit tout militaire, s'attacher *« farouchement à l'exécution de ce que l'on juge bon ».* Il estimait aussi nécessaire de moderniser le vieil empire somnolent reçu de ses aïeux, et affirmait dans ce but : *« Les grandes choses doivent être exécutées d'un seul coup. »* La combinaison de son énergie avec deux ou trois certitudes profondes donna curieusement à ce souverain l'esprit d'un révolutionnaire.

Dans une société de castes, où les rois se considéraient encore assez platement comme les premiers de leurs gentilshommes, il défia la noblesse par l'abolition du servage. Il imposa le cadastre aux grands propriétaires. Il organisa l'assistance médicale gratuite au profit des pauvres. Il ouvrit de nombreuses écoles communales, rendit l'enseignement obligatoire, supprima la peine de mort, limita la censure, donna dans sa vie privée l'exemple d'un homme simple, modeste, accessible, entièrement consacré au service de son peuple. Malgré son amour de la chasse, il transforma son domaine du Prater en promenade pour les Viennois, et abandonna à l'État tout son héritage personnel. Grâce aux réserves de grains qu'il accumula, aux mesures sévères prises contre les accapareurs, aucune famine ne désola les campagnes durant son règne.

Cette générosité prévoyante méritait bien la reconnaissance de ses sujets. Avec de rares vertus, les meilleurs intentions du monde, Joseph manquait cependant de la ruse, de la patience, de l'imagination théâtrale si souvent indispensables au gouvernement des hommes. En très bon psychologue, François Fejtö analyse magistralement les faiblesses de cette intelligence, vive mais morose et desséchée par une éducation formaliste.

A travers le long portrait d'un empereur gauche, intelligent, lucide et malheureux, François Fejtö propose aussi une méditation sur le pouvoir. Malgré toutes ses erreurs, Joseph modernisa quand même suffisamment son empire pour qu'il résiste *« aux vagues de la Révolution* française ». Vaincu par ses contemporains, Joseph gagna cependant la bataille de l'avenir. La principale !

GILBERT COMTE.

★ *Joseph II, un Habsbourg révolutionnaire.* Librairie académique Perrin. 384 pages, 85 F.

Le Monde

étranger

«méthode Cheval»

pouvoir

L'ÉVOLUTION DU CONFLIT LIBANAIS

LA VISITE DE M. GEMAYEL A WASHINGTON

Beyrouth espère encore obtenir quelques retraits limités des forces israéliennes

Washington. – Les conversations menées depuis le début de la semaine par M. Reagan sur le retrait des forces étrangères du Liban piétinent. Sitôt le premier ministre israélien, M. Shamir, reparti de Washington, le président libanais, M. Gemayel, lui a succédé, mercredi soir, pour quarante-huit heures d'entretiens avec les autorités américaines, mais l'impasse demeure totale ou presque.

Nœud du problème que M. Reagan et son secrétaire d'Etat, M. Shultz, tournent et retournent dans tous les sens avec leurs interlocuteurs successifs : l'accord israélo-libanais du 17 mai dernier. Au terme de laborieuses négociations parrainées par les Etats-Unis, il avait alors été entendu que le retrait des forces israéliennes serait lié à celui des forces syriennes. Damas, refusant que sa présence militaire au Liban soit mise sur le même plan que celle de Jérusalem, tient cet accord pour nul et non avenu, et exige son abrogation, tandis que Jérusalem – M. Shamir l'a répété à Washington – n'entend pas y apporter la plus petite modification.

Le blocage est redoutable pour M. Reagan, qui, sans l'amorce au moins d'un retour à la souveraineté libanaise, ne peut rappeler les « marines » de Beyrouth, et ne peut donc satisfaire, en cette année électorale, une opinion américaine prompte à voir dans le Liban un nouveau Vietnam. Pour M. Gemayel, la situation est plus grave encore, car, sans déblocage sur l'accord du 17 mai, il a peu de chances de pouvoir poursuivre les négociations entamées début novembre à Genève sur la définition d'un nouvel équilibre politique entre les différentes communautés et factions libanaises. Son autorité et peut-être même sa fonction sont là en jeu. Et à travers elles, pour Israël et les Etats-Unis, l'espoir de voir émerger un second Etat arabe stable et modéré, susceptible de reconnaî-

De notre correspondant

tre l'Etat hébreu, est sérieusement compromis.

Logiquement, Washington comme Jérusalem devraient en conséquence tout faire pour aider M. Gemayel, mais M. Shamir n'entend pas renoncer sous pression syrienne au point central – à ses yeux – celui du retrait simultané. La politique de M. Reagan consiste aujourd'hui, par ailleurs, à resserrer fortement les liens entre son pays et Israël.

La crainte d'un drame dans le Golfe

Ce resserrement, scellé mardi par l'amorce d'un renforcement de la *« coopération militaire et politique »* entre les deux pays, a été souhaité par Washington pour deux raisons. Réaffirmée sans trêve depuis l'attentat contre les « marines » de Beyrouth, la première tient au désir de faire apparaître un front américano-israélien à même d'amener la Syrie à comprendre qu'elle n'est pas maîtresse jeu au Liban et qu'elle devrait compter aussi bien avec l'imposante flotte américaine réunie devant les côtes libanaises qu'avec l'armée israélienne.

La seconde raison de ce rapprochement – au demeurant très conflictuel – n'a encore jamais été soulignée publiquement mais tient à la crainte de Washington que la guerre irano-irakienne ne débouche sur une crise majeure dans le Golfe. Dans cette perspective, il importe à la fois qu'Israël puisse servir de relais à une intervention américaine – on a avancé dans cette direction lors de la visite de M. Shamir – et que Jérusalem modère son opposition à l'armement des Etats arabes pro-occidentaux par les Etats-Unis. A s'en tenir aux déclarations de M. Shamir et de son ministre de la défense, M. Arens, les espérances de M. Reagan ont été sur ce point déçues ; mais il n'est pas impossible que, tacitement au moins, les choses bougent parallèlement aux marchandages qui vont s'engager sur les conditions de l'appui américain à la défaillante économie israélienne.

Dans ce contexte difficile, MM. Reagan et Shultz ne pouvaient faire que de très petits pas pour ce qui est du Liban proprement dit, si petits qu'il s'agit presque de « surplace ». Malgré l'intense discussion avec M. Shamir autour de l'idée de retraits israéliens unilatéraux et successifs, ce qui permettrait de contourner le problème du retrait simultané et placerait la Syrie sous une forte pression diplomatique, la seule concession publique faite par *le premier ministre israélien est son* allusion de mardi aux *« mesures nécessaires qui pourraient faciliter la mise en application »* de l'accord du 17 mai.

La veille, les Américains avaient officieusement parlé d'une *« formule »*. M. Gemayel, lui, au côté d'un président américain le couvrant d'hommages et affirmant dans le même temps son attachement à cet accord, n'a pu que dire, tout sourire forcé : *« Je suis persuadé que des actions bien conçues et bien menées peuvent produire un mouvement spectaculaire vers la stabilité, la sécurité et la paix. »*

On peut supposer que ces actions auraient été, dans son esprit, une pression américaine sur Israël pour des retraits unilatéraux en faveur de laquelle le roi Fahd se serait prononcé dans le message qu'il a fait remettre mercredi à M. Reagan. M. Shamir était déjà reparti sans *que cette pression ait été exercée ou* ait été efficace, et M. Gemayel, souriant toujours, n'avait plus qu'à ajouter : *« Nous avons exploré en partenaires les meilleurs voies et moyens, non pas pour simplement appliquer l'accord, mais pour mettre en place, au-delà de la lettre de la loi, les mécanismes et conditions de la réalisation de nos intérêts et objectifs politiques communs. »*

« Mécanismes », le mot après « formule » et « mesures nécessaires », a fait fureur dans les explications *off the record* données jeudi par les officiels américains, mais sans qu'on arrive à clairement discerner ce qu'en était, en l'occurrence, le sens. D'une allusion à l'autre, on croit pourtant comprendre *que des retraits unilatéraux israéliens* seraient néanmoins envisageables à la condition que M. Gemayel démontre d'abord, à l'intention de Jérusalem, sa capacité à contrôler effectivement les zones de son pays qu'il contrôle théoriquement et donc les zones dont les Israéliens pourraient très éventuellement se retirer.

C'est sans doute, si le puzzle est bien reconstitué, la raison pour laquelle M. Gemayel devait avoir, ce vendredi, des entretiens au département de la défense et a beaucoup parlé avec ses hôtes des fournitures nécessaires à son armée, de ses besoins d'aide financière, des difficultés économiques posées par les masses innombrables de réfugiés du Nord et du Sud, et même, cruelle ironie, du... chômage sévissant dans son pays.

Le président libanais avait encore, ce vendredi matin, une journée pour obtenir plus que des bravos et des dollars de Washington.

BERNARD GHETTA.

JÉRUSALEM : satisfaction et prudence

(De notre correspondant.)

Jérusalem. – Une visite utile sous bénéfice d'inventaire. C'est là le principal commentaire israélien après le voyage de M. Shamir aux Etats-Unis. La prudence des éditorialistes égale leur satisfaction. On souligne ici l'excellente atmosphère qui a régné pendant les conversations. On relève aussi avec le ministre de la défense, M. Arens, que le principal résultat des entretiens est la mise en place de *« nouveaux mécanismes »* de coordination stratégique. Encore faudra-t-il donner corps à cette coopération.

« Bien des commissions ont été constituées dans le passé, rappelle *Maariv. Le résultat de leurs efforts fut négligeable. »* Mettant en garde contre toute illusion excessive, *Haaretz* ajoute : *« Les visites de délégations et les débats en commissions peuvent aussi servir à réduire l'aide ou à rabaisser le niveau de la coopération. »*

La presse relève, surtout pour s'en inquiéter, que l'apparente harmonie israélo-américaine tient largement au fait que les sujets de discorde ont été délibérément mis sous l'éteignoir. *« Qu'il s'agisse*, écrit *Yediot Aharonot, des implantations en Cisjordanie, du plan Reagan ou de la formation d'une brigade jordanienne, tout indique que les Etats-Unis maintiendront leur pression sur Israël pour obtenir de lui un rapide changement d'attitude. »* – J.-P. L.

● *Un prix pour Mme Veil.* – Mme Simone Veil a été une des premières lauréates du nouveau prix Jabotinsky *« bouclier de Jérusalem », décerné jeudi 1er décembre à New-*York en présence de M. Shamir, premier ministre d'Israël. Ce prix de 100 000 dollars, destiné à récompenser chaque année ceux qui ont le plus contribué à la défense des droits du peuple juif, a été partagé entre Mme Veil, le défunt sénateur américain Henry Jackson et le dissident soviétique Josif Begum. Un autre prix spécial Jabotinsky a été décerné à M. Begin, ancien premier ministre d'Israël. – *(A.F.P.)*

L'assassinat du chef des tribunaux religieux druzes fait redouter des représailles contre les chrétiens

Beyrouth. – L'assassinat, jeudi 1er décembre à Beyrouth, du chef des tribunaux religieux druzes, Cheikh Halim Takieddine, a encore accru la tension dans la capitale libanaise, *où le couvre-feu a été décrété* dès 17 heures dans la crainte d'éventuelles représailles intercommunautaires. Deuxième personnage de la hiérarchie religieuse druze, Cheikh Takieddine a été tué à son domicile de Beyrouth-Ouest par un homme seul muni d'un pistolet avec silencieux. Ce détail ne manque pas d'étonner à Beyrouth où l'on souligne le caractère *« professionnel »* du crime commis par un homme qui connaissait sûrement sa victime. Le tueur s'était déjà présenté quarante-huit heures avant au domicile du dignitaire religieux, qui était alors absent.

Agé de cinquante-quatre ans, Cheikh Takieddine, qui jouissait d'un grand prestige dans sa communauté, était considéré comme un modéré partisan de l'ouverture vers le sunnisme et le chiisme du dialogue druzo-chrétien. Recevant mercredi une délégation de parents des victimes des massacres du Chouf, il avait déclaré qu'*« on ne saurait faire assumer la responsabilité des actes d'une fraction inspirée par la rancune à toute la communauté maronite »*. Le cheikh avait, d'autre part, récemment invité les partis et les communautés *« au dialogue des idées et des principes »*. *« Il est temps*, disait-il mardi dernier, *que certains d'entre nous cessent de prétendre qu'ils ont sauvé le Liban par le sang de leurs martyrs, à l'exclusion de celui des autres, et que le maintien de leur force illégale est une nécessité nationale. »* Cheikh Takieddine avait à plusieurs reprises servi d'intermédiaire entre l'Etat et les druzes et il était encore intervenu en août dernier pour faire libérer les trois membres du gouvernement qui avaient été «retenus» par des militants druzes à Baakline.

De Damas, où il se trouve, M. Walid Joumblatt a rejeté immédiatement la responsabilité de cet assassinat sur les Phalanges, qui, pour leur part, insinuent que M. Joumblatt aurait pu vouloir faire liquider un éventuel rival. Geste d'un provocateur isolé ou *« crime contre le Liban »*, comme on le disait jeudi soir dans les milieux politiques, parce que le religieux druze œuvrait à l'entente nationale ? Il est encore impossible de se prononcer, mais on n'excluait pas cependant à Beyrouth que cet assassinat soit lié à des conflits internes à la communauté druze. La mort récente de l'émir Arslane fait naître des convoitises pour la direction d'une communauté traditionnellement partagée entre deux familles, les Joumblatt et les Arslane. Originaire d'une grande famille de Baakline, Cheikh Takieddine ne comptait pas parmi les pro-

De notre envoyée spéciale

ches collaborateurs de M. Walid Joumblatt, bien que les deux familles soient liées. A Moukhtara, *fief des Joumblatt, l'assassinat a été* très vivement ressenti. Maîtrisant son émotion, au moment où elle apprenait la nouvelle, Mme May Joumblatt, la mère du dirigeant druze, nous a dit que le crime, *« visant un homme de dialogue et de tolérance, est d'autant plus grave qu'il donnerait sans doute lieu à des représailles »*.

Après l'accusation portée par M. Walid Joumblatt, l'inquiétude est grande parmi la communauté chrétienne de Beyrouth, qui craint une aggravation du sort des vingt-cinq mille réfugiés de Deir-el-Kamar, assiégés début septembre. Sur ordre personnel de M. Joumblatt, l'accès de la ville est interdit et seul le chef du parti socialiste progressiste (P.S.P.) autorise, à son gré, des convois humanitaires à apporter vivres et médicaments aux assiégés. Installés dans l'élégant palais de l'émir Amin à Beiteddine, les miliciens druzes du P.S.P. peuvent contempler, d'une vaste cour, le village bâti en terrasse. La petite route à flanc de montagne qui y mène est sévèrement gardée et, mercredi, Deir-el-Kamar paraissait figée, aucun mouvement n'y étant perceptible.

Le plan d'évacuation de M. Arafat

L'assassinat de Cheikh Takieddine a été condamné par tous les dignitaires civils et religieux du Liban, et les chefs religieux sunnites et chiites ont proclamé ce vendredi journée de deuil national, ce qui devait se traduire par une grève dans les secteurs public et privé. Cette affaire a encore alourdi le climat dans la capitale libanaise, déjà soumise à rude épreuve. La fermeture de l'aéroport, les coupures d'électricité cinq heures par jour, les écoles closes dans le quartier est par crainte des bombardements, le survol quasiquotidien par des appareils israéliens, américains ou parfois français, l'agitation permanente dans la banlieue sud, qui entraîne souvent la fermeture des routes d'accès au sud du pays, accroissent la lassitude d'une population qui ne sait plus très bien qu'espérer et qui ne semble pas, en tout cas, attendre beaucoup de résultats de la visite aux Etats-Unis du président Gemayel.

La dégradation générale du climat à Beyrouth même et dans la montagne, où les duels d'artillerie sont quotidiens entre l'armée et les miliciens druzes et leurs alliés, a rejeté pour l'instant au second plan le conflit inter-palestinien, qui intéresse pourtant la deuxième ville du pays. Après le regain de tension de mercredi, journée marquée par des tirs d'artillerie des dissidents et des échanges de tirs à l'arme automatique pendant près de deux heures, Tripoli a retrouvé le calme jeudi. Dans un message à M. Rachid Karamé, M. Yasser Arafat a précisé les conditions qui rendraient possible l'évacuation de ses combattants de la ville. Le chef de l'O.L.P. a demandé que ce soient les forces des Nations unies qui prennent la responsabilité du retrait. Selon son porte-parole, M. Ahmed Abdel Rahmane, il exige des garanties précises sur la sécurité de ses forces au cours de leur retrait et pendant le transport de celles-ci par des bateaux qui devront naviguer sous pavillon de l'ONU. Si la destination des combattants qui venaient de l'extérieur du Liban ne pose pas de véritable problème, ceux-ci devant retourner dans les pays qui les accueillirent l'année dernière, il n'en va pas de même pour ceux qui ont été chassés de la Bekaa vers Tripoli. *« Nous avons demandé à M. Karamé*, a déclaré M. Abdel Rahmane, *si la Syrie accepterait que ces forces retournent dans la plaine de la Bekaa ; si elle accepte, nous les y enverrons, si elle refuse, nous demanderons à M. Karamé d'étudier avec les Syriens et les Saoudiens quel pays arabe pourrait les accepter sur son territoire. »* M. Abdel Rahmane a ajouté : *« Nous avons établi un programme d'évacuation très détaillé à partir du jour « J », dont la date de fixation ne dépend plus que de ceux d'en face* [les Syriens]. *Le problème n'est plus aujourd'hui politique, mais technique »*, a conclu le porte-parole de l'O.L.P.

La mise sur pied du plan d'évacuation proposé par M. Yasser Arafat semble cependant poser encore beaucoup de problèmes, et la fragile trêve conclue à Tripoli peut être rompue à tout instant.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Irak

M. Saddam Hussein affirme que les Super-Etendard ne sont pas encore entrés en action

Le Caire *(A.F.P.)*. – Les Super-Etendard fournis en octobre par la France à l'Irak n'ont pas encore été engagés dans la guerre irako-iranienne, révèle le président Saddam Hussein dans une interview au quotidien égyptien *Al Ahram*.

Dans cette interview – la première accordée à la presse égyptienne depuis la rupture des relations diplomatiques entre Bagdad et Le Caire après la signature de l'accord de paix israélo-égyptien en mars 1979, – le président Saddam Hussein affirme que les dernières attaques irakiennes contre des navires iraniens dans le Golfe ont été menées *« par l'aviation classique »*.

« Avec cet avion évolué [le Super-Etendard], a-t-il dit, *nous pourrions porter des coups sérieux aux installations pétrolières iraniennes et aux intérêts de l'Iran dans le Golfe. Mais nous ne l'avons pas utilisé jusqu'à présent. »*

Selon le chef de l'Etat irakien, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. *« n'ont pas interrompu leur cour au régime iranien »* et des armements provenant des super-puissances *« continuent à parvenir à l'Iran d'une façon ou d'une autre »*. Il exprime cependant la *« satisfaction »* de l'Irak de *« voir l'U.R.S.S. se replacer dans le cadre de l'amitié irako-soviétique et les Etats-Unis mieux comprendre le sens et les dangers du comportement irresponsable des Iraniens dans la région »*.

Le président irakien s'est d'autre part déclaré prêt à se rendre immédiatement en Egypte, malgré la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, *« celle-ci ne constituant pas un obstacle »*.

A TRAVERS LE MONDE

Bangladesh

● ARRESTATIONS DE PERSONNALITÉS. – Plusieurs dirigeants politiques et anciens responsables militaires ont été arrêtés après les émeutes de ces derniers jours, a-t-on appris de sources proches de leurs familles. *Parmi les personnalités arrêtées* figurent : MM. Kazi Zafar Ahmed, président du Parti de l'unité populaire, Muzafar Ahmed, président du Parti national Awami (pro-soviétique), Abdur Razzaque, secrétaire général de la Ligue awami du Bangladesh, Kamal Hossein, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement Mujibur Rahman, et Mayeedul Islam, ancien ministre, ainsi que les généraux Hannan Shah, ancien commandant de l'école militaire de Chittagong, et Majedul Huq, ancien ministre, qui avait été déjà emprisonné pour corruption puis relâché il y a deux mois. – *(UPI)*

Japon

● DÉCÈS DE M. KIMURA. – L'ancien ministre japonais des affaires étrangères, M. Toshio Kimura, est décédé, victime d'un arrêt cardiaque, à l'âge de soixante-quatorze ans, le jeudi 1er décembre à Tokyo. Chef de la diplomatie japonaise pendant quelques mois, de juillet à décembre 1974, dans le gouvernement Tanaka, M. Kimura avait notamment développé les relations avec les pays d'Asie, d'Afrique et du Proche-Orient. – *(A.F.P., A.P.)*

Pakistan

● DES ÉLECTIONS A L'AUTOMNE 1984 ? – Le général Zia Ul Haq a laissé entendre, jeudi 1er décembre, à Lahore, que des élections générales auxquelles les partis politiques ne seraient pas autorisés à prendre part pourraient se tenir à l'automne 1984, ajoutant que *« les élections sont une pilule amère qu'il faut bien avaler de temps en temps »* et qu'il *« n'y a pas de place pour les partis politiques dans un système islamique »*. A deux reprises dans le passé, le chef de l'Etat pakistanais est revenu sur une promesse de tenir des élections. Au mois d'août dernier, il a annoncé la mise en place d'un *« processus démocratique islamique »* d'ici au printemps 1985.

D'autre part, le *« conseil des directeurs de journaux pakistanais »* a adopté jeudi à l'unanimité une résolution stipulant que *« la liberté de la presse était la condition* sine qua non *pour l'instauration de la démocratie au Pakistan »*. – *(A.F.P., U.P.I.)*

Philippines

● DEMISSION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES. – Le ministre des affaires étrangères, M. Carlos P. Romulo, âgé de quatre-vingt-quatre ans, a annoncé, ce vendredi 2 décembre, qu'il avait *remis sa démission* au *président* Ferdinand Marcos pour raison de santé. La décision prendra effet le 14 janvier prochain, jour de son quatre-vingt-cinquième anniversaire. M. Carlos P. Romulo avait déjà présenté sa démission *il y a tout juste un an, mais le* président Marcos lui avait demandé de rester en fonction une année de plus. Il est le dernier signataire encore en vie de la charte de l'ONU. – *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● EXÉCUTIONS. – Cinq Noirs, condamnés pour meurtre, ont été *pendus, jeudi 1er décembre, dans* la cour de la prison centrale de Pretoria. Deux autres condamnés à mort pour des crimes de droit commun – dont un ancien champion de boxe mi-lourd, Cameron « Kangourou » Adams – ont, en revanche, bénéficié d'un sursis d'une semaine. – *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

LE SOMMET D'ATHÈNES

Les Dix tentent d'éviter un éclatement de la Communauté

(Suite de la première page.)

Sur le plan agricole le principal dossier est celui du lait. Il est urgent de le traiter : les excédents atteignent des niveaux records, le coût de leur résorption représentera en 1983 le tiers des dépenses agricoles. Les Français, même s'ils s'en défendent, sont résignés à accepter l'instauration de quotas de production. « *Le Diable, dans l'affaire agricole, se cache dans le détail* », observe M. François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission européenne. Là est le drame. Les chefs de gouvernement, s'ils veulent trancher utilement, devront décider le niveau auquel la production sera plafonnée en 1984-1985 : 97,2 millions de tonnes, comme le préconise la Commission, ou un montant plus proche du niveau atteint en 1983-1984, soit environ 103 millions de tonnes ? La première solution permettrait des économies substantielles mais, on le devine, elle signifierait un sacrifice plus lourd pour les agriculteurs.

Les Français, en contrepartie de la concession importante que représenterait pour eux le plafonnement de la production laitière, réclament un usage plus déterminé de la préférence communautaire, prenant la forme, en particulier, d'un coup de frein aux importations en provenance des Etats-Unis. Ils demandent d'autre part, et surtout, la promesse d'une démobilisation plus rapide et plus automatique des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) qui faussent la concurrence à l'intérieur de l'Europe verte. Il est à redouter que les Allemands, à qui cette demande s'adresse, refusent de beaucoup bouger... Leurs producteurs de lait, de céréales, compteront parmi les premières victimes de la course aux économies qu'ils ont eux mêmes déclenchée. D'où la difficulté d'exiger d'eux en plus un schéma d'élimination des M.C.M. pouvant impliquer des baisses de prix.

Une régulation budgétaire

Outre la réduction du soutien dans les secteurs excédentaires, les Allemands, les Britanniques, les Néerlandais, réclament un encadrement rigoureux de la dépense agricole ; l'assurance que des mesures d'économies seraient prises dans le cas où elle progresserait au-delà du raisonnable. D'accord, a répondu lundi dernier M. Delors, en étonnant son monde, mais à la condition que cette régulation budgétaire vise l'ensemble des dépenses et non pas seulement la dépense agricole. La France, tournant le dos à sa position traditionnelle depuis vingt-cinq ans, accepterait donc ce qui ressemble fort à un plafonnement des dépenses de l'agriculture. Voici qui est déroutant. Pourtant, à y regarder de près, l'idée, d'un point de vue français, combine plusieurs avantages et, paradoxe, peut être même présentée comme la solution la plus efficace d'assurer les moyens nécessaires à la PAC. En proposant une stricte discipline budgétaire, la France va dans le sens souhaité par ses partenaires de l'Europe du Nord et facilite donc la décision d'augmenter les ressources propres. Au reste les Français pensent aussi qu'à la veille de l'élargissment, accroître ces ressources propres sans placer des garde-fous constituerait une erreur stratégique à ne pas commettre.

En donnant mission aux ministres des finances de fixer chaque année l'enveloppe à dépenser, la solution française met un terme au dérapage budgétaire favorisé par le Parlement européen. M. Piet Dankert, le président de l'Assemblée de Strasbourg, ne s'y est pas trompé : « *La proposition Delors telle qu'elle est, c'est la fin des pouvoirs du Parlement* », vient-il de nous déclarer. Enfin et surtout, en substituant un encadrement budgétaire général à un encadrement uniquement agricole, autrement dit en confiant au conseil des ministres le soin de voter chaque année la répartition de l'argent disponible entre l'agriculture et les autres dépenses de la Communauté, M. Delors joue sur le fait qu'une majorité d'États membres, au sein du conseil, sont en réalité favorables à la PAC. La proposition Delors peut donc apparaître comme un risque bien calculé.

Il n'est pas du tout certain que les Britanniques, même si leur première réaction a été d'applaudir à cette conversion des Français à la rigueur, continueront à appuyer la proposition où ils pourraient finalement déceler un piège. Pris à contre-pied, leur position sera sans doute de réclamer un mécanisme plus strict, plus automatique, pour se garantir contre toute augmentation jugée un tant soit peu excessive des dépenses agricoles. Les Français s'opposeront à un plafonnement aveugle et là peut résider une première source de conflit entre les deux pays.

La contribution britannique

La seconde a toutes chances de surgir si Mme Thatcher essaie de chiffrer le montant de la compensation qu'elle entend obtenir de ses partenaires au cours des années à venir, afin d'alléger la contribution nette du Royaume-Uni au budget européen, c'est-à-dire la différence entre ce qu'il lui verse et ce qu'il en reçoit. L'écart entre le montant que les Neuf, et en tout cas la France, sont disposés à accorder, et ce qu'elle exige, paraît trop considérable pour qu'un compromis puisse maintenant être trouvé. Sur la base des données budgétaires de 1982, il est de l'ordre de 1 million d'ECU (1). C'est trop. On ne distingue sur ce terrain, le plus important pour les Britanniques, que deux voies possibles pour échapper à l'éclat. Arrêter une solution transitoire qui consisterait à confirmer la compensation accordée en principe à Stuttgart pour 1983 et en fixer une nouvelle pour 1984.

Une telle formule pourrait être justifiée par le fait que l'ensemble des décisions que l'on s'apprête à prendre (réforme de la PAC, augmentation des ressources propres, élargissement de la communauté) ne peuvent devenir opérationnelles avant l'horizon 1986. La deuxième méthode consistait à échapper à la discussion chiffrée en se contentant d'adopter un mécanisme pour établir la compensation. On se réserverait de décider, lors d'un prochain conseil européen, comment, à l'intérieur de ce mécanisme, faire jouer les variables qui permettraient d'en établir le montant. Ce ne serait pas une dérobade car, en l'état actuel des choses, la divergence entre les Britanniques et leurs partenaires porte non seulement sur les chiffres mais sur la méthode à mettre en œuvre pour y parvenir. Encore une fois c'est sur cette question que le danger d'un accrochage sérieux entre Londres et Paris peut être le plus à craindre.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Au 1er décembre, un ECU valait 6,875 francs.

UNE PROPOSITION ALLEMANDE SUR LES MONTANTS COMPENSATOIRES

Le ministre ouest-allemand de l'agriculture, M. Ignaz Kiechle, a annoncé, jeudi 1er décembre à Bonn, que la R.F.A. ferait « *une proposition constructive* », à Athènes, pour régler le problème des montants compensatoires monétaires positifs (M.C.M.). Ces montants, qui jouent comme des subventions à l'exportation et des taxes à l'importation, sont destinés à maintenir la compétitivité des pays à monnaie forte dans les échanges agricoles européens.

Bonn suggère d'aligner l'ECU vert (unité de compte utilisée dans le secteur agricole) sur la monnaie la plus forte de la C.E.E., c'est-à-dire, à l'heure actuelle, le deutschemark.

La France, qui ne semble pas très attirée par cette proposition, s'en tient jusqu'à maintenant à l'idée d'un démantèlement complet des montants compensatoires en trois étapes, tandis que la Commission européenne propose d'opérer le démantèlement en deux étapes.

● *Rencontre entre M. Mitterrand et M. Fitzgerald.* – M. Fitzgerald, premier ministre d'Irlande, a rencontré, jeudi 1er décembre, M. Mitterrand à l'Elysée, à l'occasion d'un bref séjour à Paris destiné à préparer le sommet européen d'Athènes.

● *Le voyage de M. Chirac à Londres.* – M. Chirac, qui devait rencontrer Mme Thatcher ce vendredi 2 décembre, avait eu la veille un long entretien avec le chancelier de l'Echiquier, essentiellement consacré au sommet européen d'Athènes. Jeudi, également, M. Chirac a déposé une gerbe devant le quartier général des Forces françaises libres, à Covent-Garden en 1940. Le maire de Paris, qui a eu aussi un entretien avec le président du parti conservateur, M. Gummer, a fait une conférence à la Chambre des communes devant les jeunes députés du parti conservateur. – *(Corresp.)*

LA CONTROVERSE SUR LES EUROMISSILES

« Pour rendre possible la négociation, l'OTAN doit restaurer la situation antérieure »

déclare la « Pravda »

Pour la première fois depuis la rupture des pourparlers de Genève sur les armements nucléaires à portée intermédiaire (F.N.I.), le 23 novembre, Moscou a fait savoir que la condition d'une reprise du dialogue est le retrait des missiles américains d'Europe. Un éditorial de la *Pravda* de ce vendredi 2 décembre dénonce le « *mensonge impudent* » répandu par les « *milieux gouvernementaux ouest-allemands* » et selon lequel « *les messages adressés par Iouri Andropov au chancelier Kohl et à certains autres dirigeants européens laisseraient entendre que l'Union soviétique serait prête, dans un proche avenir, à reprendre les négociations de Genève en dépit du déploiement des missiles américains en Europe* ». La *Pravda* ajoute :

« *Dans sa déclaration du 24 novembre dernier, Iouri Andropov a indiqué avec clarté et précision : « Si les Etats-Unis et les autres » pays de l'OTAN manifestent » leur volonté de revenir à la si» tuation qui existait avant le dé» but du déploiement des missiles » américains à moyenne portée en » Europe, l'Union soviétique y sera » prête elle aussi. » Donc, pour rendre possible la reprise des négociations de Genève, les pays de l'OTAN doivent restaurer la situation qui existait antérieurement en Europe, quand il n'y avait pas de missiles américains. Rien d'autre n'a été dit ni ne pouvait l'être, ni au chancelier Kohl ni à personne d'autre.* »

A Bonn, M. Kohl a fait dire, jeudi soir, par son porte-parole qu'il n'avait « *aucune raison de retirer le moindre mot* » de ce qu'il avait dit au reçu de la lettre de M. Andropov, à savoir que le dirigeant soviétique ne considérait pas la situation actuelle comme « *irréversible* » et qu'il y avait donc là « *un signal de Moscou pour contribuer à la poursuite des négociations de Genève* ». « *Il faut demander à la partie soviétique*, a poursuivi le porte-parole, *pour quelles raisons elle ne s'en tient pas à ce qui figurait dans la lettre même de M. Andropov.* » – (Tass, A.F.P.)

[Nous ignorons ce qui figurait dans la lettre de M. Andropov aux dirigeants européens, mais c'est un fait que la déclaration publique du dirigeant soviétique, lue le 24 novembre à la télévision, n'autorisait pas l'interprétation qu'en donne aujourd'hui la *Pravda*. Cette déclaration indiquait bien que l'U.R.S.S. était prête à revenir à la situation antérieure si les Etats-Unis en faisaient autant, mais ce passage concernait seulement les mesures de représailles militaires soviétiques. A cette condition, précisait le texte, « *les engagements unilatéraux de l'U.R.S.S. redeviendraient valables* » (il s'agissait du moratoire sur le déploiement du SS-20, proclamé en mars 1982), de même que « *les propositions que nous avons formulées antérieurement sur la limitation et la réduction des armements nucléaires en Europe* ». Mais aucune condition spécifique n'était posée à la reprise des négociations en tant que telles : Moscou se bornait, dans un autre paragraphe, à juger « *impossible* » la poursuite de sa participation à ces entretiens.

Aujourd'hui, la *Pravda* fait donc bien un pas de plus dans le sens du durcissement. – M. T.]

● *Le Danemark et les euromissiles.* – Le Parlement danois a voté, jeudi 1er décembre, par 87 voix contre 75, une motion demandant au gouvernement de « *se désolidariser nettement lors de la prochaine réunion de l'OTAN du déploiement des euromissiles et de travailler à ce que les négociations de Genève soient reprises (...) de préférence au moyen d'une fusion des pourparlers F.N.I. et START* » (sur les armements intermédiaires et intercontinentaux). Les quatre partis de la majorité gouvernementale ont voté contre. – *(Corresp.)*

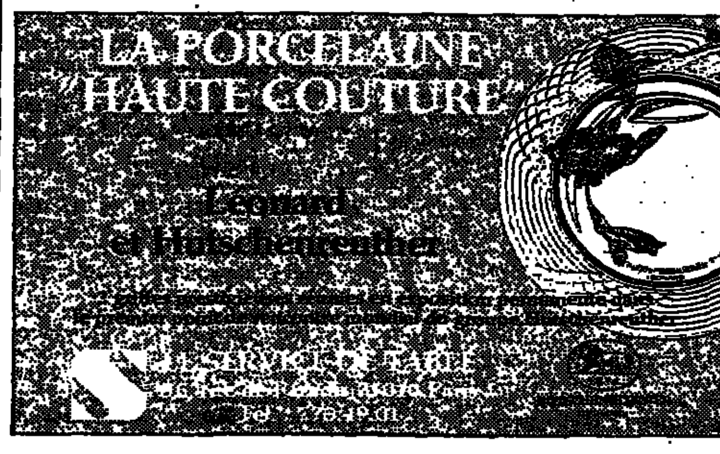
Nations unies

L'Assemblée générale condamne l'Afrique du Sud

L'Assemblée générale de l'ONU a appelé une fois de plus le Conseil de sécurité à imposer à l'Afrique du Sud les sanctions globales et obligatoires prévues par la charte des Nations unies, pour son occupation illégale de la Namibie. Les cinq résolutions soumises jeudi 1er décembre à l'Assemblée ont été approuvées à de très larges majorités, au terme d'un débat de quatre jours au cours duquel près de cent pays sont intervenus pour exprimer leur condamnation du régime sud-africain et leur impatience de plus en plus vive face à l'intransigeance de Pretoria.

Les membres du groupe de contact (Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne et Allemagne de l'Ouest) chargés de la négociation du plan d'indépendance namibienne de l'ONU ne sont pas intervenus dans le débat et se sont abstenus lors des cinq votes. Au nom des Cinq, le représentant de la R.F.A., a rappelé qu'il s'agissait là d'une position de principe afin de ne pas remettre en cause leur statut de négociateurs. Les cinq textes sont très proches de ceux adoptés lors des précédentes sessions de l'Assemblée. Un nouveau paragraphe a cependant été ajouté au premier projet pour rejeter et condamner « *les tentatives persistantes des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud pour établir un lien ou un parallélisme entre l'indépendance de la Namibie et des considérations extérieures, en particulier l'évacuation des forces cubaines d'Angola* ».

Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait être saisi à nouveau du problème de la Namibie au début de 1984 par les pays africains, pour faire le point de la situation et réclamer les sanctions globales et obligatoires prévues par la charte, au cas où Pretoria continuerait à faire dépendre tout progrès de l'évacuation des forces cubaines d'Angola. Cette initiative paraît cependant vouée à l'échec. On prévoit déjà que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, qui sont opposés au recours aux sanctions, utiliseront leur droit de veto. – *(A.F.P.)*



AMÉRIQUES

Nicaragua

Washington appuie un « plan de paix » présenté par les groupes contre-révolutionnaires

Le gouvernement révolutionnaire du Nicaragua a rejeté, le jeudi 1er décembre, une proposition de négociation formulée par l'ensemble des groupes de « contras » (contre-révolutionnaires), et endossée par Washington. Managua a indiqué qu'il ne saurait être question de discuter avec « *des traîtres et des assassins* ». Les cinq mouvements antisandinistes qui se sont entendus pour présenter leur « plan de paix » sont : la Force démocratique nicaraguayenne (F.D.N., essentiellement composée d'anciens somozistes, dirigée par M. Adolfo Callejas) ; l'Arde (Alliance révolutionnaire démocratique, de MM. Alfonso Robelo et Eden Pastora) ; l'U.D.N.-FARN, (Union démocratique nationale – Front armé révolutionnaire nicaraguayen, de MM. Fernando et Eduardo Chamorro) ; le Misura, représentant les trois principales tribus d'Indiens Miskitos ; et le groupe Troisième voie (M.3, dissident de l'Arde, dirigé par M. Sebastian Gonzalez).

M. Richard Stone, envoyé spécial permanent de M. Reagan pour l'Amérique centrale, avait, ce même 1er décembre, rencontré les représentants de la F.D.N., de l'Arde et du M.3 à Panama, où a lieu une nouvelle réunion des pays du groupe dit de Contadora (Mexique, Colombie, Venezuela, Panama), qui tentent de promouvoir une solution pacifique aux problèmes de la région.

A Managua, cependant, le gouvernement sandiniste a annoncé, le 1er décembre, une amnistie en faveur des Miskitos, résidant au Nicaragua ou réfugiés à l'étranger, qui ont participé à des « *activités contre-révolutionnaires* » depuis le 1er décembre 1981. Environ cinq cents Miskitos sont actuellement détenus, et quinze mille (sur les soixante-sept mille qui habitaient la côte atlantique nicaraguayenne) sont réfugiés au Honduras.

De notre correspondant

Washington. – Les Etats-Unis ont posé, le jeudi 1er décembre, leurs conditions à un règlement politique de la crise nicaraguayenne en donnant leur appui à une demande de négociations des mouvements de guérilla antisandinistes avec le gouvernement de Managua. Cette demande avait été formulée quelques heures auparavant, après que les représentants des principaux groupes contre-révolutionnaires eurent rencontré à Panama l'envoyé spécial de M. Reagan pour l'Amérique centrale, M. Richard Stone. Les guérilleros antisandinistes, à en croire la Maison Blanche et M. Stone, se sont déclarés disposés à arrêter leurs coups de main et à négocier si les autorités de Managua « *prennent des mesures concrètes et crédibles pour mettre en œuvre* [leurs] *promesses démocratiques* ». C'est là, a-t-on en substance expliqué à Washington, l'occasion pour le gouvernement sandiniste de prouver sa bonne volonté et de permettre un règlement pacifique de la crise.

Cette initiative des Etats-Unis et des groupes antisandinistes soutenus et armés par la C.I.A. constitue en fait, pour le gouvernement de M. Reagan, un moyen de contrecarrer les ouvertures récemment faites par les sandinistes. Inquiet de la pression militaire et économique exercée contre lui par Washington, le gouvernement de Managua a en effet multiplié, depuis cinq semaines, les offres de négociation ; il a annoncé des élections pour 1985, proposé de cesser d'appuyer la guérilla salvadorienne et de renvoyer « ses » conseillers cubains, à condition que les Etats-Unis cessent, pour leur part, d'aider militairement le gouvernement salvadorien et de soutenir la guérilla antisandiniste.

Ces offres sont jugées « *insuffisantes* » par l'administration américaine, qui ne veut pas d'un « *armistice* » à la faveur duquel la révolution sandiniste pourrait se consolider à l'intérieur des frontières nicaraguayennes, avant, craint-on, de reprendre des menées subversives dans la région. M. Reagan ne peut cependant négliger l'offensive politique de Managua, dans la mesure où le Congrès, redoutant un dérapage militaire en Amérique centrale, n'y est pas insensible, et dans la mesure aussi où plusieurs pays de la région, le Mexique surtout, voient d'un bon œil les propositions sandinistes.

En mettant la barre aussi haut, les Etats-Unis espèrent démontrer que les propositions faites jusqu'à maintenant par les sandinistes ne sont que des faux-semblants, et que la bonne volonté démocratique est de leur côté, ainsi que de celui des groupes qu'ils soutiennent.

Les premières réactions enregistrées jeudi soir à Managua ont été très négatives : on y a immédiatement refusé toute idée de négociation avec des « *mercenaires* ». Dans des milieux proches du département d'Etat, on affirme néanmoins que les conditions ainsi posées par Washington ne relèvent pas d'un simple contre-feu politique, mais pourraient, à la longue, être acceptées par les sandinistes. On croit, en effet, de plus en plus clairement, à Washington, que la démonstration de force faite à la Grenade a eu un effet exemplaire, et que la pression exercée « secrètement » sur le Nicaragua est en train de payer.

On ajoute que la demande d'ouverture de négociations entre les sandinistes et leurs adversaires est tout à fait normale, puisque les Etats-Unis prônent, parallèlement, par l'entremise de M. Stone, une participation de la guérilla du Salvador aux élections prévues pour mars 1984 dans ce pays. L'opposition armée salvadorienne a, jusqu'à maintenant, refusé cette participation, soulignant qu'elle n'aurait aucune garantie de pouvoir mener une vraie campagne alors que même les opposants légaux se font assassiner par les « escadrons de la mort » de l'extrême droite.

B. G.

Colombie

M. FIDEL CASTRO DÉNONCE LE RAPT DU FRÈRE DU PRÉSIDENT BETANCUR PAR UN GROUPE RÉVOLUTIONNAIRE.

M. Fidel Castro est visiblement préoccupé par le sort de M. Jaime Betancur, frère du président de la Colombie, enlevé le 22 novembre par l'armée de libération nationale (E.L.N.), un groupe de guérilla se réclamant, précisément, du castrisme.

Pour la deuxième fois en une semaine, il a envoyé, le jeudi 1er décembre, un message à M. Belisario Betancur, son homologue conservateur colombien, pour condamner le rapt. Pour le chef de l'Etat cubain, un tel acte est une « *grave erreur politique* », et « *une action injuste qui blesse l'opinion publique* ». M. Castro précise : « *Je soupçonne que des forces d'un autre type et avec des motivations différentes sont intervenues de manière directe ou indirecte dans ces événements en s'infiltrant dans une organisation qui se considère comme révolutionnaire.* »

Au même moment, un communiqué de l'E.L.N., publié par le quotidien colombien *El Bogotano* annonçait que M. Jaime Betancur serait libéré le mercredi 7 décembre à la seule condition que les autorités colombiennes permettent l'organisation d'une marche silencieuse « pour la paix ». L'organisation avait d'abord déclaré qu'elle exécuterait, le 10 décembre, son prisonnier si n'étaient pas satisfaites ses revendications portant notamment sur : une augmentation de 54 % du salaire minimum ; un gel des prix des produits de première nécessité ; la libération des prisonniers politiques et une démilitarisation des campagnes. – *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 4 DÉCEMBRE

Le prochain président devra habituer le Venezuela à ne plus vivre au-dessus de ses moyens

De notre envoyé spécial

Les Vénézuéliens votent le dimanche 4 décembre pour désigner un nouveau président de la République et un nouveau Congrès. Onze candidats se présentent à l'élection présidentielle, mais les sondages indiquent que le choix est entre le candidat social-démocrate de l'Action démocratique (A.D.), M. Jaime Lusinchi, et celui du parti social-chrétien (COPEI), M. Rafael Caldera, déjà président de 1969 à 1974. M. Teodoro Petkoff, ancien guérillero et porte-parole du MAS (Mouvement vers le socialisme), pourrait faire un bon score. On compte environ 7 800 000 électeurs, dont près d'un million et demi de nouveaux votants. Quel que soit le vainqueur, il devra affronter une crise financière grave qui implique l'adoption de mesures d'austérité impopulaires.

Caracas. – La gauche tient meeting à Caracas. Une multitude de drapeaux flottent dans l'avenue Bolivar. A leur couleur *rose-orange*, on devine que cette gauche est social-démocrate. Après des heures d'attente, le candidat du MAS, M. Teodoro Petkoff, surgit sous les projecteurs, lentement, porté par le plateau d'une grue qui l'élève jusqu'à 40 mètres de haut, sous un *panneau où s'allume et s'éteint*, alternativement, le mot *« changement »*.

Spectacle à l'américaine, comme l'a souvent été la campagne électorale qui s'achève au Venezuela. Avec, tout de même, les épices du cru : entre deux discours, on danse la salsa. Et des militants promènent des mannequins vêtus des défroques de l'adversaire. En voici un avec moustache et barbiche, qui ne ressemble à aucun candidat. *« C'est le Vénézuélien corrompu »*, dit celui qui le tient au bout d'une hampe de bois.

La *« corrupcion »* est le maître-mot de ces élections, autant que la crise économique ou l'injustice sociale. L'hebdomadaire *Resumen*, de M. Jorge Olavarria, lui-même candidat à la présidence, publie sans être poursuivi ni démenti une liste de personnalités – appartenant aux deux partis dominants – qui se sont enrichies de façon illicite. D'autres journaux donnent le chiffre – fabuleux – de ce qui a été « volé » aux Vénézuéliens depuis que les sociaux-chrétiens et les sociaux-démocrates alternent au pouvoir. Les accusés ne répliquent guère. Quand on les interroge, ils se contentent de répondre que *« ceux d'en face »* ont volé davantage.

Les sondages présentent le candidat de l'action démocratique, M. Jaime Lusinchi, comme le vainqueur probable du scrutin. Mais l'avance qu'il avait, dans les intentions de vote, sur M. Rafael Caldera, le candidat du COPEI, le parti social-chrétien au pouvoir, semble s'être rétrécie ces dernières semaines.

Le choix est d'autant plus difficile, pour nombre d'électeurs, que les sociaux-démocrates et les sociaux-chrétiens ne se distinguent que par des nuances. Apparemment, l'appartenance de l'Action démocratique à l'internationale socialiste lui confère un caractère « progressiste », alors que le parti fondé et dirigé par M. Caldera est marqué par ses origines cléricales.

Mais les sociaux-démocrates vénézuéliens se caractérisent par un populisme et un affairisme qui nuisent beaucoup à leur crédibilité. Quant aux sociaux-chrétiens du COPEI, sans doute sont-ils, à l'origine, des conservateurs. Leurs adversaires les accusent même d'être des adeptes du *« libéralisme manchestérien »*. Ils s'en défendent, bien sûr, et affirment avoir assimilé l'évolution sociale de l'Eglise, comme les démocrates-chrétiens du Chili.

En vérité, les deux partis ayant été tour à tour au pouvoir, c'est sur leur pratique qu'ils sont jugés. Or l'un et l'autre ont appliqué des politiques qui échappaient souvent aux définitions rigides, quand ils n'en changeaient pas en cours de route. L'actuel président social-chrétien, M. Herrera Campins, a mené au début de son mandat une politique « à la Thatcher », en abaissant les barrières douanières et en libérant les prix, alors que, depuis quarante ans, les tarifs des denrées de base étaient réglementés. Mais au début de cette année, la crise aidant, il a bloqué les prix, mesure dirigiste que ne désavouerait pas un gouvernement socialiste.

Bref, les deux formations principales n'entrent guère dans les catégories de « gauche » et de « droite ». *« La frontière se trouve à l'intérieur de chacune d'elles*, dit un cadre du COPEI. *Elles apparaissent d'abord comme des partis de clientèle, d'idéologie peu précise et de pratique difficile à prévoir. C'est ce qui explique, sans doute, que la campagne électorale ait souvent sombré dans les attaques personnelles. »*

A soixante-sept ans, M. Rafael Caldera, président de la République de *1969* à *1974*, cinq fois candidat au même poste depuis 1947, est à coup sûr le vétéran de la compétition. Pendant sa présidence, il n'a guère tenu les promesses progressistes qu'il avait faites en tant que candidat. *« Faute d'avoir une majorité à la Chambre des députés »*, expliquent ses partisans, qui portent à son crédit d'avoir pacifié le pays, après la répression engagée par ses prédécesseurs contre l'extrême-gauche et la guérilla.

M. Caldera a commencé sa campagne avec un lourd handicap : l'impopularité qu'a value au COPEI la gestion de M. Herrera Campins, qui a déclenché une crise économique et sociale d'une ampleur inconnue depuis longtemps en ne contrôlant pas la dette extérieure et en ne sachant pas négocier à temps son refinancement.

Le monstre étatique

Aussi le candidat social-chrétien, pour rattraper son retard, a-t-il cédé à la démagogie. Il a promis d'augmenter les salaires et de créer un million d'emplois nouveaux, dans un pays où la population active est d'environ cinq millions de personnes et où la crise financière devrait obliger, logiquement, à geler les salaires et à réduire les effectifs pléthoriques du « monstre étatique » – les 400 entreprises publiques responsables de 70 % du P.N.B.

Son rival, M. Jaime Lusinchi, qui a cinquante-neuf ans, a fait toutes ses classes au sein de l'Action démocratique. Il passe pour un bon professionnel de la politique, mais sans avoir l'étoffe d'un chef d'État. On pense qu'à travers lui, s'il est élu, c'est toute une équipe, autrement dit son parti, qui gouvernera.

Les programmes des deux candidats se recoupent sur bien des points. Ils promettent l'un et l'autre de réorganiser le secteur public, mais sans en réduire les effectifs, pour ne pas ajouter au chômage. Ils annoncent que priorité sera donnée à l'agriculture, pour réduire la dépendance alimentaire du pays. Ils envisagent, de la même façon, le problème de la dette extérieure. Comme les sociaux-chrétiens au pouvoir, l'Action démocratique se fait fort de négocier avec les créanciers étrangers sans se soumettre aux exigences du F.M.I.

Au cours de leur campagne, MM. Lusinchi et Caldera n'ont pas dit que le prochain gouvernement devrait braver l'impopularité et adopter les mesures d'austérité que l'équipe de M. Herrera Campins a différées pour des raisons électorales. Après la semi-dévaluation décidée au début de cette année, sous la forme d'un taux de change multiple du bolivar, le président qui assumera ses fonctions en février 1984 devra sans doute procéder à une véritable dévaluation et instituer un rigoureux contrôle des changes, deux mesures qui obligeront le pays à ne plus vivre au-dessus de ses moyens. Bien des hommes politiques voient dans cette cure d'austérité une véritable chance pour leur pays : celui-ci devra entrer dans une nouvelle phase de son développement, en produisant lui-même les biens industriels jusque-là importés sans restriction et que la manne pétrolière suffisait à payer.

L'austérité peut déboucher sur des conflits sociaux et favoriser la gauche, dont certains pronostiquent la percée dès dimanche prochain. *M. José Vicente Rangel* avait obtenu 4,9 % des voix en 1978 comme candidat du Mouvement vers le socialisme (MAS). Il se présente cette fois-ci avec l'appui du P.C. et d'autres formations d'extrême gauche, le MAS lançant dans la course à la présidence *M. Theodoro Petkoff, cinquante et* un ans, ancien guérillero, ancien membre du P.C., dont il se sépara en 1970 pour fonder son mouvement.

Un bipartisme étouffant

Le *MAS* peut profiter de la lassitude provoquée par la crise et un bipartisme étouffant pour accroître sa présence parlementaire. Du postulat de ses débuts – *« le socialisme dans la liberté »*, – il a beaucoup évolué pour coller à un électorat qui, dans son ensemble, ne souhaite pas de transformations brutales. L'une de ses propositions les plus « radicales » est d'instituer la cogestion dans les entreprises de l'Etat. Il n'a pas craint de faire de l'électoralisme, en inscrivant sur ses listes des vedettes de télévision.

Le prochain gouvernement peut modifier sensiblement la politique internationale du Venezuela. Le pays a adopté jusqu'à présent une position d'équilibre face aux conflits qui déchirent la région. Mais on a bien vu, à l'occasion de l'intervention américaine à la Grenade, combien cette position était parfois difficilement tenable. Officiellement, le débarquement des « marines » a été désapprouvé. En privé, on s'en est réjoui. 95 % des exportations vénézuéliennes passent par les Caraïbes, fait-on observer ici. *« L'armée n'a cessé de nous alerter sur le problème que posait pour notre sécurité la transformation de l'île en base soviéto-cubaine »*, explique M. Simon Alberto Consalvi, l'un des « ministrables » de l'action démocratique. *« C'était aussi une menace pour la stabilité démocratique de notre pays. »*

On se demande aussi, dans l'entourage de M. Lusinchi, si le Venezuela peut *« continuer à entretenir, avec son pétrole, les guerres qui ensanglantent l'Amérique centrale »*. Actuellement, le gouvernement de Caracas – comme celui de Mexico – vend cent mille barils par jour à onze pays de la région, à un prix exceptionnel et avec de longs délais de paiement. Une autre question posée, c'est celle de la neutralité face au régime sandiniste. Elle paraît de plus en plus difficile à respecter, alors que les Etats-Unis accentuent leur pression et font de la démocratisation du Nicaragua – comme de la défaite de la guérilla salvadorienne – une autre question vitale pour la sécurité de la région.

CHARLES VANHECKE.




FESTIVAL
INTERNATIONAL
de la
FOURRURE
Organisé par les Fourrures du Nord avec le concours des plus importants fabricants francais, canadiens, américains, anglais, allemands, suisses, italiens, scandinaves, et la participation des Fourrures George V avec leurs prestigieuses collections "Grosvenor Canada" exclusivité, Mondial Furs, Natural Furs, Leclair, Chocquenet, Rolf Schulte, Catherine Vernoux, etc...
Des milliers de manteaux réalisés dans les plus belles pelleteries du monde avec label d'origine, Vison Blackdiamond., Blackglama, Emba, Saga, Astrakan Swakara, Bukhara, Zibeline russe, (Sobol).
En plein cœur de Paris pour la 1ère fois en Europe
UN GRAND MAGASIN
entièrement réservé à la fourrure
SPECIAL DECEMBRE!
PRIX CADEAU
Métro OPERA
OUVERT TOUS LES JOURS SANS INTERRUPTION de 10h. à 20h.





Irlande du Nord

La montée du Sinn Fein fait craindre à Londres et à Dublin une radicalisation de la communauté catholique

De notre envoyé spécial

Belfast. – Sous un ciel d'hiver si bas qu'il paraît engloutir Belfast, rien ne semble devoir changer. Une nouvelle fois, l'Irlande du Nord connaît un regain de violence. La fusillade du 20 novembre dans l'église protestante de Darkley, où trois fidèles ont été tués et sept autres blessés, fait craindre, de la part des groupes extrémistes loyalistes protestants une vague de représailles. Celle-ci a d'ailleurs commencé dans le même comté d'Armagh, quelques heures après l'attentat : un catholique a été tué et, le 25 novembre, un autre était retrouvé battu à mort, tandis qu'un troisième était grièvement blessé par des coups de feu.

L'attentat de Darkley a servi de détonateur dans les milieux politiques protestants. Le parti unioniste « officiel », principale formation de l'Assemblée de l'Irlande du Nord, a décidé de s'en retirer, reprochant au gouvernement de Londres de manquer de fermeté à l'égard des activistes nationalistes. Dans une démarche désespérée pour sauver « son » Assemblée, M. James Prior, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, avait convoqué cette semaine, pour une réunion sur la sécurité, les dirigeants des quatre partis les plus importants, ceux des deux mouvements unionistes, l'« *officiel* » et le « *démocratique* » (ce dernier animé par le pasteur Ian Paisley), de l'Alliance (seul parti « mixte » composé de catholiques et de protestants) et du S.D.L.P. (catholique modéré). Mais, à l'exception de l'Alliance, tous les autres partis ont décliné l'invitation, l'estimant désormais sans objet. L'Assemblée, qui avait été élue le 20 octobre 1982, et qui, dès le début, avait été boycottée par les députés catholiques, a pratiquement cessé d'exister.

C'est la fin du « plan Prior » qui prévoyait la « *dévolution* » progressive à la nouvelle Assemblée de certains des pouvoirs détenus par le gouvernement britannique.

Après quatorze ans de crise, l'histoire continuerait-elle à se répéter, sans véritable changement ? Pas tout à fait. Un élément nouveau est apparu voici deux ans qui explique en partie la tension actuelle. Il s'agit de l'évolution du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA provisoire, présent en Ulster et en République d'Irlande.

L'élection de M. Gerry Adams, le 13 novembre, à la tête du Sinn Fein a consacré la nouvelle orientation du mouvement vers le combat politique, bien que le principe de la lutte armée soit maintenu. Après avoir enregistré des succès surprenants en 1982 lors des élections pour l'Assemblée de l'Irlande du Nord, et cette année en juin lors des élections générales britanniques, le Sinn Fein, en obtenant 7 % des voix lors d'une élection partielle à Dublin le 24 novembre, vient de doubler son score dans cette circonscription au grand désarroi des leaders des principales formation de la République. S'il continue sur sa lancée, il peut bouleverser au nord la scène politique en disputant au S.D.L.P. le titre de premier parti catholique et jouer un rôle déterminant au sud où l'équilibre des coalitions gouvernementales demeure particulièrement instable.

Les ennemis du Sinn Fein lui font beaucoup d'honneur. Se confiant à des députés conservateurs, M. Prior a estimé que sa percée pourrait rendre l'Irlande du Nord « *absolument ingouvernable* » et transformer l'île tout entière « *en un nouveau Cuba au large des côtes de la Grande-Bretagne* ». A Dublin aussi on s'alarme, et les deux principaux partis – Fine Gael et Fianna Fail – pour une fois d'accord, multiplient leurs efforts afin de soutenir le S.D.L.P., notamment en relançant les travaux du « forum pour une Irlande nouvelle » fondé au printemps de cette année. Le premier ministre irlandais, M. Garret Fitzgerald, au cours du récent sommet anglo-irlandais, avait pressé Mme Thatcher d'accepter l'idée de la recherche en commun d'une solution pour la question de l'Ulster, en précisant qu'il y avait urgence (*le Monde* du 9 novembre).

M. Gerry Adams, l'homme de la nouvelle ligne

L'homme qui suscite tant de préoccupations se donne des airs d'universitaire tranquille. La barbe sagement taillée, habillé de tweed et de velours, il dissimule un regard volontaire derrière ses fines lunettes et la fumée de sa pipe. Mais, contrairement à d'autres « jeunes turcs » du Sinn Fein, il n'a pas connu les bancs de l'université. A seize ans, il a quitté l'école pour être barman dans un pub protestant de Belfast, à Shankill, Road, le bastion des loyalistes les plus durs. On le soupçonne – il s'en défend – d'avoir ensuite été l'un des dirigeants de l'IRA et il a été interné à deux reprises. Aujourd'hui, à trente-cinq ans, celui que ses adversaires considèrent toujours comme un terroriste est devenu un « *très honorable* » député à la Chambre des communes. Il refuse d'y siéger. Le Sinn Fein, fidèle, jusqu'à présent tout au moins, à ses vieux principes – persiste en effet à boycotter toute assemblée à Belfast comme à Dublin, bien qu'il présente désormais des candidats à toutes les élections depuis 1982. M. Adams est responsable de ce tournant pris subitement après tant d'années de non participation aux élections, avec Dany Morrisson, autre dirigeant du Sinn Fein, auteur de la formule « *le bulletin de vote dans une main et le fusil dans l'autre* ». Délicat équilibre, mais réussite inespérée : le Sinn Fein obtient 33 % des voix catholiques en 1982 et 42 % en 1983.

Les risques de scission

N'est-il pas difficile, malgré tout, de solliciter les suffrages des électeurs et de les priver ensuite d'une représentation ? « *Oui* », reconnaît M. Adams, mais il ajoute aussitôt : « *Je crois que les gens qui adhèrent au mouvement républicain ont prouvé que les élections sont un « moyen », que notre seule présence dans la compétition électorale permet de mieux faire passer nos idées et d'embarrasser considérablement nos adversaires, même s'il n'est pas question de participer au Parlement de la puissance coloniale, ni de siéger dans une assemblée – en Irlande du Nord – qui consacre la partition. Dans le cas des institutions des vingt-six comtés (1), c'est plus complexe...* » Sur cet aveu, M. Adams, qui se montre d'une extrême prudence, marque une pause. « *Il est vrai que la majorité de la population s'identifie aux institutions de Dublin*, poursuit-il. *C'est un problème auquel nous sommes actuellement confrontés. Ce sera assurément au cours des deux prochaines années le sujet d'un débat interne essentiel pour la définition de notre stratégie.* »

M. Adams sait qu'il doit compter avec bien des réticences. Il n'ignore pas la rumeur qui se répand dans Belfast, selon laquelle plusieurs militants et dirigeants de l'IRA, craignant un abandon de la lutte armée, seraient prêts à faire scission et à s'engager dans des groupes concurrents plus extrémistes, tels que l'Armée de libération de l'Irlande du Nord (INLA), qui a multiplié les attentats ces derniers mois.

Mais, sûr d'un soutien dans la communauté catholique, M. Adams entend, même à petits pas, suivre la voie qu'il a tracée. Il s'en est fallu de peu que, au congrès qui l'a élu début novembre, ne soit acceptée une motion autorisant les candidats du Sinn Fein à siéger dans les institutions de la République. Et ce n'est pas par hasard si l'organe du Sinn Fein, donnant le compte rendu complet de ce congrès, publie à la « une » cette seule déclaration : « *Notre objectif central pour l'année à venir sera les élections européennes en juin (2), qui coïncident avec les élections municipales dans le Sud.* » Ce n'est qu'en page intérieure que l'on trouve ce titre : « *La lutte armée est une forme de résistance nécessaire et moralement juste dans les six comtés* » (Irlande du Nord). Il s'agit d'une citation du discours de M. Adams, qui avait aussi tenu à souligner que « *le combat armé doit être contrôlé et soumis à une discipline* ». Cela ressemble fort à une mise en garde adressée aux « militaires » de l'IRA.

Les craintes des modérés

Le Sinn Fein a condamné la fusillade de Darkley et, pour mieux indiquer qu'il désapprouvait les attentats contre des « civils », tout en continuant de défendre la lutte contre l'armée britannique et la police, l'IRA a revendiqué l'attentat à l'explosif commis à Belfast quatre jours plus tard contre une patrouille britannique.

Les dirigeants du S.D.L.P., qui se sentent menacés par la poussée du Sinn Fein, se montrent évidemment sévères à son endroit. « *L'évolution du Sinn Fein est très relative et trompeuse*, déclare M. Seamus Mallon, vice-président du parti. *Le Sinn Fein ne va pas aux élections pour faire son entrée sur le terrain politique, mais pour obtenir davantage de soutien afin de poursuivre sa campagne de violence. Le S.D.L.P., qui est tout aussi nationaliste que le Sinn Fein, rejette toute forme de violence. Nous sommes, en effet, convaincus que c'est précisément cette violence qui empêchera les Britanniques de quitter le pays.* »

M. Mallon estime que les récents succès du Sinn Fein connaîtront vite une limite : « *Le Sinn Fein n'a pas mordu sur notre électorat, qui reste stable. Il a seulement acquis les voix de ceux qui jusqu'à présent ne votaient pas, en secteur urbain, les jeunes, et dans les zones rurales les républicains traditionnels qui se sont toujours abstenus.* »

Chez les unionistes, M. James McCusker, leader adjoint du parti « officiel » partage cette analyse. Mais il se montre beaucoup plus inquiet pour l'avenir du S.D.L.P., même s'il qualifie celui-ci de « *parti ennemi* ». Toutefois, il ne faut pas, selon lui, exagérer le « *danger* » que représente le Sinn Fein : « *Si ce n'est déjà fait, M. Adams connaîtra des problèmes en raison même de son succès. L'histoire du Sinn Fein a toujours été marquée depuis soixante ans par des scissions successives à chaque fois que ses dirigeants ont eu la tentation de se lancer dans le jeu politique.* »

Mais cette opinion n'est partagée ni à Londres, ni à Dublin, ni dans l'autre parti unioniste, où le pasteur Paisley regrette, lui, la disparition de l'Assemblée en déclarant qu'« *elle était peut-être le dernier rempart des loyalistes contre la réunification* » ! Et il reproche au gouvernement de Londres d'avoir, par sa faiblesse, encouragé la radicalisation de la communauté catholique.

FRANCIS CORNU.

(1) M. Adams, comme ses prédécesseurs, ne reconnaît pas la légitimité de la République d'Irlande, coupable, à ses yeux, d'avoir accepté la partition. C'est pourquoi il n'emploie pas le terme de République, préférant parler des « *vingt-six comtés* ».

(2) Mais il n'est pas question que le Sinn Fein siège au Parlement européen en cas de victoire, car, pour le mouvement, la C.E.E. est une organisation « *capitaliste et impérialiste* » qui sert les intérêts de l'« *occupant britannique* ».

Espagne

ACCUSÉS D'INJURE AU CHEF DE L'ÉTAT

Des indépendantistes basques sont condamnés à des peines légères

De notre correspondant

Madrid. – C'est un verdict de clémence qu'a rendu, le jeudi 1er décembre, le tribunal suprême à l'égard des dix-neuf membres de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna jugés pour avoir perturbé en février 1981 un discours prononcé par le roi Juan Carlos à Guernica (*le Monde* du 23 novembre). Les juges n'ont pas retenu l'accusation d'« *injure au chef de l'Etat* » formulée par le procureur, qui demandait huit ans de détention pour chacun des inculpés. Le tribunal, qui a reconnu aux accusés le bénéfice du doute, les a condamnés à trois mois de prison et 20000 pesetas d'amende pour « *trouble de l'ordre public* », à l'exception d'un prévenu, M. Cereceda, qui se voit infliger cinq mois pour « *récidive* ». Seul ce dernier purgera effectivement sa peine, tous les autres bénéficiant du sursis.

Ce verdict a été accueilli avec satisfaction par les forces politiques basques, même dans les milieux hostiles à Herri Batasuna, où l'on craignait de voir s'allonger le « *martyrologe des extrémistes* », suivant l'expression d'un dirigeant de la coalition nationaliste Euskadiko Ezquerra.

Paradoxalement, seuls les accusés se sont publiquement prononcés contre la sentence, et leurs avocats ont annoncé leur intention de déposer un recours devant le tribunal constitutionnel, voire devant la Cour internationale des droits de l'homme de Strasbourg. Les dirigeants d'Herri Batasuna, qui refusent de reconnaître la légitimité des institutions espagnoles, ne peuvent admettre qu'un tribunal de Madrid leur ait rendu justice.

Th. M.

U.R.S.S.

M. Andropov assistera-t-il à la session du Soviet suprême ?

En fixant au 28 décembre la session d'automne du Soviet suprême, les dirigeants soviétiques ont choisi la dernière date possible, sans doute pour augmenter les chances d'une participation de M. Youri Andropov à la réunion du Parlement et au plénum du comité central qui devrait immédiatement la précéder.

Le chef de l'État et du parti soviétique, qui n'a pas été vu en public depuis le 18 août, et qui souffre officiellement d'un « refroidissement », sera-t-il présent au Kremlin ? Rien ne permet pour l'instant de répondre à une question plus importante pour l'avenir du régime que l'ordre du jour même de la session parlementaire. Au cours de cette réunion, qui devrait durer deux jours, le Soviet suprême adopte en effet traditionnellement le budget et le plan de l'année suivante. La discussion est purement formelle.

M. YOSSIF BEGUN A ÉTÉ PLACÉ EN CELLULE D'ISOLEMENT

M. Yossif Begun, militant pour le droit des juifs soviétiques à l'émigration, condamné, le 14 octobre, à sept ans de camp et cinq ans de relégation pour « agitation et propagande antisoviétique », a été placé en cellule d'isolement à la prison de Vladimir, et sa famille n'a pas eu communication du texte du jugement, ce qui rend très aléatoire toute procédure d'appel.

Un avocat français, Me Jean Martin, a rendu compte, jeudi 1er décembre à Paris, devant la presse, de ses récentes rencontres, à Moscou, avec la compagne du condamné, Mme Irana Speranskaya et son fils Boris. Tous deux n'ont été autorisés à rendre visite au prisonnier qu'une seule fois : séparés de lui par des vitres et des grillages, ils devaient communiquer avec lui par téléphone, tandis qu'un gardien, muni d'écouteurs, interrompait la conversation dès qu'il était question du procès, de la préparation de l'appel ou des conditions de détention.

Me Jean Martin a aussi pu rencontrer un adjoint du procureur général de l'URSS qui, après avoir affirmé ne pas être au courant de l'affaire Begun, a tiré de son carnet une fiche de renseignements sur cet homme de « *mauvaise moralité* », dont il a énuméré les « maîtresses » présumées... L'adjoint au procureur de l'URSS a aussi demandé à l'avocat français pour quelle raison il s'intéressait tant à « *ce cas banal* ».

BIBLIOGRAPHIE

L'U.R.S.S. et l'Europe de l'Est en 1982-1983

La Documentation française publie pour la quatorzième fois ce bilan annuel réalisé sous la direction de Thomas Schreiber par les collaborateurs du CEDUCEE (Centre d'études et de documentation sur l'U.R.S.S., la Chine et l'Europe de l'Est) et par des chercheurs du C.N.R.S. et de la Fondation nationale de sciences politiques.

Le bilan politique et économique de chaque pays pour 1982 et les premiers mois de l'année en cours est assorti de statistiques de base, d'une bibliographie et, surtout, de listes des organismes dirigeants des partis communistes et des gouvernements qui sont à jour jusqu'à l'été 1983.

Cet annuaire unique en son genre et dont l'utilité n'est plus à démontrer est assorti de plusieurs études de fond. MM. E. Lhomel examine impartialement le problème du Kossovo, ce foyer de dissensions entre l'Arabie et la Yougoslavie ; M. T. Schreiber fait le bilan des relations franco-soviétiques depuis l'avènement de la gauche en France ; Mme M. A. Crosnier dresse le bilan économique de dix-huit ans de brejnévisme et M. G. Mink scrute « *le politique, les gouvernants et l'opinion des gouvernés en Europe de l'Est* ».

(★) *La Documentation française*, 29-31, quai Voltaire 75340 Paris Cedex 07, *l'U.R.S.S et l'Europe de l'Est en 1982-1983.* Notes et études documentaires n° 4 737-47, 38, 268 p., 40 F.

Turquie

RÉUNIS DANS UN « CONSEIL DE LA PRÉSIDENCE »

Les auteurs du coup d'Etat militaire de 1980 surveilleront le processus de démocratisation

De notre correspondant

Trois nationalistes kurdes ont été condamnés à mort et dix autres à la prison à vie, le jeudi 1er décembre, par la cour martiale de Diyerbakir, dans le sud-est de la Turquie. Ils étaient accusés d'avoir voulu créer un Etat kurde par la force. Alors que les officiers généraux auteurs du coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 reviennent à la vie civile pour former un Conseil de la présidence de la République chargé de surveiller la transition vers la démocratie, la réouverture du Parlement coïncide fâcheusement avec la suspension pour une durée indéterminée du journal indépendant *Hurriyet* (la liberté), par le commandant de l'état de siège d'Istanbul.

Ankara. – Après le général Evren, président de la République, qui a quitté l'uniforme en août dernier, les quatre autres membres du Conseil national de sécurité (l'amiral Tumer et les généraux Ersin, Sahinkaya et Celasun) s'apprêtent eux aussi à devenir civils, lorsque le Conseil disparaîtra après l'élection du président de la nouvelle Assemblée, issue du scrutin du 6 novembre. Les cérémonies de passation des pouvoirs au sein des forces armées se poursuivent. L'amiral Tumer et le général Celasun, respectivement chef de la marine et chef de la gendarmerie, ont cédé leur poste, le jeudi 1er décembre, à l'amiral Atakan et au général Buyruk. Vendredi, c'était au tour du chef de l'armée de l'air, le général Sahinkaya, de présenter son remplaçant, le général Sozer. Le général Saltik, actuellement commandant adjoint des forces terrestres, succède au général Urug comme chef des forces terrestres. Le général Urug sera le nouveau chef d'état-major à la place du général Ersin.

Les quatre anciens commandants formeront le Conseil de la présidence de la République, qui aura pour tâche d'examiner certaines lois importantes et de conseiller le président de la République avant la promulgation des lois.

Le haut commandement, à l'origine du coup d'Etat du 12 septembre 1980, se retrouvera donc au complet au palais de Chankaya jusqu'à la fin du septennat du président Evren, c'est-à-dire jusqu'à novembre 1989.

Le général en retraite Guneral ayant été récemment nommé secrétaire général de la présidence de la République, et d'anciens militaires faisant fonction de conseillers, les dignitaires de l'armée joueront un rôle d'intermédiaire, avec le pouvoir civil au cours de cette législature qui marquera la transition progressive vers la démocratie. Le haut commandement sortant et celui qui le remplace sont composés d'officiers qui se connaissent de longue date. Lorsque l'armée retournera officiellement dans ses casernes, les anciens et les nouveaux chefs seront là pour surveiller le processus de démocratisation. La nouvelle équipe est surtout composée d'officiers « purs et durs », sans orientation politique bien définie, mais ils représentent plutôt la « *tendance radicale* », qui coexiste traditionnellement au sein de l'armée turque « kémaliste » avec la « tendance modérée ».

ARTUN UNSAL.

LE GÉNÉRAL URUG NOUVEAU CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Né en 1921 à Istanbul, officier d'artillerie depuis 1942, Necdit Urug est reçu au concours d'entrée de l'Académie de guerre, pépinière d'officiers d'état-major, en 1950. Brillant élément, il sert comme commandant du régiment turc à Chypre, puis à Bruxelles comme chef de la mission militaire auprès de l'OTAN. Promu général en 1977, il est nommé, l'année suivante, commandant de la première armée à Istanbul. En août 1981, il remplace le général Saltik comme secrétaire général du Conseil national de sécurité, organe suprême du pouvoir militaire. En même temps, il est nommé commandant adjoint des forces terrestres, puis, en août dernier, commandant en chef. Il appartient au groupe des officiers kémalistes « radicaux », réformistes sans être révolutionnaires, un peu méfiants dans les rapports avec les civils, fidèles aux amitiés des casernes.

Italie

Le pape Jean-Paul II et M. Craxi se sont entretenus de la révision du concordat

De notre correspondant

Cité du Vatican. – Le président du conseil italien, M. Bettino Craxi, et le pape Jean-Paul II ont eu, jeudi matin 1er décembre, un entretien de cinquante minutes, suivi d'une rencontre du chef du gouvernement avec le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat. Les commentaires officiels ont été des plus succincts, faisant état d'« *appréciation commune* » sur les principaux problèmes en cours. Mais M. Craxi a déclaré : « *La rencontre a fourni une occasion utile pour un échange de vues sur la situation internationale et sur les grandes valeurs humaines où s'engagent l'Eglise du Christ et le gouvernement italien* ». Il a ajouté que des deux côtés on avait l'intention d'aboutir « *dans des délais raisonnablement courts* » à la révision du concordat entre l'Italie et le Vatican.

Avec cette audience, demandée et préparée, M. Craxi a très habilement joué. Reprenant au président de la République, M. Pertini, le privilège d'être l'interlocuteur direct de Jean-Paul II, M. Craxi a, en outre, assumé la responsabilité de la conclusion des travaux pour un concordat rénové. Sa qualité de chef de gouvernement le justifie, mais les deux principales personnalités du cabinet, MM. Andreotti, ministre des affaires étrangères, et Spadolini, ministre de la défense, pouvaient, eux aussi, s'estimer directement concernés.

Pour le Vatican, en tout cas, un interlocuteur socialiste qui assume toute la responsabilité de sa signature semble préférable à un démocrate-chrétien comme M. Andreotti, qui depuis quarante ans a toujours été en contact, mais de façon très autonome, avec les milieux dirigeants de l'Eglise.

M. Andreotti estime que la révision du concordat peut se passer d'une approbation parlementaire. La plupart des partis, peut-être dans l'espoir de réduire un peu le rôle joué par les socialistes dans cette phase finale, réclament un large débat qui risque évidemment de remettre en cause plusieurs des points acquis au cours des treize ans de négociations. M. Spadolini a aussi son mot à dire : historien, il s'est consacré à l'étude des rapports entre l'Eglise et l'Etat italien. Il a suivi de très près les travaux de révision, et, en tant que secrétaire du parti républicain, il représente actuellement les forces qui plaident pour une certaine prudence. C'est en effet lorqu'il était président du conseil que les négociations sur le concordat ont été gelées en attendant que le Vatican se décide à dire si son organisme financier, l'Institut pour les œuvres de religion, allait payer le million et demi de dollars qu'il devait au Banco Ambrosiano (dont six dirigeants inculpés de faillite frauduleuse, ont été arrêtés jeudi).

Le Vatican garde encore le silence sur ce point. On ne peut donc exclure que l'affaire allonge considérablement les délais dont parlait M. Craxi.

(Intérim.)

AFRIQUE

Algérie

Ancien artisan de l'industrialisation lourde

M. ABDESSELAM EST MENACÉ DE POURSUITES POUR SA GESTION PASSÉE

(De notre correspondant)

Alger. – A trois semaines de l'ouverture du congrès du F.L.N., un proche compagnon de Boumediene, M. Belaïd Abdesselam, le ministre qui avait engagé l'Algérie sur la voie de l'industrialisation lourde, est sur la sellette.

Un arrêt de la Cour des comptes, rendu le 29 novembre, constate qu'il a commis *« des fautes et des négligences »* lors de l'exécution d'un contrat de formation de personnel conclu en novembre 1974 entre la Société nationale de construction mécanique (Sonacome) et la société américaine Calcusearch. Ce contrat avait conduit l'Algérie à débourser des sommes considérables pour un piètre résultat : *seuls cent onze des* trois cent deux Algériens envoyés en formation aux Etats-Unis sont restés à la Sonacome.

La Cour des comptes incrimine plusieurs responsables de la Sonacome, dont l'ancien directeur, M. Akrouf Daoud, mais aussi des *« autorités de tutelle »*, c'est-à-dire M. Abdesselam, et un autre ministre, M. Mohamed Liassine.

Esprit brillant, ce dernier, qui est marié avec une Française, était revenu en Algérie après avoir vécu en France pour exercer les hautes fonctions que lui proposait son ami M. Abdesselam. La Cour des comptes a transmis le dossier au ministère de la justice pour d'éventuelles poursuites pénales. En Algérie, les *« crimes économiques »* sont jugés devant une section spéciale de cour d'assises ordinaire (appelée ici tribunal criminel), qui comporte donc un jury populaire. La peine de mort est prévue pour les plus graves de ces *« crimes économiques »*. Celle-ci n'a jamais été infligée dans de telles affaires, mais de lourdes peines de prison sont couramment prononcées.

La disgrâce de M. Abdesselam avait été confirmée en décembre 1982 lorsqu'il avait été suspendu du comité central au terme d'un déclin politique par étapes. N'ayant apparemment pas la conscience tranquille, certaines des personnes mises en cause par la Cour des comptes ont fui l'Algérie depuis quelque temps. MM. Abdesselam et Liassine étaient restés. On se demande aujourd'hui, ici, s'ils seront inculpés, voire arrêtés. – J. G.

Tchad

● *La « table ronde » d'Addis-Abeba.* – Le commandant Jalloud, *« numéro deux »* libyen, est arrivé, jeudi 1er décembre, à Addis-Abeba pour s'y entretenir de la crise tchadienne avec le lieutenant-colonel Mengistu, chef de l'État éthiopien et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. L'O.U.A. espère, en effet, réunir fin décembre, dans la capitale éthiopienne, une « table ronde » entre les principaux protagonistes du conflit. Le président Hissène Habré et M. Goukouni Oueddeï se sont ralliés au principe de cette conférence. M. Miskine, ministre tchadien des affaires étrangères, est lui-même en route pour Addis-Abeba après avoir séjourné vingt-quatre heures à Paris. Plusieurs personnalités de l'opposition, dont le docteur Fatcho Balam (Union nationale démocratique), se trouvaient le week-end dernier à Paris, où de nombreux entretiens ont eu lieu ces dernières semaines. – *(A.F.P., A.P.)*

● *Autrement et le désert.* – La revue *Autrement* consacre au désert son cinquième numéro hors série, avec un sous-titre qui en résume fidèlement l'esprit : « Nomades, guerriers, chercheurs d'absolu ». Edwige Lambert qui a été le maître d'œuvre de cet ensemble, a voulu à la fois faire rêver, informer et donner à réfléchir, parce que, écrit-elle, *« outre l'espace réel d'une histoire humaine, économique et politique,* (le désert) *est en chacun espace symbolique. Outre le lieu aride que ses habitants traversent ou bien irriguent, il est lieu qui traverse et irrigue »*.

Le numéro est construit autour de quatre thèmes. « Mythologies », chapitre sur lequel il s'ouvre, montre comment l'imagerie saharienne a été forgée par les premiers explorateurs. « Cultures nomades : le tarissement » souligne les menaces que le monde moderne fait peser sur une civilisation. Mais le désert est aussi « Terres de convoitises », avec les guerres du Sahara occidental et du Tchad et les mirages de l'uranium. Enfin, « Désert outre mesure » nous livre quelques très beaux textes, dont *Ténéré atavique* de Mouloud Mammeri.

P. B.

(Paris, novembre 1983, 262 pages, 65 F).

Tunisie

L'U.G.T.T. dénonce « les tentatives visant à instaurer le pluralisme syndical »

De notre correspondant

Tunis. – Les prétextes avancés par les « responsables » de la crise qui a éclaté au sein de l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.) ne tendent qu'à cacher leur véritable intention, qui est de nuire au mouvement syndical : telle est la thèse développée, jeudi 1er décembre, au cours d'une conférence de presse, par M. Habib Achour.

Le président de l'U.G.T.T. a réfuté chacune des accusations portées contre lui par ses sept anciens adjoints exclus, lundi dernier, de la centrale par la commission administrative (*le Monde* du 1er décembre). Prenant à témoin les membres du bureau exécutif qui l'entouraient, il a assuré qu'il n'exerce aucun pouvoir personnel, que sa gestion est saine, qu'il ne nourrit pas d'animosité à l'égard des syndicalistes ayant accepté de figurer sur des listes du Front national lors des élections législatives de 1981, qu'il ne s'est jamais livré à des irrégularités, et que la procédure d'exclusion adoptée était conforme aux statuts de l'organisation.

Pour M. Achour, ses accusateurs *« avaient perdu depuis longtemps la confiance de la base »* et ils ont préféré partir *« en claquant la porte, ce qui était pour eux une façon de sauver la face »*.

Le président de l'U.G.T.T. s'en est pris plus particulièrement à leur porte-parole, M. Abdelaziz Bouraoui, qui, a-t-il dit, s'était opposé à son retour à la direction des syndicats et voulait *« un poste de commande sous tutelle »*, laissant ainsi entendre qu'il avait l'intention de prendre sa place. Sous quelle tutelle ? M. Achour n'a pas précisé – mais l'allusion paraît claire – s'il s'agissait de celle du gouvernement, de même qu'il est demeuré très évasif sur les *« ennemis de l'U.G.T.T. »* qui auraient *« manipulé »* le groupe.

Toutefois, dans la motion qu'elle a votée concernant cette affaire, la commission administrative s'est montrée un peu plus explicite en soulignant que ce n'est pas *« l'effet du hasard »* si la crise a surgi *« juste au moment où la décision d'instaurer le multipartisme est annoncée (1) et au moment où des déclarations officielles sur le multisyndicalisme sont faites »*. Aussi dénonce-t-elle *« toutes les tentatives visant à instaurer le pluralisme syndical et à porter atteinte à l'unité des travailleurs et de leur organisation »*. Sur ce point M. Achour s'est montré moins catégorique, affirmant qu'il ne s'opposait pas à l'éventuelle création d'un ou plusieurs autres syndicats mais, a-t-il ajouté, à condition que ce soit pour servir exclusivement les intérêts des travailleurs.

MICHEL DEURÉ.

(1) La contestation des syndicalistes a pourtant été rendue publique antérieurement à la décision d'autoriser le multipartisme (*le Monde* du 22 novembre).



ASIE

Taiwan

Une opposition « radicale » participe à des élections législatives partielles

De notre correspondant

Tokyo. – Des élections législatives partielles ont lieu samedi 3 décembre à Taiwan. Cette consultation à l'échelle nationale, la première depuis trois ans, devrait avant tout permettre de confirmer l'emprise, sinon toujours la popularité, du Kuomintang (K.M.T., parti nationaliste) face à une opposition structurellement faible, divisée et désavantagée non seulement par les restrictions électorales qu'impose le K.M.T., véritable parti-Etat, mais aussi par les moyens financiers dont disposent nombre des candidats officiels.

L'intérêt de ces élections ne réside pas, *a priori*, dans le score du K.M.T., mais plutôt dans celui de l'opposition ou *tangwai*, littéralement « ceux qui sont à l'extérieur du parti ». Cette dernière, sous l'égide de M. Kang Ning Hsiang, représentant un courant modéré, avait obtenu onze sièges sur soixante-dix soumis au vote populaire en 1980 (1).

Or M. Kang – l'un des rares opposants de quelque stature encore en liberté – se trouve aujourd'hui débordé par une minorité présentée comme « radicale », connue sous le nom de *« nouvelle génération »* et constituée pour l'essentiel par des parents ou des avocats des opposants arrêtés lors des émeutes de Kaoshiung en décembre 1979, accusés de « sédition » et sévèrement condamnés (une dizaine d'années de prison en moyenne) (2).

Les membres de cette minorité, mis en confiance par leur succès aux élections partielles de 1980, se sont lancés au cours des deux dernières semaines dans une campagne au cours de laquelle ils ont demandé pêle-mêle le droit à l'autodétermination de Taiwan, l'abolition de la loi martiale, la liberté de presse et d'opinion, ainsi que le droit à la formation de nouveaux partis politiques. Leur campagne revêt souvent un caractère émotionnel du fait de l'emprisonnement de leurs parents ou amis, voire tragique dans le cas de Mme Fang Su Min, femme d'un avocat emprisonné à la suite de l'affaire de la revue *Formosa*.

En février 1980, alors que Mme Fang rendait visite à son mari emprisonné, et malgré la surveillance policière établie autour de leur domicile, un ou plusieurs inconnus poignardèrent mortellement sa mère et deux de ses filles. En dépit des promesses officielles, ce triple meurtre – avertissement sanglant aux opposants, estiment certains – n'a toujours pas été élucidé.

Face à cette opposition qui va aux urnes divisée et qui présente au total moins de vingt candidats pour soixante et onze sièges à pourvoir au Yuan (assemblée) législatif, le K.M.T. a augmenté le nombre de ses candidats par rapport à 1980 : cinquante-huit contre trente-huit. Outre tous les avantages institutionnels dont il dispose, le parti nationaliste chinois peut se prévaloir cette année de bonnes performances économiques. Il a, enfin, l'avantage des moyens financiers dans un système où les cadeaux des candidats permettent d'acheter bien des votes (environ 20 % du total, estime-t-on très officiellement). Et cela d'autant plus que certains candidats officialisés par le K.M.T. jouissent déjà de fortunes personnelles considérables.

C'est la loi de la l'élimination naturelle, en d'autres termes la mort de « représentants-à-vie », qui a conduit le régime du K.M.T. à procéder en 1969 à des élections partielles pour repeupler les bancs du Yuan législatif de Taipeh. En effet, les députés élus sur le continent en 1947, avant la victoire des communistes sur Chiang Kai Shek, sont inamovibles, mais, hélas ! pour la cause du K.M.T., pas immortels.

Ils attendent donc la reconquête pour se soumettre au suffrage populaire dans leurs circonscriptions d'origine. En cas de décès ils sont remplacés, en vertu de la même logique ou de la même fiction, *« pour la durée de la rébellion sur le continent »*. Sur une assemblée exilée de sept cent soixante législateurs, en 1949, il reste aujourd'hui deux cent quarante-sept élus de 1947, dont la moyenne d'âge approche les quatre-vingts ans.

R.-P. PARINGAUX.

(1) Une trentaine de sièges sont octroyés par le pouvoir à des représentants des communautés chinoises d'outre-mer.

(2) En décembre 1979 une manifestation pour les droits de l'homme et les libertés politiques, organisée dans la ville de Kaohsiung par les opposants les plus populaires, groupés autour de la revue *Formosa*, dégénéra en émeutes. Le gouvernement en profita pour arrêter les principaux organisateurs, décapitant ainsi l'opposition et mettant un terme aux velléités de liberté d'expression de certains organes de presse.

Chine

GUERRE AUX CHIENS A PÉKIN

Pékin *(A.P.)*. – L'interdiction de posséder des chiens a pris effet jeudi 1er décembre dans la capitale chinoise, et les autorités sanitaires ont demandé l'extermination complète des animaux afin d'éviter toute épidémie de rage.

Bien avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, deux cents Pékinois avaient formé des brigades d'extermination chargées de noyer ou d'assommer les quatre cent mille chiens de la cité. Mais, selon le chef adjoint du département de l'environnement de la ville, M. Liu Songlin, de nombreuses personnes ont elles-mêmes tué leur animal et l'ont mangé.

Depuis jeudi, toute personne possédant un chien est passible d'une amende de 50 yuans (200 F), soit environ l'équivalent de trois semaines du salaire moyen d'un ouvrier.

Selon le *Quotidien du peuple*, les chiens constituent un grave danger pour la sécurité de la population en raison de la rage, mortelle à 100 % des cas pour les humains en Chine.

Le Monde

politique

Le sommet P.S.-P.C.F. s'est achevé par un accord

Un compromis difficile sur l'emploi et le pouvoir d'achat

La troisième étape

La rigueur, c'est dur. Et plus ça dure, plus ça décourage ceux qui ont rêvé d'une gauche à la générosité sans limite. La droite serait folle de ne pas en profiter, et elle n'est ni bête ni folle. Résultat : l'addition des mécontentements et des désillusions se traduit par des défaites électorales quasi hebdomadaires. Le bon sens oblige à admettre cette réflexion émise par M. Lionel Jospin à l'ouverture de la rencontre P.C.-P.S., jeudi : *« Si en plus une partie importante de la gauche soutient* [le gouvernement] *du bout des lèvres, voire même insiste surtout sur les aspects critiques, et développe davantage l'exposé de sa politique que celle du gouvernement je ne vois pas comment nous pourrions rassembler derrière nous une opinion majoritaire. »*

Si l'on veut *« reconquérir l'opinion »*, à mi-parcours de la législature, à deux ans et demi des élections législatives de 1986, il faut en passer par là, commencer par faire le ménage chez soi. Première étape de cette reconquête : l'unité du parti socialiste. Elle paraît s'être imposée à tous au terme du congrès de Bourg-en-Bresse. Deuxième étape : l'unité de la gauche. Elle paraît s'être imposée à tous après *« vérification »*, jeudi, des termes du contrat de gouvernement conclu entre ses deux principales formations en juin 1981.

Ces deux étapes ainsi franchies, sur le papier, il reste à mettre en œuvre les bonnes intentions affichées par les uns et les autres. On jugera sur pièces, au vu des campagnes dont la mise en œuvre a été décidée et surtout de l'efficacité des travaux du groupe P.C.-P.S., qui sera chargé d'assurer la concertation entre les deux partis sur la politique économique et l'emploi. C'est la troisième étape.

La direction du parti communiste admet la nécessité de tenir compte des *« données nouvelles » de la situation économique*, des *« difficultés actuelles »* qui réduisent, pour l'instant, les ambitions exprimées en 1981. Mais à condition que les objectifs anciens ne soient pas perdus de vue : *croissance, maintien* de la demande intérieure et du pouvoir d'achat. La rigueur ne serait donc qu'une parenthèse, un passage obligé destiné à reconstituer les forces de l'économie française.

M. Georges Marchais, pas plus que ne le fait M. Jean-Pierre Chevènement à l'intérieur du parti socialiste, ne perd de vue l'existence de ce qu'il appelle *« une autre politique »*, dont M. Philippe Herzog, économiste du P.C.F., a longuement exposé les implications au cours de la rencontre. Il faut en passer par la rigueur à la façon de M. Jacques Delors, mais ce n'est, pour l'un et l'autre, que partie remise. L'un et l'autre espèrent un changement de gouvernement symbolique d'une nouvelle donne, qui, amorcée en 1984, commencerait à porter ses fruits l'année suivante, peu avant les élections législatives.

L'accord conclu au sein du parti socialiste à Bourg-en-Bresse est censé tenir deux ans. Celui réalisé entre le P.S. et le P.C. jeudi n'a de sens que s'il dure au moins autant. L'essentiel est de savoir si socialistes et communistes en auront, à l'usage, la même lecture, ce qui serait étonnant compte tenu des expériences passées et notamment de la dernière en date, celle de juin 1981.

« Lionel lit mal mes textes », disait M. Marchais jeudi au terme de la rencontre. *« Georges lit mal les miens »*, répondait M. Jospin. *Ils ont écrit l'accord à deux.* Reste à savoir s'ils liront longtemps d'une seule voix ce qui devrait être une pièce centrale du dispositif de *« reconquête de l'opinion »*.

JEAN-YVES LHOMEAU.

La rencontre des délégations du parti communiste et du parti socialiste au siège du P.S. a commencé à 9 h 30 jeudi matin (1). M. Georges Marchais a, le premier, donné lecture d'un texte liminaire auquel a répondu M. Lionel Jospin (*le Monde* du 2 décembre).

La discussion s'est d'abord engagée sur les problèmes de politique internationale. Le premier secrétaire du P.S. avait jugé nécessaire de procéder à un *«inventaire»* dans ce domaine. Cela a été fait assez rapidement sur des questions comme l'Afghanistan et la Pologne. Les communistes ont souligné que l'accord du 23 juin 1981 ayant eu pour objet de définir une *«orientation gouvernementale commune»*, c'est par rapport à l'action du gouvernement, et non par rapport aux conceptions du parti socialiste, que M. Marchais avait exprimé à plusieurs reprises un accord *«quasi total»*. M. Jospin a admis ce point de vue lorsqu'il a déclaré, devant les journalistes, après la réunion, que les deux partis n'ont pas *«la même sensibilité»* lorsqu'ils traitent de questions comme celle de l'Afgnanistan ou de la Pologne.

Les socialistes accordaient une importance particulière à la clarification des positions du P.C.F. sur le Proche-Orient et sur le Tchad. La déclaration commune porte sur l'action de la France au Liban et au Tchad des appréciations positives.

Le débat a été sensiblement plus long sur l'équilibre des forces nucléaires en Europe. La discussion s'est étendue sur la question de savoir si l'installation des missiles américains Pershing rétablit cet équilibre, ou au contraire le rompt. Toutefois l'interruption de la négociation américano-soviétique de Genève sur les missiles intermédiaires reléguait ce débat au passé. *« Une période est passée, une nouvelle période s'ouvre »*, a déclaré M. Marchais à ce propos devant les journalistes. Pour la même raison, la question de la prise en compte de la force nucléaire française dans l'ensemble des forces nucléaires européennes a, elle aussi, perdu de son urgence. M. Jospin a *observé néanmoins au cours de la* conférence de presse que *« si cette question restait ou était de nouveau posée, les deux partis demeureraient sur leurs positions »*.

Après une interruption de deux *heures pour déjeuner*, la discussion a repris, cette fois, sur des problèmes de politique intérieure. Un groupe de travail composé de MM. Marcel Debarge et Jean Pronteau pour le P.S., Paul Laurent et Guy Hermier pour le P.C.F. a travaillé en marge du débat à la mise au point d'un projet de déclaration commune. Les deux délégations étaient porteuses chacune d'un avant-projet. Un premier texte, mis au point par le groupe de travail vers 18 heures, a donné lieu à une relance de la discussion à l'initiative de M. Marchais, et les échanges se sont prolongés jusqu'à 22 heures.

Après une suspension de séance consacrée à des réunions séparées des deux délégations, les communistes ont souhaité, en effet, revoir point par point les projets de déclaration. Les passages consacrés au pouvoir d'achat et à l'emploi ont été les plus difficiles à établir. Les socialistes ayant proposé une formule selon laquelle le pouvoir d'achat *« moyen »* serait maintenu, les communistes s'y sont refusés.

Une formule de compromis a été trouvée, la déclaration se prononçant pour le maintien du pouvoir d'achat moyen *« atteint après la progression des années 1981 et 1982 »* et précisant que *« de nouveaux progrès vers la justice fiscale et la revalorisation des bas salaires »* devraient être réalisés.

Pour ce qui est de l'emploi, le paragraphe de la déclaration affirmant que *« les deux partis prennent en compte la grande mutation technologique en cours »* a donné lieu à une discussion, car les socialistes estimaient que cette mutation rendait nécessaire *« de redistribuer la carte de l'emploi »*. Les communistes ont récusé cette formule et insisté pour que le texte, se référant au nouveau droit des travailleurs et à la décentralisation, indique que les deux partis *« veilleront à ce que les mesures nécessaires »* soient prises en concertation et tiennent compte *« des intérêts des travailleurs et des régions »*.

A travers ces discussions, les deux délégations se sont acheminées vers un texte qui constitue un nouvel accord, comparable à celui de juin 1981. Tel était le souhait des socialistes exprimé par M. Jospin lorsqu'il avait rencontré M. Marchais le 26 novembre à l'hôtel de Lassay, *résidence de M. Louis Mermaz*, président de l'Assemblée nationale, et en présence de ce dernier. Les socialistes ont souhaité aussi que les rencontres de ce genre soient plus fréquentes et que soient mis en place entre les deux partis des groupes de travail se consacrant notamment aux questions de politique économique et sociale. Il s'agit dans l'esprit du P.S., d'éviter que ces question ne donnent lieu, comme par le passé, à des étalages des divergences entre les deux partis et surtout entre le P.C.F. et le gouvernement. Le parti communiste a accepté assez aisément le principe de ces groupes de travail.

Les communistes ont, pour leur part, émis avec insistance le souhait d'être associés à la préparation de la réforme du mode de scrutin pour les élections législatives et au découpage des circonscriptions législatives et des cantons. Quant au mode de scrutin, M. Marchais a marqué la préférence du P.C.F. pour la représentation proportionnelle, mais tout en reconnaissant la nécessité de *« tenir compte de l'existence des circonscriptions et des liens qui se sont ainsi fixés avec les électeurs »*. Les communistes estiment que cette réforme et ces redécoupages devraient intervenir dans un délai qui permette *d'éviter une trop grande proximité* des scrutins eux-mêmes, et l'accusation de manœuvre que l'opposition ne manquerait pas de porter dans ce cas.

La question des *« irrégularités électorales »* sanctionnées par les tribunaux administratifs, qui étaient à l'origine de plusieurs élections municipales partielles dans des communes dirigées par le P.C.F. n'a été que très brièvement évoquée. La déclaration de M. Marchais comportait, dans un passage consacré à une proposition de loi électorale que les communistes ont l'intention de déposer à l'Assemblée nationale des allusions transparentes aux contestations auxquelles avait donné lieu le dernier scrutin municipal à Marseille. Les socialistes observent pour leur part que les juridictions concernées n'avaient pas confirmé le bien-fondé de ces contestations.

Un autre thème, abordé par les communistes cette fois, a été celui de l'information audiovisuelle. M. Marchais a jugé inadmissible que le service public de la télévision se livre à ce qu'il a appelé *« des campagnes »* contre un parti de la majorité. Les socialistes n'ont pas fait connaître leur point de vue sur cette question.

PATRICK JARREAU.

(1) La délégation du P.C.F. était composée de Mme et MM. Georges Marchais, Paul Laurent, Maxime Gremetz, André Lajoinie, Guy Hermier, Philippe Herzog, Francette Lazare, Madeleine Vincent ; celle du P.S., de MM. Lionel Jospin, Jean Poperen, Marcel Debarge, Pierre Joxe, Jean Pronteau, Michel Charzat, Michel de La Fournière, Guy Allouche.



(Dessin de PLANTU.)

La déclaration commune : faire barrage à la droite et valoriser le bilan du gouvernement

Dans la déclaration commune, publiée vendredi 2 décembre au terme de leur rencontre, le P.C. et le P.S. indiquent qu'ils ont « fait le point de l'œuvre accomplie » *depuis l'accord de juin 1981*, « des engagements à tenir et des efforts communs nécessaires » :

« Les deux partis considèrent qu'au gouvernement, à l'Assemblée nationale et dans le pays, la majorité de gauche a réalisé, au service des intérêts du peuple et de la France, une œuvre importante dont le bilan est déjà supérieur aux grandes conquêtes du Front populaire et de la libération.

» Si les principaux chefs de la droite, après avoir conduit la France à l'effacement international et au déclin économique, mettent tant de passion, de mauvaise foi aussi, à attaquer et à condamner systématiquement tout ce que fait la majorité, c'est parce qu'ils ne veulent pas que ces changements s'inscrivent durablement et, peut-être, définitivement dans la réalité française. En même temps, ils montrent qu'ils n'acceptent pas, en fait, l'alternance, qu'ils ne supportent pas que la gauche, que les représentants des forces populaires gouvernent. Il faut rappeler que, dès la première année du gouvernement de gauche, la droite a tenté, en exploitant notamment des comportements catégoriels, de déstabiliser la nouvelle majorité. N'ayant pu y parvenir, certains à droite se rallient aux thèses antiégalitaires, autoritaires et racistes, qui sont celles de l'extrême droite. C'est sur des positions plus dures que la droite cherche désormais à se rassembler.

» La plus sûre riposte de la gauche est dans son union pour soutenir l'action du gouvernement, pour poursuivre les réformes, pour continuer la politique du changement entreprise en juin 1981.

» Bien entendu, la gauche ne peut développer avec succès la grande œuvre entreprise qu'en tenant compte des données nouvelles qui, en deux ans et demi, sont intervenues. La plus importante de ces données tient au fait que, dès la fin de l'année 1981, la crise internationale a encore connu une aggravation. L'autre donnée tient dans l'action politique du gouvernement de la France, qui a décidé des réformes et pris des mesures économiques et sociales pour mieux affronter la crise. Grâce à celles-ci, dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, la France a mieux fait face à ces difficultés accrues que beaucoup d'autres pays. A la différence de la plupart des autres pays d'Europe, elle a maintenu en 1982 un certain taux de croissance et, depuis deux ans, le chômage a pratiquement été stabilisé.

» La persistance des difficultés de la production, des gaspillages capitalistes et de l'inflation, hérités d'une longue tradition et plus directement de la gestion des gouvernements de droite, et, d'autre part, le déséquilibre de nos échanges extérieurs, résultant essentiellement du délabrement de secteurs entiers de notre appareil de production industrielle, ont amené le gouvernement de gauche, sous peine de compromettre l'ensemble de son action, à marquer sa volonté de s'attaquer à cette situation en prenant des mesures de rigueur.

» Sur le terrain du commerce extérieur, des résultats substantiels ont été obtenus. L'effort doit se poursuivre pour faire reculer plus nettement l'inflation et réduire la dette extérieure. Dans le même temps, les deux partis sont conscients de ce qu'il faut encore faire pour réaliser de nouvelles avancées significatives dans des domaines aussi importants que la croissance, l'emploi et la justice sociale. Les deux partis affirment leur détermination, tout en prenant en compte les difficultés actuelles de progresser dans la voie de leur solution.

» Dans la mise en œuvre de cette politique, les deux partis prennent en compte la grande mutation technologique en cours. Ils seront plus que jamais attentifs aux conditions mêmes de ces mutations, secteur industriel par secteur industriel, entreprise par entreprise. Grâce aux nouveaux droits des travailleurs et à la décentralisation, ils veilleront à ce que les mesures nécessaires soient élaborées par concertation et réalisées en tenant compte des intérêts des travailleurs et des régions.

» Les deux partis savent qu'il serait difficile de renforcer notre appareil productif sans préserver le niveau de la demande intérieure, ce qui implique de maintenir le pouvoir d'achat moyen des salariés atteint grâce à la progression des années 1981-1982. De nouveaux progrès vers la justice fiscale et la revalorisation des bas salaires devraient ête réalisés.

» Sur le plan international, les deux partis ont constaté une détérioration de la situation. Des conflits se sont aggravés, d'autres se sont déclarés. Dans cette conjoncture préoccupante, la France mène avec continuité une politique de paix. Le gouvernement agit pour l'établissement de rapports nouveaux entre pays industriellement avancés et pays du tiers-monde, tels qu'ils ont été définis dès 1981 par le président de la République dans son discours de Cancun et pour contribuer à apaiser la tension entre l'Est et l'Ouest.

» La signification positive de cette politique vient de se marquer dans l'accorrd qui, au Moyen-Orient, a permis l'échange de prisonniers entre Israël et l'organisation représentative du peuple palestinien, l'O.L.P., dans la contribution de la France au règlement du problème libanais, dans la stabilisation de la situation au Tchad qui peut ouvrir la voie à une réconciliation nationale.

» Les deux partis considèrent que, dans l'ordre international, l'objectif principal est, bien sûr, plus que jamais de donner un coup d'arrêt à la course aux armements dans le strict respect de l'équilibre des forces et de la sécurité des Etats.

» La paix passe également par le droit de chaque peuple à assurer sa sécurité. Tant que le désarmement nucléaire ne sera pas très sensiblement avancé de la part de l'Union soviétique et des Etats-Unis, la France devra maintenir en état sa force de dissuasion nationale, arme de non-guerre destinée à préserver ses intérêts vitaux. Cette force se situe au seuil de crédibilité et sa modernisation doit permettre de l'y maintenir.

» Les deux partis sont conscients de la nécessité de renforcer la solidarité de la majorité gouvernementale à tous les niveaux où elle doit s'exprimer : au gouvernement, au Parlement, dans les collectivités locales et dans les entreprises, tout en respectant les fonctions propres de l'Etat et des partis.

» A cet effet, les deux partis appellent leurs organisations départementales et locales, leurs militants à agir ensemble pour faire barrage à la droite, pour mieux valoriser le bilan de l'action gouvernementale, pour faire progresser partout dans l'action quotidienne la solution des grandes questions qui restent posées au pays.

» Ils sont en outre convenus de plusieurs initiatives :

» – campagne commune dans les entreprises pour populariser les lois sur les nouveaux droits des travailleurs et en favoriser l'application ;

» – campagne de chacun des deux partis sur les projets de lois sur la transparence financière et le pluralisme dans la presse écrite ;

» – poursuite de l'action engagée en faveur de l'école publique ;

» – campagne commune contre la renaissance des idées fascisantes et racistes ;

» – rencontre de délégations des deux partis sur les problèmes de la paix, de la sécurité et du désarmement ;

» – *mise en place de groupes de* travail, des deux partis sur les problèmes de la politique économique et de l'emploi. »

Cisjordanie : la botte et l'oubli

Imaginez un peu ! Si la France était occupée depuis seize ans ! C'est le cas des habitants de Cisjordanie, pourtant ! Le monde entier en a pris son parti. Il a même oublié que les décharges de fusils ou de mitraillettes répondent aux jets de pierres. Les touristes ou les pèlerins eux-mêmes considèrent que les campements militaires sur les sommets du désert de Judée entre Jérusalem et Jéricho ou les sentinelles bardées d'armes automatiques à l'entrée des camps de réfugiés font partie du décor. j'allais écrire *« du folklore »*. (...)

(Les Palestiniens de Jordanie) se sentent abandonnés. *« On oublie, disent-ils, que la Cisjordanie est un pays occupé. Il n'y aura pas de paix tant qu'il n'y aura pas ici un Etat palestinien ».*

Hyacinthe VULLIEZ

POLITIQUE

LA DÉSUNION A LA BASE

Vauhallan saisi par la débauche politique

Vauhallan. — Charmante bourgade, Vauhallan vivait heureuse, cachée en ses vallons, un maire rouge, l'âme verte. Pas de gare, pas de R.E.R. ; pas de *ZUP* ni encore de *ZAC* ; pas de *H.L.M.* ni de zone industrielle. Un couvent de bénédictines pour assurer la liaison avec là-haut, une petite route à flanc de côteau vers là-bas, Paris.

Ce bourg sans problème avait bien joué le coup : se faire oublier, à 18 kilomètres de Paris et à 1 500 mètres de l'autoroute, échapper au béton, aux promoteurs, aux appétits modernistes. Comme un joli raté de l'aménagement ou un prototype rare de campagne à la ville.

Depuis Childéric Ier, qui, dit-on, y naquit, on ne parlait plus de Vauhallan. C'est tout dire. Patatras ! L'accident de l'histoire est venue d'un incident de la petite histoire : une affaire de fraude électorale a rompu le bel équilibre et trahi ce précautionneux oubli.

Vauhallan, mille huit cents habitants, ou plutôt quelques centaines de feux de bois, existe. On l'a vu. Et ce qui s'y passe, guerre pichrocholine entre le Diable et le Bon Dieu, le camarade maire et sœur piqûre, vaut le déplacement. La bataille électorale ravage le bourg et chavire ces ermitages que sont les pavillons juxtaposés comme autant de bonheurs égoïstes. On exagère, bien sûr. Mais, sinon, où serait le plaisir ? Car Clochemerle aux urnes devrait ressembler à ce bourg au bois dormant saisi par la débauche politique.

Donc Vauhallan vivait à gauche. Depuis longtemps, 1971 précisément, où ce pays sans souci avait, par anticipation, réalisé l'union de la gauche. Une municipalité socialo-communiste, pas mal d'élus non inscrits, un brave homme de maire socialiste, M. Pierre Lechat, une gestion de papa. Et donc une réélection sans excessif problème en 1977.

Le premier accroc à cet aimable contrat survient en 1980. Le maire, M. Lechat, malade, renonce à ses fonctions, pour rester conseiller municipal. Nouvelle élection au sein du conseil pour désigner un maire. Et, horreur et damnation, il s'avère que, parmi les non-inscrits, le P.C. avait ses sous-marins. La majorité du conseil bascule et désigne l'apparatchik local, M. Lucien Le Béguec, un permanent du P.C., comme maire. Comme le dit aujourd'hui un conseiller sortant : *« la population n'a pas apprécié du tout. »*

Les socialistes non plus. Ils décident de mieux s'organiser pour mieux se compter, et fondent une section locale du P.S. Puis, après trois années de gestion commune et une ténébreuse affaire de révision du plan d'occupation des sols et de projet de ZAC désavoué par la population, nouvelle échéance électorale, mars 1983. Le P.C. a le maire sortant et réclame la tête de liste. Le P.S. local aurait dû avoir le maire sortant et revendique la conduite de cette même liste. Le conflit est porté à l'échelon fédéral. Et la fédération de l'Essonne du P.S. tranche, au *nom de l'union de la gauche et des* principes afférents : avantage au maire sortant, M. Le Béguec. *« On a dû caler »*, admet un conseiller socialiste.

En face, on s'organise. Une liste « apolitique », se constitue, conduite par une jeune femme, Mme Renée Delattre, professeur d'éducation physique. Composée pour partie de militants écologiques, — les *« écolos toits de chaume »* raillent leurs adversaires, — de deux militants du R.P.R., de personnalités locales. Et d'un atout maître, Sœur Michelle, bénédictine et infirmière, sœur piqûre qui officie depuis des décennies et connaît, selon un mot de Mme Delattre, *« toutes les fesses de toutes les couleurs politiques »*. Cela aide, même si, un peu amer, un adversaire souligne : *« Une infirmière qui fait des piqûres ne fait que son métier. Une religieuse dans le même cas devient une sainte femme. »*

La sainte femme, les écolos « toits de chaume », les R.P.R. apolitiques, ne font pas de politique, à peine de l'anticommunisme. Et au premier tour de mars 1983 frisent le paradis. Mme Delattre, Sœur Michelle et deux colistiers sont élus, les sortants ne réussissant à placer que deux des leurs à peine marqués politiquement.

Vient le deuxième tour. Et au moment du dépouillement, la fraude en grand manteau, presque clochemerlesque elle aussi. Un inconnu, et qui le restera, procède, semble-t-il, à l'échange standard d'un paquet de cent bulletins, les cent premiers. Le maire sortant, M. Le Béguec, à qui les témoins demandent d'interpeller et de fouiller l'inconnu, ne l'interpelle pas et ne le palpe que sommairement. L'inconnu s'enfuit, comme dans les mauvais scénarios, en laissant tomber sur son chemin des enveloppes de vote, vingt-trois, que la maréchaussée ramassera.

Tempête

Tempête sur Vauhallan. Le dépouillement des cent bulletins litigieux laisse rêveur : sur ces cent *électeurs, par le jeu du panachage,* quatre-vingt-quatorze ont voté pour les élus du P.C. ou proches, une cinquantaine seulement pour les candidats socialistes, et... trois pour Vauhallan Renouveau, la liste de Mme Delattre. Une fraude à double détente, qui aboutit à battre l'opposition et à maintenir en minorité, au sein du conseil, les élus socialistes. Ces cent bulletins seront incinérés le lendemain en mairie, malgré les demandes répétées de l'opposition.

Tempêtes, plaintes et recours de l'opposition au tribunal administratif, démission de la presque totalité des élus socialistes après la première réunion du conseil municipal et la réélection de M. Le Béguec. Le 9 juin, le tribunal administratif annule le deuxième tour des élections à Vauhallan. Le maire se porte en appel le 11 juillet devant le Conseil d'Etat puis renonce le 11 août. Au mois d'octobre, deux élus de Vauhallan Renouveau démissionnent pour forcer à des élections nouvelles dans les deux mois.

Bref, c'est reparti. Une nouvelle fois, les militants socialistes de Vauhallan, unionistes, demandent à constituer une liste de gauche unie avec le P.C. Mais sous conditions : avoir la tête de liste et que M. Le Béguec n'y figure pas. La fédération du P.S. leur donne tort, en leur laissant cependant la possibilité de n'être pas candidats. Deux socialistes seulement le seront momentanément. *Puis, le 11 novembre, le doyen des* juges d'instruction du tribunal d'Evry inculpe M. Le Béguec de fraude électorale. Une nouvelle réunion fédérale P.C.-P.S. est organisée. En vain. M. Le Béguec reste candidat à la mairie, la fédération socialiste décide de retirer ses candidats, tout en maintenant son soutien au maire sortant.

Alors, contre leur fédération, *«pour ne pas avoir l'air de pantins, pour rester en paix avec leur conscience, parce qu'ils ne peuvent laisser passer cela»*, les militants socialistes constituent à quelques jours du premier tour, le 4 décembre, une liste autonome, la liste Vauhallan Autrement, dans l'espoir que les électeurs *«sauront faire le tri»* et *«au risque d'un blâme»*. Et parallèlement ils saisissent le bureau national du P.S.

Le maire, lui, s'insurge contre cette condamnation implicite — *«inculpation n'est pas condamnation»* — et ce *«lâchage»*. Il conduit une liste Union et entente pour Vauhallan, composée *«de trois militants communistes seulement et de personnalités de sensibilités diverses, une liste véritablement pluraliste»* et s'appuie sur un tract de la fédération du P.S. appelant à voter pour cette liste.

L'opposition continue à ne pas *« faire de politique»*, sauf à sortirtract sur tract sur la gestion du maire sortant et la complicité des élus socialistes. Et Sœur Michelle, piquée au vif par des attaques diverses, écrit une belle lettre aux Vauhallanais pour célébrer ce saint apolitisme.

PIERRE GEORGES.

APPEL

A l'initiative de présidents et d'enseignants d'universités

POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DU PAYS

L'enseignement supérieur n'est pas assez développé en France. Un quart seulement d'une classe d'âge y accède et le nombre d'étudiants rapporté à la population est devenu l'un des plus faibles des pays industrialisés. L'enseignement supérieur est *inégalitaire. Tous les jeunes n'ont pas les mêmes chances d'y réussir. Un étudiant sur deux, le plus souvent issu de milieux populaires, échoue dans l'obtention du diplôme de premier cycle.*

L'enseignement supérieur souffre de son cloisonnement. Les différents types d'établissements, isolés dans leur spécificité, n'ont pas suffisamment développé de collaboration. Les structures universitaires reposent trop exclusivement sur un découpage disciplinaire qui ne permet pas de répondre aux besoins de qualifications nouvelles ni aux missions nouvelles dont l'environnement socio-économique a besoin.

Les à-coups du recrutement des personnels et son tarissement, l'absence de promotions ont amené un écart grandissant entre la réalité des grades d'un côté, celle des compétences et des fonctions de l'autre. De nombreux maîtres-assistants, voire des assistants, assument des responsabilités professorales. L'avancement privilégie trop exclusivement les activités de recherche.

La sélection systématique à l'entrée d'établissements en concurrence organisée est incompatible avec la démocratisation de l'enseignement supérieur. Si l'obtention d'un emploi passe bien par une sélection, il faut s'interroger sur les critères de sélection qui déterminent la qualification correspondante. Les formations les plus sélectives se soucient plus de leur label que de leur contenu, qui est parfois très éloigné des emplois auxquels elles conduisent. Elles confortent avant tout la hiérarchie sociale en véhiculant une pédagogie formelle dont la finalité n'est pas l'emploi.

L'enseignement supérieur ne doit pas être construit uniquement pour une minorité d'étudiants destinés à devenir de brillants scientifiques dans les disciplines classiques ou à constituer l'élite de la haute administration, mais aussi et surtout pour une fraction croissante de la population en quête d'une qualification ou d'une promotion sociale. Le développement des structures industrielles et économiques du pays exige la formation d'un nombre toujours plus grand de personnes qualifiées. L'accroissement considérable du nombre d'étudiants dans les deux dernières décennies, avec une exigence accrue de formation professionnelle dans les secteurs socio-économiques les plus variés, remet en cause les structures constructives autour des disciplines traditionnelles.

Il faut accueillir plus d'étudiants et mieux les former. Des schémas d'organisation nouveaux s'imposent, indispensables à cet accueil plus important d'un public plus diversifié. Mais aussi une pédagogie repensée, tenant compte de la pluralité des voies d'accès à la connaissance et pratiquant une orientation progressive et personnalisée. C'est l'enjeu de la réforme du premier cycle qui entraînera une présence plus importante devant les étudiants sans que cela signifie une pénalisation de la recherche : l'effort soutenu actuellement en matière de recherche ainsi que l'instauration de congés sabbatiques bénéficient aussi aux universités. Les universitaires, dans leur très grande majorité, et malgré leurs charges déjà lourdes, sont prêts à s'investir encore plus pour leurs étudiants. Ils souhaitent que les textes définissant les services s'intègrent bien, dans le temps et leurs finalités, à la réforme globale de l'enseignement supérieur. Ils espèrent que la réforme de leurs carrières reposera sur la juste appréciation des activités et des responsabilités, dans le cadre d'une évaluation périodique de l'ensemble de leurs missions.

Soutenant les choix du président de la République qui a rappelé que la formation de la jeunesse était une priorité pour le pays, les soussignés appellent tous les universitaires de progrès à contribuer au succès de la réforme de l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre de ses principes essentiels dans tous les établissements : démocratisation, professionnalisation et politique contractuelle.

A l'heure actuelle ont signé :

M. LAFON-AUGÉ, présidente de Paris-XII, première vice-présidente de la Conférence des présidents d'université ; G. POUZARD, président d'Aix-Marseille-I, troisième vice-président de la C.P.U. ; Cl. BABIN, président, Brest ; D. BANCEL, président, Toulouse-III ; H. BEHAR, président, Paris-III ; D. BODIOT, président, Perpignan ; J. BORZEIX, président, Poitiers, J.-F. BOTREL, président, Haute-Bretagne ; L. BRAUN, président, Strasbourg-II ; J. BRIGHELLI, président, Corse ; J. CELEYRETTE, président, Lille-III ; G. CHEYMOL, président, Avignon ; J. CORTOIS, président, Lille-I ; H. COUDANNE, président, Paris-XI ; Cl. DUPUY, administrateur, Lyon-I ; G. FÉVRIER, président, Toulon, J.-J. FOL, président, Paris-VII ; J. FONTAINE, président, Clermont-Ferrand-II ; Cl. FRIOUX, président, Paris-VIII ; J. GENET, présidente, Caen ; M. IMBERTY, président, Paris-X ; P. JAISSON, président, Paris-XIII ; R. JULIEN, président, Limoges ; A. LABERRIGUE, président, Reims ; M. LECUREUIL, président, Tours ; P. LIVET, président, La Réunion ; Cl. LONGEON, président, Saint-Etienne ; G. MAILHOS, président, Toulouse-II ; N. MALVACHE, président, Valenciennes ; F. METRAS, président, Pau ; R. PARIS, président, Dijon ; G. RIVOIRE, président, Angers ; B. ROUSSET, président, Amiens ; M. ROYER, président, Orléans ; J. SOPPELSA, président, Paris-I ; M. TANCHE, président, Grenoble-I ; L. THALER, président sortant, Montpellier-II ; J. VAUDIAUX, ancien premier vice-président de la C.P.U. ; P. VITOUX, président, Montpellier-III ; P. LUCAS, Lyon-II ; J.-F. VIDAL, Rennes-I ; J.-P. VOSGIN, Bordeaux ; WASSERMANN, Cochin ; WEIL, Paris-XII (doyen faculté médecine).

M. ARBELOT, Aix-Marseille-III ; G. ATLAN, Paris-XII ; AUGUSTIN ; BAINAT, Montpellier (directeur U.E.R. physiologie) ; J.-L. BALLAIS, Caen ; A.M. BARBONAUX, Caen ; L. BASLE, Paris-XII ; J BART, Dijon ; J. BEAUCHARD, Paris-XII ; BEAUD, Paris-VIII ; J. BEE, Poitiers ; P. BELBAKH, Paris-IX ; M. BENNAROCHE ; J.-P. BENEJAM, Paris-VI ; M. BEN SAID, Paris-XII ; D. BERLIOZ, Rennes-I ; G. BERTRU, Rennes-I ; D. BENSIMON, Caen ; F. BIARD, Paris-XII ; BIENVENUE, Montpellier II ; B. BLAVOUX, C.U. Avignon ; J. BOCQUET, Caen ; H. BODOT, Aix-Marseille-I ; B. BOREL, Aix-Marseille-I ; M. BOUCHOULE, Orléans ; M.-C. BOUILLOT, Aix-Marseille I ; M. BOURGOIS, Valenciennes ; R. BOURZEIX, Caen ; C. BOUTIN, directeur I.U.T. Montluçon ; J. BREUNEGAL, Aix-Marseille-I ; G. BRUN, Aix-Marseille-I ; J. BROUCHU, Paris-XII ; J.-C. BUNEL, Caen ; V. BURLING, Caen ; N. CARLIN, Caen ; A. CASALOT, Aix-Marseille-I ; M. CASTALDO, Paris-XIII ; J.-C. CHADELAT, Paris-XII ; J.-P. CHAGNOLLAUD, Nancy-II ; M. CHALJUB, Orléans ; A. CHANTREAU, Paris-XII ; CHAPPEY, directeur I.U.T. Créteil ; Y. CHAPPEY, Paris-XII ; J.-C. CHEVALLIER, Caen ; M. CIOSY, Orléans ; M. CLANCY, vice-président Paris-VIII ; M. CLAVIER, Caen ; G. CLÉMENT, Paris-IX ; F. COCHET, Lyon-II ; B. COLLASSE, Paris-IX ; J. CORDONNIER, Aix-Marseille-I ; A. COUETTE, Caen ; M.H. COULET, Caen ; CROUZET, Montpellier (directeur U.E.R. chimie) ; J.-P. CROUZIER, Aix-Marseille-I, Paris VI (vice-président) ; J.-Y. DALLEMAGNE, Paris-VII (vice-président) ; J.-Y. DANIEL, Paris-VI ; M. DAVY, Orléans ; C. DEBOCK, Paris-XII ; M. DE MONTALEMBERT, Paris-XII, directeur F.C. ; J. DETRAZ, Aix-Marseille-I ; J. DEVARRIEUX, Caen ; P. DIMEGLIO, Paris-XII ; A.-M. DINCLAUX, Bordeaux ; B. DIZAMBOURG, Paris-XII ; J. DOMERC, Lille-III (vice-président) ; M. DONNADIEU, Paris-XII ; J. DREVILLON, Caen ; P. DUBOIS, Caen ; J.-P. DUCAMIN, Bordeaux ; M. DUCOMBS, Caen ; J. DUGAST, Rennes-II (vice-président) ; J. DUGLIEMI, Caen ; M. DUFLO, Paris-XIII ; M. DUMONT, Orléans ; J.-J. DUPIN, Aix-Marseille-I ; J.-M. DUPUY, Caen ; G. DUPON LAHITTE, Bordeaux ; Y. DUVAL, Paris-XII ; G. EMPRIN, Caen ; J.-P. ETTORI, Valenciennes ; G. FARDOUX, Aix-Marseille-I ; M. FOUDRIAT, Paris-XII ; M.-R. FOURME, Orsay ; B. FRANCK, Caen ; R. FREREUX, Caen ; FREY, Paris-XII ; J.-P. GAILLARD, Paris-XII ; M. GAIETE, Orléans ; G. GARNIER, Caen ; P. GAUNE, Aix-Marseille-I ; J.-P. GOURRET, Rennes ; O. GAUSSENS, Caen ; C. GAUVIN, directeur U.E.R. 1er cycle, Paris-IX ; B. GEOFFRIAUX, Poitiers (vice-président étudiant) ; M. GINESTA, Orléans ; G. GOSSEREZ, Nancy-II (vie-président étudiant) ; A. GOURRIOT, Caen ; B. GOUSSAULT, Paris-XII ; M. GRIGNON, Paris-XII ; F. GUÉRIN, Cochin ; J.-C. GUILHEM, Paris-XI ; M. GUILLAUME, Clermont-Ferrand-II (vice-président) ; L. GUILLERM, Lille-III ; J.-P. GUILLERM, Lille-III ; Cl. GUIMIER, Caen ; J. GUINVILLE, Caen ; HAMONET, Paris-XII (directeur département ergothérapie) ; M. HÉON, Caen ; D. HERLEM, Lille-III ; G. HEURTAULT, Caen ; A. HIRSCH, Hôp. intercom, Créteil ; M. HOUW, Caen ; HUGUENARD, Paris-XII (directeur SAMU 94) ; G. ILAIN, Caen ; B. IMMEL, Paris-XII ; J.-C. JALLAGEAS, Montpellier II ; JUSTO, Valenciennes ; F. KAHN, Bichat ; LACRAMBE, Orléans ; C. LAMBERT, Marseille-I ; H. LAMICK, Paris-XII ; C. LANGLOIS, Paris-XII ; M. LAPARRA, Metz ; M. LARVOR, Rennes-I ; P. LECOCQ, Lille-III (vice-président) ; G. LECOINTRE, Caen ; M. LEES, Paris-XII ; M. LEFÈVRE, Toulouse-III (vice-président étudiant) ; M. LEGONDRE, Caen ; J. LEHENASS, Caen ; J. LEJEUNE, Caen ; J.-F. LEMERLE, Paris-VI ; M. LEPINGLE, Orléans ; F. LE POULITIER, Caen ; LESPES, Orléans ; LEVALLOIS, Caen ; D. PAUL, Paris-IX ; A. PICARD, Caen ; PICOT, Orléans ; J.-L. PIEDNOIR, Paris-IV ; C. PLANQUETTE, Caen ; POLLIN, Orléans ; G. PRUNUS, Caen ; N. QUETIN, Paris-XII ; M. RABAU, Bordeaux ; RAKOTOMALALA, Paris-XII (directeur du service commun du centre d'Evry) ; H. RAMBELO, Aix-Marseille-I ; J.-P. RAYNAL, Caen ; M. ROBA, Caen ; J.-F. ROSSI, Toulouse-II (vice-président étudiant) ; C. RUTIGOZ, Caen ; N. SANTUCCI, Aix-Marseille-II ; I. SAURAT ; SCHREIBER, Orléans ; J.-M. SCHWARTZ, Paris-VI ; F. MAC-PHAEL, Caen ; A. MADIC, Caen ; J. MAHÉ, Avignon (ancien président) ; N. MAHÉ, Avignon (directeur F.C.) ; D. MAILLES, Paris-I ; J.-P. MAILLES, Paris-I ; M. MARTINEZ, Orléans ; Y. MASSIANI, Aix-Marseille-I ; Y. MATHIEU, Aix-Marseille-II ; R. MAURIN, Aix-Marseille-I ; J.-P. MEHEUT, Caen ; R. MENGAL, Paris-XII (directeur formation des maîtres) ; M. MESSIA, Poitiers (vice-président) ; A. MEUNIER Paris-III ; A.-M. MICHEL, Caen ; Ch. MICHEL, Caen ; M.-T. MISSET, Rennes ; F. MONCOMBLE, Paris-XII ; Cl. MONLEAU, Aix-Marseille-I ; MORIN, Montpellier II ; R. MOULINAS, Avignon (directeur de l'U.E.R. de lettres) ; J.-L. MUSCAGORY, Paris-XI ; M. NIVET, Paris-XII (assesseur vie de l'étudiant) ; J. NOEL, Caen ; M. OBERDORFF, Valenciennes ; E. OVIDE, Caen ; PEYTAVIN, Montpellier II ; M. ROBERT, Paris-VI ; M. RIEU, Paris-V ; Cl. STOLL, Strasbourg ; M. TAILLEUR, Rennes-I ; J. TANTALONI, Aix-Marseille-I ; D. TEYSSEIRE, Paris-XII ; THIEL, Orléans ; G. VACQUIER, Aix-Marseille-I ; A. VALLÉE, Paris-XII (directeur Sc. Eco) ; B. VERNET, Aix-Marseille I ; VIERNE, Montpellier-II (directeur physique U.E.R.) ; B. VINCENT, Aix-Marseille-I ; VASSE, Paris-XII.

SIGNATURES A RETOURNER (AVEC DISCIPLINE ET ÉTABLISSEMENT) A MONIQUE LAFON-AUGÉ, UNIVERSITÉ PARIS-XII - AVENUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE, 94000 CRÉTEIL
AINSI QUE LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DESTINÉES A COUVRIR LES FRAIS DE CETTE PUBLICITÉ

POLITIQUE

AU SÉNAT

L'opposition rejette le budget de l'agriculture

Comment assurer – voire renforcer – la solidarité quand la rigueur encourage, pour ne pas dire favorise, individualismes et égoïsmes ? Comment justifier l'effort au seul motif qu'il est nécessaire ? M. Michel Rocard, qui défendait le jeudi 1er décembre les crédits affectés à son département pour 1984, s'est efforcé de démontrer que mieux répartis, mieux *« redéployés »*, les moyens destinés à l'agriculture sont suffisants pour avoir des effets positifs, l'objectif étant de *« réinsérer pleinement l'agriculture et le monde agricole dans la nation »*.

Le ministre de l'agriculture défend la conception qui est la sienne depuis son arrivée rue de Varenne : l'agriculture, *« trop longtemps traitée « à part », en raison de ses spécificités »*, ne peut s'en sortir que si elle est considérée *« enfin comme l'une des grandes activités économiques nationales, l'un des secteurs où l'on valorise le mieux les ressources nationales, un secteur productif à part entière où il faut encourager l'investissement tant foncier qu'agro-alimentaire, développer la recherche, assurer la formation, garantir les risques de ces entrepreneurs que sont les agriculteurs et organiser la solidarité »*.

Certes, le budget de l'agriculture, le BAPSA (Budget annexe des prestations sociales agricoles) ne sont pas seuls à concourir à cette politique. Il y a aussi la seconde loi de plan et les mesures fiscales contenues dans le projet de loi de finances concernant l'agriculture. La difficulté pour M. Rocard réside dans le fait que ni les uns ni les autres ne satisfont l'opposition, dont les porte-parole regrettent que le IXe Plan ne comporte pas de programme spécifique à l'agriculture.

Ce à quoi M. Fernand Tardy (P.S., Alpes-de-Haute-Provence) répond que l'agriculture est *« partout présente »* dans le Plan. Quant aux mesures fiscales qui avaient déjà donné lieu à de vives critiques de la part de la majorité sénatoriale (*le Monde* du 25 novembre), M. Rocard a beau plaider pour la « transparence » – car, dit-il, si l'agriculture se veut *« une activité moderne »*, il faut la reconnaître comme telle, y compris sur le plan fiscal, – M. Raymond Soucaret (Gauche dém., Lot-et-Garonne) y voit une *« provocation »* et une *« discrimination »* par rapport à d'autres professions. M. Bernard Laurent (Un. cent., Aube), s'interroge : *« La gauche voudrait-elle régler ses comptes avec une agriculture réputée riche ? »*

Pour le budget lui-même, le seul motif de satisfaction est la part consacrée à l'enseignement agricole malgré des *« ombres »* relevées par M. René Tinant (Un. cent., Ardennes), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, notamment dans le domaine de l'aide aux familles, et ce malgré le million supplémentaire décidé pour les bourses à l'Assemblée nationale. *« Défaitiste »*, le budget de 1984 intervient après un budget 1983 *« fataliste »*, juge M. Henri Torre (app. R.I., Ardèche), rapporteur de la commission des finances, les moyens sont *« sans commune mesure »* avec les besoins d'équipement des campagnes, observe M. Jules Roujon (R.I., Lozère), au nom de la commission des affaires économiques. *« Particulièrement mauvais »*, selon M. Christian Poncelet (R.P.R., Vosges), ce projet a pourtant le mérite, aux yeux de M. William Chervy (P.S., Creuse), d'affirmer des *« priorités claires »*, à ceux de M. Bernard Desbrière (P.S., Saône-et-Loire), de *« coller aux réalités »*, et à ceux de M. Louis Minetti (P.C., Bouches-du-Rhône), *« porteur d'espérances »*, *« malgré certaines faiblesses »*. Il est vrai, comme le note M. Franco Léchenault (M.R.G., Saône-et-Loire), qu'*« aucun élu rural ne peut se satisfaire »* d'un budget de l'agriculture qui augmente moins que l'ensemble du budget de l'Etat (*le Monde* des 30 septembre et daté 6-7 novembre).

A la veille de l'ouverture du sommet d'Athènes, la question de l'Europe agricole est posée : M. Rocard affirme qu'*« en tout état de cause l'élargissement ne peut être envisagé qu'à condition que les ressources de la Communauté soient, elles aussi, élargies pour permettre le financement des actions structurelles indispensables aux régions méditerranéennes, sans remettre en cause les autres dépenses de la politique agricole commune »*.

Le ministre de l'agriculture est aussi amené à donner des précisions sur la destination des fonds collectés par le Crédit agricole dans le cadre des Codevi. Ces fonds, indique-t-il, pourront être utilisés par les industries agro-alimentaires, les P.M.I., les coopératives, les unions, les SICA... et également pour tous les investissements permettant *« une amélioration sensible de la productivité de l'exploitation »*. Enfin, M. Rocard conteste que le budget de l'agriculture soit le plus mal traité des budgets. Estimant, malgré le plaidoyer du ministre, que l'agriculture n'est plus une priorité, la majorité sénatoriale repousse les crédits, de même que les mesures nouvelles prévues au BAPSA. En revanche, les « services votés » du BAPSA sont reconduits pour *« marquer la solidarité envers le monde agricole »*, explique M. Jean-Pierre Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), président de la commission des affaires sociales.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● *Choix scientifiques.* – L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, créé par la loi du 8 juillet 1983, à la suite de l'adoption d'une proposition de loi de M. Robert Chapuis (P.S.), député de l'Ardèche, a tenu sa réunion constitutive au Sénat, jeudi 1er décembre. M. Philippe Bassinet, député (P.S.) des Hauts-de-Seine, et M. Jean-Marie Rausch, sénateur (Un. centr.) de la Moselle, ont été élus, respectivement président et vice-président. MM. Bassinet et Rausch sont chargés de préparer le règlement intérieur de l'Office, qui devra, après adoption, être soumis à l'approbation des bureaux des deux Assemblées.

● *Mise au point.* – Lors de l'examen au Sénat des crédits du ministère des relations extérieures (*le Monde* du 2 décembre), M. André Chandernagor, ministre délégué chargé des affaires européennes, a évoqué l'eventualité d'un *« compromis »*. Ce compromis ne visait pas directement la question de l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, qui continue d'être l'objet de négociations, mais le sommet d'Athènes.



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Secteur public : le P.S. et le P.C. maintiennent leur point de vue sur la représentation des cadres à la direction des filiales

L'Assemblée nationale a adopté, en deuxième lecture, jeudi 1er décembre, le projet de loi complétant les dispositions de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (*le Monde* des 22 octobre et 19 novembre). Le dépôt de ce projet avait été rendu nécessaire par la décision du Conseil constitutionnel qui avait déclaré inconstitutionnel les certaines des dispositions de la loi.

Les députés, en accord avec le gouvernement, ont supprimé la disposition, introduite par le Sénat, relative à la représentation des actionnaires privés dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises dont l'Etat ne détient pas la totalité du capital. Au terme de l'article introduit par le Sénat, ces actionnaires étaient assurés d'avoir, dans ces conseils, au moins un représentant, désigné par l'assemblée générale restreinte, limitée aux seuls actionnaires privés. L'Assemblée nationale est revenue au texte tel qu'il avait été modifié par le Conseil constitutionnel, et selon lequel ces conseils comprennent, le cas échéant, des représentants des actionnaires désignés selon le droit commun des sociétés.

En revanche, l'Assemblée n'a pas suivi le gouvernement, qui approuvait la suppression, par le Sénat, d'une disposition introduite par l'Assemblée nationale et relative à la représentation des cadres dans les conseils d'administration des sociétés filiales de moins de mille salariés. Ce désaccord entre le gouvernement et les députés de la majorité était déjà apparu au mois d'octobre, lors de l'examen en première lecture de cette disposition. La rédaction initiale de la loi sur la démocratisation du secteur public fixait, pour les sociétés filiales, un seuil minimal de mille salariés ou vingt-cinq cadres comme condition à la présence automatique d'un représentant de l'encadrement au conseil. Pour les autres entreprises, cette représentation était de droit, sans distinction de taille.

Le Conseil constitutionnel avait *jugé inconstitutionnelles ces clauses* discriminatoires, dont la suppression pure et simple se traduisait par la présence d'un représentant des cadres au conseil d'administration des sociétés filiales. Or, au terme de l'article 6, les salariés représentent, d'une manière générale, un tiers des membres du conseil d'administration, sauf dans le cas des filiales comptant, précisément, moins de mille salariés ; ce nombre est alors limité à deux. La conjonction de ces deux dispositions imposait, en conséquence, la désignation d'un cadre sur deux représentants du personnel dans les filiales de moins de mille salariés. C'était introduire un déséquilibre que ne souhaitent ni le P.S. ni le P.C., lesquels avaient déposé, lors de la première lecture du texte complétant la loi initiale, un amendement visant à porter de deux à trois, dans ce cas de figure, le nombre des représentants des salariés. Ils ont réintroduit cet amendement en deuxième lecture.

J.-L. A.

● *Projet de loi sur l'enseignement supérieur.* – La commission mixte paritaire Sénat-Assemblée nationale, réunie le jeudi 1er décembre au Sénat, a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à un accord sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur. La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale va se ressaisir du dossier, le débat devant venir en séance publique au Palais-Bourbon à partir du 8 décembre.

● *La réinstallation des rapatriés.* – L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 1er décembre, une proposition de loi, déposée par M. Gérard Bapt (P.S., Haute-Garonne), modifiant la loi du 6 janvier 1982 portant dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés. Cette propositions de loi prévoit, notamment, un assouplissement des procédures de prise de décision des commissions chargées de l'octroi d'aides financières aux rapatriés, dont l'exploitation agricole, commerciale ou artisanale se heurte à de graves difficultés économiques ou financières.

● *Le prix de l'eau en 1984.* – L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, jeudi 1er décembre, le projet de loi relatif au prix de l'eau en 1984. Ce projet prévoit, pour la fixation de ce prix, des accords de modération conclus avec l'association des maires de France et le groupement des sociétés d'exploitation des réseaux de distribution d'eau. Ce dispositif s'inspire de celui mis en place au moment de la sortie du blocage des prix, en novembre 1982. A défaut d'accord, le projet prévoit une fixation par décret. Ce texte fait partie de l'ensemble des mesures prévues par le gouvernement pour ne pas dépasser 5 % d'inflation en 1984. Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat à la consommation, a indiqué, *« à titre officieux »*, que la hausse envisagée est de l'ordre de 4,25 %. L'opposition a voté contre le projet.

● *Ratification et approbation de conventions à l'Assemblée nationale.* – L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 1er décembre, les deux projets de loi autorisant la ratification de deux conventions, relatives à l'adhésion de la Grèce, d'une part, du Danemark, de la République d'Irlande, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, d'autre part, à la convention du 27 septembre 1968 concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. L'Assemblée a également adopté le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre la France et les Etats-Unis sur le transfèrement des condamnés détenus.

Modification des règles de calcul des dotations versées aux collectivités locales

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 1er décembre, en première lecture, par 326 voix (P.S., P.C.) contre 157 (R.P.R., U.D.F.), un projet de loi modifiant les règles de calcul des dotations globales de fonctionnement et des dotations globales d'équipement versées par l'Etat aux communes et aux départements.

Pour décentraliser, M. Gaston Defferre a procédé à la hussarde ; il savait que sa seule chance de réussir était d'aller vite. Mais cela a quelques inconvénients : les textes ne peuvent être peaufinées comme il convient ; aussi leur application non seulement n'est pas toujours aisée, mais parfois même impossible. Résultat : le ministre de l'intérieur est régulièrement obligé de demander aux parlementaires de revenir sur des dispositions précédemment votées ; cela donne la fâcheuse impression d'une œuvre législative décousue.

Cette fois, il s'agissait d'adapter le mode de répartition de la dotation globale de fonctionnement à la diminution du rendement de la T.V.A. sur laquelle elle est indexée. Il n'y avait pas d'objection à cela, pas plus qu'à l'institution pour les départements les moins peuplés d'une aide spécifique semblable à celle qui existe pour les petites communes.

La difficulté est venue de ce que M. Defferre a déposé plusieurs amendements qui, de l'aveu même du rapporteur, M. Jacques Floch (P.S., Loire-Atlantique), *« modifie la structure »* du projet initial et lui donne un *« objet plus large »*. Dès lors, l'opposition a parlé de *« caricature de débat parlementaire »*.

Pourtant, les propositions du gouvernement auraient pu la satisfaire puisqu'il s'agissait de corriger, comme elle le demandait, les imperfections constatées dans la mise en place de la dotation globale d'équipement ; l'objectif recherché étant d'accroître les sommes dont vont bénéficier les communes de moins de deux mille habitants, de rendre à la fois *« plus simple et plus juste »*, d'après M. Floch (P.S., Loire-Atlantique), rapporteur de la commission des lois, le mécanisme de répartition de cette dotation, et de garantir aux départements que *« la globalisation des crédits ne se traduira pas par une diminution de leurs ressources »*.

Cette fois aussi pas d'opposition de principe, mais MM. Floch et Dominique Frelau (P.C., Hauts-de-Seine), rapporteur pour avis de la commission des finances, discrètement, M. Soisson (U.D.F., Yonne) et M. Jacques Toubon (R.P.R., Paris), bruyamment, ont fait savoir qu'ils auraient bien aimé disposer de projections financières permettaent de connaître les conséquences de ce qui était voté.

Th. B.



Propos et débats

M. Mauroy : pas en situation

Dans une interview publiée par les Dernières Nouvelles d'Alsace, *vendredi 2 décembre, M. Pierre Mauroy juge qu'il n'est* « pas en situation d'être candidat » *comme tête de liste du P.S. aux élections européennes :* « Je suis premier ministre et donc chef de la majorité parlementaire, en conséquence vous comprenez bien qu'il ne m'est pas possible, du fait de mes fonctions, de prendre la tête d'une des listes de la majorité », *a-t-il déclaré.*

A propos du sommet P.C.-P.S., il a expliqué que, dans une majorité de coalition, l'élément minoritaire est conduit à se distinguer dans le souci de préserver son identité : « C'est ce que j'appellerai la question du « oui mais ». M. Giscard d'Estaing pourrait vous en parler savamment », *a noté le premier ministre.*

M. Jobert : un long et amer effort

M. Michel Jobert, ancien ministre du commerce extérieur, estime, dans sa Lettre *mensuelle de décembre, que* « le gouvernement et le chef de l'Etat ne doivent cacher ni aux Français ni à eux-mêmes qu'un long et amer effort est désormais nécessaire pour des raisons proprement nationales. » *Il ajoute :* « Ils doivent éviter d'évoquer à décharge la conjoncture internationale qui n'est pas si mauvaise, ou la hausse du dollar et des taux d'intérêt américains. » *Pour M. Jobert,* « la grande ambition doit être de gérer au plus près, de ne jamais s'éloigner du possible pour trop parler du souhaitable (...), telle est l'âpre réalité à laquelle le chef de l'État est confronté. »

Le Monde

société

M. Mitterrand installe le Comité national d'éthique

M. François Mitterrand a installé, vendredi 2 décembre à Paris, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, présidé par le professeur Jean Bernard. « *Je souhaite*, a déclaré le président de la République, *que votre Comité réponde à une triple attente : celle des citoyens qui cherchent des repères dans les avancées parfois vertigineuses des sciences de la vie et de la santé ; celle des chercheurs et des praticiens qui se sentent trop souvent seuls face aux conséquences gigantesques de leurs travaux ; celle des pouvoirs publics qui ont besoin d'avis, de conseils ou de recommandations.* M. Mitterrand a ajouté : « *Plus vite va le monde, plus forte est la tentation de l'inconnu, et plus nous devons savoir prendre le temps : le temps de la mesure, le temps de l'échange et de la réflexion, c'est-à-dire le temps même de la morale.* »

La présence du président de la République et de plusieurs membres du gouvernement à cette cérémonie d'installation, montre l'intérêt que portent les plus hautes autorités de l'Etat aux implications proprement politiques des progrès scientifiques et, plus précisément, de ceux relevant de la biologie et de la médecine.

L'installation, dans tous les pays évolués, de systèmes de santé collectivement assumés, le poids financier sans cesse croisant de ces systèmes, les conflits d'intérêt entre l'individu et la communauté qu'impliquent des choix devenus nécessaires et dont nul ne sait sur quels critères techniques ou moraux ils pourraient s'appuyer, fournissent un exemple brûlant de la nécessaire collusion entre le savoir scientifique et le pouvoir juridique ou politique, qui se doit d'être en l'occurrence l'inspirateur ou le reflet d'une éthique communautaire. La source de cette éthique ne saurait à l'évidence être puisée aux seuls modèles de l'ivresse scientifique ou de la morale médicale, avec lesquelles elle se trouve, de plus en plus fréquemment, en opposition radicale.

C'est pourquoi le gouvernement a jugé nécessaire la création d'un Conseil consultatif national d'éthique dont la composition et la mission différent fondamentalement des très nombreux « comités d'éthique » installés un peu partout en France depuis ces dernières années par les hôpitaux, les universités, les organismes de recherche ou les laboratoires pharmaceutiques, et qui ont essentiellement pour mission de faire évaluer par leurs pairs les aspects moraux des projets des chercheurs.

Sur les trente-six membres du nouveau comité, quinze seulement représentent officiellement la communauté scientifique. Les autres sont nommés par le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, le Sénat, l'Assemblée nationale et neuf ministres différents, sans compter les cinq personnalités désignées par le président de la République lui-même, au titre de leur appartenance « *aux principales familles philosophiques et spirituelles* », représentées en l'occurrence par un juif, une protestante, un catholique, un marxiste, un musulman.

Le fait que ces « familles » n'aient pu procéder elles-mêmes à ces désignations, l'absence des psychiatres ou des moralistes, l'infime représentation des juristes ou des sociologues et surtout l'écrasante majorité des technocrates (vingt-trois médecins ou chercheurs dont plusieurs nommés par les corps constitués) ont d'emblée soulevé des critiques, voire de vives protestations, que le temps et les qualités d'ouverture et de diplomatie du professeur Jean Bernard, président du comité, permettront peut-être d'apaiser. « *D'autant*, rappelle-t-il, *que les membres de ce comité sont renouvelés par moitié tous les deux ans.* »

Il est d'ailleurs impossible de satisfaire ou de représenter les convictions personnelles, la plupart du temps contradictoires, des 52 millions de citoyens français. Le gouvernement en sait quelque chose, puisque huit mois se sont écoulés entre la création officielle du Comité, appelé pourtant à des tâches urgentes, et la difficile nomination de ses membres, dont un décret complémentaire avait changé le nombre entre-temps.

Huit mois durant lesquels la naissance des premiers « bébé éprouvette » français, la congélation d'embryons humains, l'apparition de femmes louant leur utérus moyennant finances, le déni de filiation infligé par un tribunal à un enfant né par insémination artificielle, les premières interventions sur des foetus ou les prélèvements de leurs tissus, la polémique sur l'euthanasie et l'extension des diagnostics prénataux destinés à l'élimination des anormaux, interpellaient avec fracas les critères que l'on croyait immuables des droits civils et de la morale sociale.

Une conférence publique tous les ans

Tous ces thèmes et d'autres encore, concernant par exemple le bien-fondé de traitements acrobatiques ultimes et dispendieux, les essais thérapeutiques, l'eugénisme, les manipulations du système nerveux et de l'esprit ou les critères de limitation de certaines technologies trop coûteuses seront examinés par le Comité national, soit parce qu'il le jugera nécessaire, soit parce que son avis aura été sollicité par le gouvernement, une association quelconque ou même un particulier.

Les décisions ainsi rendues au terme d'une étude et d'un débat seront d'ordre purement consultatif, mais tout permet de penser qu'elles feront jurisprudence et qu'elles contribueront autant à l'information nécessaire de la population qu'à celle des tribunaux ou du législateur que tenteraient des velléités de réglementation ou de modifications juridiques. Chacun pourra d'ailleurs en prendre connaissance et les contester au besoin, car la définition des missions attribuées au Comité d'éthique comporte l'organisation annuelle d'une conférence publique au cours de laquelle seront abordées les questions d'ordre éthique « *jugées importantes dans le cadre des sciences de la vie et de la santé* ».

On nomme éthique (du grec : ethos : mœurs) ce qui, dans un groupe humain, a trait aux mœurs et plus particulièrement aux règles *de conduite. Autant dire que* jusqu'à des temps récents, il existait autant d'éthiques et de règles de comportement collectif que de sociétés humaines et d'idéologies. La mondialisation de l'information, des déplacements et surtout de la science introduit, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la possibilité et la nécessité d'une éthique non plus communautaire mais universelle, qui s'adresse, au-delà des particularismes ou des convictions locales, à l'espèce humaine elle-même. C'est cette éthique transcendante, visant à définir et à protéger les droits élémentaires de la personne humaine au regard de la révolution biologique et médicale, qui devrait inspirer le Comité. Tâche entre toutes difficile, en dépit de son apparente simplicité, et que n'a pu accomplir le Comité de bio-éthique nommé par le président Reagan et qu'il vient de dissoudre après quatre ans de vains efforts. Mais tâche conforme à l'histoire d'un pays si étroitement lié à celle des droits de l'homme.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

La marche contre le racisme

Le gouvernement, les communautés religieuses et les partis de gauche apportent leur soutien

Pour saluer la marche des jeunes pour l'égalité et contre le racisme, qui doit arriver à Paris le samedi 3 décembre, des représentants des communautés chrétienne, musulmane et juive ont rendu publique cetr appel commun : « *Nous ne pouvons nous contenter de la dénonciation des racismes et des idéologies totalitaires. Le moment est venu de s'engager, plus avant, dans des voies constructives d'une société pluraliste (...) De nombreuses réalisations ont déjà pris corps pour un mieux vivre ensemble. Elles illustrent l'enrichissement que procure à chacun la compréhension de l'autre et ouvrent la marche vers la fraternité universelle.* »

Le message a été signé par M. Chlih Mohamed Dahaoui (Mosquée de Paris), Mgr Decourtray (conférence des évêques de France), le pasteur Maury (Fédération protestante de France), Mgr Mélétios (comité inter-épiscopal orthodoxe), M. René-Samuel Sirat (grand rabbin de France).

Au cours d'une « table ronde » rassemblant à l'Assemblée nationale des députés de tous les groupes politiques Mme Georgina Dufoix secrétaire d'État chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, s'est déclarée d'autant plus inquiète que l'« *intolérance touche tous les milieux, toutes les catégories sociales. En aucun cas, le gouvernement ne peut être le seul moteur de la lutte contre le racisme, face à ce fléau qui va nous dévorer si nous ne réagissons pas* ». M. Olivier Stirn, député U.D.F. du Calvados, a proposé lors de cette réunion d'« *associer les parlementaires à une sorte de charte des droits des étrangers, qui recueillerait l'unanimité des députés* ».

D'autre part, M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, qui recevait une dizaine de marcheurs, le jeudi 1er décembre, a salué « *l'initiative salutaire* » de cette marche. Enfin, le P.S., le P.C., le M.R.G. et le P.S.U. ont rappelé conjointement « *leurs militants, leurs sympathisants et la population à rejoindre, samedi 3 décembre, les participants au rassemblement de la Bastille* ». Pour ces partis de gauche, cette marche « *par sa volonté de rassembler immigrés, générations issues de l'immigration et Français* », montre « *la voie du dialogue entre les différentes communautés* ». « *Cette marche, qui se veut apolitique, est une réplique parfaitement politique à la violence haineuse de l'extrême droite qui recèle des dangers graves pour la démocratie.* »

D'autre part, M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés, se félicite dans un message que « *de nombreux Français, fils ou filles de rapatriés d'origine maghrébine, participent à la marche. Cette présence marque l'échec de ceux qui, depuis trop longtemps, ont tenté et tentent encore d'utiliser les Français d'origine maghrébine pour déguiser en « campagne anti-immigration » leurs sinistres campagnes racistes* ».

« L'ÉTONNEMENT » DU GUD...

Le GUD (Groupe union défense, extrême droite) a publié, le 1er décembre, le communiqué suivant :

« *Les étudiants nationalistes ont appris avec stupéfaction qu'ils vivent, sans le savoir, dans un pays pluri-ethnique et pluriculturel, comme le prétendent les organisateurs de la marche pour l'égalité et contre le racisme, marche ne suscitant que l'intérêt que le gouvernement lui prodigue. Nous sommes, d'autre part, étonnés de constater que ceux-ci arrivent à Paris et se trompent de routè. Le chemin de Marseille à l'Afrique du Nord passe par la Méditerranée et non par la Seine.* »

Contact difficile à Flins

On s'arrache, dans la région parisienne, où cinquante collectifs d'accueil ont été créés, les trente-deux marcheurs permanents contre le racisme. « *Tout le monde vient vers nous* », observe, ravi, Abed, après un déjeuner offert Chez l'ami René par *les représentants syndicaux de* Renault-Flins, toutes organisations confondues, qui recevaient cinq marcheurs, jeudi 1er décembre.

On vit devant les grilles de l'usine, à l'heure où les équipes du matin et de l'après-midi se relaient, ce spectacle étrange de ces fils d'immigrés revendiquant l'égalité des droits face à leurs pères silencieux, nombreux à s'arrêter devant la réunion inattendue, rarissimes à applaudir. Pas un sur dix travailleurs maghrébins interrogés pour affirmer un soutien, lâcher un encouragement.

Rien de commun, à l'évidence, entre les marcheurs à l'écharpe palestinienne conquérante et aux anoraks flamboyants et ces travailleurs usés aux manteaux trop larges. Les premiers parlent en français haut et fort de leur épopée contre le racisme, les seconds maugréent quelques mots en arabe avant de gagner très vite leur car et leur cité. Les jeunes immigrés, jeudi à Flins, étaient moins une seconde génération qu'une génération zéro, et Abed, qui a rejoint la marche à Lyon, ne sera pas mouleur à Creusot-Loire, comme son père.

Réunion, l'après-midi, avec quatre-vingts militants syndicaux de Flins, qui accueillaient plus tard les marcheurs dans le local du comité d'entreprise. Le dialogue, là aussi, sera difficile entre des jeunes qui affichent un refus radical de toute appartenance politique et des militants qui, depuis vingt ou trente ans, ne vivent que de combat. « *Il faut affirmer une solidarité fondamentale à travers nos différences*, affirme un ouvrier, *face à ceux qui veulent tirer profit de nous.* » « *Vous ne pouvez pas faire l'impasse*, lance un autre, *sur cent ans de mouvement ouvrier.* » « *Vous êtes branchés sur la politique*, répond Brehim, *vous n'avez que le mot capitalisme à la bouche. Je n'en ai que faire de vos étiquettes.* » La mêlée risque de mal tourner lorsque Abed tente une sortie : « *Sans vous*, dit-il, *nous n'aurions pas fait 15 kilomètres, mais nous tentons de nous placer au-dessus de tous les clivages.* » « *Nous ne sommes pas*, ajoute-t-il, *des prophètes* », et les militants syndicaux, visiblement, cette fois-là, sont rassurés.

NICOLAS BEAU.

LA LOI SUR LES CONTROLES D'IDENTITÉ ET LES DÉLINQUANTS ÉTRANGERS

La reconduite « de plein droit » à la frontière s'applique-t-elle aussi aux étrangers condamnés pour usage ou trafic de drogue avant le 10 juin 1983, date d'entrée en vigueur de la loi sur les contrôles d'identité ? C'est l'opinion de Mme Myriam Ezratty, directeur de l'administration pénitentiaire, et de M. Michel Jéol, directeur des affaires criminelles à la chancellerie, qui l'ont fait savoir par circulaire.

La dixième chambre de la cour d'appel de Paris est d'un autre avis. L'arrêt qu'elle a rendu mercredi 30 novembre en faveur d'un jeune Tunisien, M. Farid Jguirim, défendu par Me Gérard Tcholakian, affirme qu'une telle disposition ne peut avoir un effet rétroactif, car elle aggrave la sanction prévue par le code. M. Jguirim a été relaxé du délit de refus de quitter la France qui lui était reproché, et la chancellerie se trouve du coup désavouée.

A propos du congrès du Syndicat de la magistrature

UNE LETTRE DE M. PHILIPPE TEXIER

Nous avons reçu de M. Philippe Texier, conseiller technique au cabinet de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'État chargé des immigrés, la lettre suivante:

Dans un article consacré aux travaux du congrès du Syndicat de la magistrature auquel j'assistais en ma qualité de magistrat, *le Monde* du 29 novembre a publié une phrase que j'aurais prononcée au cours de ce congrès.

En fait, lors d'une intervention dans le débat général, j'ai souligné l'impossibilité pour les tribunaux, lorsqu'ils ont à juger de la situation irrégulière de certains clandestins, de veiller à un examen particulièrement attentif de chaque dossier, pour que les droits de chacun et le respect de la loi soient pleinement garantis. Tel a été le sens de mon intervention.

[A propos du mécanisme juridique qui permet de renvoyer immédiatement les clandestins chez eux, M. Texier a déclaré au cours du congrès que « *la justice* [était] *en train de perdre son âme* ». Nous maintenons qu'il a prononcé cette phrase, rapportée dans *le Monde* entre guillemets, mais lui donnons acte que ses interventions pendant ce congrès ont été plus nuancées. — B. L. G.]

FAITS DIVERS

Le routard ressuscité

De notre envoyé spécial

Pernes-les-Fontaines. — Malgré la douceur de l'automne vauclusien, les chrysanthèmes de la dernière Toussaint ont vécu. Dans le cimetière, une vieille dame, balayette en main, s'affaire à rassembler des pétales fanés que le mistral de la nuit a semés un peu partout. Si elle ne sait pas où se trouve la tombe du « *mort-vivant* », en revanche, elle connaît bien l'histoire : « *Peuchère ! Quelle affaire, mon pauvre monsieur, vous vous rendez compte ? Et la famille, quelle angoisse ! Sa pauvre maman a bien failli en mourir...* »

C'est dans l'une des alvéoles *disposées en deux rangées* superposées qu'on a placé, le 15 novembre, le cercueil de celui qu'on croyait être Serge Dubois. Toute la famille était là, et bien des amis du défunt venus de Vaison-la-Romaine, où ce routard impénitent avait son port d'attache. Pourtant, Serge Dubois est bien vivant. Et celui qu'on a inhumé à sa place reste, *à ce jour, un mort inconnu.*

Né en 1954 à Carpentras, Serge choisit, à la fin des années 60, de mettre un terme définitif à une scolarité plutôt médiocre. Le voilà libre, si libre même qu'il habitue les siens à disparaître, quelques jours, quelques semaines et, plus tard, plusieurs mois de suite. Quand il a bien roulé sa bosse, travaillant à gauche et à droite, il revient à la maison, où les siens sont toujours heureux de l'accueillir. Puis, sa bougeotte le reprend, et il repart. Sa mère, Charlotte, cinquante-quatre ans, y est habituée, comme Christian, son frère cadet, ouvrier menuisier et célibataire. Quant au père, il est parti définitivement un beau matin, plantant là femme et enfants.

Les Dubois ont des nouvelles de Serge par des amis, des cousins, des voisins, qui l'ont rencontré à Orange, à Sorgues, à Vaison, à Avignon... Dans les premiers jours de novembre, quelqu'un dit à Christian — sans nouvelles de Serge depuis six mois — qu'il a vu son frère à Orange. « *Il était très mal... Tu devrais essayer de le trouver, il a besoin de soins.* » Le 11 novembre, Christian va à Orange, mais personne n'a vu Serge. A tout hasard, il se dirige vers l'hôpital.

Au moment où il va y pénétrer, policiers et sapeurs-pompiers entourent le corps d'un vagabond, trouvé mort sur un banc à dix pas de là. Christian a un coup au cœur : c'est son frère qu'on vient de placer sur la civière. Même barbe blonde, mêmes yeux d'un bleu rare, et, surtout, mêmes traces sur les mains et les poignets du psoriasis dont il n'a jamais pu se guérir. Le lendemain, Christian revient à la morgue avec son oncle Fernand, et celui-ci n'hésite pas non plus à reconnaître son neveu... Et, le 15 novembre, les obsèques sont célébrées à Pernes.

L'œil toujours bleu

Sur le marché de Sorgues, où il vend des salades et des citrons, Serge ignore tout de « sa » mort et de « son » enterrement. Aussi, quand un copain marocain, Driss, lui annonce la nouvelle, Serge n'y croit pas. Mais Driss relève le numéro du *camion de l'employeur de* Serge et va conter l'histoire à la police. Alerté, Christian se précipite à Sorgues le jour de marché suivant et y retrouve son frère, l'œil toujours aussi bleu.

A présent, c'est Serge qui raconte la suite, au Café moderne de Pernes, devant quelques solides rasades de bon rouge du cru. Christian est rentré chez lui, pour annoncer à sa mère que son frère n'est pas mort. Prudent, il a amené un médecin avec lui : sa mère est cardiaque. Mais c'en est trop pour Charlotte. Son cœur la lâche. La voilà à l'hôpital.

« *Tout vient de ce que j'avais un sosie, un vrai, et routard lui aussi. On ne s'est pas étonné de le trouver sans papiers...* » Il est là, avec son pantalon de velours rouge mal ficelé, qui trinque à longueur de journée pour célébrer sa « résurrection ». Mais l'aventure ne l'amuse guère : « *J'aurais préféré qu'il ne se passe rien du tout ! Ma mère a beaucoup souffert...* »

Même avec l'accent d'ici, cela *ne le fait pas sourire de s'entendre* appeler tantôt « *le mort-vivant* », tantôt « *le cendre* »... Mais il insiste pour que nous disions combien il a été touché par l'affection que lui ont témoignée « *la famille au complet, les amis, les copains* » en venant à « ses » obsèques, des larmes aux yeux et des fleurs dans les bras. Et puis, il voudrait que « *la télé le montre* ». Oh ! pas par gloriole, mais pour que la famille de « *l'autre* », son sosie, puisse se faire connaître.

Ce jeudi, il s'est rendu à la gendarmerie de Pernes pour régler les questions administratives. Pour quelques jours encore, il reste « décédé » au regard des registres de l'étatcivil. *Comme l'avait été jadis son père,* qui, peu après avoir quitté le domicile conjugal, avait fait insérer dans un journal local l'avis de son propre décès...

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

MALGRÉ DES RÉSERVES ET DES MISES EN GARDE

Le Saint-Siège reconnaît l'importance de l'éducation sexuelle

La congrégation romaine pour l'éducation catholique, dirigée par le cardinal William Baum (Etats-Unis), a rendu public le 1er décembre un document sur l'éducation sexuelle intitulé « Orientations éducatives sur l'amour humain ».

Cette brochure de trente-huit pages, adressée aux évêques du monde entier, rappelle les normes traditionnelles de l'Eglise catholique en matière de sexualité. Seule nouveauté : le ton de la déclaration, qui se veut plus pédagogique que coercitif.

Après une introduction sur la signification de la sexualité, « *composante fondamentale de la personnalité* » et « *partie intégrante de son développement* », le document présente, en quatre parties, les principes éthiques, les responsables de l'éducation sexuelle, les conditions de celle-ci et quelques problèmes particuliers.

Sur l'éducation sexuelle, la congrégation reconnaît que « *le silence n'est pas une règle valable de conduite dans cette matière* ».

Parmi les « *problèmes particuliers* » traités à la fin du document, citons :

● LES RELATIONS EXTRA-CONJUGALES. — Celles-ci, ainsi que les « *manifestations de la génitalité* » chez les jeunes, sont « *un désordre moral, parce que situées en dehors d'un contexte matrimonial d'amour authentique* ».

● LA MASTURBATION est qualifiée de « *grave désordre moral* », mais, ajoute le texte, « *il faut avoir la prudence nécessaire dans l'évaluation de la responsabilité subjective de la personne* », et l'éducateur devra « *dédramatiser le fait de la masturbation et ne pas refuser au sujet son estime et sa bienveillance* ».

● L'HOMOSEXUALITÉ « *empêche la personne de parvenir à sa maturité sexuelle* », mais les homosexuels « *doivent être accueillis avec compréhension (...). Leur culpabilité sera jugée avec prudence ; mais on ne peut pratiquer aucune méthode pastorale qui (...) leur accorderait une justification morale* ».

[Par sa volonté de comprendre et d'expliquer, la nouvelle prise de position du Saint-Siège marque un progrès sur la déclaration de 1976. Elle est néanmoins en retrait par rapport à celle de l'épiscopat français de 1981.

En janvier 1976, la congrégation romaine pour la doctrine de la foi condamnait l'homosexualité, la masturbation et les relations préconjugales en termes très sévères. La sexualité en dehors du mariage était ramenée au niveau des « *fantaisies et caprices* » ; l'homosexualité se voyait qualifiée de « *dépravation grave* » et la masturbation était rejetée comme « *un acte intrinsèquement et gravement désordonné* ».

En juin 1981, en revanche, une étude réalisée à la demande de l'épiscopat français refusait de s'enfermer dans une problématique du permis et du défendu et plaidait pour l'accueil des homosexuels par l'Eglise, même au plan sacramental. A propos de la masturbation ou des relations sexuelles juvéniles, elle ne condamnait pas *a priori*, mais s'efforçait d'en dégager les aspects positifs autant que négatifs. A.W.]



L'Église dans la France socialiste

II. – *Être vue et entendue*

par ROBERT SOLÉ

L'arrivée de la gauche au pouvoir a décrispé les évêques français : ils n'hésitent plus à rencontrer au grand jour les responsables politiques et à exprimer plus clairement leur opinion (*le Monde* du 2 décembre). Cette évolution s'explique aussi par le contexte social et par des raisons internes à l'Église.

Les évêques de France sont perplexes. D'une part, la société qui les entoure est de plus en plus « sécularisée » : elle n'attend de l'Église ni des normes pour s'organiser ni même des règles privées de conduite. Les catholiques pratiquants y apparaissent plus minoritaires que jamais. Mais cette même société n'a pas perdu le sens du sacré. Des expressions quasi religieuses s'y manifestent en permanence : des « idoles » de la chanson au « culte » de la consommation, sans parler de la floraison des sectes et de l'engouement pour l'astrologie... L'Église se sent, à la fois, ignorée et sollicitée.

Le mot « déchristianisation » s'applique mal à une société dont le taux de baptême est encore de 80 %. La plupart des Français continuent à passer par l'église aux trois grands moments de l'existence : la naissance, le mariage et les funérailles. Est-ce tout à fait par hasard que la fameuse affiche électorale de M. Mitterrand, « la force tranquille », comportait un village avec son clocher ? L'église fait toujours partie du paysage – géographique et psychologique – des Français. Dans une société où les valeurs traditionnelles s'effondrent, dans un monde en crise, beaucoup d'entre eux peuvent être tentés de se tourner vers leur passé (catholique) pour se rassurer.

Mais quand on les interroge, c'est la douche froide. A la demande du *Pèlerin*, la SOFRES avait cherché à connaître, en juillet 1982, les valeurs auxquelles les Français attachent de l'importance dans leur vie quotidienne. Seize thèmes étaient proposés : l'argent et la réussite matérielle, la solidarité et la justice, l'amour, la sexualité, etc. On a constaté que « la foi et la religion » arrivaient en dernière position. La moitié des personnes interrogées (et 60 % des moins de trente-cinq ans) attachent « peu » ou « pas » d'importance à ces valeurs. Les agriculteurs eux-mêmes ont d'autres soucis : malgré 72 % d'opinions positives, foi et religion sont placées au quinzième rang dans leurs réponses.

La baisse de la pratique religieuse est spectaculaire. Seul un Français sur dix se rend à la messe tous les dimanches. Que la notion d'obligation ait changé, que la « pratique » de l'Évangile apparaisse aujourd'hui plus importante que la participation à des rites, ne suffit pas à expliquer cet effondrement. Plus grave est la forte diminution, dans les grandes villes, du nombre d'enfants qui suivent les cours de catéchisme. Comment l'épiscopat pourrait-il se résoudre à une disparition de l'école catholique qui, elle au moins, existe et bénéficie de l'appui – fût-il ambigu – de 70 % des Français ?

Le message passe mal

Au dix-neuvième siècle, on attendait de l'épiscopat des préceptes moraux, mais on lui interdisait d'intervenir dans la vie politique. Aujourd'hui, c'est presque l'inverse : on ne comprendrait pas que les évêques se taisent sur la politique française de dissuasion nucléaire, alors qu'ils ont beaucoup de mal à se faire entendre en matière de morale privée. Même des catholiques pratiquants rechignent à les suivre sur des questions comme la contraception ou l'avortement. L'Eglise n'a plus aucun moyen de s'opposer à des tendances sociales profondes. Tout juste peut-elle accompagner un mouvement et le favoriser.

L'Eglise estime pourtant avoir un rôle irremplaçable. N'est-elle pas porteuse d'une autre dimension, donc capable d'engager la société à aller au-delà d'elle-même ? « *Nous ne voulons absolument pas entrer dans les mécanismes du pouvoir*, explique le Père Gérard Defois, secrétaire général sortant de l'épiscopat. *Nous ne sommes ni un allié du pouvoir ni un contre-pouvoir. Nous essayons de prendre une distance par rapport aux forces politiques, ce qui nous rend plus libres pour intervenir sur les grands problèmes de société.* »

Cette démarche est généralement mal comprise. A preuve : tout document épiscopal commence par justifier le principe même de l'intervention. On explique en détail, pour la énième fois, au nom de quoi on parle, en vertu de quelle compétence et dans quel but. On explique, et on n'est pas entendu.

Le message passe mal. Trop longues, trop complexes et très schématisées par les médias, les prises de position des responsables catholiques sont souvent réduites à une simple affirmation (« *l'Eglise dit oui à la bombe* »), alors que ce qui paraît essentiel aux auteurs – dans ce cas, une interrogation sur les valeurs que l'Occident veut défendre – passe inaperçu. L'Eglise apparaît alors exactement comme ce qu'elle ne veut pas être : une instance partisane qui « *fait de la politique* ».

Dans ce climat, de nouvelles attitudes se manifestent. Elles tranchent avec les méthodes et les leitmotive des années 70. On voit naître, en particulier, une nouvelle race d'évêques, influencés par Jean-Paul II. Des évêques inclassables, ni de gauche ni de droite, ni progressistes ni vraiment conservateurs, – dont le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, pourrait être le chef de file. Leur niveau intellectuel est souvent supérieur à la moyenne, leur style assez différent de celui des prélats issus de l'Action catholique. Ils sont minoritaires dans l'épiscopat, mais étendent leur influence car ils jouissent de deux appuis importants : celui du pape et celui des masses catholiques.

Les catholiques français, explique l'un de ces évêques, ont pris le parti de n'être qu'un courant minoritaire dans la nation. Paradoxalement, cela leur fait découvrir que la tradition chrétienne a joué un rôle considérable en France. Ils redécouvrent aussi que la foi ne peut se limiter à une attitude privée, qu'elle est « *génératrice d'une culture* », comme disait Jean-Paul II lors de son premier voyage en France.

Le paysage social a changé. L'Eglise se trouve dans un désert religieux et ne peut, comme jadis, s'adresser aux Français à partir de références chrétiennes. Elle doit exposer en quelque sorte le B-A BA de l'Evangile. Et, pour cela, être elle-même organisée et présente socialement : « *Une visualisation minimum est nécessaire*, souligne un évêque, *sous peine de dissolution du groupe porteur.* »

On assiste, dans cet esprit, à des manifestations d'un type ancien. Par exemple, de grandes fêtes diocésaines au cours desquelles plusieurs milliers de catholiques se réunissent autour de leur évêque. L'accent est mis sur l'unité interne (« *respecter les différences* ») plutôt que sur les combats extérieurs (« *L'Eglise doit choisir son camp* »). Ce sont des fêtes de famille, exprimant le besoin de se réunir et d'affirmer collectivement sa foi. Rien à voir avec la « *dispersion dans les H.L.M.* », qui avait tenté toute une génération de militants.

La tentation du repli

Ces nouvelles tendances inquiètent des prêtres de plus de cinquante ans, qui ne veulent à aucun prix retourner à un esprit de « chrétienté » qu'ils avaient banni. On leur répond qu'il ne s'agit pas d'un retour en arrière, mais de quelque chose de nouveau. « *Comment retournerait-on à la « chrétienté »*, remarque un évêque, *alors que la société s'est profondément sécularisée ?* »

La tentation de repli guette néanmoins un certain nombre de catholiques. Ils préfèrent se réunir entre eux et se consacrer à la prière. C'est vrai des « charismatiques », qui ont le sentiment d'être en relation directe avec le Saint-Esprit. D'autres groupes mélangent les activités sociales et la vie religieuse dans une sorte de nouvel « intégralisme ».

La situation politique actuelle accentue la tentation du repli. Le socialisme a déçu, les idéologies ont montré leurs limites. Cet échec relatif donne l'occasion à des croyants de réaffirmer leur propre méfiance à l'égard de la politique, donc à se réfugier dans une sorte de cocon religieux ou, simplement, à cesser tout engagement social. D'autres s'agitent, au contraire, mais en rêvant à un bloc catholique symbolisé par la défense de l'école privée.

C'est se bercer d'illusions. Jamais les évêques, quelles que soient leurs tendances personnelles, n'accepteraient d'enfermer l'Eglise dans un camp. Malgré leur désir de rendre l'institution plus solide et plus visible, malgré leur souci de « désacraliser » davantage le combat politique, ils restent attachés au libre choix des catholiques. Ce pluralisme politique avait été officiellement approuvé par l'épiscopat en 1973. Il a été concrétisé en 1981 par la participation de nombreux militants au pouvoir de gauche et on voit mal ce qui pourrait l'effacer.

FIN

« Hors des enjeux électoraux »

La place et le rôle de l'Eglise dans la vie nationale étaient définis ainsi, la 5 novembre dernier à Lourdes, par Mgr Jean Vilnet, président de la conférence épiscopale française :

« L'Eglise respecte les choix faits par les citoyens et reconnaît dans l'Etat l'expression d'une volonté nationale. Elle se refuse à interférer dans les stratégies et les tactiques des formations ou des institutions qui décident immédiatement de la vie politique du pays (...)

» La discrétion de l'Eglise par rapport à la vie publique et politique est ce qui fonde sa liberté. C'est pourquoi nous y tenons scrupuleusement. Elle nous rend libres d'exercer notre responsabilité morale de pasteurs et de témoins spirituels.

» Nous pouvons ainsi, en toute liberté, exprimer les valeurs et les finalités qui sont en jeu dans les débats politiques, économiques et culturels de notre pays. Même lorsqu'il s'agit de droits qui nous tiennent à cœur comme ceux de l'enseignement, nous veillons à en maintenir la protection ou la défense hors des enjeux électoraux et des tactiques qu'engendrent ces enjeux. Nous voulons, en effet, voir aborder la question de ces droits en termes de qualité humaine et spirituelle (...)

» L'Eglise, si elle affirme son point de vue, ne cherche pas à l'imposer comme venant d'une autorité concurrente. Mais elle avertit toutes les composantes de la nation et, parmi elles, les chrétiens, des conséquences culturelles, morales et spirituelles que portent avec eux les choix mis en œuvre par l'Etat dans son action quotidienne. L'Eglise ne fait pas la loi : elle pose publiquement la question de la valeur morale pour l'homme, des lois qui régissent ou régiront l'avenir de la nation. »

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

RÉGIONS

Point de vue

A qui profite la décentralisation

SOCIÉTÉ

LA VISITE EN CORSE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

« Nous sommes sur la bonne voie » dans la lutte contre le terrorisme

déclare M. Gaston Defferre

De notre envoyé spécial

Ajaccio. – C'est le sourire aux lèvres que les policiers corses ont accueilli, jeudi 1er décembre, M. Gaston Defferre. Ils lui réservaient une bonne surprise dont, ils le savaient, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ne se priverait pas de tirer un profit immédiat.

Des gardiens de la paix, quelques heures plus tôt, avaient arrêté en flagrant délit, dans le centre de Bastia, un indépendantiste en pleine tournée nocturne de plasticages. Louis Breton, âgé de trente et un ans, venait de commettre un premier attentat devant l'immeuble de la Banque de France. Il s'apprêtait à placer une autre charge contre la façade d'une agence de la Société générale quand il a été surpris par une patrouille.

Les policiers évitaient l'engin, déjà amorcé, que le nationaliste lançait dans leur direction et ripostaient en le blessant d'une balle dans la cuisse. Coup de chance pour l'« artificier » : le projectile s'est logé à dix centimètres de cinq autres charges explosives que Louis Breton avait disposées autour de sa taille.

Les policiers venaient ainsi de mettre en échec la tentative de l'ex-F.L.N.C. de saluer la visite en Corse du ministre de l'intérieur. La seconde mini-« *nuit bleue* » en deux jours tournait court. La veille déjà, le centre d'Ajaccio avait été troublé par une quinzaine d'attentats contre des immeubles occupés par des continentaux, et l'organisation séparatiste avait sérieusement endommagé le palais de justice d'Ajaccio.

Ces événements, bien évidemment, servaient M. Defferre, venu à Bastia et à Ajaccio rappeler quelques principes insulaires auxquels l'Etat tient, les efforts en faveur de la sécurité, la condamnation de la violence séparatiste, les solutions offertes pour une libre expresion politique dans le cadre du « *statut particulier* ». Après avoir inauguré le tunnel routier du Vieux-Port, mis en service le 15 novembre, le ministre de l'intérieur a donc chaudement félicité, à Bastia, les gardiens de la paix auteurs du succès de la veille et, se référant aux attentats de mardi, a critiqué les atteintes aux biens des « *continentaux* » résidant en Corse : « *Qu'il soit ou non originaire de l'île, tout Français*, a déclaré M. Defferre, *a droit aux mêmes garanties, à la même sécurité, à la même liberté que celles dont il jouirait dans n'importe quelle région française.* »

La mission de M. Broussard

A Bastia, où quelques nationalistes ont jeté des mandarines sur le cortège, avant d'être dispersés par les forces de l'ordre, puis l'après-midi à Ajaccio, le ministre de l'intérieur a assuré les élus et la population de l'attention du gouvernement aux « *problèmes spécifiques* » de l'île. La violence séparatiste était combattue comme il convenait : les attentats étaient en diminution, passant de cinq cent quatre-vingt-quinze – pour le deuxième semestre 1982 – à deux cent soixante, pour les six derniers mois. Les policiers, dont la présence avait été renforcée, accomplissaient leur tâche à l'« *entière satisfaction* » du ministre de l'intérieur, et leur chef, M. Robert Broussard, allait d'ailleurs voir sa mission prolongée de plusieurs mois. « *Ces résultats sont encore insuffisants*, a expliqué M. Defferre, *les attentats sont encore trop nombreux, des affaires criminelles ne sont pas ou pas entièrement élucidées, mais nous sommes sur la bonne voie.* »

Comme l'avait fait le chef de l'État, en juin dernier, le ministre de l'intérieur s'est surtout efforcé de persuader les Corses de soutenir « *les conditions d'un dialogue démocratique* » créées par le gouvernement, et les nationalistes de « *renoncer à la violence* » pour « *participer librement à la compétition politique* ». Il a, notamment, lancé un nouvel « *appel à la jeunesse de Corse pour que son intelligence et son enthousiasme ne s'égarent pas dans une violence stérile qui les isole et appauvrit leur contribution au devenir de leur région* ».

Aux élus, enfin, M. Defferre a rappelé que la Corse était désormais dotée de la « *première assemblée régionale élue au suffrage universel* » et qu'après les « *premières hésitations* », cette assemblée devait se mettre au travail sans s'épuiser « *en vaines querelles* ».

PHILIPPE BOGGIO.

CORRESPONDANCE

La force d'action rapide en Europe

Ancien directeur-adjoint du cabinet civil et militaire du ministre de la défense, M. François Cailleteau nous adresse la lettre suivante après la relation, dans le Monde *du 30 novembre, de ses propos sur la création de la force d'action rapide :*

« Tout d'abord, vous me présentez, d'une façon flatteuse, comme l'un des principaux promoteurs de la création de la force d'action rapide. Je ne peux que rappeler très nettement ce que j'ai dit à plusieurs reprises au cours de la conférence que vous évoquez : la création de la force d'action rapide est l'œuvre du ministre de la défense, qui a élaboré ce concept avec les chefs de nos armées et après une consultation des personnalités les plus compétentes en matière de stratégie. Je ne fais partie d'aucune de ces deux catégories, et c'est donc de façon tout à fait excessive que vous m'attribuez des mérites qui ne sont pas les miens.

» Sur le fond du débat, j'observe que la première phrase de l'article pourrait, dans une lecture rapide, laisser penser que l'apparition du concept de force d'action rapide conduit à une certaine intégration de notre dispositif militaire dans celui de nos alliés. Le reste des déclarations qui me sont prêtées dément cette impression.

» Ce que j'ai dit, en observateur plus qu'en spécialiste, est qu'il est bien évident que, si le gouvernement français le décide, il devra y avoir, sur certains sujets techniques, des discussions concrètes avec nos alliés ; cela n'a rien de nouveau puisque, dès le départ de la France de l'organisation intégrée de l'OTAN, des conversations de ce genre ont eu lieu à de multiples reprises, sanctionnées par nombre d'accords bien connus des spécialistes. Le concept de force d'action rapide, s'il offre des possibilités nouvelles au gouvernement français, n'implique donc aucune novation dans nos rapports avec nos alliés. »

N.D.L.R. – *Le Monde* maintient l'intégralité des propos rapportés, qui ne sont, du reste, pas contestés par leur auteur.

L'école privée à l'étranger

Belgique : vingt-cinq ans d'armistice

De notre correspondant

Bruxelles. – La Belgique est parvenue depuis les années 50 à maintenir une coexistence, sinon harmonieuse, du moins pacifique entre les deux systèmes d'éducation.

Au siècle dernier, elle avait connu la « guerre scolaire ». L'Eglise disposait alors d'un monopole dans le domaine de l'éducation. Celui-ci ne fut brisé qu'après une longue lutte menée par les libéraux qui réclamaient le droit pour les pouvoirs publics d'organiser l'enseignement.

Au vingtième siècle, les partis catholiques, disposant d'une majorité absolue, en profitèrent pour renforcer l'enseignement confessionnel. Quelques années plus tard, cependant, la gauche prit sa revanche, ce qui conduisit à un affrontement sérieux. Dès ce moment-là, certains redoutaient une scission de la Belgique, qui aurait été due non à la querelle linguistique, mais à une rupture entre les adeptes de l'enseignement confessionnel et les partisans de l'école laïque.

Comme toujours outre-Quiévrain, les adversaires ont estimé, en fin de compte, qu'il valait mieux négocier un « compromis à la belge ». Ils y sont parvenus, il y a vingt-cinq ans, le 20 novembre 1958, lorsque les chrétiens-sociaux, les libéraux et les socialistes ont conclu le « pacte scolaire ». La gratuité est totale dans les deux systèmes éducatifs depuis cette date.

Le premier point de cet accord portait sur les traitements du personnel enseignant. Toutes les discriminations n'étaient, certes, pas abolies, mais on voyait s'établir l'égalité entre les professeurs du secteur privé (en grande majorité catholiques) et leurs collègues au service de l'Etat, des provinces ou des communes.

Le second problème était celui des constructions scolaires. A cet égard, les décisions essentielles ne sont intervenues qu'en 1973, sous le règne d'un gouvernement dominé par un premier ministre socialiste, M. Leburton. Le système, toujours en vigueur, est assez complexe. L'Etat finance les constructions de son propre réseau scolaire. Les établissements provinciaux et communaux bénéficient d'une subvention de 60 % du coût des constructions. Pour les 40 % restants, l'Etat prend en charge la plus grande partie de l'intérêt des emprunts, de façon que le poids de ceux-ci soit ramené à 1,25 % seulement pour les intéressés.

La prise en charge des intérêts vaut aussi pour les constructions scolaires de l'enseignement libre. Cet avantage est loin d'être négligeable. Le programme actuel d'investissements, qui porte sur les trente années à venir, prévoit que le secteur de l'enseignement privé bénéficiera de subventions s'élevant à plus de 110 milliards de francs belges, alors que l'aide au secteur public ne dépassera pas 54 milliards (1). Cette différence, à première vue surprenante, s'explique toutefois par le fait que l'Etat intervient aussi de façon directe dans le financement des constructions scolaires dans les provinces et dans les communes.

La « paix scolaire », conclue à la fin des années 50, a été l'occasion de mettre en place divers organismes de concertation chapeautés par une commission nationale du pacte scolaire. Cette structure a permis, sans trop de frictions jusqu'ici, d'harmoniser les programmes et d'assurer l'équivalence des diplômes délivrés par les deux secteurs de l'enseignement.

Séparatisme culturel

Un aspect remarquable du système belge est que, même dans l'enseignement officiel, les élèves – ou plutôt leurs parents – ont le choix entre deux heures par semaine de cours de religion ou de morale. Le choix des professeurs dans les classes de religion ne dépend pas des autorités officielles, mais des ministres du culte de la région. Enfin, dans bien des communes et des provinces, où les partis politiques chrétiens disposent de la majorité, ceux-ci engagent surtout dans les écoles publiques des enseignants issus de la filière catholique.

Tout cela a conduit les organisations soucieuses de laïcité à soutenir que, sous prétexte de paix scolaire, on avait fait la part trop belle à l'enseignement confessionnel. A l'heure actuelle toutefois, cette querelle prend un tour nouveau. Du côté flamand, une offensive a été déclenchée en faveur de la « communautarisation » totale, qui conduirait à une mainmise encore plus large des catholiques sur l'enseignement dans le nord du pays. Aussi n'est-il pas surprenant qu'en Wallonie, où le parti socialiste occupe une position dominante, on soit partisan d'une réforme susceptible d'aboutir à un séparatisme culturel, plus dangereux encore que tous les autres affrontements *entre le nord et le sud du pays.*

JEAN WETZ.

(1) 1 franc belge vaut environ 15 francs français.

RÉGIONS

Point de vue

A qui profite la décentralisation ?

par Alain GRIOTTERAY (*)

Le conseil régional d'Ile-de-France examine son projet de budget pour 1984 (1). Contre vents et marées, notre assemblée parvient à maintenir ses priorités. L'équipement de la région, non le fonctionnement de ses *structures administratives ; les investissements de modernisation*, routes et transports en commun, en particulier, non le saupoudrage de petites dépenses.

Du côté des dépenses, le cap a pu être tenu. Il n'en va pas de même du côté des recettes. La région avait su, *jusqu'ici, stabiliser – sinon diminuer* – sa pression fiscale, et ce depuis 1976. Un exemple unique, je crois, dans les annales des collectivités locales françaises. Cette année, hélas ! le pacte fiscal qu'elle avait passé avec les habitants de l'Ile-de-France, la région ne pourra pas le respecter. *La pression fiscale* au titre de la taxe spéciale d'équipement augmentera de 12 %, ce qui est plus que le taux d'inflation attendu. La raison en est simple, les recettes en provenance de l'Etat s'effondrent.

La dotation globale de fonctionnement progressera très peu, et, surtout, l'Etat supprime des recettes régionales (taxe sur le plafond légal de densité, redevance sur les constructions des locaux industriels) sans les compenser. A recettes globales identiques en 1984 à celles de 1983, la région aurait pu limiter sa propre augmentation de fiscalité à 5 %. Les choses sont *donc claires, nous augmentons* volontairement notre fiscalité de 5 %, l'Etat nous force, lui, à ajouter 7 % supplémentaires.

Ce n'est pas là l'un des moindres paradoxes de la décentralisation. Dans le domaine de la formation professionnelle, transférée aux régions le 1er juillet 1983, nous avons hérité de charges très évolutives – des rémunérations qui évoluent aussi rapidement que le SMIC – mais l'assiette des recettes correspondantes – la taxe sur les cartes grises, – elle, a tendance à se restreindre.

Résultat : il faut augmenter le taux de la taxe et faire payer à l'automobi*liste le coût de la formation profes*sionnelle. Après la vignette Ramadier, la vignette Delors. Toutes les régions de France ont adopté cette solution, l'Ile-de-France n'y échappe pas, même si le taux de progression est inférieur à celui retenu par la majorité des régions socialistes. Piètre *consolation pour le contribuable.*

Tout porte à craindre qu'en 1985/1986 le transfert aux régions des lycées et des lycées d'enseignement professionnel (LEP) n'entraîne le même type de problème. Et puis, même en faisant preuve d'une rigueur exemplaire, il est impossible de prendre en charge des secteurs aussi lourds que l'entretien des bâtiments scolaires ou la gestion quotidienne de la formation professionnelle sans recruter du personnel supplémentaire.

Les régions recrutent, mais l'Etat ne dégonfle pas ses effectifs. La conséquence de la décentralisation, c'est donc une hypertrophie administrative. N'en déplaise à ceux qui considèrent la réforme de Gaston Defferre comme irréversible, il faudra bien mettre, un jour, de l'ordre dans tout cela et faire en sorte que la décentralisation profite d'abord aux ci*toyens au lieu de faciliter la prolifération* des fonctionnaires. Dans ce domaine-là comme dans d'autres, le socialisme coûte cher.

(1) *Le Monde* du 2 décembre. N.D.L.R.

(*) Vice-président (U.D.F.) du conseil général d'Ile-de-France, chargé des finances.

SCIENCES

EN DIRECT AVEC SPACELAB

Dialogue de sourds dans l'espace

De notre envoyé spécial

Cologne. – Ce devait être une conférence de presse télévisée en direct de l'espace ; ce fut une émission de télévision téléphonée en direct de Houston. A Cologne-Porz, en Allemagne fédérale, l'agence spatiale européenne (E.S.A.) a installé un centre d'information pendant la mission de Spacelab, à l'exemple de ce que fait la NASA en divers endroits des Etats-Unis. On peut y visiter une maquette en vraie grandeur de Spacelab. Chaque jour, le point est fait sur l'avancement de la mission, et des conférences explicitent le rôle de tel équipement ou l'intérêt de telle catégorie d'expériences.

De 16 h 19 à 16 h 39, jeudi 1er décembre, les journalistes pouvaient interroger en direct les astronautes : dix minutes pour les Américains de Houston, dix minutes pour les Européens de Cologne-Porz. Dix minutes, c'est bien court.

Tête-bêche

16 heures. Il est temps de rejoindre la conférence de presse pour constater qu'il s'agit du plateau d'une émission de télévision, que le maquilleur attend les journalistes et que ceux-ci vont servir de faire-valoir. « *Conférence de presse* », portait pourtant le programme. Certains mots ne doivent pas avoir le même sens dans l'espace et sur terre.

Le Spacelab apparaît sur l'écran, avec deux astronautes dans le sens horizontal et deux autres dans le sens vertical, mais tête-bêche. A Houston, on voit un *journaliste* poser une question. Bruits divers et silence... A 16 h 27, il repose, pour la troisième fois, la même question. A 16 h 37, on en est au même point, mais le journaliste parle maintenant dans un combiné téléphonique. La réponse arrive enfin – via trois satellites. Comprendre l'américano-texan spatial n'est pas facile, encore moins quand la transmission est mauvaise. Au fil des questions, on apprend que le Spacelab est confortable, mais que « *nous travaillons très dur* ». Lichtenberg expose le programme de la journée. On indique que la qualité des résultats donnés et recueillis est meilleure que ce qu'on espérait, et l'on envisage même de prolonger la mission de vingt-quatre heures pour mener à bien l'ensemble du programme prévu.

16 h 54. L'Europe a enfin la parole, mais l'image disparaît. Columbia fait le tour du globe en une heure trente ; il était donc clair que la transmission ne durerait guère plus que les vingt minutes prévues. Mais un biais est *trouvé : on téléphone la question* à Houston, qui la retransmet aux astronautes, lesquels répondent, et le message revient. Après plusieurs essais infructueux, seulement deux questions obtiendront ainsi réponse. Après quoi, la liaison sera définitivement coupée.

MAURICE ARVONNY.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– **Sophie** et **Philippe** son heureux d'annoncer la naissance de leur petite sœur,

Alexandra,
à Washington, le 3 novembre 1983.

Andrée et Francis MAYER.

Mariages

– Le lieutenant-colonel
et Mme Pierre-Charles GROCHE.
M. et Mme René LOUVET,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Marie-Raphaële et Jacques,
le 3 décembre 1983, à 16 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris.
28, quai National,
21170 Saint-Jean-de-Losne.
60, rue de Chézy,
92200 Neuilly.

Décès

– Mme Lucienne Alexandre
nous prie d'annoncer le décès de son époux,

M. Alexandre ALEXANDRE,

survenu le 22 novembre 1983.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 2 décembre dans l'intimité.

43, rue Saint-Georges, Paris-9e.

– Isabelle Bergerot,
Justine et Adrien Bergerot,
ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jérôme BERGEROT,

survenu subitement le 28 novembre 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Etienne du Mont, place Sainte-Geneviève, Paris-5e, le lundi 5 décembre 1983, à 13 h 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Roger Charles CARREL,
née Marie-Anne Chevalier,

survenu le 25 novembre 1983, à Tourliac (Lot-et-Garonne).

De la part de
M. et Mme Claude Carrel,
Et Mme Brigitte Gaudillière,
ses enfants,
Jean-Baptiste, Catherine, Emmanuel et Guénolée,
ses petits-enfants,
Et de toute sa famille
Et ses amis.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité à Tourliac le lundi 28 novembre 1983.
Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue Ibn-Chabaat,
2016 Carthage (Tunisie).
14, rue André-Messager,
64000 Pau.

– M. Maurice Choay,
M. et Mme Jean Choay,
M. et Mme Marc Verdet
et Victor,
Mlle Pauline Choay,
M. et Mme Pierre Willaime,
M. et Mme Marc Duport,
Emilie et Cédric,
M. François Willaime,
M. et Mme François Demachy,
Mlle Anne Demachy,
M. Charles Demachy,
Mlle Marie Demachy,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Maurice CHOAY,
née Germaine Constantin,
pharmacien,

décédée le 30 novembre 1983.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 6 décembre 1983, à 13 h 45, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, Paris-16e.

50, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

– M. et Mme Alain Decaux,
M. et Mme Hubert Decaux,
M. et Mme Bernard Decaux,
ses enfants,

Sylvie, Isabelle et Jean-François Chanteur, François, Olivier, Vincent, Louise-Galliane, Charles, Laurent, Anne-Hélène,
ses petits-enfants,

Mme Paul Girard, sa sœur,

Mme Paul Tiprez,
M. Armand Lenglet,
ses belle-sœur et beau-frère,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Francis DECAUX,
née Louise Tiprez,

rappelée à Dieu le 30 novembre 1983, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La famille vous invite à s'unir à elle au cours de la messe qui sera célébrée le samedi 3 décembre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 27, rue d'Armaillé, Paris-17e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

37, rue Cortambert,
75116 Paris.
70, rue Edouard-Nortier,
92200 Neuilly-sur-Seine.
8, rue du Colonel-Moll,
75017 Paris.

– Mme Marcel Destombes, née Lucas, son épouse,
Le docteur et Mme Pierre Destombes et leur famille,
Mme Jean-Paul Destombes et sa famille,
La famille Margelidon-Destombes, ses frère, belles-sœurs, neveux, petits-neveux et arrière-petits-neveux, La famille Lucas-Taburet,
Les familles Destombes et Pennel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel DESTOMBES,
historien des sciences,
capitaine au long cours,
ancien fonctionnaire
du département
des relations extérieures de l'UNESCO,
membre de l'Académie de marine,
membre correspondant
de l'Académie internationale
d'histoire des sciences,
membre associé
de l'Académie de marine de Belgique,
docteur H. C.
de l'université d'Utrecht
(Pays-Bas),

survenu à Paris le 26 novembre 1983, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques ont été célébrées le 2 décembre 1983 dans l'intimité familiale.

15, rue Henri-Heine,
75016 Paris.
67, avenue Pasteur,
95250 Beauchamps.

– Mme Pézia M. Erlich,
Le docteur et Mme Michel Erlich et leurs enfants,
Le docteur et Mme Paul Erlich et leurs enfants,
M. et Mme B. Altman et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, beau-père, grand-père,
Leizer Leib ERLICH;
survenu le 24 novembre 1983 aux Carroz-d'Arâches (74300).
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Fanny Frydman, son épouse,
M. et Mme Serge et Jacqueline Klugman, ses enfants,
Nicolas et Patrick Klugman,
ses petits-enfants,
M. et Mme Abraham Frydman,
ses frère et belle-sœur,
M. et Mme Léon Dollington
et leurs enfants,
ses neveux et nièces,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Isucher Ber FRYDMAN,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 30 novembre 1983.

L'inhumation a lieu au cimetière du Montparnasse, le vendredi 2 décembre 1983, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

74, avenue d'Iéna, 75016 Paris.

– Le personnel des établissements Fryd a la très grande tristesse de faire part du décès de

M. Isucher Ber FRYDMAN,

leur président-directeur général.

23-24, rue Sadi-Carnot,
93 Aubervilliers.

– Catherine et Jean Larroque
et leurs enfants,
Mary Gamburg,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean GAMBURG,
croix de guerre 1940-1945,

survenu le 28 novembre 1983 à Paris, dans sa soixante-quinzième année.

Selon ses dernières volontés, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le jeudi 1er décembre 1983.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès survenu à l'âge de soixante-dix-neuf ans, le 25 novembre 1983, à Poncey-sur-l'Ignon (21), de

Jean LEDEUIL,
surveillant général honoraire
du lycée Victor-Hugo à Besançon (25),
ancien maire de Poncey-sur-l'Ignon
(dix-huit années).

De la part de
Mme Jean Ledeuil, son épouse,
De ses enfants et de leurs familles.
Les cendres ont été dispersées par une main amie sur la terre de Poncey-sur-l'Ignon, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Avant sa disparition, le défunt avait exprimé la volonté que soit rappelé le souvenir de

Pierre LEDEUIL,
son fils,
ingénieur E.N.I.C.A.,
décédé en 1973 à Djakarta.

– Le conseil d'administration et les anciens de l'Œuvre de secours aux enfants (O.S.E.) ont le regret de faire part du décès de

Mme Eugénie MASOUR-RATNER,
(Germaine Dessonaz),
qui a participé au sauvetage des enfants juifs pendant l'occupation, et qui a dirigé le service du regroupement familial dès la Libération.
Les obsèques ont eu lieu le mardi 29 novembre 1983.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de la

comtesse de MONTOZON
Linette,
née Marguerite Berger,

survenu accidentellement
le 27 novembre 1983.

De la part
Du comte de Montozon,
son époux,
De M. et Mme Touran Rateb,
M. et Mme Alban Toulemonde,
M. et Mme Hubert Dolbeau,
M. et Mme Robert de Monclin,
Du comte et de la comtesse Philippe de Montozon,
Du comte Antoine de Montozon,
ses enfants,
De Mme Alexandre Berger,
sa mère,
M. et Mme Gilles Sarazin,
M. et Mme Charles Berger,
ses sœur, frère, beau-frère
et belle-sœur.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 3 décembre, à 14 heures, en l'église de Lanta (Haute-Garonne).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Lanta, 31570 Lanta.
83, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine.
Carrera 8, no 96-20,
Bogota (Colombie).

– On nous prie d'annoncer le décès du

capitaine de frégate (E.R.)
Paul RICOUR
Les obsèques religieuses se feront à Saint-Paul-du-Bois (49310), le samedi 3 décembre 1983, à 15 h 30.

– Le directoire du groupe Gildemeister de Bielefeld (R.F.A.),
Les collaborateurs de la société A.D.M.-Gildemeister,

ont le regret de faire part du décès de

M. Kurt G. WEDDING,
gérant de la société
A.D.M.-Gildemeister,

survenu dans sa cinquante-huitième année, après une courte et cruelle maladie.

Les obsèques ont lieu le vendredi 2 décembre 1983, à Bielefeld (R.F.A.).

De la part de la société A.D.M.-Gildemeister, rue de l'Acadie, ZAC de Courtabœuf, 91941 Les Ulis.

Anniversaires

– Il y a trois ans nous quittait le

docteur Jean KREISBERGER.
Une pensée fidèle et émue est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

– Pour le dixième anniversaire du rappel à Dieu du

docteur Louis-Paul AUJOULAT,

une messe sera célébrée à son intention le mardi 6 décembre, à 18 heures, en l'église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13e.

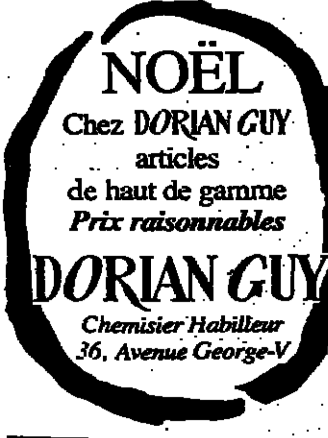
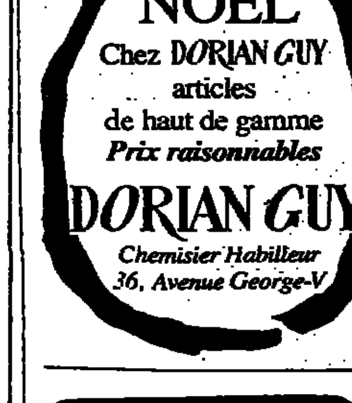
Tous ceux qui demeurent fidèles à son souvenir sont invités à s'y réunir.

Communications diverses

– L'Association Guillaume-Budé, fondée en 1917 pour la défense de la culture classique et l'édition scientifique des textes latins et grecs, a un nouveau président : M. Jean Beaujeu, professeur à l'université de Paris-Sorbonne, qui remplace Mme Jacqueline de Romilly, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

– La Société Théophile-Gautier tiendra, lundi 5 décembre, à 18 heures, son assemblée générale à la Fondation Deutsch-de-la-Meurthe, 37, boulevard Jourdan, Paris-14e.

– PRÉCISION. – La réunion du Cercle Ernest-Renan prévue pour le 17 décembre à 15 heures (*le Monde* du 30 novembre) aura lieu à l'adresse suivante : 61, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris.



– Débat public autour du roman de Marek Halter, *la Mémoire d'Abraham*, au centre Rachi, à Paris. Le mardi 6 décembre 1983, à 20 h 30, aura lieu au centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, 73013 Paris, un débat public autour du roman de Marek Halter, *la Mémoire d'Abraham*, sur le thème : « Heureux ou malheureux comme les juifs en France », avec la participation de Marek Halter, Bernard-Henri Levy, Marthe Robert, Philippe Sollers et Patrick Girard. Le débat sera animé par Roger Ascot, rédacteur en chef de la revue *l'Arche*.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université de Montpellier-I, mercredi 7 décembre à 16 heures, salle des actes, M. Georges N'Guessan Assi : « Le système constitutionnel ivoirien ».

– Université de Paris-VII, jeudi 8 décembre à 9 heures, salle Louis-Liard, Mme Jacqueline Barus-Michel : « Théorie de la pratique en psychologie sociale clinique : analyse des relations institutionnelles et dynamiques de pouvoir ».

– Université de Paris-II, jeudi 8 décembre à 9 h 30, Mlle Odile Salvat : « Le revirement de jurisprudence. Etude comparée de droit français et de droit anglais ».

– Université Paris-VII, samedi 10 décembre à 14 heures, E.N.S. (salle des Résistants, 45, rue d'Ulm), M. François Jullien : « Des catégories originales de l'interprétation poétique dans la tradition chinoise ».

ÉCHECS

Les demi-finales du Tournoi des prétendants

KASPAROV TOUJOURS STÉRILE

Rien à faire – en tout cas pour l'instant – Kasparov ne passe pas. Joue-t-il mal ou Kortchnoï est-il en super-forme ? Les deux, estime l'ancien champion du monde soviétique Mikhaïl Tal, rencontré le jeudi 1er décembre dans les couloirs du métro à Paris, où il donnait une simultanée *(lire ci-dessous)*. Gagnera-t-il finalement ? Oui, toujours selon Tal, qui reconnaît que cette lutte « *inattendue* » est due à la « *technique remarquable de Kortchnoï* ».

Dans la cinquième partie de la demi-finale du Tournoi des prétendants, jouée jeudi à Londres, Kortchnoï n'a pas eu trop de mal, avec la défense catalane qu'il affectionne, à contenir l'attaque de Kasparov. Il lui proposa la nullité au 22e coup. Kasparov n'avait pas mieux à faire que d'accepter. La sixième partie se jouera le dimanche 4 décembre, le samedi étant jour de repos général. Score actuel : Kortchnoï 3, Kasparov 2.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KORTCHNOI
(5e partie)
Défense catalane

1. d4	Cf6	12. dxç5	Fxç5
2. ç4	é6	13. Db3	0–0
3. g3	d5	14. Cé5	Db6
4. Fg2	dxc4	15. Fg5	Tfd8
5. Cf3	ç5	16. Df3	Fé7
6. 0–0	Cbd7	17. Cxd7	Txd7
7. Ca3	Cb6	18. Taç1	Tçd8
8. Cxç4	Cxç4	19. Dç6	Da5
9. Da4+	Fd7	20. a3	b4
10. Dxç4	b5	21. Ff4	Cd5
11. Dç2	Tç8	22.	nulle.

LA SEMAINE « ÉCHECS DANS LE MÉTRO »

Champions ou néophytes, enfants ou adultes tout le monde peut jouer aux échecs depuis le début de la semaine dans trois stations du métro parisien : Auber, Miromesnil et Gare de Lyon. Cette opération de promotion, organisée par Métrobus, la régie publicitaire de la R.A.T.P., en collaboration avec la Ligue de l'Ile-de-France des échecs obtient un succès remarquable. Il est vrai qu'un Parisien sur trois connaît les règles des échecs, et y joue occasionnellement.

Dans chaque station, à partir de 14 heures, vingt tables de jeu sont installées et des animateurs, des maîtres donnent des partis libres ou simultanées. Jeudi 1er décembre premier temps fort de cette semaine : Mikhail Tal, champion du monde en 1960, donnait, à Auber, une simultanée de dix parties (sept gains, deux nulles et une défaite) et le dimanche 4 décembre, toujours à Auber, de 14 h 15 à 20 h 30, la semaine Echecs dans le métro se conclura par un match-exhibition entre Boris Spassky, champion du monde de 1969 à 1972, et Aldo Haïk, champion de France 1984. Les deux joueurs disputeront quatre parties à la pendule (trente minutes chacun).

(Publicité)

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT AVANT LA NAISSANCE

Préambule

1) Considérant que tout être humain a un droit inaliénable à la vie, sans aucune discrimination :
2) considérant que ce droit est fondamental et précède tout autre droit ;
3) considérant que les Etats membres de l'O.N.U. se sont engagés à assurer le respect universel et effectif des droits fondamentaux de l'homme ;
4) considérant que la Convention européenne des droits de l'homme a consacré le droit à la vie de tout être humain ;
5) considérant que la science biologique et génétique établit que la vie de tout être humain, avec toutes ses caractéristiques propres, commence dès la conception ;
6) considérant que les peuples des Nations unies ont proclamé dans la « Déclaration des droits de l'enfant » du 20 novembre 1959 – rappelant la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et la Déclaration universelle des droits de l'homme – que *l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection juridique appropriée avant comme après sa naissance* » (préambule) et qu'*une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats* » (principe IV) ;
7) considérant que cette déclaration a été agréée aussi bien par ceux qui reconnaissent la vie comme un don de Dieu que par ceux qui ne partagent pas cette conviction ;
8) considérant que, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les peuples des Nations unies ont rejeté l'idée qu'il puisse exister des êtres humains inférieurs éliminables ou dénués de droits et proclamé que tous les êtres humains sont égaux devant la loi ;
9) considérant que la Charte internationale des droits de l'homme rappelle à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de droits sans responsabilité humaine ; qu'en conséquence, la famille, la société et les pouvoirs publics doivent assurer une protection effective de l'enfant à naître et de la mère dépositaire de la vie de cet enfant ;
10) considérant que l'humanité doit donner à l'enfant, avant comme après la naissance, le meilleur d'elle-même,

L'assemblée

proclame la présente *déclaration des droits de l'enfant avant la naissance* afin que, dans l'intérêt de l'enfant comme dans celui de la société, il puisse bénéficier des soins dont il a besoin pour naître dans les conditions les plus favorables et de tous les droits énoncés dans la présente déclaration.

Elle invite les parents, les hommes et les femmes, à titre individuel, les organisations humanitaires et de bienfaisance, les autorités locales, les gouvernements nationaux ainsi que les organisations internationales à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect par des mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants :

Premier principe. – L'enfant à naître doit jouir, dès le moment de sa conception, de tous les droits énoncés dans la présente déclaration.

Tous ces droits doivent être reconnus à tout enfant à naître, sans aucune exception ni discrimination basée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale, l'état de développement, l'état de santé ou les caractéristiques mentales et physiques certaines ou hypothétiques ou toute autre situation le concernant ou concernant sa mère ou sa famille.

Les peuples et les gouvernements doivent promouvoir le progrès des recherches et leur application en vue d'assurer une plus grande protection médicale de la mère et de l'enfant qu'elle porte et d'augmenter leurs chances de vie dans les cas où celle-ci serait en danger.

Deuxième principe. – La loi doit assurer à l'enfant avant sa naissance, avec la même force qu'après, le droit à la vie inhérent à tout être humain.

En raison de sa faiblesse particulière, l'enfant à naître doit bénéficier d'une protection spéciale. Il doit pouvoir jouir, ainsi que sa mère et sa famille, de toutes les possibilités et facilités garanties par la loi ou par d'autres moyens afin de parvenir à la naissance dans les meilleures conditions possibles. Dans l'adoption de mesures législatives à cet effet, l'intérêt supérieur de l'enfant à naître doit constituer la considération déterminante.

Troisième principe. – L'enfant à naître doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir arriver à la naissance dans les conditions les plus saines ; à ces fins, une aide et une protection spéciales devront lui être assurées ainsi qu'à sa mère, en particulier pendant la grossesse, au moment de l'accouchement et pendant la période puerpérale. La mère et l'enfant ont droit ensemble à une alimentation, à une habitation, à une assistance et à des soins médicaux appropriés.

Quatrième principe. – Afin de pouvoir se développer et naître dans les meilleures conditions, l'enfant a besoin que sa mère vive dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle. La société et les pouvoirs publics ont donc le devoir impérieux de prendre un soin particulier des mères qui ne disposent pas des moyens de subsistance suffisants, et particulièrement des mères isolées et des mères de famille nombreuse.

Cinquième principe. – Sauf dans l'intérêt propre de l'enfant, il est interdit, avant comme après sa naissance, de le soumettre à des expériences médicales ou scientifiques.

Milan, le 4 décembre 1977.

COMITÉ POUR SAUVER L'ENFANT A NAITRE, 20 *bis*, av. de la Dame-Blanche, 94210 Fontenay.-s.-Bois



Bottes en voyage



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

LE DOUZIÈME SALON DU CHEVAL

Bottes en voyage

RITUEL maintenant, bien ancré dans les habitudes depuis déjà douze ans, le Salon du cheval et du poney s'ouvrira le 3 décembre au Parc des expositions de la porte de Versailles (hall 3). Là, sur près de 2 hectares et demi, et durant neuf jours (jusqu'au 11 décembre inclus), vont se trouver regroupés tout les éléments – ou presque – de ce qui constitue le monde du cheval, de l'équitation et de l'élevage français.

Seulement deux cents exposants, cette année, mais « rigoureusement sélectionnés », seront là pour offrir leurs produits et services : selles et harnachements, aliments, vans, matériels d'écurie, revues et livres spécialisés, etc. A n'en pas douter des innovations techniques seront présentées, des articles seront vendus à des prix promotionnels. Ainsi, certains ne manqueront pas – comme chaque année – de reprocher à cette manifestation son côté mercantile. Mais est-il un sport qui puisse vivre sans l'« intendance » que représentent les corps de métiers qui gravitent autour de lui ? D'autant qu'il est loisible à chacun d'ignorer les stands commerciaux et de simplement profiter des multiples animations qui doivent se dérouler sur la carrière, du matin au soir.

Voltiges et cascades

Citons-en quelques-unes. Pour les petits : baptême du poney et baptême de la voltige à poney. Pour les jeunes et les moins jeunes : initiation à l'attelage avec les haras nationaux. Pour les puristes : « pas de quatre » par la garde républicaine. Pour les amateurs de frissons : démonstrations de voltige et de cascades par Mario Luraschi. A cela s'ajoutent des épreuves costumées, des « tables rondes » et un concours doté de nombreux prix : livres, séjours équestres, selles, et même des chevaux et des poneys ! La compétition aura également droit de cité, du 8 au 11, avec le Jumping international de Paris. A en juger par le talent des grands cavaliers de saut d'obstacles français et étrangers présents à cette occasion, les tribunes devraient être bien garnies.

Reste que la majorité des visiteurs (on en attend plus de deux cent mille) ne sont ni des acheteurs, ni des spectateurs, ni des amateurs de compétition. Certes, certains commerçants y font de bonnes affaires, mais la plupart y exposent davantage dans un but de promotion que pour réaliser des ventes immédiates. Pour ce qui est des animations, elles ont un succès incontestable, mais, compte tenu du nombre limité des places autour de la carrière, tout le monde ne peut y assister. Quant à la compétition, il faut savoir que, même si elle a ses fans, 10 % seulement des cavaliers français s'y adonnent et que 3,5 % montent dans les épreuves officielles (1).

Les américains

Qui sont donc les visiteurs du Salon du cheval ? En fait, ceux qui déambulent dans les stands ont davantage l'air curieux, souriant et passionné que sérieux. Et cela se comprend lorsqu'on sait *que plus de 80 % de ceux qui* viennent à l'équitation le font par amour du cheval, *« animal noble par excellence »,* compagnon *« avec »* lequel ils pratiquent *« un sport qui est plus qu'un sport »,* une activité de *« couple ».* Ainsi viennent-ils pour regarder de près des chevaux, d'autres chevaux ; plusieurs centaines seront présents cette année, du cheval de trait au poney Shetland en passant par l'arabe et les chevaux américains. Ils viennent en quête d'une équitation, d'une approche du cheval, différentes de celles ayant officiellement cours. Preuve en est le succès remporté l'an dernier par Jean-Yves Bonnet et ses chevaux « qui travaillent en s'amusant », ainsi que par les cavaliers de l'Association française d'équitation américaine, bien peu académiques, mais fort efficaces. Ils viennent aussi, ces amoureux du cheval, *goûter cette atmosphère où* flotte l'odeur du crottin, où volent les crinières, où frappent les sabots. Ils viennent encore pour se mêler à une foule animée de la même passion que la leur. Vous les considérez comme un peu fous ? Demandez-leur et beaucoup vous répondront qu'ils le sont complètement. Et qu'ils sont heureux de l'être !

Quatre-vingts pour cent. C'est le pourcentage de ceux que le cheval et l'équitation n'attirent que pour se promener, randonner, voyager « sur quatre pieds ». Ceux-là visitent le Salon *pour préparer leurs prochaines* vacances, chercher des randonnées nouvelles ou insolites, trouver le matériel le plus adéquat, les livres les plus instructifs, les tuyaux les plus extraordinaires. Ils viennent aussi nourrir leurs rêves... Cette année, ils n'auront pas à se plaindre.

J.-F. BALLEREAU.

(Lire la suite page 18.)

(1) Chiffres cités dans une enquête réalisée par *Cheval-Magazine.*

Les « petites » stations qui montent

L'EXTRÊME diversité de la montagne française constitue un atout majeur pour la toute jeune « industrie » de la neige. Les quatre cent trente-trois stations et centres de ski installés sur ses pentes forment un ensemble très varié où se côtoient d'importantes « usines à skier » et de modestes villages disposant d'une poignée de remontées mécaniques. Sur la palette ainsi formée par les stations françaises de sports d'hiver, chacun peut désormais trouver le village de ses rêves, de l'oasis rustique perdue au cœur de la montagne à la cité des neiges résolument moderne et entreprenante.

L'effort exceptionnel d'équipement de la montagne mené en France depuis vingt ans a touché un grand nombre de communes. Les promoteurs de la neige, tant décriés au début des années 70, (« massacreurs », *affirmait-on, d'une nature* jusqu'alors préservée) ont insufflé des idées nouvelles et un dynamisme retrouvé à nombre de montagnards. Un peu partout des projets ont vu le jour, puis se sont rapidement concrétisés, la neige apparaissant, pour nombre de villages de montagne, comme l'ultime chance de survie.

Parallèlement à la création des grandes stations internationales de sports d'hiver, toute une série de petits centres de ski se sont développés à partir d'anciens villages. La raréfaction des sites vierges et équipables, mais également les mesures gouvernementales prises en 1979 qui interdisaient la création de nouvelles stations de ski au-dessus de 1600 mètres d'altitude, ont largement contribué à multiplier les projets d'aménagement dans des villages installés en moyenne montagne.

Certains villages ont ainsi pu profiter « naturellement » de l'extension vers le bas des grandes stations. *La Plagne, qui a tissé au fil des an*nées un puissant réseau de remontées mécaniques sur un territoire d'environ 8 000 hectares, a ainsi « ressuscité », à sa périphérie, les villages de Champagny-en-Vanoise, de Montchavin et le hameau de Montalbert qui sont aujourd'hui reliés directement au domaine skiable de La Grande Plagne, et à ses quatre vingt-six remontées mécaniques. L'Alpe-d'Huez a, de son côté, suscité largement l'essor des stations d'Oris-en-Oisans et de Villard-Reculas (Isère).

Depuis l'installation, l'hiver dernier, d'une chaîne de télésièges et de téléskis, Villaroger (Savoie) reçoit la visite des skieurs des Arcs. Le village, jusqu'alors endormi, espère tirer largement profit de cette liaison, pour devenir une station à part entière. Ces « villages satellites » proposent souvent des formules originales de séjour, généralement moins coûteuses que dans les stations de haute altitude, comme les vacances à la ferme ou en gîte rural, les tables d'hôte ou les auberges rurales, havres de tranquillité et lieu idéal de dépaysement.

Les grandes stations de ski exercent également un effet d'entraînement sur les structures d'accueil voisines, même si celles-ci ne sont pas directement reliées à leur réseau de remontées mécaniques. Cette tentative de revitalisation des vieux villages, situés parfois à une vingtaine de kilomètres de la station, trouve son inspiration dans l'exemple autrichien. *Dans ce pays, un skieur sur* trois séjourne « chez l'habitant ». La station de La Plagne a ainsi recensé les capacités d'accueil d'une vingtaine de communes proches de ses pistes. Deux mille à trois mille lits peuvent être ainsi mobilisés chaque hiver, La Plagne s'engageant à proposer à la clientèle « périphérique » *des réductions (de l'ordre de 30 %)* sur ses remontées mécaniques et à assurer un service de ramassage entre les lieux de résidences et les départs des principaux « ascenseurs ».

Encourager la rénovation

La formule, qui a convaincu de nombreux skieurs, sera progressivement étendue à toute la vallée de la haute Tarentaise, mais, cette fois, à l'initiative du département de la Savoie, qui souhaite encourager la rénovation, par leurs habitants, des vieux villages et des hameaux de montagne.

D'autres petits villages ont la chance de disposer de pentes jouxtant la station voisine plus grande. L'union fait alors la force des deux localités. Saint-Sorlin-d'Arves est ainsi devenu le nouveau « quartier » de la station du Corbier. Valmeinier et Valloire travaillent désormais main dans la main. Quant à Peisez-Nancroix (Savoie), elle doit son très rapide essor à la proximité des pistes des Arcs. Le mont Joly, frontière naturelle entre la vallée des Contamines et le massif du Beaufortin, permet aux skieurs d'Hauteluce de profiter des pistes de la station des Contamines, c'est-à-dire de réaliser du grand ski pendant la journée en Haute-Savoie et de vivre le reste du temps en Savoie, dans l'un des sites les mieux préservés des Alpes du Nord : le Beaufortain.

Deux petites stations situées à quelques kilomètres seulement de grands centres de ski savent également tirer largement profit de cette proximité. Ainsi Termignon en Haute-Savoie (trois téléskis), mais aussi Praz-sur-Arly en Haute-Savoie (sept remontées mécaniques) sont, en quelque sorte, les bases avancées des stations de Valcenis (dix-neuf remontées mécaniques) et de Megève (quarante et une remontées mécaniques). Termignon et Praz-sur-Arly proposent généralement des prix de séjour 20 % à 30 % moins élevés que leurs voisines immédiates, distantes d'environ 5 kilomètres. On se mettra donc en jambes sur les pistes du village en début de semaine, puis on gagnera les grands espaces de la station, toute proche, mieux équipée, vingt-quatre ou quarante-huit heures plus tard.

D'autres communes de montagne ont choisi d'assumer elles-mêmes leur développement au prix d'investissements souvent lourds. Elles étendent petit à petit leur domaine skiable, accroissent leur parc de télésièges et de téléskis, tout en allongeant constamment leurs pistes. A l'origine modestes centres de ski, ces villages deviennent, au fil des années, des stations de sports d'hiver de grande qualité. Ainsi, l'hiver dernier, Saint-Pierre-de-Chartreuse, situé à une trentaine de kilomètres de Grenoble, s'est doté du télésiège débrayable le plus moderne d'Europe. La station, qui somnolait depuis une dizaine d'années, a soudain décidé de moderniser ses remontées mécaniques poussives. Le coup de fouet a été salutaire. Longtemps délaissée, elle voit revenir – schuss – la clientèle qui découvre avec surprise les possibilités qu'offre Saint-Pierre.

La Maurienne est également l'un des lieux privilégiés où se sont blottis de petits centres de ski. Avec ses dix remontées mécaniques et ses deux mille lits, Aussois ne dispose pas d'immenses champs de neige mais l'on est certain de faire sur ses pentes un ski agréable où la détente l'emportera sur l'effort physique intense tel qu'on peut le pratiquer en s'élançant de l'autre côté de la montagne, sur les 250 kilomètres des pistes des Trois-Vallées.

Notre-Dame-de-Bellecombe et Flumet (Savoie) ont joué la carte de l'ascension. En réunissant leur domaine skiable à leur réseau de remontées mécaniques, les deux stations forment désormais un ensemble cohérent de pistes généralement faciles mais susceptible de satisfaire tout autant les débutants que les presque champions.

De plus en plus souvent, le choix *entre les stations va devenir difficile.* Entre les impératifs de prix, qui s'élèvent généralement en montagne au fur et à mesure que l'on prend de l'altitude, et les aspirations d'une clientèle de plus en plus exigeante, la grande diversité des stations françaises de sports d'hiver constitue, aujourd'hui, un atout incontestable pour le développement des vacances à la montagne.

CLAUDE FRANCILLON.

★ **Les prix des remontées mécaniques augmenteront cet hiver de 4,5 %. Certaines stations ont toutefois obtenu des dérogations allant jusqu'à 6 % lorsque d'importants investissements ont été réalisés. L'hôtellerie et la restauration, la location des meublés connaîtront des hausses d'environ 7 % par rapport à l'hiver 1982-1983.**

Les prix

Station	Nombre de remontées	Forfait ski journalier	Forfait 7 jours	Prix d'un studio pour 4 personnes en février
Tignes-Val-d'Isère	106	98	590	2 000 à 3 500
La Plagne	86	94	605	2 600 à 2 900
La Plagne (hébergement dans la vallée)	86	94	–	1 200 à 1 600
Alpe-d'Huez	64	87	513	2 500 à 3 000
Saint-Pierre-de-Chartreuse	12	54	330	1 700 à 2 100
Notre-Dame-de-Bellecombe	12	53	320	1 900 à 2 400
Megève	41	89	530	2 600 à 3 000
Praz-sur-Arly	7	45	225	1 700 à 2 200
Val-Cenis	15	61	347	2 600 à 3 000
Termignon	3	30	–	1 500 à 1 800

REMONTÉES MÉCANIQUES

La France bon marché

LES skieurs français bénéficieraient des tarifs de remontées mécaniques les plus bas du monde, estime le Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne (S.E.A.T.M.), qui a analysé les prix pratiqués dans les stations américaines, canadiennes, suisses, autrichiennes, italiennes et allemandes.

Grâce aux investissements très importants réalisés depuis une vingtaine d'années, la France est devenue la seconde nation pour la pratique du ski alpin, immédiatement derrière l'Autriche. Elle devrait rattraper rapidement ce pays grâce, notamment, aux efforts quantitatifs et qualitatifs menés pour améliorer son parc de remontées mécaniques, qui atteindra cet hiver 3 500 appareils (1).

La France possède déjà la plus importante société de remontées mécaniques du monde (86 appareils installés à La Plagne) ; et si l'on considère les grands domaines de ski interstations, comme Val-d'Isère-Tignes (106 remontées mécaniques), le Grand Massif (il unit les stations de Samoëns, Carroz, Flaine), *65 remontées mécaniques*, les Trois Vallées (Courchevel, Méribel, Les Ménuires, Val-Thorens), 175 remontées mécaniques, elle occupe une position nulle part égalée.

Ainsi, les stations américaines ne disposent généralement que d'un nombre fort réduit de remontées mécaniques.

La plus importante, l'ancienne station olympique de Squaw-Valley, met une trentaine d'appareils à la disposition des skieurs américains, Aspen, 19, Vail, 18, Crystal-Mountain 18. Le nombre des remontées mécaniques en fonctionnement dans les stations canadiennes n'est pas plus élevé. Le maximum est atteint dans les stations de Whisler et de Mont-Saint-Anne, qui disposent chacune de 14 remontées mécaniques.

Aucune des grandes stations suisses, autrichiennes ou italiennes ne parvient à égaliser ses concurrentes françaises pour le nombre de remontées *mécaniques. Ainsi, la ré*gion de Davos propose 50 appareils, Saint-Moritz 58, Kitzbühel 56, Innsbruck 33, Asiago 61, Sestrières 25.

Seconde constatation faite par le S.E.A.T.M., le tarif des remontées mécaniques est plus faible en France que dans les stations américaines et européennes. Ainsi, aux Etats-Unis, on skie rarement pour moins de 130 F à la journée, alors qu'à Tignes-Val-d'Isère (106 remontées mécaniques) ou à La Plagne (86 remontées mécaniques), le forfait sera respectivement vendu cet hiver 98 F et 94 F.

En règle générale, les stations *françaises de notoriété internatio*nale pratiquent, pour leur forfait-journée, des prix inférieurs à ceux de leurs homologues suisses et autrichiens. Le Syndicat national des téléfériques de France, qui tient compte de la puissance de chaque parc de remontées mécaniques pour établir des comparaisons de prix entre les différentes stations européennes, constate que les forfaits en France sont 25 % moins chers que dans le reste des grandes stations européennes. D'autre part, depuis 1977, les prix ont augmenté moins vite en France que dans les autres pays, qui ont pourtant beaucoup moins investi dans l'installation de nouveaux appareils.

Seule l'Italie, pour les petits centres de ski et pour quelques complexes relativement importants (Multi-ski-Valli-Monregalesi, 41 remontées mécaniques, Riserva bianca, 34 remontées mécaniques), se situe au niveau des stations *françaises de même importance...*

C.F.

(1) Le parc mondial des remontées mécaniques atteignait plus de 22 000 appareils en 1982. Depuis 1975, l'augmentation du parc a été de 33 %. C'est la France qui a fait, ces dernières années, le plus gros effort d'investissement en remontées mécaniques. Depuis 1980, les exploitants ont investi chaque année près de 30 % du chiffre d'affaires réalisé par la profession.

ÉCHECS

Les demi-finales du Tournoi des prétendants

KASPAROV TOUJOURS STÉRILE

LA SEMAINE « ÉCHECS DANS LE MÉTRO »

Lisez Le Monde de l'ÉDUCATION

Équitation

LE CHEVAL EN SOLITAIRE

Un nouvel art de vivre

VOYAGER à cheval, c'est être seul face au monde que l'on visite. Seul, c'est-à-dire sans l'intermédiaire d'un support matériel. Mais en revanche il y a la compagnie, permanente, de son « porteur de rêves » : le cheval. Celui-ci ouvre toutes grandes les portes d'une liberté extraordinaire et celles, toutes neuves, des relations humaines qui vont s'établir sur le chemin. Vivre pendant des mois en dehors des sentiers battus est un enrichissement profond pour la personnalité. Par sa façon d'être, le voyageur à cheval incarne un nouvel art de vivre.

Le voyageur à cheval est un « nouveau » type de cavalier. Ou plutôt, il appartient à une génération dite nouvelle qui existe en fait depuis que le monde est monde. Celle qui éprouve le besoin d'aller au-delà de la simple curiosité de voir ce qui se passe ailleurs, au-delà d'une simple envie de changement. Celle qui veut avant tout essayer de comprendre les autres.

Jadis, c'était le rôle du conteur, du troubadour qui allait d'une seigneurie à l'autre donner des nouvelles du pays. Depuis, a fait son apparition, répondant à la nécessité d'une société en mouvement, un transport rapide.

En Argentine, au début de notre siècle, un homme que l'on prenait pour fou voulait partir de la capitale, Buenos-Aires, avec l'intention de rejoindre New-York à cheval. A cette époque, il était sans doute le seul à croire à un projet qui faisait figure de pari impossible. Un ami le soutint, malgré tout, en lui offrant deux chevaux : une monture et un cheval de bât. Au terme de trois années de pérégrinations, il arriva à New-York où il fut accueilli très chaleureusement.

On ne saluait pas seulement le courage dont avait fait preuve Aimé-Félix Tschiffely pour mener à bien ce périple, on acclamait aussi son esprit d'entreprise et son ingénuosité. Cette expédition permit à son auteur de parler avec succès, autant pour l'agrément que représentaient ses histoires que par leur intérêt sociologique, des diverses rencontres qu'il avait faites, et des leçons qu'il avait tirées de cette expérience. A l'occasion de sa lune de miel, un couple de Français a fait récemment une longue partie de son itinéraire. Une aventure dont il a tiré un livre.

Vivre à cheval, c'est dire adieu aux habitudes confortables et à la vie standardisée, s'engager sur les chemins de l'aventure, s'ouvrir de nouveaux horizons. Avec, à terme, le risque de contracter un « virus » qui ne vous quittera plus.

C'est en effet une autre façon de voir les choses, d'organiser son existence, une autre façon d'être, tout simplement. Découvrir le charme d'une nuit à la belle étoile. Lutter contre le découragement qui, lorsque l'orage éclate, s'empare de vous et vous permet de mesurer la force de votre motivation. Et finalement découvrir une autre dimension de soi. Désormais, on sait que son bonheur est autre part. Le voyageur au long cours est né. Il a éclaté de la coquille confortable de sa vie antérieure. Il doit assumer cette réalité nouvelle et, pour ce faire, il s'en va, avec ce compagnon indispensable qu'il retrouve avec une joie profonde, son cheval.

A cheval, on a besoin des autres. Plus que nécessaire, le contact est vital. Parce qu'il faut nourrir et abreuver son compagnon ainsi que soi-même... Cela permet d'entrer en contact avec les gens et, surtout, de les approcher dans leur vie quotidienne d'une façon naturelle. Autant de rencontres fortuites dont il faut savoir profiter. Si l'instant n'est pas saisi, il sera perdu à jamais. Les hôtes, eux, posent des questions et s'efforcent de comprendre « pourquoi ». Mais le plus souvent ils adoptent la saine attitude qui consiste à ne pas chercher à expliquer ce qui n'a pas d'explication : voyager à cheval.

Le voyageur, l'itinérant, est un personnage fort. Mûri par la rencontre qu'il a faite avec lui-même, il l'est aussi par les événements auxquels il doit résister ou avec lesquels il doit composer. C'est un être livré à lui-même qui doit redécouvrir les forces naturelles que sont l'instinct, le senti et d'autres qualités enfouies parce que non utilisées. De retour, il ramène des photographies et des anecdotes. Médiateur privilégié entre le pays visité et les siens, il livre un vécu authentique. Des témoignages qui touchent par leur sincérité et leur vérité commencent à fleurir dans les maisons d'édition. Les amoureux du « cheval vert » se multiplient sur les chemins du monde. Tous sont animés d'un idéal : se plonger véritablement dans une entreprise apportant aux autres, non seulement une part de rêve, mais aussi une expérience.

DOMINIQUE BARBE.

★ Constance Rameaux et Jean-François Ballereau, *Lune de miel à cheval*, Arthand, 89 F.

★ Stéphane Bigo, *Crinières au vent indien*, Laffont, 78 F (collection « Vécu »).

Bottes en voyage

(Suite de la page 17.)

Alors que, lors du précédent Salon, ce qu'il est convenu d'appeler le tourisme équestre se trouvait relégué dans un hall éloigné (et que des marchands de meubles et de vin accaparaient le centre de la manifestation...), cette fois, plus de 500 mètres carrés sont réservés au cœur du hall à ce qui a été baptisé « Tourisme vert ».

L'Association nationale de tourisme équestre (A.N.T.E.) en occupera la moitié, la seconde étant retenue par des centres et des écoles de randonnée de toutes les régions, mais aussi par des organismes tels qu'Agriculture et Tourisme ou les Gîtes ruraux de France, qui disposent à travers le pays de réseaux de points de chute pour les randonneurs solitaires et les groupes de cavaliers. La Fédération des randonneurs équestres de France (F.R.E.F.) aura aussi son stand. Bref, on pourra obtenir là tous les renseignements nécessaires pour passer de belles et bonnes vacances en selle.

Tour du monde

Qui a soif de longues chevauchées pourra aussi rencontrer, sur leur stand, les Cavaliers au long cours, et plus particulièrement Adnan Azzam, qui arrive de Syrie au terme d'un périple de 8 000 kilomètres effectué en compagnie de deux chevaux arabes, et qui a entrepris... un tour du monde équestre! Discuter avec des voyageurs à cheval chevronnés, des gens d'expérience, permet de pousser ses rêves, d'envisager les moyens de les réaliser. Cela peut aussi donner envie de partir tout de suite!

Est-il pour autant raisonnable d'envisager une randonnée au mois de décembre, à l'entrée de l'hiver? Certes oui. Au prix de quelques précautions (celles que connaissaient bien nos grands-pères et qui consistaient par exemple à utiliser caleçons longs, gants et vestes fourrés, etc.), cela peut être une activité des plus agréables. Et, en fin d'année, il est toujours possible de se joindre à un groupe organisé qui, après quelques galops dans la neige et quelques jours passés à travers les bois couverts de givre, se retrouvera autour d'un bon feu pour un « réveillon-cavalier » à l'ambiance aussi originale que passionnée. Les frileux, quant à eux, peuvent se rabattre sur les oganisateurs qui mettent sur pied, au cours de l'hiver, des voyages équestres dans les pays de soleil.

Ainsi pour de nombreux visiteurs le Salon du cheval est-il, d'abord et avant tout, une fenêtre ouverte sur l'évasion.

J.-F. BALLEREAU.

★ Pour en savoir plus sur le Salon du cheval et du poney, on peut téléphoner au 271-88-44.

Pour obtenir les adresses d'organisateurs de randonnées et tous renseignements concernant le tourisme équestre :

— Association nationale de tourisme équestre, 15, rue de Bruxelles, 75009 Paris. Tél. : 281-42-82.

— Fédération des randonneurs équestres de France, 16, rue des Appenins, 75017 Paris. Tél. : 226-23-23.

Hippisme

Pour la première fois, le monde des courses vote

ON va voter. Dans la confusion de l'époque, l'événement n'a rien d'inhabituel. Pourtant, s'agissant du domaine qui nous occupe, il a un caractère solennel. Depuis quelque cent cinquante ans que les sociétés de courses existent, elles ont toujours été administrées par des dirigeants cooptés, c'est-à-dire, en fait, par des héritiers des fondateurs, les familles concernées se renvoyant réciproquement l'ascenseur.

Le système n'était pas si mauvais. Aidés, certes, par une législation unique au monde, mais qu'ils ont eu au moins le mérite de susciter, législation assurant le financement automatique des courses par un prélèvement sur les jeux, les « cooptés » ont porté les couleurs hippiques françaises à un niveau de qualité et de prospérité longtemps sans égal.

Mais, ayant écrêté l'industrie et la banque par les nationalisations, le pouvoir socialiste ne pouvait laisser à un « parti des ducs » la gestion d'une activité qui brasse 2 000 milliards de centimes par an et intéresse cinq millions de Français. Au demeurant, une génération montante de professionnels des courses piaffait d'impatience devant les fauteuils des amateurs que sont les héritiers — amateurs évidemment éclairés, mais amateurs tout de même.

Un récent « décret Rocard » a donc marié l'autogestion et le droit d'aînesse.

Alliance mesurée : ainsi, sur les 37 sièges du nouveau comité de la Société d'encouragement (société « mère » des courses plates), les cooptés en garderont 16. Les éleveurs, les propriétaires, les entraîneurs et le jockey élus en auront respectivement 6, 6, 3 et 1. Pour la Société des steeple-chases, les cooptés resteront également au nombre de 16, pour 17 élus. Au Cheval français (société « mère » du trot), 15 cooptés et 21 élus.

Les élections, par correspondance, auront toutes lieu d'ici à la fin de l'année. Le mode de scrutin varie selon les sociétés mais obéit à une règle générale : on vote par collège socio-professionnel.

Nous ne traiterons pas ici du trot, où la situation est encore, semble-t-il, confuse, et surtout dominée par des querelles de personnes.

Au galop, le débat s'axe autour d'une option fondamentale : faut-il, alors que nous n'avons plus les moyens économiques ni un statut fiscal permettant de lutter à armes égales, maintenir nos courses ouvertes et admettre sans frein le brassage avec les courses étrangères, notamment les courses américaines, ou bien faut-il, constatant que nous sommes devenus des pauvres et en tirant toutes les conclusions, nous replier sur nous-mêmes pour des courses de pauvres ?

On connaît, pour pratiquer le brassage depuis quinze ans, ses avantages et ses inconvénients. Il confère la gloire (voir les récentes et triomphales expéditions, aux États-Unis, de *All Along* et *Zalataia*). Mais il appauvrit par un double processus : les grandes écuries internationales viennent gagner beaucoup de nos grandes courses ; si d'aventure un cheval français est supérieur aux leurs, elles l'achètent, diminuant notre capital de géniteurs : ainsi, actuellement, sur six pouliches gagnantes ou placées de « groupes », cinq sont exportées.

Le brassage intégral, c'est, pour des pauvres, la gloire en guenilles. Mais s'en détourner totalement conduirait probablement à une baisse de qualité des chevaux, des hommes et des méthodes (encore qu'on constata le contraire au terme de quatre années d'occupation).

Personne ne demande donc la rupture pure et simple. Les listes de candidats s'en tiennent à des « aménagements ».

Voyons d'abord les aménagements minimaux. Ce sont ceux qui ressortent du programme (c'est pratiquement le même dans les deux cas) du Syndicat des éleveurs et du Syndicat des propriétaires. Pour ces deux groupements, proches du pouvoir en place, tout va presque pour le mieux dans le meilleur des mondes, sauf ce qui relève de l'État. A leurs yeux, il suffirait d'aménager la fiscalité des propriétaires et de réduire les prélèvements que l'État exerce pour son propre compte sur les jeux (près de 20 % dans le cas des tiercés) pour que les courses françaises retrouvent leur prospérité et leur lustre des années 1960-1975.

Les deux groupements, dont les chefs de file sont l'ancien secrétaire d'État Pierre Ribes, l'éleveur Élie de Brignac, le grand propriétaire Paul de Moussac et Jacques Bouchara, s'opposent à toute forme de dirigisme, à tout frein à la libre circulation des chevaux entre la France et les États-Unis, à tout projet de l'État pour une préemption sur les étalons.

Plus nuancée est déjà une « liste d'union pour la défense des propriétaires français », animée par le docteur-vétérinaire Édouard Pouret, ancien président de la Fédération française des sports équestres et propriétaire d'une écurie importante, surtout axée sur les courses de province.

Cette liste ne nie pas la nécessité de la compétition internationale : elle réclame, elle aussi, des aménagements fiscaux ; mais elle voudrait, dans le même temps, procéder à un recentrage des courses françaises : réduire l'axe Paris-Los Angeles et réactiver les axes de Paris avec Marseille, avec Lyon, avec Nantes, etc.

Comment ? D'abord par des aménagements des programmes de courses.

Si, depuis quinze ans, nos courses de haut niveau sont devenues à la fois le champ clos et les pourvoyeuses des grandes écuries internationales, c'est que, sous l'influence d'un groupe dont, d'évidence, le souci majeur a été de « faire des affaires » avec l'Amérique, elles se sont mises, notamment par le raccourcissement des distances et les avantages offerts à la précocité, à une heure pré-américaine. Une illustration spectaculaire est fournie par le Grand Prix de Paris. Naguère épreuve-phare de l'année et événement national, cette course, dont la valeur de sélection (3 000 mètres à 3 ans) ne correspond pas aux canons américains, a été ramenée à un rang subalterne, alors que toutes les courses pour deux ans et toutes celles sur 1 600 mètres, valorisant leurs vainqueurs pour l'Amérique, montaient de plusieurs crans dans la hiérarchie des allocations.

Revenir à un programme moins proche des possibilités et des inclinations des grandes écuries internationales suffirait, probablement, à recréer un relatif protectionnisme, et à redonner des chances à ce qui reste de l'élevage national, lequel n'a pas été écrêté chez les spécialistes des longues distances. Qu'on comprenne bien : on ne porterait pas fondamentalement atteinte à la qualité ; on désignerait une *autre* qualité.

Il y faudrait de la pondération et du temps. Mais, à long terme, on pourrait être doublement gagnant. Car, après avoir toujours et encore sélectionné sur la vitesse et la précocité, les Américains éprouveront probablement un jour le besoin de réinjecter de l'endurance dans leur race. C'est le pari que fait le trot. Il n'a jamais voulu se mettre à l'heure des courses américaines de 1 600 mètres. Il s'en est tenu ferme à 2 400 mètres, en soutenant qu'ainsi il sélectionnait un capital génétique dont les élevages du monde entier auraient un jour besoin. Il n'est pas loin d'avoir eu raison.

Pour en terminer avec la liste du docteur Pouret, notons qu'elle n'est pas opposée à un « *juste* » droit de préemption de l'État, ni à la constitution d'une écurie d'État, au succès de laquelle, cependant, elle « *ne croit pas* ».

Le troisième courant d'idées en présence, celui du Syndicat indépendant des éleveurs, animé par François de Linarès, après avoir souhaité lui aussi une réforme fiscale des écuries (c'est le leitmotiv), demande également un rééquilibrage France-étranger, mais directement par les allocations.

Les nôtres, grâce à la divine loi originelle, sont encore doubles de celles des autres pays européens. La liste Linarès suggère de les ramener au niveau moyen européen et de consacrer les quelque 100 millions de francs qui seraient ainsi économisés annuellement à considérablement augmenter la « prime » déjà payée aux vainqueurs, lorsqu'il s'agit de nationaux, et à alimenter un fonds de préemption des étalons.

Les propositions Pouret et Linarès, sans être totalement originales, sont évidemment séduisantes. Pas d'hypocrisie : le problème est de savoir jusqu'où on pourrait aller trop loin, c'est-à-dire quel palier il ne faudrait pas franchir pour ne pas faire fuir complètement les écuries étrangères.

Le mérite des élections va être, au moins, de faire étudier crûment la question.

Un de leurs autres mérites va être de dégager, pour la première fois, une orientation chez les propriétaires français. En ce sens, les résultats du scrutin iront très au-delà de l'attribution de quelques sièges minoritaires.

Chez les jockeys, un seul candidat : le président du syndicat de la profession, Jean-Claude Desaint (suppléant : Freddy Head). Chez les entraîneurs, deux listes : une animée par le président du syndicat, Hubert d'Aillières, l'autre par Jacques Cunnington. Mais les idées et les positions sont les mêmes.

Du côté de l'obstacle, se projette un reflet, mais atténué, du débat animant le plat : courses de riches ou courses de pauvres ? Il se double, ici, d'une interrogation subsidiaire : l'obstacle peut-il rester une discipline annexe du plat, utilisant des sous-produits de celui-ci, ou doit-il évoluer vers une discipline à part entière ?

LOUIS DÉNIEL.

de vivre

voyage

des courses vote

BALADE A LA CARTE

« Chés intailles » en vallée de Somme

QUATRE MILLE hectares d'étangs recouvrent le département de la Somme ! Si les « mollières » de la baie sont entre mer et terre, les « intailles » sont, à l'intérieur du pays, de véritables étangs, assez géométriques, qui ont peu à peu occupé la place des tourbières après leur extraction. Le long de *la vallée de la Somme, il* est souvent difficile de distinguer le marais de la rivière, car la faiblesse des pentes a contraint les cours d'eau à divaguer sans cesse en de nombreux méandres aux formes insolites.

Tout ce vaste domaine aquatique où baignent les peupleraies est la résidence habituelle de nombreux oiseaux, évoluant entre ciel et eau, dans une paix plutôt précaire, si l'on en juge par les frêles « huttes » des chasseurs dissimulées jusqu'au milieu des nénuphars, où se prélassent tranquillement des cygnes. Pour que le randonneur puisse les observer, le GR 123 va lui aussi s'incruster un moment entre deux eaux, de Longpré-les-Corps-Saints à Coquerel.

En réalité, l'itinéraire remonte le cours de la Somme d'Amiens à Abbeville, mais il s'en écarte aussi pour l'admirer du plateau et voir des sites intéressants du gothique picard. Picquigny, son château et sa collégiale s'accrochent fièrement aux pentes de la vallée : le 29 août 1475, on signait ici le traité mettant fin à la guerre de Cent Ans. L'abbaye du Gard, toute proche, se relève de ses ruines ; elle a reçu en 1971 le quatrième prix des chefs-d'œuvre en péril et abrite maintenant les voyageurs.

Longpré-les-Corps-Saints doit son nom aux nombreuses reliques rapportées de Terre sainte. Le portail ouest de l'église comporte un porche avec tympan du douzième siècle et une tour de même époque. Saint-Riquier est une ancienne abbaye du dix-septième siècle, mais son église abbatiale est du treizième et un des plus beaux édifices médiévaux de la région. Juste à côté, on peut visiter l'exposition permanente « Vie rurale en Picardie », contenant de nombreux outils en bois. Enfin, qui ne connaît de réputation la cathédrale d'Amiens et le gothique flamboyant de l'église Saint-Vulfran d'Abbeville ? Plus modestes, les maisons de briques rouges sont bien caractéristiques de la vallée de la Somme, fleuries et basses pour mieux s'intégrer aux couleurs vertes qui les côtoient.

Deux, trois ou quatre jours de randonnée permettent de mieux découvrir cette région bien particulière de la Picardie. Sur cet itinéraire transversal, ce sont les hébergements qui régleront l'allure ; il n'y a pas de gîte d'étape, mais l'abbaye du Gard et de petits hôtels-restaurants pas chers. Enfin, le train permet toujours un retour facile par les gares d'Abbeville, *Longpré-les-Corps-Saints* et Amiens, en longeant la Somme. C'est le GR 123 qui sert de fil conducteur : il est balisé en rouge et blanc (topo prévu pour 1984) ; par contre, son tracé figure sur la carte I.G.N 1/100 000 Rouen-Abbeville et le parcours Longpré-Ailly-Saint-Riquier-Abbeville est décrit dans le Guide d'itinéraires pédestres en Picardie.

● **Distances selon les hébergements :**

Renancourt-abbaye du Gard : 18 km ; abbaye du Gard-L'Etoile : 22 km ; abbaye du Gard-Longpré : 26-29 km ; L'Etoile-Ailly : 16 km ; Longpré-Ailly : 15 km ; Ailly-Saint-Riquier : 10 km ; Saint-Riquier-Abbeville : 12 km : Longpré-Abbeville (P.R. par le Sud) : 25 km.

● **L'itinéraire :**

Le GR 123 est rejoint à Saveuse : depuis Amiens (gare Nord), *prendre le bus n° 15* jusqu'au terminus Renancourt ; de là, gagner le cimetière par l'ouest puis continuer par un chemin jusqu'à Saveuse (environ 2 km).

Le château de Picquigny mérite une visite. Ensuite, pour aller à l'abbaye du Gard, il n'y a pas de balisage, mais voici comment la trouver à la carte (4 km). A l'ouest du cimetière britannique, prendre un chemin vers le N.-O. qui mène à Saint-Pierre-à-Gouy et longer le bois du Gard jusqu'à la ferme du Quesnot : l'abbaye est toute proche (I.G.N. 1/50.000 Hallencourt).

De là, il faut revenir à Picquigny, par la D 218 en 3 km ou par *le chemin de la veille, pour retrouver* le GR 123 qui traverse la Somme, passe à Belloy, à Saint-Ouen puis L'Etoile. Pour un hébergement à Longpré, soit passer par Long et un diverticule GR qui y conduit en 7 km à travers des étangs (La Russie, les Provisions — bretelle non tracée sur la carte mais figurant sur le topo d'itinéraires en Picardie), soit traverser la Somme, de L'Etoile à Condé-Folie et Longpré par la D 216, mais cela représente 4 km de route.

De Long, le GR 123 se faufile entre les étangs puis remonte par Francières à Ailly-le-Haut-Clocher. Saint-Riquier mérite une halte pour visiter église et musée. Après Caours, le GR 123 continue plein Nord ; il faut l'abandonner pour une bretelle balisée rouge et blanc, par Drucat et la Bouvaque pour rejoindre Abbeville.

Si l'on ne dispose que de trois jours, depuis Longpré, il est possible d'emprunter un itinéraire de petite randonnée, balisé en jaune, qui rejoint alors Abbeville par les marais du Sud, en 25 km.

ANNICK MOURARET.

EN ROUTE

Informations

● Comité départemental de randonnée pédestre
3, rue du Cabaret-de-la-Belle Femme. 80000 Amiens.

● Comité départemental de tourisme,
21, rue Ernest-Cauvin. 80000 *Amiens, Tél. : 22/92-26-39.*

● Trains : 22/92-50-50.
● Bus : 22/43-44-00.

— **Hébergements**

● Hôtels à Amiens : S.I. tél. : 22/91-79-28.
● Hôtels à Abbeville : S.I., tél. : 22/24-27-92.
● Abbaye du Gard : tél. : 22 41-40-50 (20 chambres).
● L'Etoile : Auberge du Col-Vert (4 ch), tél. : 22/41-68-93.
● Longpré : *H.R. Le Bosquet* (10 ch.), tél. : 22/31-90-16 ; H.R. Picardie (14 ch.), tél : 22/31-90-27.
● Ailly : H.R. Les Tisons (4 ch.), tél. : 22/ 28-02-44 ; H.R. Relais fleuri (2 ch.), *tél. 22/28-01-07.*
● Saint-Riquier : H.R. Voyageurs (5 ch.), tél. 22/28-80-05. Abbaye, pour groupes seulement, avec visite (20 ch.), tél. 22/28-81-52.

— ***Carto-bibliographie***

● I.G.N. 1/100.000 Rouen-Abbeville. N° 3.
● I.G.N. 1/50.000 Amiens et Hallencourt (Abbeville non indispensable).
● Guide d'itinéraires pédestres en Picardie (F.F.R.P.)

— **Votre assiette en vallée de Somme.**

Pour une cinquantaine de francs : la ficelle picarde (crêpe aux champignons), la flamiche (tarte aux poireaux), l'anguille fumée ou en matelote.

Plaisirs de la table

Poissons de qualité

CELA ne veut pas dire poissons nobles, ainsi qu'on appelle généralement les poissons chers et les moins goûteux : sole, turbot, saint-pierre et autres bars. Seulement, les restaurateurs à qui je reproche de n'avoir pas, à leur carte, de ces poissons de haut goût et de prix abordable me répondent : *« Les clients n'en veulent pas ! »* Comme je voudrais qu'ils puissent citer, à ces clients stupides, cette phrase de Cook, dans ses récits de voyage : *« Là (là c'est Batavia) comme dans les autres pays, la vanité l'emporte même sur la gourmandise ; les seuls esclaves se nourrissent de poisson à bon marché, quoiqu'ils soient la plupart de la meilleure espèce, et les riches couvrent leurs tables de ceux qui s'achètent fort cher, précisément parce qu'ils sont rares, car ils valent souvent beaucoup moins que les premiers. »*

Et Cook citait en référence un aubergiste entrant dans ce jeu du poisson noble et cher — et de chair sans intérêt — s'il veut préserver la bonne réputation de son établissement.

Certes, il faut du courage et de l'autorité au restaurateur pour imposer le maquereau savoureux, le hareng divin, et je félicite Jean-Pierre Coffe de mettre à sa carte une matelote de maquereau sublime *(Chez Modeste*, 8, rue de Miromesnil, 8ᵉ, tél. : 265-20-39).

A Neuilly, M. Franza *(La Rascasse*, 10, avenue de Madrid, tél. : 624-05-30), qui fait ses achats quotidiens et veille à une qualité de produit exceptionnelle, fait appel à la morue, provençale (et en brandade le lundi), à la rascasse (en brochettes ou en mousse), à la lotte. Mais il a bien du mal à faire admettre à ses clients qu'un hareng à la moutarde vaut tous les loups flambés du monde !

Et il faut féliciter l'ami Goareguer *(Auberge de l'Argoat*, 27, avenue Reille, 14ᵉ, tél. : 589-17-05) de ses terrines de poissons et coquillages si admirables, de ses filets de morue fumée au beurre fondu, de l'aiglefin, du colin au velouté de tourteau, du flétan beurre blanc... Mais là encore j'ai vu le client faire la petite bouche devant la terrine de thon frais aux épinards (alors que celle de langouste, vendue le double, n'est pas meilleure et moins originale !). Aussi bien comment expliquer que *l'Argoat* ne fasse pas « le plein » malgré son 14/20 chez Gault-Millau, son étoile au Bottin-Gourmand ? Cook répondrait à ma place : la vanité de la clientèle dite « tout-parisienne », celle qui fait les éphémères succès, veut autre chose qu'un bon poisson pas cher bien cuisiné : du service (voire de l'obséquiosité), du déjà vu ailleurs du côté des petits légumes et des petites minauderies. Tant pis pour elle, n'est-ce pas ?

Cela fait alors des additions extravagantes, surtout si l'on aborde aux fruits de mer. Désolé, messieurs, mais les fruits de mer je vais les chercher sur un banc d'exception (tel celui, par exemple, de *Pétrus*, 12, place du Maréchal-Juin, 17ᵉ, ou si vous préférez place Pereire, tél. : 380-15-95) et, pour le courant, m'en tiendrais aux plus modestes cartes, comme aussi celle du *(Petit Navire*, 14, rue des Fossés-Saint-Bernard, 5ᵉ, tél. : 354-22-52), où les sardines grillées me consolent de bien des faux plats ratés.

LA REYNIÈRE.

Un très grand bourgogne

« ÇA, *ça fera du bon vin* », annonce, avec certitude, M. Claude Bouchard, chef de la maison Bouchard père et fils, après avoir goûté un corton 1983 à l'exposition des vins de l'hôtel de ville de Beaune. *« Il est mâchu, il a de la chair »*, ajoute-t-il avec une légère grimace, car le vin a un goût terriblement astringent, celui du tanin qu'il contient à relativement haute dose et qui est le gage d'une très longue conservation, comme en 1926, dit-on.

A ses côtés, l'auteur de ces lignes, depuis huit ans qu'il déguste en ces lieux, ne se rappelle pas avoir goûté un vin aussi tannique, et il fait aussitôt la comparaison avec un grand médoc ou un pomerol qui le sont, eux, tellement qu'ils ne sont pratiquement pas buvables l'année de la récolte ni les suivantes. Il faut à ces grands bordeaux, dans les grandes années, comme en 1975, dix, si ce n'est quinze ans pour s'ouvrir. Cette fois-ci, même les rouges légers comme le volney, par exemple, surprendront par leur robustesse.

En fait, tout le monde est d'accord, vignerons, négociants et experts : le cru 1983, en Bourgogne, sera une très grande année, aussi bonne et peut-être meilleure que 1978, comparable à 1971, 1966, 1961 et même, sans doute, 1949, pour ceux qui ont la mémoire des papilles.

Pourtant, le vignoble avait connu des émotions fortes avant d'achever ses vendanges. Après un printemps excessivement humide, l'été fut excessivement sec. Des pluies, début septembre, firent naître appréhensions et pourriture grise. Mais, dès le 15 du mois, le temps redevint sec et chaud, jusqu'à la fin de la récolte. *« Quand on vendange en pantoufles, tout va bien »*, commente M. d'Angerville, président du comité interprofessionnel. Cet ensoleillement exceptionnel fit que la récolte, jugée très abondante au départ, a finalement été dans la bonne moyenne (40 hectolitres à l'hectare, soit le plafond réglementaire) inférieure de 30 % à la récolte 1982, la plus importante il est vrai que le vignoble ait jamais connue, même en 1908. Le raisin n'a pas grossi et a même été cuit par le soleil qui a fortement concentré le jus.

Le résultat, c'est que les vins rouges sont « très colorés, charpentés, tanniques » (on l'a vu), avec des parfums complexes et puis des fruits bien mûrs et que leur forte structure en fait des « vins de garde ». Quant aux vins blancs, ils sont très puissants, et même carrément violents, avec 13 à 14 degrés d'alcool, voire 15. En langage décodé, comprenez qu'il ne faut pas compter boire les rouges avant une bonne dizaine d'années et les blancs avant cinq ou six ans. D'ici là, pour ne pas sécher sur pied, on pourra se rabattre sur la récolte 1982, très abondante comme on sait, et leur goût « souple et agréable », ce qui veut dire qu'elle ne sera pas de longue garde. En vente dès *1984*, elle pourra être bue sans trop attendre à des prix que l'on espère abordables.

Traditionnellement, ce sont les ventes annuelles des hospices de Beaune, qui en novembre donnent le signal du début des transactions. Après que M. Boisseaux, chef de la maison Patriarche père et fils, eut enlevé rituellement les premières enchères (y compris une pièce de Beaune cuvée Nicolas Rolin, pour 100 000 francs au bénéfice de la recherche sur le cancer), on vit surtout les Américains et les Suisses, favorisés par le change, mener rondement la danse. Résultat : 19 % de hausse, en moyenne, pour les rouges avec des pointes à 50 %, et des prix très élevés sur les blancs, beaucoup moins nombreux il est vrai, avec un total, 14 millions de francs pour les hospices. Au bout du compte, une relance probable des prix, non seulement pour les 1983, mais aussi pour les 1982, qui auraient dû, logiquement, se vendre moins cher. *« Déraisonnable »*, estiment les négociants face à des propriétaires assis sur des chais bien remplis.

Et pourtant, les chiffres à l'exportation sont parlants. Certes, la hausse en 1982-1983 a été de 17 %, (1,2 milliard de francs) en valeur, mais elle n'a été que de 2 % en volume, et si les blancs, toujours en volume, ont augmenté de 20 %, les rouges ont diminué de 7 %. Prix trop élevés, sans doute, mais aussi concurrence des bordeaux. En revanche, sur les blancs, c'est la ruée : *plus 57 % en volume aux Etats-Unis*, premier importateur de vins de Bourgogne en général, plus 67 % en Allemagne et plus 47 % en Grande-Bretagne. En fait, la demande mondiale de vin blanc augmente chaque année, notamment aux Etats-Unis, où les jeunes délaissent le bourbon de leurs parents pour le blanc sec bu bien frais. Le goût pour les rouges, bien plus difficiles à vinifier que les blancs, vient après. Une chose est certaine, la concurrence est très dure dans le monde, et en France. La Bourgogne, qui tient une très grande année, va devoir jouer serré et, si possible, ne pas assommer le client, du moins celui qui, le pauvre, ne peut payer en dollars à 8 francs.

FRANÇOIS RENARD.

MIETTES

● *Aimable déjeuner au « Jardin »* (place Jean-Zay, à Levallois - tél. : 739-54-02) d'une galette de petits gris aux cèpes, d'un civet de poulet aux queues d'écrevisse avant un toast au vacherin *et noix fraîches. Avec un pichet* de « Chansonnier », le rouge préféré de Pierre-Jean Vaillard lorsqu'il vient ici, l'addition atteint juste 190 francs.

● *Au programme de « l'Atelier de Cuisine »* (Catherine Michel, à Genève - tél. : 45-50-87), les classiques de la cuisine froide, le foie gras (décembre) et la venue de Guy Savoy (21-1-84), Bernard Loiseau (21-2) et Didier Oudil (24-3).

● *Signalés par les lecteurs gourmands : le « Relais de Villeroy »,* à quelques kilomètres de Sens (tél. : 88-81-77), noté aussi sur le Bottin Gourmand, de même que l'*Aiguebrun*, à Bonnieux (Vaucluse - tél. : 74-04-14), au cœur du Luberon. Enfin, *l'Hacienda*, à Bidart (route d'Ahetze - tél. : 54-92-82).

● *Furieuse diatribe d'un usager* à propos de la cuisine du T.G.V. Menu non seulement médiocre mais non conforme : annoncée une salade des gourmands où l'écrevisse (une !) est remplacée par trois lamelles de chou rouge.

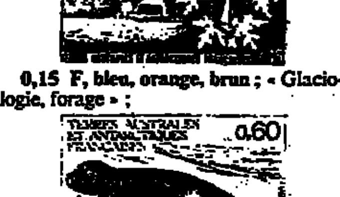
Philatélie

N° 1820

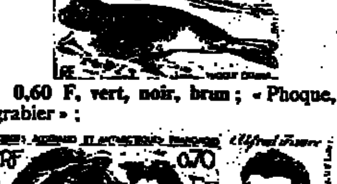
T.A.A.F. : douze timbres pour les Terres australes.

Pour la campagne 1984, l'émission de sept timbres-poste (12,85 F) et celle de cinq timbres de poste aérienne (22,10 F) sont prévues. L'ensemble des douze valeurs totalisera 34,95 F.

La série poste est illustrée par quatre sujets divers. Formats 48×27 mm et 22×36 mm pour le 1,80 F.



0,15 F, bleu, orange, brun ; « Glaciologie, forage » ;



0,60 F, vert, noir, brun ; « Phoque, grabier » ;



0,70 F, bleu, gris, bleu, brun ; « Corfou sauteur » ;

1,70 F, brun, rouge-orange, bleu ; type 0,15 F ;

1,80 F, noir, orange, rouge ; effigie d'Alfred Faure ;

2,00 F, vert, gris-bleu, brun ; type 0,70 F ;

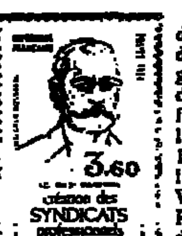
5,90 F, noir, bleu, rouge ; type 0,60 F.

Les dessinateurs et graveurs sont : pour le type 0,15 F, Georges Bétemps ; pour les types 0,60 et 0,70 F, Claude Andréotto ; pour le 1,80 F, P. Bequet.

(A suivre.)

◆ **AU MUSÉE DE LA POSTE**, à l'occasion de la mise en vente du timbre « Le Lapin agile » (voir *le Monde*, du 26 novembre, p. 22), douze œuvres d'Utrillo seront exposées au public les 3 et 4 décembre au 34, bd de Vaugirard, 75015 Paris.

◆ Le Musée de la Poste, à l'occasion du 10ᵉ anniversaire de son existence dans ses locaux, organise une exposition titrée « Prestige de la poste et de la philatélie » avec la collaboration de l'Académie de philatélie, l'Académie d'études postales, le Groupement des associations philatéliques de Paris-Ile-de-France, la Société des amis du musée, l'Union française de philatélie thématique et la Société internationale d'histoire postale. Ouverte du 16 décembre au 21 janvier 1984, sauf les jours de fêtes.



● Ci-contre, le deuxième timbre de 1984, soulignera la création des syndicats professionnels par la loi du 21 mars 1884, illustré par l'effigie de Waldeck-Rousseau. Détail dans une de nos chroniques.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ **33000 Bordeaux** (R.P., rue Georges-Bonnac), les 8-9 déc. — Inauguration du Point accueil philatélie.

⊙ **75000 Paris** (Maison de l'Amérique latine), les 10-11 décembre. — Exp. phil. Simon-Bolivar.

⊙ **75015 Paris** (34, bd de Vaugirard), du 16 déc. au 21 janv. — 10ᵉ anniv. du musée.

⊙ **75016 Paris** (116, av. du Président-Kennedy), les 15-16-17 déc. — 20ᵉ anniversaire de l'inaugur. de la Maison de la radio.

⊙ **76000 Rouen** (salle Lionel-Terray), le 28 déc. — 3ᵉ Open intern., Rouen échecs.

● **NIGER** : Un timbre titré « Palestine », 65 fr. Offset, S.-N. Cartor, d'après document photo.

● **NOUVELLE-CALÉDONIE** : « Protection de la nature », 56 F. Offset, S.N. Cartor, maquette de Veret Lemarinier, d'après M. Le Leizour.

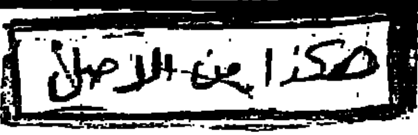
● **POLYNÉSIE** : une série, titrée « Couronnes polynésiennes », de trois valeurs, 41, 44 et 45 F. Offset, Edila, d'après A. Sylvain.

● **SÉNÉGAL** : l'Exposition philatélique de Dakar, qui s'est déroulée du 25 novembre au 2 décembre 1982 (à la foire de Dakar), vient seulement d'être soulignée par une émission de quatre timbres 60, 70, 90 et 95 F. Offset, S.N. Cartor, d'après Momar Ndiaye.



ADALBERT VITALYOS.





Jeux

échecs Nº 1049

KORTCHNOI OUVRE LE SCORE

(Première partie du match, Tournoi des candidats, Londres, novembre 1983)

Blancs : G. KASPAROV
Noirs : V. KORTCHNOI
Défense ouest indienne

1. d4	Cf6	28. Tb4	Rf8
2. ç4	é6	29. a4	Ta5!
3. Cf3	b6	30. g3	Ré7
4. Cç3	Fb7	31. Rg2	f5
5. a3	d5	32. Fb5 (o)	Td2!
6. ç×d5	C×d5	33. Td4 (p)	T×d4
7. é3 (a)	g6 (b)	34. ç×d4	C×a4! (q)
8. Fb5+ (c)	ç6	35. T×a4	T×b5 (r)
9. Fd3	Fg7 (d)	36. Ta7+	Rd6
10. é4 (e)	C×ç3	37. Tb7	h5
11. b×ç3	ç5 (f)	38. Tg7	Té5!
12. Fg5 (g)	Dd6	39. T×g6	h5!
13. é5 (h)	Dd7	40. Rf3	h4
14. d×ç5 (i)	0-0! (j)	41. Ré3	h3
15. ç×b6	a×b6	42. Rd2	T×d4+
16. 0-0 (k)	Dç7!	43. Rç3	h2
17. Fb5	F×é5	44. R×b2	Td2+
18. Fh6 (l)	Fg7	45. Rç3	T×f2
19. F×g7	R×g7	46. h4	f4!
20. Dd4+	Rg8	47. Tg5	Tf3+
21. Cg5 (m)	h6	48. Rd4	T×g3
22. Cé4	F×é4	49. T×h5	Té3
23. D×é4 (n)	Ca6	50. Th6	Ré7
24. Dé3	Dç5!	51. h5	é5+
25. D×ç5	C×ç5	52. Rd5	f3!
26. Tf-b1	Tf-d8	53. abandon (s)	
27. Ff1	Td6		

NOTES

a) Tout semble bien commencer pour Kasparov, qui joue ici l'une de ses variantes préférées qui lui a permis de remporter tant de succès depuis trois ans; il est en grande forme physique, ayant subi une intense préparation sportive; on dit qu'il court le 100 mètres en douze secondes, qu'il saute en hauteur 1,60 mètre et en longueur 6 mètres; il est le grand favori des bookmakers, des compagnies d'ordinateurs; il a vingt-trois ans de moins que son adversaire.

b) Mais voici le fruit sans aucun doute d'un travail de laboratoire. Kortchnoï n'entre pas dans la suite usuelle 7. ..., Fé7; 8. Fb5+, ç6; 9. Fd3, dans laquelle les Blancs seraient certainement à leur aise, et choisit la formation du double fianchetto. Le coup du texte n'est pas une nouveauté mais n'a probablement été joué par un grand maître que cette année dans la partie Ftachnik-Adorjan du tournoi de Banjaluka.

c) Ce choix semble surprendre les Blancs qui se mettent à réfléchir longuement.

d) Meilleur que 9. ..., C×ç3; 10. b×ç3, ç5; 11. 0-0, Fg7; 12. Fb5+ (si 12. d×ç5, F×ç3; 13. Tb1, 0-0), Fç6; 13. F×ç6+, C×ç6; 14. Da4, Dd7; 15. d×ç5, avec un petit avantage aux Blancs et que 9. ..., ç5; 10. Fb5+, Fç6; 11. F×ç6+, C×ç6; 12. Da4, Tç8?; 13. Cb5, Dd7; 14. d×ç5 et que les Blancs sont mieux. A noter que Kortchnoï n'a utilisé jusque-là qu'une minute et Kasparov trente minutes.

e) Si 10. 0-0, 0-0; 11. é4, C×ç3; 12. b×ç3, ç5.

f) La partie précitée continua ainsi : 11. ..., 0-0; 12. Fg5, Dd6; 13. Dd2, ç5; 14. Ff4 (14. 0-0, Cç6; 15. é5, Dd5; 16. Df4, ç×d4; 17. ç×d4, h6; 18. F×h6, F×h6; 19. D×h6, C×d4; 20. F×g6, C×f3+; 21. g×f3, f×g6; 22. D×g6 donne nulle par échec perpétuel), Dd7; 15. Fh6, Cç6; 16. F×g7, R×g7; 17. Fb5 et les Blancs l'emportèrent au trente-sixième coup.

g) Après 12. Fb5+, Fç6; 13. F×ç6+, C×ç6; 14. Fé3 l'égalité prévaut. Cependant, 12. 0-0 semble préférable à 12. Fg5; par exemple, 12. ..., Cç6; 13. Fé3, 0-0; 14. Cd2.

h) A considérer est aussi 13. Dd2.

i) Un échange qui n'apporte rien comme le démontre Kortchnoï. Intéressant est 14. Cd2; par exemple, 14. ..., F×g2; 15. Tg1, Fç6; 16. Cé4 avec une forte attaque ou bien 14. ..., ç×d4; 15. Cé4.

j) Un sacrifice de pion bien calculé *qui montre que Kortchnoï a bien la position en main.*

k) Kasparov a utilisé une heure et demie de son temps — et Kortchnoï cinq minutes — mais n'a rien obtenu dans la phase initiale, un pion qui sera vite récupéré.

l) Après 18. C×é5, D×é5 les Blancs ont deux F en prise.

m) 21. Cé5 n'était pas à craindre après 21. ..., Td8; 22. Dé3, Cç6.

n) La position s'est bien simplifiée et s'achemine vers la nullité malgré le zeitnot de Kasparov.

o) 32. Ta2 est plus sûr.

p) Kasparov, qui doit jouer les quinze derniers coups (avant le contrôle du quarantième coup) en cinq minutes, ne dispose plus ici que de six minutes pour les sept derniers coups, ce qui est suffisant (alors que Kortchnoï n'a utilisé que soixante-sept minutes) et, probablement nerveux, commet une erreur.

q) Une toute petite combinaison qui gagne un pion : si 35. F×a4, b5.

r) On peut faire confiance à Kortchnoï pour ce gain technique.

s) La menace f2 et f1 = D est imparable.

Solution de l'étude nº 1048
H. RINCK
(« Deutsche Schachzeitung », 1901)

(Blancs : Rg3, Fé8, Ca8 et g5, Pb3, ç3 et h5. Noirs : Rd5, Dç2, Pç5, d6, é6, é4.)

1. Cf3!!, é×f3; 2. Cb6+, Ré5; 3. Cd7+, Rd5; 4. Cf6+, Ré5; 5. Cg4+, Rd5; 6. Cé3+ et les Blancs gagnent.

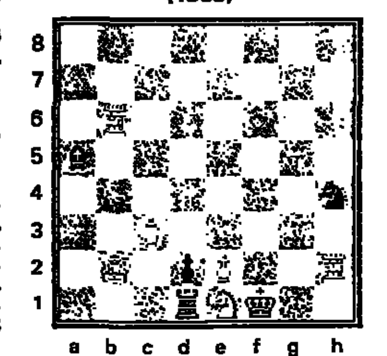
Si 1. h6? Dç1!; 2. Cç7+, Ré5; 3. Cç×é6 (ou 3. Cf7+, Rf6), Dg1+; 4. Rh4, Dh1+; 5. Ch3, R×é6; 6. h7, Dé1+; 7. Rh5, D×ç3; 8. Cg5+, Ré7; 9. Fg6, é3 et les Noirs gagnent. Si 1. Cb6+?, Ré5; 2. Cd7+ (2. Cf3+, Rf6), Rf5!; 3. Cf3, é5!; 4. Fg6+, Ré6; 5. F×é4, Dç1; 6. Cf8+, Rf7; 7. Cg6, Dé3; 8. ç4, Rg7, etc.

Si 1. ..., D×b3 (ou 1. ..., ç4; 2. Fç6+!, Rç5; 3. b4+!); 2. Cç7+, Rç4; 3. Cd2+ avec gain.

Sur le thème de la domination de la D par F + deux C, une étude magistrale de Rinck : le premier coup, silencieux, menace mat et force l'acceptation du sacrifice de C, ce qui ouvre la diagonale b1-h7 et permet, après la série d'échecs, en roue, du C de gagner la D par échec ou par enfilade du F (si 3. ..., Rf5 ou 3. ..., Ré4; 4. Fg6+ et si 5. ..., Rf5 ou 5. ..., Ré4; 6. Fg6+).

ÉTUDE

G. KASPARIAN
(1959)



BLANCS (6) : Rb2, Tb6 et h2, Cé1, Pç3, é2.

NOIRS (5) : Rf1, Td1, Fa5, Cb4, Pd2.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 1047

L'ITALIE AUX OLYMPIADES

Sans être comparable au fameux Blue Team, qui a régné pendant quinze ans sur le bridge mondial, l'équipe italienne, qui a failli remporter à Stockholm le championnat du monde, a prouvé sa valeur, même si elle est sujette à des contre-performances comme celle subie en 1980 aux Olympiades de Valkenburg où elle ne s'était pas qualifiée pour les demi-finales.

Dans la donne suivante, les Italiens ont prouvé la solidité de leur jeu de la carte. Leurs adversaires étaient les Yougoslaves.

♠ D 5
♡ A R 7 6
♢ A R D 9 7
♣ A 10

♠ R 10 9 4
♡ 5 3 2
♢ 10
♣ D 7 6 5 2

N / O E / S

♠ V 6 3
♡ V 9 8 4
♢ V 8 5 3
♣ 9 8

♠ A 8 7 2
♡ D 10
♢ 6 4 2
♣ R V 4 3

Ouest entame le 5 de Trèfle pris par le 10 du mort. Le déclarant tira As, Roi de Carreau, mais Ouest défaussa un Trèfle au second tour. Rosati fit alors l'impasse au Valet de Cœur qui réussit; *Comment Sud a-t-il ensuite gagné SIX SANS ATOUT* contre toute défense?

Réponse :

Il n'était pas possible de donner un Carreau à Est car la contre-attaque à Pique serait mortelle. Rosati tira donc le Dame de Cœur, l'As de Trèfle, l'As, le Roi de Cœur et la Dame de Carreau :

♠ D 5 ♢ 9 7
♠ R 10 ♣ D 7 ———————
♠ A 8 ♣ R V

Enfin Sud joua l'As de Pique *et Pique* pour obliger Ouest a jouer Trèfle. *Il réalisa ainsi un Pique,* quatre Cœurs, trois Carreaux et quatre Trèfles.

L'oscar de Solomon

Chaque année un jury international désigne « La main de l'année ». En 1983, c'est un coup superbe joué par Claude Delmouly qui a obtenu cet oscar. La donne a été distribuée *au tournoi* Hoechst à Scheveningen aux Pays-Bas dans un match exhibition entre Français et Hollandais.

♠ 3
♡ A R 7 3 2
♢ V 4 2
♣ 10 9 7 5

♠ D 8 7 4 2
♡ ———
♢ A D 10 8
♣ R V 3 2

N / O E / S

♠ V 9 6
♡ V 10 9 8 5 4
♢ 7
♣ D 8 6

♠ A R 10 5
♡ D 6
♢ R 9 6 5 3
♣ A 4

Ann. : N. don. N.-S. vuln. (salle fermée, donne 15).

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Maas	Roudi	Rebattu	Delmouly
–	passe	1 ♠	contre
passe	2 ♢	passe	2 ♡
passe	3 ♣	passe	3 SA...

Entame 4 de Pique pour le Valet et le Roi de Sud qui a joué le 3 de Carreau pour le 8 et le Valet, et de nouveau Carreau pris par le 10. Ouest a contre-attaqué le 2 de Trèfle, Sud a pris la Dame avec l'As et il a continué Trèfle. Ouest a fait le Valet, puis le Roi de Trèfle et il a rejoué le 3 de Trèfle. Est ayant fait l'erreur de défausser une deuxième fois Cœur, *comment Delmouly (Sud) a-t-il gagné TROIS SANS ATOUT* contre toute défense?

Note sur les enchères :

L'ouverture conventionnelle de « 1 Pique » du Hollandais Rebattu indiquait que la main contenait... *moins* de 10 points d'honneurs sans indication de distribution! Le contre utilisé pour lutter contre ce « Pique négatif » correspondait à une ouverture de « 1 SA », et la réponse de « 2 Carreaux » était un... Texas qui promettait une couleur d'au moins cinq cartes à Cœur et obligeait le partenaire à dire « 2 Cœurs »; ensuite les enchères étaient naturelles.

A l'autre table, les enchères avaient été les suivantes :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Le Royer	Vergoed	Meyer	Kreyns
–	passe	passe	1 ♢
1 ♠	contre	2 ♠	2 SA
3 ♠	3 SA	passe	passe...

(Contre: Spoutnik).

PHILIPPE BRUGNON.

dames Nº 212

DEUX STRATÉGIES OPPOSÉES

Tournoi d'ORENBURG, 1983
Blancs : M. NISEWICH (U.R.S.S.)
Noirs : KORENEWSKI (U.R.S.S.)
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	16-21	22. 37×28	2-8
2. 37-32 (a)	21-26	23. 45-40 (l)	12-18
3. 32-27 (b)	26×37	24. 40-34	7-12! (m)
4. 41×32	20-25 (c)	25. 50-45	1-7
5. 46-41	15-20	26. 42-37	6-11! (n)
6. 41-37 (d)	10-15	27. 21-16 (o)	11-17
7. 34-30 (e)	25×34	28. 34-29	18-22!! (p)
8. 39×30	20-25	29. 29×20	15×24 (q)
9. 44-39	25×34	30. 48-42* (r)	13×18
10. 39×30 (f)	15-20	31. 45-40	8-13! (s)
11. 43-39	17-22 (g)	32. 40-34	18-23
12. 28×17	11×31	33. 37-31 (t)	23×32
13. 36×27	5-10	34. 33×13	12×23
14. 49-43	18-23	35. 33-29	24×33
15. 38-25	10-15 (h)	36. 43-38 (u)	23-28!! (v)
16. 40-34	13-18 (i)	37. 38×29	28-32 (w)
17. 34-29 (j)	23×34	38. 29-24 (x)	32-38! (y)
18. 39×30	20-24	39. 42×43	14-20
19. 47-41	8-13	40. 25×23	13-19
20. 32-28	18-23	41. 23×14	9×38! (z)
21. 27-21 (k)	23×32		Abandon.

NOTES

a) 2. 33-29 (20-25) ; 3. 39-33 (21-26) : 4. 44-39 (17-21) ; 5. 50-44 (11-16) ; 6. 38-32 (14-20) ; 7. 43-38 (20-24) ; 8. 29×20 (25×14) ; 9. 49-43 (6-11) ; 10-31-27 (19-23) 11. 28×19 (14×23) ; 12. 33-28 *(9-14) [plus fort* était (13-19!) pour rendre difficile le développement de l'aile gauche des Blancs] ; 13. 28×19 (14×23) ; 14. 38-33! (10-14) ; 15. 32-28! (23×32*) ; 16. 27×38, les Blancs peuvent maintenant envisager le développement de leur aile gauche dans de bonnes conditions [VERSE-BONNARD, championnat de France, 1954].

b) 3. 41-37 (18-22) ; 4. 31-27 (22×31) ; 5. 36×27 (19×23) ; 6. 28×19 (14×23) ; 7. 27-21 (10-14) ; 8. 34-30 (14-19) ; 9. 21-16 (12-18) ; 10. 46-41 (20-25) ; etc. [C. SMITH (New-York), 1969].

c) De préférence, dans les tendances modernes, à l'attaque frontale (19-23).

d) Variante ponctuée par un coup de donne en 6 temps : 6. 34-29 (11-16) ;7. 39-34, les Noirs dament 7. ... (16-21) ; 8. 27×16 (17×22) ; 9. 28×17 (12×21) ; 10. 16×27 (25×30) ; 11. 35×15 [prise majoritaire prioritaire]. (14-20) ; 12 15×24 (19×46!), rafle 5 pions et +.

e) Les Noirs redouteraient-ils la stratégie d'enveloppement de leur compatriote, G.M.I., comme peut le laisser supposer cet échange ?

f) Les Noirs paraissent rechercher la très relative sécurité d'un début de type classique.

g) Peut-être pour contrer les Blancs dans leur démarche tendant à brouiller le jeu, ici par le deux pour deux 28-23, etc.

h) Ou 15. ... (20-24) ; 16. 47-41 (12-18) ; 17. 40-34 (7-12) ; 18. 41-31 [et non 50-44, les Noirs damant à 49 par un coup très simple en 4 temps] (6-11) ; 19. 33-28 (11-16) ; 20. 39-33 (2-7) ; 21. 34-30 (1-6) ; 22. 45-40 (7-11) ; 23. 40-34 (12-17) ; 24. 50-44, les Noirs dament et gagnent en exécutant l'une des deux combinaisons suivantes, dont une en 6 temps :

h1) 24. ... (16-21!) ; 25. 27×7 (17-22) ; 26. 28×17 (23-28) ; 27. 32×12 (13-18) ; 28. 12×23 (19×50) ; 29. 30×19 (50×2!), N+ ;

h2) 24. ... (24-29!) ; 25. 33×24 (14-20) [envoi à dame] ; 26. 25×5 (4-10) : 27. 5×14 (9×49), N+.

i) Ou 16. ... (12×18).

j) Pour la défensive, les Blancs saisissent toute la possibilité pour détruire, certes dans des conditions acceptables, le jeu de leur adversaire.

k) Une déroutante, voire inexplicable fuite en avant. A noter que si 21. 38-32 (12-18) : 22. 41-36 (7-12) ; 23. 37-31 est perdant, les Noirs damant à 47 par 23. ... (24-29) ; 24. 33×24 (23-29) ; 25. 24×33 (14-20) ; 26. 25×23 (18×47), N+.

l) 23. 38-32 est interdit, les Noirs poursuivant par 23. ... (14×20) ; 24. 25×23 (13×18) ; 25. 30×19 (18×36), N+.

m) Ce coup de position menace de la combinaison gagnante si 25. 50-44 (12-17!) ; 26. 21×23 (24-29) ; 27. 33×24 (14-20) ; 28. 25×14, m1 (9×49!) ; 29. 23×14 (4-9), N+.

n) Montant encore d'un degré dans l'offensive face à un adversaire qui pratique une stratégie défensive.

o) Un pion isolé, coupé à jamais de son camp.

p) Coup très fort donnant aux Noirs, par cet enchaînement, une position idéale.

q) Ce pion à 24 apporte une efficacité optimale à l'enchaînement.

r) Forcé, toute autre continuation étant perdante.

s) Nouveau coup juste puisqu'il renforce la cohésion du dispositif.

t) 33. 38-32 était-il envisageable ? Mais les Blancs préfèrent-ils sans doute affaiblir cette cohésion par des échanges répétés.

u) Un gambit surprenant bien que dans la note de cette stratégie des Blancs, à l'opposé du jeu agressif, incisif des Noirs.

v) Gagnant de précieux temps par *l'installation de cet avant-poste au cœur* du territoire ennemi, avant-poste qui va pénétrer encore plus profondément, neutraliser 3 pions blancs et constituer l'amorce d'un piège.

w) Une nouvelle démonstration de l'esprit du jeu.

x) Une faute presque irrésistible dans cette position des plus délicates.

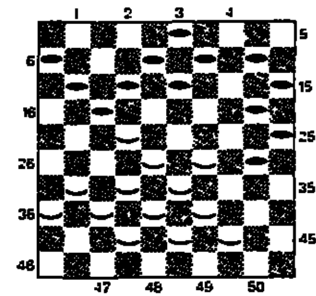
y) Le premier temps de la phase tactique de ce mouvement des Noirs, qui prend sa source bien en amont de (23-28!!) au trente-sixième temps.

z) Le G.M.I. soviétique termine en dilettante.

aa) Le passage à dame est imminent.

PROBLÈME
G. MALFRAY et SERF
1949

Les Blancs jouent et obtiennent le +1 ou le +. Vu par ces deux maîtres au cours d'une partie libre.



● SOLUTION : 29-24!! (30×19, a) 22-18!! (12×23, b) 33-29 (23×34) 39×30 (25×34) 28-22 (17×28) 32×5, dame et +.

a) (20×29) 33×35, +1.

b) (13×22) 32×27!! (12×18*) 28-23 (19×28) 31-26 (22×31) 33×2!, +.

Un ensemble brillant et original.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

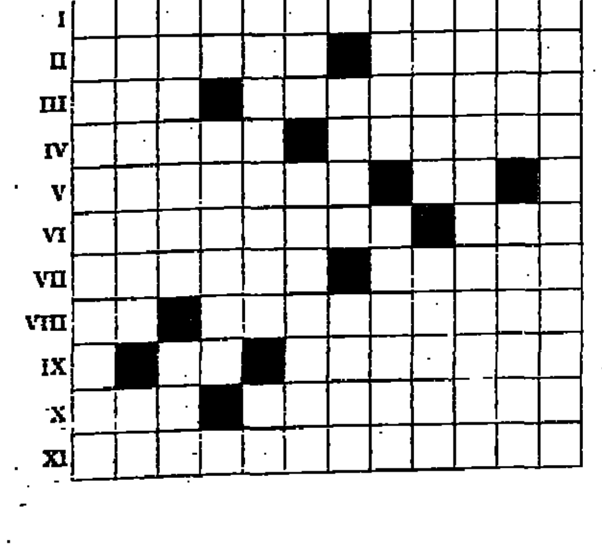
MOTS CROISÉS Nº 278

Horizontalement

I. Voué aux autres. — II. Du parti de l'étranger. Quand on la prend c'est pour ramasser ou pour être ramassé. — III. Son rôle fut grand, jadis, dans la Méditerranée. Spectaculairement douloureuses. — IV. Spectaculairement ou non moins douloureux, espérons-le. Grimpe en lacets. — V. Circuit fermé. Dans l'opposition. — VI. Hâlaient. On déguste, en un sens. — VII. Pour le poète, un des admirateurs d'une belle prisonnière. A eu du répondant. — VIII. Pronom. Elles savent inspirer le désir. — IX. Note. Tiennent ou lâchent, selon l'allure. — X. On ne peut le sentir. Débarrassée de tout acide formique. XI. — Ça ne se trouve pas sur le porte-serviettes.

Verticalement

1. Il faut mieux l'éviter que la fuir. — 2. Il tombe rarement de son haut. Celui-ci aussi est à la hauteur. — 3. Permettent la réflexion. Ils se font larguer. — 4. Pronom. Il faut admettre que c'est un aigle. — 5. Va avec solidarité. Grecque. — 6. Déjà en activité. Il convertit les Ariens. — 7. Possessif. C'est parce qu'il fait le poirier qu'il a ce teint-là ? — 8. Il a droit au respect, en un sens. Compromis. — 9. Il tient la vedette. Un peu plus il était à l'envers. — 10. Fait le grand nettoyage. — 11. Mal élue. Des génies brouillons. — 12. Leur tour viendra.



SOLUTION DU Nº 277

Horizontalement

I. Propagandiste. — II. Aubade. Ointes. — III. Rassasiées. Op. — IV. Tic. Mis. Utica. — V. Étudiées. In. — VI. Rétroactive. — VII. Acides. Toutim. — VIII. Iotas. Punaise. — IX. Riel. Biot. Éon. — X. Ensemencèrent.

Verticalement

1. Partenaire. — 2. Ruait. Coin. — 3. Obscurités. — 4. Pas. Dédale. — 5. Adamites. — 6. Gésiers. Bé. — 7. Iséo. Pin. — 8. Noé. Satuoc. — 9. Dieu. Conte. — 10. Institua. — 11. Teoc. Vison. — 12. Espacement.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS ® Nº 278

Horizontalement

1. AALMNOR. — 2. EENOPR (+2). — 3. ACCEINO. — 4. BIIMNSU. — 5. INOSST. — 6. AADIMNTU (+1). — 7. AEERSU (+1). — 8. AEEMRSST (+6). — 9. DEIORSV. — 10. CEEFIRSS. — 11. AEKORSS. — 12. AEIISSS. — 13. DEIOOPRT. — 14. AAEEILNPS. — 15. AEEINSS (+1). — 16. EENNSS.

Verticalement

17. ACCENST. — 18. BEEHOPRU. — 19. CELOPTU (+1). — 20. ACELOOPR. — 21. EENSSU. — 22. ADENNOOT. — 23. EEFIILN. — 24. DEEINSS (+1). — 25. AAEFNRSS. — 26. CEINORS (+2). — 27. BEENRTU. — 28. AEMRSS (+1). — 29. AAINSSSS. — 30. ACHKNNUU. — 31. ACEHSST (+1).

SOLUTION DU Nº 277

Horizontalement

1. STOIQUE (OTIQUES). — 2. AUREOLE. — 3. AISANCES (ENCAISSA). — 4. QUOLIBET. — 5. NATTAGE. — 6. ORATOIRE. — 7. OLIFANT. — 8. AGENESIE, absence de développement d'un tissu, d'un organe. — 9. ETRIPAGE. — 10. CAUTELE. — 11. PROFONDE. — 12. CHENAIE (CHAINEE). — 13. ESQUIF. — 14. UNIEMES (MENUISE). — *15. REGENCE. — 16. GERONDIF.*

Verticalement

17. SEQUOIA. — 18. CONDORS (CORDONS). — 19. GLACEUSE (ECLUSAGE). — 20. ODONATE, insecte. — 21. TONITRUE. — 22. QUINONE. — 23. EUSSENT. — 24. ETROITE. — 25. ATTELER. — 26. IRREFUTE. — 27. RAVENALA. — 28. NAGEOIRE. — 29. ANTIENNE, verset chanté avant et après le psaume. — 30. ESPIEGLE. — 31. EVASIF.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de la Documentation française

La Documentation française a publié les ouvrages suivants :

Collection des rapports officiels

● *Les charges des entreprises françaises.* — Rapport au premier ministre du groupe de travail paritaire C.N.P.F.-Administration. Evaluation des charges supportées par les entreprises poste par poste, charges fiscales, sécurité sociale et assurance, chômage, SMIC. Situation financière des entreprises. 144 p., 16 × 24, 100 F.

● *Le système de santé français, réflexions et propositions.* — Rapport des cinq médiateurs au premier ministre. Observations et propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux, des carrières hospitalières et hospitalo-universitaires, la médecine extra-hospitalière, l'enseignement et la recherche, la retraite, le coût de la santé. 118 p., 16 × 24, 60 F.

Economie

● *L'innovation — vers une nouvelle révolution technologique.* — Réalisée par le Bureau d'économie théorique appliquée (B.E.T.A.) de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg sous la direction de Régis Larue de Tournemine. Description et schémas explicatifs des processus par lesquels les innovations sont développées, commercialisées, diffusées et adaptées. Etudes de cas : énergie et matière première à l'horizon 2000, La biotechnologie, la photonique, les matériaux composites... Impact de l'évolution technologique et de l'innovation sur les structures industrielles, sociales, la culture, les modes de vie. 296 p., 15 × 21, 75 F.

● *Le Japon, croissance économique et relations du travail.* — Par Henri Rouilleault. Histoire, spécificité et généralité du modèle japonais des relations du travail; mécanismes de la croissance japonaise. *Notes et études documentaires* nº 4719-4720, 144 p., 40 F.

● *La politique industrielle.* — Les politiques industrielles françaises depuis 1969. Position des différents partenaires sociaux face à la politique industrielle. Nº 212 des *Cahiers français*, 80 p., 25 F.

Société

● *Le système scolaire : le collège au centre des réformes.* — Par Lucien Géminard. Analyse des éléments du système éducatif, notamment les recherches en sciences de l'éducation, les expériences et innovations pédagogiques. Rappel des rapports et réformes depuis 1968. Présentation des possibilités nouvelles *apportées par l'audiovisuel et l'informatique. Notes et études documentaires* nº 4725-4726, 144 p., 40 F.

● *La presse française.* — Par M. Pierre Albert. Présentation de la presse écrite française. *Notes et études documentaires* nº 4729-4730, 144 p., 40 F.

● *Négocier l'ordinateur.* — Par l'association pour la recherche sur l'emploi des techniques (ARETE). Bilan des différentes procédures d'information, de consultation et de participation des salariés aux projets informatiques développées en France et à l'étranger au cours de ces dernières années. 190 p., 16 × 24, 70 F.

Vie publique

● *Administration 82.* — Publié par l'Institut international d'administration publique (I.I.A.P.). Présentation et analyse de la production législative et administrative en 1982 : décentralisation, statut de la communication audiovisuelle, nouvelle citoyenneté, fonction publique, planification, recherche scientifique. Chronique de l'administration à l'étranger : Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, R.F.A. 160 p., 16 × 24, 70 F.

● *Pour connaître le Sénat.* — Deuxième édition. Statut, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Assemblée. 280 p., 16 × 24, 80 F.

Culture

● *L'image fixe, espace de l'image et temps du discours.* — Texte des interventions de dix-sept théoriciens et praticiens spécialistes de l'image et de la communication lors d'un colloque organisé au Centre Georges-Pompidou. 156 p., 16 × 24, 90 F.

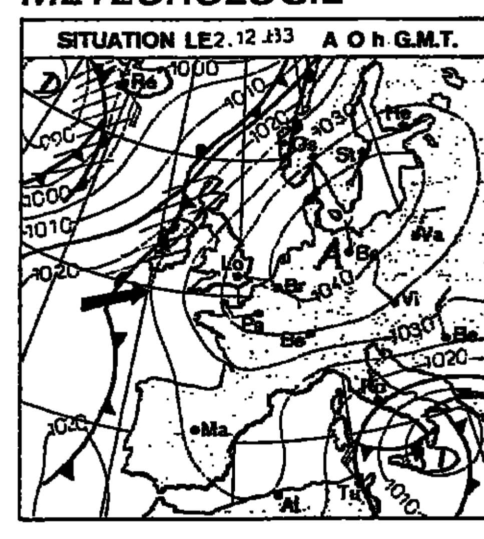
● *Image et signification.* — Texte des interventions du colloque organisé par l'Ecole du Louvre sur la nature et la signification de l'image. 318 p., 16 × 24, 120 F.

● *Quels musées, pour quelles fins, aujourd'hui ?* — Texte des interventions lors d'un séminaire de l'Ecole du Louvre. 306 p., 16 × 24, 100 F.

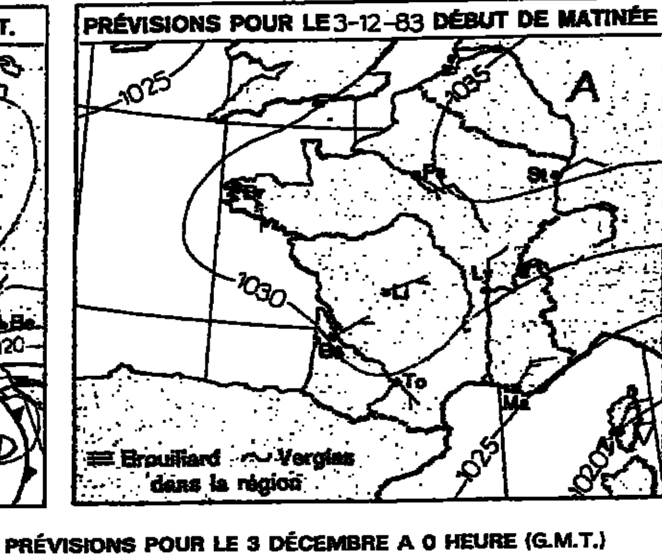
★ **Ces publications sont en vente en librairie, notamment dans les librairies de la Documentation française, ainsi que par correspondance : 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers CEDEX.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2.12.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 3-12-83 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 3 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 2 décembre à 0 heure et le samedi 3 décembre à minuit.

Les hautes pressions d'Europe centrale se prolongent par une dorsale jusqu'aux Açores et les conditions anticycloniques prédominent avec la présence d'air froid et stable sur tout le pays.

Samedi, seules les régions côtières de l'Atlantique et de la Méditerranée seront épargnées par les gelées; en effet, les températures minimales sous abri atteindront dans l'intérieur 0 à – 4 degrés sur la moitié ouest du pays, – 3 à – 6 degrés du Nord à la vallée du Rhône et au Massif Central, et jusqu'à – 10 degrés sur les régions de l'Est et sur les Alpes. Au cours de la journée, le temps frais, sec et ensoleillé prédominera partout, avec toutefois quelques nuages d'instabilité sur l'est de la Corse, en bordure d'une dépression centrée sur la Sicile. Le vent d'est à sud-est sera modéré et irrégulier. Les températures maximales seront voisines de 10 à 12 degrés près de la Méditerranée et sur l'Aquitaine, 7 à 9 degrés sur la Bretagne, 1 à 4 degrés sur l'Est et les Alpes, 4 à 8 degrés ailleurs.

Sens d'évolution pour dimanche

La majeure partie de la France restera sous l'influence d'air relativement froid et sec dirigé par les hautes pressions persistant sur l'Europe centrale à l'Espagne. Toutefois, sur la face nord de ces hautes pressions, de l'air maritime plus doux circulera vers les îles britanniques et commencera à distribuer sur les régions proches de la Manche.

Prévision pour dimanche

Dimanche matin, les gelées seront encore nombreuses et n'épargneront guère que les régions côtières. Elles atteindront même – 8 degrés dans l'Est et le Centre-Est. Dans la journée, un temps ensoleillé mais toujours froid prédominera sur la plus grande partie du pays. Toutefois, de la Bretagne à la Flandre, le ciel deviendra plus nuageux et il fera un peu plus doux grâce à l'établissement de vents de sud-ouest faibles à modérés près des côtes de la Manche. Enfin, sur la Corse, l'amélioration se poursuivra et les vents de nord-est à est continueront à faiblir.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris le 2 décembre à 7 heures de 1037,8 millibars, soit 778,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 1er décembre; le second, le minimum de la nuit du 1er décembre au 2 décembre) : Ajaccio, 11 et – 1 degrés; Biarritz, 12 et 1; Bordeaux, 9 et – 1; Bourges, 5 et – 3; Brest, 9 et 3; Caen, 5 et – 2; Cherbourg, 6 et 0; Clermont-Ferrand, 3 et – 6; Dijon, 3 et – 4; Grenoble, 7 et – 3; Lille, 3 et – 4; Lyon, 4 et – 4; Marseille-Marignane, 11 et – 1; Nancy, 1 et – 5; Nantes, 8 et – 2; Nice-Côte d'Azur, 14 et 4; Paris-Le Bourget, 3 et – 4; Pau, 13 et – 2; Perpignan, 16 et 0; Rennes, 7 et – 2; Strasbourg, 2 et – 5; Tours, 5 et – 3; Toulouse, 10 et – 3; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 5; Amsterdam, 1 et – 4; Athènes, 15 et 13; Berlin, 1 et – 4; Bonn, 2 et – 7; Bruxelles, 2 et – 3; Le Caire, 24 et 15; îles Canaries, 23 et 17; Copenhague, – 3 et – 6; Dakar, 30 et 24; Djerba, 20 et 11; Genève, 3 et – 2; Jérusalem, 21 et 7; Lisbonne, 19 et 11; Londres, 7 et – 1; Luxembourg, 0 et – 6; Madrid, 20 et 3; Moscou, – 7 et – 11; Nairobi, 27 et 15; New-York, 6 et 2; Palma-de-Majorque, 16 et 1; Rome, 9 et 2; Stockholm, – 7 et – 11; Tozeur, 21 et 10; Tunis, 16 et 0.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

« Les Jésuites au collège de Clermont, dit Louis-le-Grand », 15 heures, 123, rue Saint-Jacques, Mme Lemarchand.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h 30, vestibule entrée côté parc, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Ecole militaire », 15 heures, 7, place Joffre (Arcus).

« Hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (M. Boulot).

« Le Marais », 15 h 30, métro Sully-Morland (Mme Camus).

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Salons du ministère des finances », 15 heures, 170, rue de Rivoli (Mme Ferrand).

CONFÉRENCE

14 h 30, 60, boulevard de Latour-Maubourg, M. Bramfeld : « La Malaisie », et 16 h 30 : « Israël 1948 – novembre 1983 » (audiovisuel) (Rencontre des peuples).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 2 décembre :

UN DÉCRET

● Autorisant pour une nouvelle période de cinq années la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du bassin de l'Adour à exercer le droit de préemption institué par l'article 7 de la loi du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole.

DES ARRÊTÉS

● Portant création de la commission consultative pour l'Organisation internationale du travail.

Portant nominations à l'Ecole nationale de la magistrature.

UNE LISTE

● D'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air.

Les mots croisés se trouvent page 21.



LOTO — TIRAGE Nº 48 DU 30 NOVEMBRE 1983

7 13 21 22 39 44

NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 28

6		745 127,40 F
5		45 007,60 F
5		4 199,20 F
4		95,80 F
3		8,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 7 DÉCEMBRE 1983

VALIDATION JUSQU'AU 6 DÉCEMBRE 1983 APRÈS-MIDI

LÉGION D'HONNEUR

Le Monde achève aujourd'hui la publication des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur du ministère de la défense, commencée dans notre numéro du 2 décembre 1983.

Ministère de la défense

Sont nommés chevaliers :

MM. Charles Constant, Pierre Drouet, Fernand Dudik, Valentin Givaudan, Camille Lamouille, Pierre Mandon, Henri Petitjean, Louis Razimbaud, Alphonse Ternat, Cyrille Thibaut, Albert Achard, Silvain Aladenise, Julien Alazard, Jean Alessandrini, Elie Allard, Jean Amadieu, Elie Amar, Charles Amblard, Jean-Baptiste Amédéo, Auguste Amiot, Augustin Andrieu, Daniel Angibeaud, Marcel Anselin, Marcel Armand, Georges Arnaud, Henri Arnaud, Robert Arnaud, Elie Assalit Albert Augain, Eugène Aulon, Bernard Ausset, Emile Balin, Firmin Ballet, Eugène Baly, Eugène Barandon, Fernand Barbé, François Baret, Raymond Barrey, Charles Beaucent, Georges Bellinghen, Simon Ben Itah, Jean Berjoan, Alfred Bernard, René Berton, Jules Bertrand, Armand Birrer, Léon Blach, Claude Blanchard, Barthélémy Blanchon, René Blet, Prosper Boireau, Pierre Boisselier, Paul Bon, Charles Bonnelle, François Bonniot, Louis Borel, Henri Boudeau, Jean-Baptiste Boué, André Boulais, Pierre Bouroullec, Noël Brabant, Camille Brailly, Victor Branchelot, Del Brenière, Roger Breton, Georges Broisat, Julien Brunaud, André Bruyère, André Buhot, Louis Bussière.

MM. Pierre Callet, Jean Cames, Joseph Canet, Jacques Capot, Florent Caron, Siméon Carrère, Jean Casse, Maximin Castex, Georges Cauderlier, Louis Cavasse, Jean Cazalas, Thomas Cervoni, Louis Chaive, Pierre Chambion, Séraphin Chesnais, Adrien Cheyresy, Jean Clech, Marcel Clément, Hippolyte Cohendoz, Lucien Collomb, Joseph Corvaisier, Eugène Cotinaud, Georges Courbot, Léopold Coustillac, Vincent Coutarel, François Couthrut, Auguste Couturier, Jean Daffos, Antonin Dajan, Georges Dandou, Vincent Dary, Cyprien Dastrevigne, Sylvain Debeaumarché, Maurice Deblock, Léon Debruyne, Eugène Decourt, Lucien Degans, Alphonse Dellon, Anselme Deloustal, Jean Delsol, Achille Demuynck, Antoine Denojean, Pompée Désidéri.

MM. René Despax, Marcel Deville, Edmond Dick, Jacques Donadieu, Dominique Dorratcague, Lucien Dournés, Robert Droupy, Albert Dubar, Marcel Dufour, Marcel Duperrey, Auguste Dupont, Emile Dupuis, Jean Dupuy, Joseph Dupuydauby, François Durand, François Dutruc, Pierre Esclafit, Jean Excoffier, André Eydoux, Maurice Fantino, Victor Farbos, Emile Farja, Charles Fanrel, Robert Fédon, Eugène Ferdonnet, Arnault Ferrière, Raymond Feugeur, Jean-Baptiste Franco, Raymond François, Maurice Fréchin, Paul Fresse, Marcellin Froidefond, Germain Gabillet, Théophile Gaillard, René Gainche, Claude Gallet, Paul Gallois, Jules Galmiche, Edmond Galopin, Marius Gamain, Tchoua Ganancia, Ernest Garnier.

MM. Gustave Garnier, René Garnier, Etienne Garrigues, Alphonse Gaubert, Louis Gaujard, Louis Gauté, Alcée Gauthier, Marcel Gauvrit, Alfred Gavalda, Fernand Genin, François Geoffray, Eugène, Georg, Pierre Gérôme, Maurice Gervais, Gilbert Gilleron, René Giraud, Henri Give, Henri Godin, Edmond Gognat, Alexis Gousty, Victor Graff, Yves Grall, Albert Grapin, Georges Gras, Henri Grasset, Fernand Grenier, Pierre Grenier, Louis Grenouillet, Sylvain Grimal, Innocent Grimigni, Elie Gros, Georges Grosjean, Pierre Grumel, Pierre Guédon, Jean-Baptiste Guerrini, Clotaire Guichard, Robert Guichard, Georges Guillerme, Magloire Guillon, Ulysse Guillon, Robert Guyot, Paul Hache.

MM. Robert Hamard, Aurélien Hériché, Henri Herpe, Fernand Hillairet, Emilien Hotier, Edmond Huguenot, Yves Huon, Gaston Illes, Jean Imbert, Jean-Jacques Imbert, Gustave Isaac, Albert Jacob, Gabriel Jacques, Baptistin Jacquet, Henri Janet, Jean Jauzas, Gustave Jean, Lucien Jeanne, Maurice Jeannot, René Jésus, Gaston Joannès, Emile Joblin, Charles Jonveaux, Louis Jorjon, Raymond Josserand, Marcel Jourdain, Célestin Jouzel, Eugène Julien, Laurent Kerbrat, Marcel Kieffer, Justin Kopf, Jean Labarrère, Jean Labarthe, Toussaint Labiesse, Jean-Joseph Lacassagne, Emile Lacombe, Henri Lacombe, Arthur Lacroix, Adrien Ladouce, Pierre Lafargue, Joseph Lafarie, Marcel Lamielle.

MM. Henri Lamorlette, Henri Lamy, André Lancray, Lucien Langelé, Joseph Lansac, Jules Lapeyre, Anselme Lapèze, Georges Laporte, Roger Lapreuvote, André Lardy, Jean Laronde, Camille Larose, Eugène Lauly, Georges Laumorte, Marcel Laurendon, Maurice Laurent, Emile Lavalley, André Lavaure, Jean Le Corre, Jean Le Corre, Louis Le Corvec, Auguste Le Gac, Jean-Joseph Legay, Pierre Legendre, Charles Léger, Léon Legrand, Fernand Le Gris, Georges Lemaire, Marcel Lemaire, Maxime Lemaire, Henri Leménager, Pau Le Mouël, Emile Lepetit, Georges Leproux, Henri Leroux, Lucien Leroy, Paul Lesellier, Emmanuel Lesieur, Emile Lesouple, Raymond Letac, Albert Lévêque, Eugène Levillan.

MM. Marcel Lhotellerie, Eugène Liogier, Louis Llobet, César Lobidel, Amédée Lœuillette, Désiré Lougez, Alphonse Louise, Yves Loyer, Marius Lyonnaz, Emile Mabillot, Georges Machet, Albert Macrelle, Aimé Magnien, Pierre Mahieu, Elisée Maigre, *Henri Maingon, Albert Maleyrat,* Romain Manoury, Jules Mantey, Marcel Marais, Antoine Marchini, Jules Margnac, Arthur Marion, Emile Marolle, Antoine Martin, Clément Martin, Jean Martin, Marcel Martin, Justin Marty, Auguste Massat, René Masson, Charles Mauger, Jean Mazoire, Ernest Méléo, Isaïe Ménard, René Menjot, Jean-Baptiste Mercier, Robert Mercier, François Merdy, Marc Merle, Joseph Merli, Yves Merret.

MM. Achille Mialhe, Arthur Michard, Antoni Michaud, Lucien Michel, Henri Miclot, Marcel Migot, Marius Millet, Joseph Millon, Julien Miloche, Louis Miniggio, François Mittler, Marcel Montagnon, Jean Montaudon, Henri Montaut, Jean Morchio, François Morel, Albert Morier, André Morillon, Morlet Arsène, Laurent Mory, Charles Mougel, Henri Mougel, Pierre Moulinier, Albert Mourey, Laurent Moussu, Eugène Muffat, Albert Mulo, Gilbert Murat, Pierre Muret.

MM. Manuel Nicolas, Antoine Nicoleau, Louis Noël, Maurice Norbert, Geoffroy Noret, Narcisse Nuixe.

MM. Théodore Oger, René Oudart, Louis Oudet.

MM. Maurice Pagis, Ludovic Palazot, André Palvin, Léopold Pargade, Louis Paris, Raymond Passelaigue, Henri Pastout, Eugène Patay, Paul Patry, Maurice Panchet, Lucien Pégon, Jules Pelletier, Jules Pelud, Henri Perdreau, Lucien Pérot, Louis Perreau, Emile Pescheux, Camille Petit, Hildevert Petit, Louis-Eugène Petit, Marcel Petit, Marcel Petit, Jean Peyrot, Joseph Philippe, Abel Piedevache, Aimé Pierre, Gabriel Pierre, Georges Pigné, Eugène Pillet, Antoine Pin, Jean Piquemal, Louis Piron, Léon Pitois, Augustin Pittavino, *Joseph Plaza,* Henri Poisson, Justin Pol, Julien Pollet, Jean-Louis Pommet, Frédéric Popelier, Henri Potier, Gustave Poussard, Georges Poutrel, Achille Preuvot, François Prigent, André Prin, Maurice Princet, Elie Pujol.

MM. Joseph Queyrol.

MM. Fernand Rablat, Roger Raby, Jean-Louis Ramassot, Pierre Ratouit, Pierre Rault, Alfred Ravel, Etienne Raynal, Jean Rean, Laurent Rebière, Maurice Rebours, Marcel Rebut, Victor Regaudie, Jean Régis, Paul Renard, Louis Rénier, Camille Reverdy, Victor Reynaud, Joseph Riaguela, Julien Ribot, Charles Ricaux, Victorin Richard, Charles Richerataux, Jacques Richou, Florentin Ridon, Edgar Rochard, Victor Rochard, Marcel Roche, René Roche, Alexandre Rocher, Roger Roger, Jean Roly, Louis Rongier, Raymond Roques, Louis Roncou Marius Roulet, Léon Roussel, Albert Roux, Joseph Roy, Jean Royer, Louis Sabatier, Basile Saby, Pierre Saint-Dizier, Joseph Saintif, Henri Sarrazin, Jean Sarre, Prosper Sarrieu, Marcel Sautreuil, Philippe Schindler, Fernand Sénéchal, Georges Servais, Pierre Sévrin, Désiré Simon, René Simon, Jean Soleilhavoup, Maxime Sommier, Edouard Soulier, René Soutin, Jean Souvestre, Andrien Souyri, Georges Soyer, Dominique Stéri, Bernard Sutra.

MM. Célestin Tabaries, Joseph Tardy, Charles Terriou, Auguste Testelin, Claude Thevenin, Denis Thomassin, Léon Thuillier, Léon Thuizat, Célestin Tichadou, Gaston Tirot, René Tondeur, Antoine Tordo, Lucien Toucas, Gabriel Tribier, Georges Triboulet, Alexis Tuloup, Lucien Turcat.

MM. Roger Vachet, Alfred Vaillant, Pierre Vaissière, Paulin Valat, Louis Valençot, Lucien Van Oudenhove, Joseph Vedrenne, André Vergnault, Eugène Vernière, André Verselle, Victor Videcoq, Louis Vié, Paul Vienney, Antoine Vigues, Télesphore Vilin, Lucien Viot, François Vitse.

MM. Alfred Wattebled, Henri Wattelet, Georges Worms.

MM. Henri Zoumer.

MM. Eugène Alimundi, Timoléon Bietrix, Eugène Detune, Pierre Fayolle, Hippolyte Gaultier, Maurice Maheut, Henri Neveu, Emile Onillon, Carmel Tourniaire.

M. Ali Nouloua.

Légion d'honneur et Mérite :

Mme Suzanne Basdevant, épouse Bastid, professeur honoraire à Paris-II, MM. Henri Frenay, ancien ministre, et Georges Lepeltier, ancien directeur régional de l'équipement, ont été nommés membres du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur.

De son côté, M. Yves Cazaux, préfet honoraire et homme de lettres, a été nommé membre du conseil de l'ordre national du Mérite.

Le Monde

culture

DANSE

François Verret, démiurge

Le public sort de là très secoué, autant que les artistes, et chacun peut s'interroger sur le sens du spectacle : « Une sorte de buto français » *dit l'un,* « une danse de mort », *précise un autre. Dans* Une éclipse totale de soleil, *François Verret approfondit une expérience menée depuis* In illo tempore *et* Fin de parcours, *mais de plus en plus précise, aiguë, chirurgicale.*

Comme toujours chez lui, la chorégraphie s'articule autour d'une diagonale, haut lieu de toutes les trajectoires où viennent s'user et se perdre les énergies. La scénographie de Michel Seban délimite des aires distinctes, dont un tapis roulant en fond de scène qui permet des variations de l'espace-temps. L'ensemble pourrait représenter une rue où quatre vieilles personnes (rencontrées au foyer d'Aulnay-sous-Bois), remarquablement utilisées, traversent allégrement des situations tendues, dangereuses. Leur regard tranquille crée un profondeur de champ. De même, le spectateur, témoin, d'affrontements violents ou insolites qui renvoient à sa mémoire, à un rôle décisif à jouer.

François Verret agit en démiurge. Il crée un état de crise que chacun doit résoudre selon sa pratique corporelle et sa sensibilité. La scène, habitée par les mélopées de Ghedalia Tazartes, piégée de trous d'ombre et d'ojets méchants, devient un terrain miné. On ne retrouve pas le bel équilibre de Fin de parcours, *et si les comédiens (D. Kenigsberg et A. Rigout) s'épanouissent dans des gestes à double sens, les danseurs doivent lutter contre une force réductrice qui les noue et les frustre. Seule Anne Koren, souple et élastique, échappe à la contrainte et à l'angoisse.* « Dieu n'est pas juste », *dit calmement une grand-mère, face à ce monde dur, le monde d'aujourd'hui.*

M. M.

★ Créé au Sigma de Bordeaux, puis présenté au Centre Georges-Pompidou, le spectacle est repris au centre culturel d'Aulnay-sous-Bois, à partir de ce vendredi 2 décembre à 20 h 30.

AU FESTIVAL D'AUTOMNE

Ces dames « post modern »

Cette année, le Festival d'automne a programmé quatre danseuses américaines, en leur demandant une création avec un compositeur de leur choix. *Idée intéressante* dans la mesure où les rapports de la musique et de la danse, remis en question par Merce Cunningham, sont envisagés différemment par chacune de ces chorégraphes.

Dana Reitz, Trisha Brown et Lucinda Childs ont longtemps choisi de travailler dans le silence, tandis que Karole Armitage établissait au contraire une relation directe, physique, avec la musique et l'intégrait à son spectacle. De même qu'après des essais austères toutes en sont venues à associer des scénographes, des peintres, et non des moindres, à leurs créations : Rauschenberg, Charles Atlas, Sol Lewitt et aussi Bob Wilson.

Les représentations parisiennes, malheureusement, n'ont pas toujours permis de recevoir ces ballets dans les meilleures conditions. Pour Dana Reitz, ce fut radical : grève surprise des machinistes de Beaubourg, annulation du programme. Le cœur gros, elle est venue donner à la sauvette au Centre américain un échantillon de *Field Papers.* Elle y est plus ondoyante que jamais, envahie par un mouvement qu'elle propage avec grâce et précision. On attend le musicien Malcolm Goldstein. Il arrive après, seul, vêtu de blanc, cerné par un halo de lumière. Il caresse son violon avec des gestes de tzigane, le cravache d'un archet rageur et joue une sorte de trille diabolique, comme si un brouillard mauvais venait étrangler les cordes de son instrument. Jamais le musicien et la danseuse ne se rencontrent. Leurs monologues alternent avec la même maîtrise, la même énergie.

Karole Armitage a eu plus de chance. Elle a pu présenter *Paradis* dans l'« environnement » de Charles Atlas et avec une musique de Jeffrey Lohn jouée en direct, musique un peu lourde, qui a comme engourdi l'agressivité légendaire de Karole.

Au Théâtre de Paris, Trisha Brown a renoncé au décor trop délicat à manier conçu par Fujiko Kakaia pour *Opal Loop* et à celui de Donald Judd qui, dans *Son of Gone Fishin'*, répondait aux costumes verts et bleus des danseurs. A Châteauvallon et à Avignon, elle a même dû se passer des projections d'images qui font partie de *Set and Reset.* De même qu'elle a sagement remplacé la musique vivante du groupe de Bob Ashley et de Laurie Anderson par des enregistrements.

Lucinda Childs, très enviée par ses amies, a la chance de passer sur la scène du Théâtre de la Ville. Elle devait y présenter *Available Light,* créé cet été à Châteauvallon avec une musique fortement orchestrée, avec beaucoup de corps (comme on dit d'un vin), de John Adams (*le Monde* du 13 juillet). Las ! Le spectacle, programmé à 18 h 30, ne permet pas d'installer le dispositif scénique prévu par l'architecte Frank Ghery. Lucinda Childs – pas contente et on la comprend – a dû composer. Elle présente trois pièces distinctes, qui pèchent par manque de continuité. La plus belle demeure *Danse I* (créée aux Théâtre des Champs-Elysées en 1980), une chorégraphie d'oiseaux pris dans le vent, avec des trajectoires rapides, des changements de rythmes et des rebondissements enlevés par le flux musical de Phil Glass. Chez Lucinda Childs, l'impulsion de la danse est étroitement liée à la musique. *Rise,* extrait de *Relative Calm* (Strasbourg 1981), fixe les danseurs dans une sorte de pavane sidérale sur une partition pour vitrines de Noël de John Gibson qui berce le public et le démobilise.

Pour *Formal Abandon* (création mondiale), la musique très chaude de Michael Riesman sonne jazz (piano, cuivre-contrebasse) ; elle s'enroule sur elle-même sans jamais se développer, ce qui a incité la chorégraphe à broder sur différents pas tournés (*déboulés, pirouettes, manèges, assemblés soutenus...*) utilisés à des cadences et selon des combinaisons, des relais de groupes, variés. On n'est pas loin de la danse classique mais dépassionnée, transposée sur une autre planète. Lucinda Childs, toute blanche, passe, le temps d'un solo, rêveuse, *distraite.*

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la ville, 18 h 30, *jusqu'au 4 décembre. – Karole Armitage* : maison de la culture de Grenoble, jusqu'au 3 décembre.

CINÉMA

« JAMAIS PLUS JAMAIS », avec Sean Connery

Bond toujours Bond

Coup de publicité formidable *que* la sortie à deux mois d'intervalle d'*Octopussy* et de *Jamais plus jamais* : le premier, purement gadgetisé, *avec Roger Moore en superman* jovial, le second pimenté par le retour du créateur du rôle en 1962 *(Docteur No).* La mode rétro faisant de plus en plus de ravages, Sean Connery, les formes arrondies, le visage un peu empâté, joue une dernière fois – question de droits, lutte sanglante d'avocats – et gagne.

Tout s'enchaîne inéluctablement... Pour *Jamais plus jamais,* on va dénicher le rapetasseur de mythes, Irvin Kershner, à qui George Lucas avait confié le soin d'assurer le premier la postérité de *la Guerre des étoiles* : coup droit au but avec *L'Empire contre-attaque* (1980). Le coup de génie, cette fois, trop peu remarqué – et l'initiative semble due à Kershner, – est d'opposer à 007-Sean Connery un méchant sur mesure, *Méphisto, en la personne de* Klaus-Maria Brandauer, l'interprète autrichien du film hongrois du même nom, d'Istvan Szabo (oscar du meilleur film *étranger* en 1982). Sarcastique, diabolique, l'acteur du Burgtheater de Vienne, dans un étrange combat *électronique au casino de* Monte-Carlo, met en quelques secondes le bon Sean Connery dans sa poche.

L'intrigue, comme dans un vulgaire film de Rivette, genre *Paris nous appartient,* consiste à lutter contre une organisation mystérieuse, *Spectre, voleuse de bombes* atomiques. Les missiles entrevus sortent tout droit du Bazar de l'Hôtel de Ville. Le tourisme va compenser l'économie sur la quincaillerie, comme dirait Marshall McLuhan. Tourisme confortable et sans surprise : Londres un peu, très peu, les Bahamas aussi, mais surtout notre *Riviera, comme dans la Main au collet,* d'Alfred Hitchcock.

Nous touchons là la grande lacune. Qu'on l'adore ou non, Hitchcock *racontait une histoire, enfilait* les perles de son suspense avec la maestria d'un maître artificier. Avec Bond, revu on non par Irwin Kershner, ne subsistent plus que les artifices sans continuité ni sens, même si Sean Connery lie mieux la sauce, est plus « humain » que Roger Moore.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

Les nouvelles frontières du « design »

(Suite de la première page.)

Nos créateurs agissent en artistes : ils répondent moins à la question d'un confort bien compris qu'à celle du caractère du meuble qui doit séduire, appeler son amateur. Pas de style défini, mais un éclectisme de tous les diables où l'accessoire prend souvent le pas sur l'essentiel : l'ingéniosité des formes, l'astuce des techniques, la *référence* aux styles esthétiques reconnus. On les cite en styles, avec ironie, pour avoir, comme on dit, l'air « branché ».

Si le Salon des artistes décorateurs de 1979 s'était branché sur la mode du moment, l'impasse du post-modernisme – où est-il à présent ? – on revient cette fois sur la vaste avenue de l'esthétique moderniste, qui a plus de possibilité de développement. Les fauteuils font l'objet d'une débauche particulière de solutions. C'est inimaginable de voir les mille et une façons qu'on trouve pour nous tenir assis à 45 degrés. On parle d'ergonomie, l'art d'adapter les *formes manufacturées aux formes du* corps, mais l'histoire des arts appliqués nous apprend que les meubles inventés par les architectes et les créateurs sont surtout des objets où la *fonction dominante* est celle *du* regard, autrement dit, conçus pour une consommation esthétique. Et que les fauteuils de Breuer, Mies ou Le Corbusier, le maître du fonctionnalisme, sont moins des « machines à s'asseoir » que des « machines à regarder », témoignent d'une conception artistique liée au structuralisme architectural.

La dure loi du « consumérisme »

Pour la justesse de la forme et de la fonction du meuble, nul n'a égalé Ruhlmann, dont on vient de publier, à l'occasion de ce salon, le catalogue raisonné (1). Il travaillait exclusivement pour des clients riches, comme les couturiers. De son temps la France était au *premier* rang de la *création du meuble, jusqu'à la grande* crise des années 30 qui a mis fin à cette industrie. Depuis, elle ne s'en est pas tout à fait relevée. Si on en veut la preuve, il n'est que de parcourir la *rétrospective* du *premier* étage. Les escaliers sont durs, mais en haut le spectacle vaut la peine. Le Sodome et Gomorrhe des designers du meuble ! Comme Loth, on ne trouvera pas trois, ni deux, ni un seul juste à sauver, tant il est vrai que la mode a la vie courte, qu'on n'y fait pas de vieux os et qu'après on prend un petit air ringard qui ne trompe pas. C'est la dure loi du « consumérisme ».

Il faut dire qu'il n'y a que dans le *luxe* que brillent nos *décorateurs.* Hier comme aujourd'hui. Rarement dans les produits de grande diffusion. Les professionnels ont une explication : l'industrie ignore les créateurs. Il faut plusieurs années pour qu'un projet soit réalisé, connu, accepté. Les industriels préfèrent s'en tenir aux valeurs sûres : la copie d'ancien, *jamais mise en question. « Ils en tirent des bénéfices considérables »,* disait déjà Frantz Jourdain au moment de l'exposition Art Déco de 1925. Aujourd'hui la France, qui développe les industries de pointes, a l'industrie du meuble la plus rétrograde.

Les créateurs sont seuls devant une structure industrielle fossilisée. Or un tel comportement bloque le commerce extérieur, car ce qui vaut pour le meuble vaut également pour d'autres secteurs où intervient le design (où n'intervient-il pas ?). Et on sait bien à qualité égale, qu'un produit mieux conçu, mieux dessiné, *l'emporte toujours sur son concurrent* ? D'où le plan de développement de la création industrielle mis en place conjointement par M. Jack Lang, ministre délégué à la culture, et M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Ce plan intègre le design et la recherche de la qualité des produits à la politique industrielle, en vue de reconquérir le marché intérieur et étendre celui de l'exportation.

C'est dans le même sens que le *président de la République* a demandé l'aménagement des appartements de l'Elysée à cinq designers pour donner une impulsion d'en haut, légitimer en quelque sorte les styles *contemporains. On sait que cela* avait été fait naguère par Georges Pompidou, qui voulait relancer l'industrie du meuble. Cela a été défait par la suite. Depuis, les caves du Mobilier national se sont remplies de projets laissés en jachère, mais il semble qu'on songe à en faire l'inventaire. Aujourd'hui, l'idée est donc *reprise, amplifiée* par M. François Mitterrand. Les modèles montrés au Salon des artistes décorateurs ne sont pas tous convaincants, et on peut, sans risque de trop se tromper, en prédire l'obsolescence rapide pour la moitié d'entre eux. Mais l'essentiel, en l'occurrence, est la volonté politique d'assigner au design ses nouvelles frontières sur le front de la balance commerciale et du cadre de vie des Français.

JACQUES MICHEL.

★ Salon des artistes décorateurs au Grand Palais. Jusqu'au 11 décembre.

(1) *Ruhlman, son œuvre, sa vie,* texte de Florence Camard, 312 pages. Editions du Regard, Paris.

NOTES

Musique

Un excellent début

La série des concerts donnés à 18 h 30 par le Théâtre musical de Paris-Châtelet permet à de « jeunes talents » de bénéficier du parrainage de « grands interprètes ». Cette initiative sympathique nous a révélé dernièrement le violoncelliste Xavier Gagnepain, auquel Dominique Merlet donnait une réplique sobre et précise, bien propre à le mettre en confiance.

Mais d'emblée une personnalité attachante s'imposait à travers ce style clair et dégagé, cette sonorité parlante qui fait les vrais violoncellistes. Après les *Variations sur un thème* de la Flûte enchantée, jouées avec autant de sensibilité que d'humour, la *Sonate* op. 5 nº 2, également de Beethoven, malgré un certain manque de maturité, était pleine de vie tressaillante et d'un lyrisme chaleureux.

Les quatre *Pièces espagnoles* pour piano de Falla, très lumineuses sous les doigts de Dominique Merlet, s'enchaînaient tout naturellement avec la transcription de ses *Chansons populaires* où la voix flamboyante du violoncelle s'alliait à merveille avec les coloris fauves ou d'une délicatesse poétique rare du piano. Un excellent début.

J. L.

Théâtre

« Cet animal étrange » à l'Athénée

En juxtaposant plusieurs nouvelles de Tchekhov, Gabriel Arout a construit une pièce, *Cet animal étrange,* une histoire des couples, dans laquelle les comédiens sont à leur affaire. Ils ont, comme on dit, l'occasion de déployer les facettes de leur talent avec une série de personnages et de situations qui vont du burlesque à l'émotion.

La pièce a été créée par Delphine Seyrig et Jean Rochefort. Elle est interprétée à l'Athénée par Marie-Christine Barrault et Patrick Chesnais – plus Daniel Girard et Jean Champion qui jouent sans conviction les utilités. La mise en scène est de Jean Bouchaud. Le décor de Pace est un cadre gris dans lequel des éléments glissent, descendent des cintres, montent des dessous. L'ensemble n'échappe pas au genre *spectacle à sketches.*

Marie-Christine Barrault, rayonnante de santé gourmande, exclut toute idée de mystère et de trouble. Patrick Chesnais *est et demeure un* grand dadais despotique, qui semble toujours regretter ce qu'il vient de dire et bafouille, gauche et gracieux, brusque et même brutal, drôle en tout cas. Ni l'un ni l'autre ne sont crédibles dans les demi-teintes, et le spectacle aurait pu sans dommage être écourté des scènes de tendresse.

COLETTE GODARD.

★ Athénée à 21 heures, du jeudi au samedi, à 19 heures le mardi et le mercredi.

ROCK

DE LONDRES A PARIS

Les deux faces de P.I.L.

Exilé à New-York, John Lydon s'était retranché dans le mutisme. Pour l'ancien chanteur des Sex Pistols, soupçonné de trafic d'armes et de drogues, soupçonné de fabriquer des bombes pour l'IRA, de détournement de mineures... Londres était devenu invivable. P.I.L. (Public Image Limited) en subissait le contrecoup et, successivement, Jah Wobble, le bassiste, et Keith Levine, le guitariste, s'en séparaient.

Et puis, soudain, coup sur coup : un double album, (Live In Tokyo) *enregistré en public au Japon en juillet 1983 avec de nouveaux musiciens, un maxi-45 tours avec un nouveau titre* (This is not a Love Song) *qui grimpe dans les hit-parades, un film* (Order of Death *de* Roberto Faenza) *avec Harvey Keitel, une tournée européenne et même une conférence de presse à Londres, où il s'est montré plus loquace que de coutume, cynique mais confiant, presque enjoué.*

Le mardi 22 novembre au Hammersmith Palais de Londres, où il n'avait pas joué depuis quatre ans, l'aéropage que constituait son public tenait du bar interstellaire imaginé par George Lucas dans le premier volet de la Guerre des étoiles. *Seuls les* skinheads *étaient interdits d'entrée pour éviter les frictions. Les punks de la première heure (l'un d'eux avait écrit Mozart sur le dos de son cuir noir) côtoyaient leurs dérivés, des têtes surprenantes qui rivalisaient d'extravagance : tout ce beau monde attendait tranquillement le retour de celui qui a inventé la chose* punk.

Au bout de deux heures, les rideaux se sont ouverts, découvrant une scène aménagée de deux podiums en laqué blanc figurant une pissotière high-tech avec un urinoir de chaque côté. Au milieu : John Lydon, le cheveu en épis roux décoloré, les pans de la chemise dépassant d'un pull sur des pantalons larges, frêle et massif à la fois, magnétique et insaisissable, le seul héros du rock incontrôlable. Il était là, le visage en forme de grimace, scrutant le public d'un regard perçant, possédé, arpentant la scène, occupant l'espace, répétant qu'il était heureux d'être ici, et donnant du « fucking » *avant chaque mot.*

P.I.L. n'a joué que quarante minutes, quarante minutes de démesure, brisant les mélodies, triturant les instruments sur une rythmique obsédante. John Lydon lançait ses textes vitriolés avec cette voix perçante, gouailleuse, sauvage, insolente, qui jette les mots, ou plutôt qui les crache sans respect.

A Paris, le 28 novembre, le public était moins excentrique. sur scène, les urinoirs avaient disparu, et le plaisir de Lydon avec, semble-t-il. Il tournait de dos entre les morceaux, c'était l'entre-face de P.I.L., en somme. Pourtant, lorsqu'il a attaqué Anarchy in the U.K., *l'hymne des Sex Pistols, la salle a bondi, juchée sur les fauteuils.*

A la fin du concert londonien, John Lydon est resté seul, un projecteur sur le visage, silencieux. La lumière s'est éteinte, la salle abasourdie est restée muette. Sous le même choc, Paris n'a pas fait mieux.

ALAIN WAIS.

★ Le 29 novembre à Lyon. Discographie chez Virgin.

A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Election du peintre Jean Bertholle et du compositeur Yannis Xénakis

L'Académie des beaux-arts a procédé le 30 novembre à une double élection.

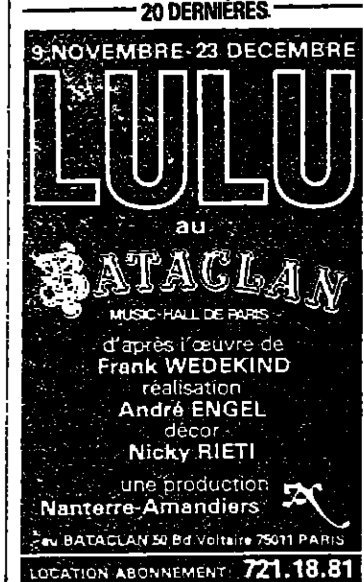
Dans la section de peinture, Jean Bertholle succède à André Planson. Dans la section de composition musicale, c'est Yannis Xénakis qui remplace Georges Auric.

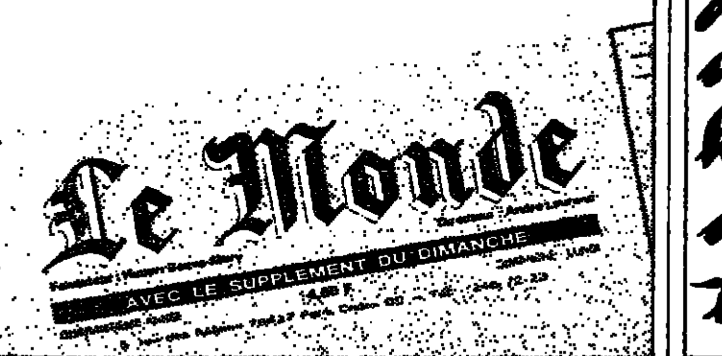
[Jean Bertholle, né en 1909 à Dijon, élève de l'école des beaux-arts de Lyon puis de celle de Paris, fonde en 1936 avec neuf camarades le groupe Témoignage. Sa première exposition particulière a eu lieu en 1947 à la galerie Jeanne Bucher. De 1965 à 1980, il est professeur chef d'atelier à l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris : à ce titre, il fait l'objet de la grande exposition de 1982 consacrée à trois anciens professeurs de l'Ecole avec Chastel et Singier. Actuellement, la galerie Roque, qui le suit depuis 1956, expose de Jean Bertholle une admirable série d'encres aquarellées.

[C'est au titre de musicien que Yannis Xénakis, également architecte et ingénieur, entre à l'Institut. Né à Athènes en 1922, il y a été élève de l'Ecole polytechnique avant de venir en France et en Suisse étudier la composition musicale. Assistant de Le Corbusier, fondateur et directeur du Centre d'études de mathématique et automatique musicale, membre du C.N.R.S., professeur à l'université Paris-I, il est l'inventeur de diverses musiques associées aux mathématiques, à l'électroacoustique et à l'ordinateur, etc. Le Grand Prix national de la musique lui a été décerné en 1976.]









SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

THEATRE FORAIN – Constance (258-97-62), 20 h 30.

A PETIT FEU DE CHAGRIN – Théâtre Noir, petite salle (346-91-93), 20 h 30.

LA DEVOTION A LA CROIX – Chaillot/Gémier (727-81-15), 20 h 30.

L'AMANT – Espace Creatis (887-28-56), 20 h 30.

LETTRES D'UNE MERE A SON FILS – Petit Rond-Point (256-70-80), 20 h 30.

LE DERNIER SOLISTE – Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30.

LE JOURNAL D'UN HOMME DE TROP – Petit Montparnasse (320-89-90) 20 h 30.

LE DEPOSITAIRE – Salle Valhubert (584-30-60), 20 h 30.

PARTAGE – Villejuif, Romain Rolland (726-15-02), 21 h.

NUIT LIMITE – CC Abbaye (354-30-75), 21 h.

L'INTRUSE – Bobigny, CC (831-11-45), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Raymonda.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer ; Grand Théâtre, 18 h 30 : Par les villages.

PETIT ODEON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h 30 : Heiner Müller de l'Allemagne.

TEP (797-96-06), Théâtre : 20 h 30, la Mort de Danton.

PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33), Débats, rencontres-musée : 18 h 30 et 20 h 30 ; Concerts/Animations : 20 h 30 : P. Boulez. – Cinéma-Vidéo : nouveaux films BPI ; 16 h : First Contact ; 19 h : Uzeste bleu ; 15 h : Balthus. Trois grandes figures du réalisme ; 18 h : vidéos de Lawrence Weiner.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Sophisticated Ladies.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 30 : l'Art de la comédie ; 18 h 30 : Luncinda Childs Company.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ARTISTIC ATHEVAINS (355-27-10), 20 h 30 : Comédie ; Stèles.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : les Sincères ; 21 h.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), Salle Ch. Bérard, 20 h 30 : Batailles. – Salle L.-Jouvet, 21 h : Cet animal étrange.

BASTILLE (357-42-14), 20 h : le Plus Heureux des trois.

BATACLAN (721-18-81), 20 h 30 : Lulu.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; 22 h : la Maison jaune.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Vater Land ; Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Vague à l'âme ou le blues de la scène.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre, 20 h 30 : Tu écraseras le serpent ; Galerie, 20 h 30 : les Troyennes.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Paroles de nègres ; 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : les Eaux et Forêts.

223 RUE LECOURBE, 20 h 30 : la Bonne Ame du Se-Tchouan.

ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Tanzi.

Vendredi 2 décembre

ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 15 h 30, 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias ; 21 h 45 : Lâche-moi les claquettes.

ESPACE GIRAUD-PHARE (202-25-00), 20 h 30 : l'Exilé Mateluna.

ESSAION (278-46-42), I. : 21 h : le Rite du premier soir ; II. 21 h : Finistère.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (340-36-35) 21 h : Récit d'une passion envahissante.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : Don Diègue contre Super 8.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Grand-père.

GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes - A Private Ear.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon : 21 h 30 : Pinok et Matho ; 22 h 45 : Cabaret Dada.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara : II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard : 22 h 15 : l'Invitation au voyage. Petite salle, 18 h 30 : Comme la pierre.

LYS MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière : le 5 à 20 h 30, le 6, à 14 h 30 : Bourgeois et gens de maison.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 45 : la Dernière Bande.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30, 22 h : Ariakos.

RANELAGH (288-64-44), Les marionnettes de Salzbourg 20 h 30 : les Noces de Figaro.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : 20 h 30 : Tartuffe.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h 30 : l'Orchestre.

THEATRE DE MENILMONTANT (255-26-47), 20 h 30 : les Bâtisseurs d'empire ; II. : 20 h 30 : Candide.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : Carmen la matadore.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. : 20 h 30 : les Trois Mousquetaires ; II. : 20 h 30 : Sortilèges.

THEATRE PRESENT (203-02-55) 20 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Théâtre nô.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.

THEATRE 13 (588-16-30) 21 h : l'Emoi d'amour.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; 22 h : le Bel Indifférent.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.

UNION (246-20-83), 20 h 30 : le Chant général.

VARIETES (233-09-92) 20 h 30 : l'Etiquette.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : l'Impôt et les Os.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Knaves and Knight.

Les opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), 20 h 30 : l'Amour à Tahiti.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un mari à la porte.

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42), 20 h 30 : Masamente.

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : H. Tachan.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : Musique traditionnelle de Perse.

ESPACE CARDIN (266-17-81), 20 h 30 : Junon et Avos.

FORUM (297-53-47), 21 h : G. Chelon.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Y. Dautin.

MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : V. Sanson

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-94), 18 h 30 : Ch. Goya.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Ph. Avron.

SALLE CHOPIN PLEYEL (563-88-73) 20 h 30 : Rio de la Plata.

TANIÈRE (337-74-39), 20 h 45 : J. Moiziard, D. Adrien Roll.

THÉATRE DE LA PLAINE (250-15-65), 20 h 30 : Armason.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 19 h 30 : L. Rizzo, Carrasco, Perez ; 22 h : S. Rinaldi ; 24 h : M. Litwin.

Les concerts

C.C. de la Rose-Croix, 20 h 30 : Quator Arcana.

Lucernaire, 21 h : Ch. Paraschos (Bach, Beethoven, Chopin).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire, dir. : M. Tranchant (Webern, Hurel, Berg).

Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu, 12 h 30 : M. Geliot, E. Peclard (Duport, Tedeschi, Haendel...).

Église Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : P.-A. Valade, O. Graef, M.-Ch. Witterkoer, P. Broutin (Mozart, Beethoven, Schoenberg).

FIAP, 20 h 30 : H. Molinier, P. de Los Cobos (de Falla, Granados, Rodrigo...).

Crypte Ste-Agnès, 20 h 30 : D. Lean (Vivaldi, Purcell, Wood...).

American Center, 21 h : C. Santos, C. Gelabert.

Musée Guimet, 20 h 30 : Hariprasad Chaurasia.

Centre culturel Canadien, 20 h 30 : Wilson et Mc Allistair guitariste. (Carulli ; Bach ; Debussy).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Théâtre

Théâtre de la Bastille (357-42-14), 21 h : Les Blouses.

Théâtre de Paris (280-09-30). – Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.

Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Théâtre nô.

Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : Tonio Kröger.

Danse

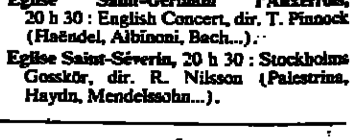
Théâtre de la ville (274-22-77), 18 h 30 : Lucinda Childs.

FESTIVAL D'ART SACRÉ
(277-19-90)

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Chorale Vittoria d'Argenteuil, Ensemble instrumental B. Fonteny, dir. M. Piquemal (Tartini, Vivaldi, Albicastro...).

Eglise Saint-Germain l'Auxerrois, 20 h 30 : English Concert, dir. T. Pinnock (Haëndel, Albinoni, Bach...).

Eglise Saint-Séverin, 20 h 30 : Stockholms Gosskör, dir. R. Nilsson (Palestrina, Haydn, Mendelssohn...).





cinéma

SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, A tout cœur, de H. Roussel ; Rétrospective du Festival des trois continents : 19 h, Oridathu Oru Phayalvaan, de P. Padmarajan ; 21 h, Dibalik Kelambu, de T. Karya.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, le Fils de Sindbad, de T. Tetzlaff ; 17 h, la Femme aux cigarettes, de J. Negulesco ; Panorama du cinéma polonais : 19 h, Salto, de T. Konwicki.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ANNEE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70 ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Mistral, 14e (539-52-37) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ATTENTION UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER (Chi. vo) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (vf.) Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Marbeuf, 8 (225-18-45) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLASS (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City (v.o./v.f.), 8e (562-45-76) ; Publicis Matignon 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont HALLES, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wépler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

DU ROUGE POUR UN TRUAND (A.) (*) (v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.) 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Champs Elysées, 8e (359-12-15) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Lumière, 9e (246-49-07).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRANCES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé Clichy, 18e (422-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

HANNA K. (A. v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

KOYAANISQATSI (A.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES FILMS NOUVEAUX

A LA POURSUITE DE L'ETOILE, film italien d'Ermanno Olmi. – V.o. : Ciné-Beaubourg, 8e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-52).

ANDROIDE, film américain d'Aaron Lipstadt. – V.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-35).

LA HORDE DES SALOPARDS, film franco-italien de Tonino Valerii. – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

JAMAIS, PLUS JAMAIS, film américain d'Irvin Kershner. – V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 14e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

MISS OYU, film inédit de K. Mizoguchi. – V.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (325-58-00).

SUREXPOSE, film américain de James Toback. – V.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parmount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES YEUX DES OISEAUX, film français de Gabriel Auer. – Le Marais, 4e (278-47-86).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ;

OCTOPUSSY (A. v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ;

POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

LES PRINCES (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Logos, 5e (354-92-82).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.o. : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

REVES EN ROSE (Tchc., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ;

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68). Version Gal : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). Version Saurova : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Bienvenue-Montparnasse, 2e (544-25-02).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Miramar, 14e (320-89-52).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; (v.o.) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

UN HOMME A MA TAILLE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : St-Séverin, 5e (334-50-91).

ZELIG (A.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83).

Les festivals

AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Homme à la tête fêlée.

BERGMAN (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 17 h 30 : l'Œuf du serpent.

G. DEBORD : Studio Cujas, 5e (354-89-22) : la Société du spectacle.

C. Th. DREYER (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), 16 h 15 : Gertrud.

FESTIVAL D'AUTOMNE

SEMAINE DES CAHIERS DU CINÉMA (v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 16 h : Jeux de famille, 18 h : My Brother's Wedding, 20 h : Loulou, 22 h : la Ville des pirates, 24 h : Sacrilège. – République-Cinéma, 11e (805-51-33), 16 h : Un gars comme ça, 20 h : Bérénice, 22 h : Bless them little heart. – Olympic, 14e (545-35-38), 18 h : Teres a Venerdi, 16 h, 20 h : Mille lire al mese, 22 h : les Mines du roi Salomon, 24 h : Elle et lui. - Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05), 18 h, 22 h : Las Verde Praderas, 16 h, 20 h : La Vieja Memoria.

R. HAYWORTH (v.o.) : Mac Mahon, 17e (380-24-81) : la Dame de Shanghaï.

A. HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : les Oiseaux.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : Hair.

C. SAURA (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 16 h : la Madriguera, 22 h : Vivre vite.

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 0 h 25.

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h 15.

BULLITT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 05.

CABARET (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h 05.

CARMEN JONES (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 21 h.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 17 h.

CLÉMENTINE TANGO (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 20.

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 20.

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (**) (Fr.) Boîte à Films, 17e (622-44-21), 18 h 10.

LENNY (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 15.

LES MISFITS (A. v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 20 h 30.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

LA MÉGÈRE APPRIVOISÉE (A., v.o.), St-Ambroise, 11e (700-89-16), 19 h 50.

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 55.

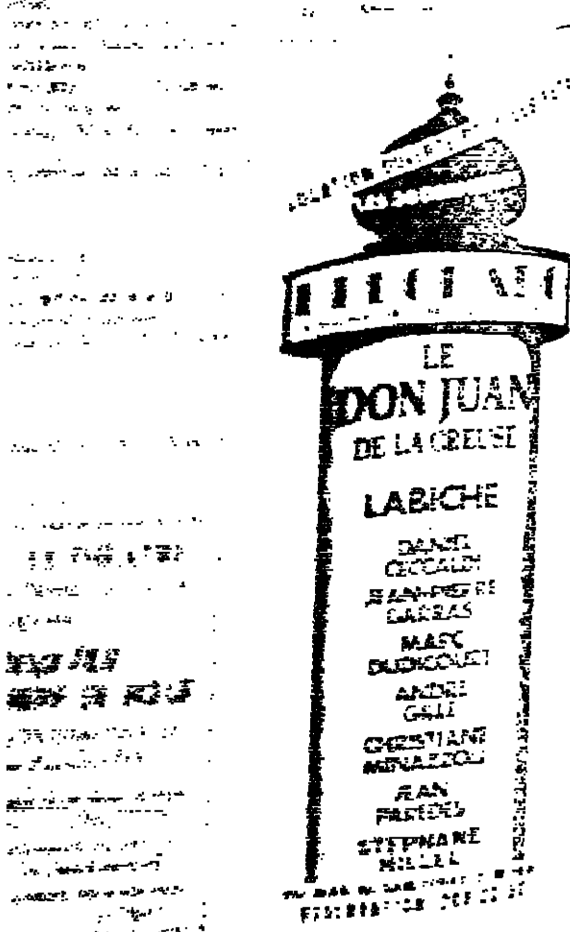
OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h 45.

PANIQUE A NEDDLE PARK (**) (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 15.

QUERELLE (**) (All., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 16 h.

TOMMY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), 0 h 25.



COMMUNICATION

Un cinéaste iranien au pays de Rimbaud

Dariush Mehrjui, cinéaste iranien, est le quatrième metteur en scène étranger appelé par l'Institut national de la communication audiovisuelle (après le Canadien Pierre Perrault, l'Allemande Helma Sanders, le Géorgien Otar Iosseliani) à donner son « regard sur la France », titre donné à cette série qui s'achève dimanche (elle pourrait reprendre en 1984) sur FR3. A quarante-quatre ans, Mehrjui, au lyrisme sombre, désespéré, critique, est l'un des plus grands cinéastes iraniens. Il nous emmène au pays de Rimbaud *« parce qu'il incarne,* dit-il, *l'esprit de l'Occident en déroute à la recherche d'une vision autre qu'il a sentie être en Orient ».* Lui-même *« oriental perdu en Occident s'est tourné vers lui pour rechercher ce qu'il est allé chercher » en Orient ».*

– Pourquoi cette différence de ton entre vos précédents films – très sombres, très dramatiques et celui-ci, plutôt facétieux, léger, ludique ?

– C'est une commande. On m'a demandé d'avoir un « regard » sur la France, sur une région. C'est un cadre précis à l'intérieur duquel j'avais carte blanche. Mais la géographie ne m'intéresse pas, faire un documentaire sur une région ne m'intéressait pas. Rimbaud ? J'ai rencontré *Une saison en enfer* à l'âge de dix-neuf ans, à l'université aux Etats-Unis. Je ne peux pas dire que c'est à cause de lui que j'ai décidé d'apprendre la langue française... Mais Rimbaud fait partie pour moi des très grands. Ça m'intéressait d'avoir un « regard » sur lui.

– Qu'est-ce qui vous attire, vous, cinéaste, iranien, chez Rimbaud ?

– Son génie. Sa jeunesse. Sa vision très fraîche, tellement appropriée aux problèmes contemporains. Sa révolte, qu'il a menée avec une logique très dure, avec une spontanéité qui a bouleversé tout le monde autour de lui. De la petite ville de Charleville où il a passé son enfance à toute son aventure en Orient. Il a choisi cette ville, Aden, primitive. Sa vie elle-même communique quelque chose de particulier pour moi. Un grand spectacle. Une variation de couleurs. Un arc-en-ciel...

– Rimbaud est-il un personnage à part ?

– La poésie est le médium le plus pur pour exprimer l'esprit d'un peuple. Rimbaud est un grand poète français, mais il a une sensibilité très proche des poètes orientaux – surtout des poètes contemporains, – de Harez à Nima.

– Il vous est proche ?

– J'ai toujours cherché, au-delà des choses données, une vision transcendantale. Bien que Rimbaud ne soit pas religieux – il ne croyait pas en Dieu, – au plus profond, au dedans de son corps, il croyait en un Etre suprême. Il était mystique à l'état sauvage, disait Claudel.

– Vous avez toujours eu beaucoup de problèmes avec vos films. Déjà, avec la Vache, *en 1969 ?*

– Les historiens disent qu'un mouvement de cinéastes a commencé en Iran avec *la Vache*, bien que le film ait été interdit. Mais, après les prix qu'il a reçus à différents festivals (Venise, Chicago...), il a reçu son visa de distribution, il a été montré. A partir de là, une « nouvelle vague » est apparue. Il n'y avait pas trop de difficultés pour faire des films, mais pour les distribuer, oui ! La plupart de mes films ont été interdits entre six mois et trois ans : *la Vache*, un an ; *le Facteur*, six mois ; *le Cycle*, trois ans...

– Et maintenant ?

– *L'Arrière-cour*, le dernier film que j'ai fait, en 1980, au tout début de la révolution – quand on parlait beaucoup de démocratie et de liberté d'expression, – continue d'être interdit à ce jour. J'ai été invité à Cannes avec le film. J'ai pu partir, mais pas le film ! C'est une histoire qui se passe dans une école, un conflit entre des étudiants et leur chef, jugé trop autoritaire ; ceux-ci finissent par l'emporter. C'est traité sur le ton de la comédie, comme ce film sur Rimbaud. Ce n'est pas situé dans le temps.

– Qu'est-ce qui se passe pour le cinéma aujourd'hui en Iran ? Que sont devenus la plupart des cinéastes de ce mouvement ?

– Quelques-uns sont à l'étranger. D'autres sont restés, ils ont fait un film ou deux, généralement interdits. Ils sont comme moi au chômage. C'est très difficile de faire un film : montrer des gens qui boivent, c'est interdit ; montrer une femme sans voile : interdit. Il faut faire des films de propagande pure, avec des martyrs, beaucoup de sang. Des films de guerre avec la révolution, la religion, l'islam.

– Pourquoi êtes-vous en France, plutôt qu'aux Etats-Unis, où vous avez fait vos études et découvert Rimbaud ?

– C'est difficile, le cinéma aux Etats-Unis : il faut qu'il soit commercial, il faut vendre. Je n'aurais pas pu faire Rimbaud aux Etats-Unis.

– Vous vous êtes amusé avec Rimbaud ?

– Oui, beaucoup. Même avec les limitations. Pas beaucoup d'argent, quinze jours de tournage. J'ai dû improviser, comme on fait à l'école, avec des amateurs. Il a fallu s'adapter. »

Propos recueillis par
CATHERINE HUMBLOT.

★ *Voyage au pays de Rimbaud,* dimanche 4 décembre, FR 3, 20 h 35.

M. Robert Hersant sera entendu par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a refusé, jeudi 1er décembre, par 326 voix (P.S., P.C.) contre 159 (R.P.R., U.D.F.), la création, demandée par l'opposition, d'une commission spéciale pour étudier le projet de loi sur la presse. C'était une avant-première des nombreuses séances que les députés vont être amenés à consacrer à ce sujet.

M. Alain Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine) a affirmé que ce projet touchant *« à une liberté fondamentale »*, est présenté par le gouvernement avec *« une curieuse précipitation »* et qu'un texte aussi *« exceptionnel »* devrait être examiné par une commission spéciale. M. Robert-André Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), dans le langage vif qui lui est coutumier, a prétendu qu'il s'agit d'*« un problème de désinformation »* et que *« après avoir lancé une O.P.A. sur la radio et la télévision, après avoir utilisé l'agence Havas pour contrôler la presse écrite »*, la majorité veut *« compléter son œuvre en baillonnant les rares journaux d'opposition qui restent »*.

En réponse, la majorité s'est efforcée de limiter l'enjeu du débat. M. Claude Evin (P.S., Loire-Atlantique), président de la commission des affaires culturelles, a fait remarquer que le règlement de l'Assemblée confie à sa commission l'étude des problèmes d'information et que la solution choisie permet à un plus grand nombre de députés de participer aux travaux préparatoires, *« puisque, au lieu d'une commission spéciale de trente et un membres, une commission de cent vingt membres et deux de soixante seront saisies »*. M. Raymond Forni (P.S., Territoire-de-Belfort), président de la commission des lois, a nié qu'une liberté fondamentale soit en cause. Il s'agit simplement, a-t-il dit, de l'étude de la *« liberté des journalistes »* et ce projet ne cherche pas à *« donner un statut à la presse »*.

Une fois ce rejet acquis, MM. Madelin, Vivien, François d'Aubert (U.D.F., Ille-et-Vilaine) et Jacques Toubon (R.P.R., Paris) ont permuté avec quatre collègues de leurs groupes pour pouvoir participer à la commission des affaires culturelles qui reste donc saisie au fond. Celle-ci, sans attendre, s'était mise au travail. Le matin même, elle avait décidé de consacrer un minimum de douze heures à des auditions, souhaitant avoir la possibilité d'y consacrer encore plus de temps ; elle a déjà invité le Syndicat de le presse quotidienne régionale, la Fédération de la presse française, l'Union nationale des syndicats de journalistes, la Fédération des sociétés de rédacteurs, le Syndicat du livre C.G.T. et divers patrons de groupes de presse comme MM. Robert Hersant (il a donné son accord pour venir le jeudi 8 octobre à 11 h 30) Philippe Amaury *(le Parisien libéré)*, Claude Perdriel *(le Matin)*, Roland Leroy *(l'Humanité)*, Jean Gélamur *(la Croix)*. Elle souhaite entendre aussi, si celui-ci juge cela compatible avec son mandat de membre du Conseil constitutionnel, M. Georges Vedel, auteur d'un rapport dont s'est inspiré le projet gouvernemental.

La commission a aussi entendu M. Georges Fillioud, secrétaire d'État à la communication, qui a, notamment, annoncé qu'il est prêt à accepter des amendements, précisant l'article 13 du texte sur le rôle des équipes rédactionnelles. Dans leurs questions, les commissaires ont, surtout, insisté sur la situation économique des entreprises de presse et, donc, sur la manière dont l'État doit les aider. M. Fillioud a répondu que le gouvernement ne souhaite pas modifier simultanément le régime juridique des entreprises de presse et les dispositions économiques dont elles bénéficient, mais qu'il est prêt à en entreprendre l'examen d'ensemble.

M. Fillioud a aussi qualifié de *« manœuvre »* la proposition de loi sur la presse déposée par l'opposition au Sénat. Les sénateurs communistes ont, d'ailleurs, décidé de ne plus siéger à la commission spéciale sur la « liberté de la presse », mise en place au Sénat, car elle ne leur paraît plus correspondre à l'étude du projet présenté par le gouvernement.

Th. B.

Une mise au point du vice-président du Conseil d'État

M. Pierre Nicolay, vice-président du Conseil d'Etat, a fait le 29 novembre la mise au point suivante, à propos du projet de loi sur la presse :

Le *Figaro* a publié la lettre qu'à la suite d'un article de M. Hersant les chefs des trois hautes juridictions que sont le Conseil d'État, la Cour de cassation et la Cour des comptes ont adressée à M. Audinot, directeur du journal, afin de rappeler l'indépendance des corps qu'ils président. Mais M. Hersant a assorti cette publication d'un commentaire qui concerne avant tout le Conseil d'Etat, et qui conduit le vice-président du Conseil d'État à faire la mise au point suivante.

Le Conseil d'État, comme la Cour de cassation et la Cour des comptes, est une institution indépendante. Ses membres, comme les magistrats de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, exercent leur fonction en toute indépendance. Il n'y a pas entre le premier ministre et le vice-président du Conseil d'État de lien de subordination hiérarchique.

Lorsqu'une loi invite ce dernier à désigner un membre du Conseil d'État pour siéger à une commission semblable à celle qu'envisage le projet de loi relatif à la transparence et au pluralisme de la presse, elle entend à l'évidence faire appel, par cette voie, à une personnalité se situant en dehors du combat politique, et dont l'indépendance n'est pas soupçonnable.

Laisser supposer qu'ayant à désigner un membre de cette commission le vice-président du Conseil d'État aurait à faire un choix politique entre membres de la majorité et membres de l'opposition, à la recherche d'une voix partisane, c'est méconnaître tout à la fois ce qu'est le Conseil d'État, et ce que le Parlement attendrait de celui à qui il confierait cette mission.

● *PRÉCISION.* – Dans le compte rendu du procès intenté par MM. Hersant et Audinot à l'avocat du S.N.J. (*le Monde* du 2 décembre), il fallait lire *« Voilà pour le cinglant »* et non *« Voilà pour le sanglant »*, à propos de l'appréciation portée sur les répliques de Mes Georges Kiejman et Paul Bouchet.

Vendredi 2 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Rencontre avec Patrick Sébastien.
Réalisation : J.-D. Curtis.
Un disciple de Thierry Le Luron, imitateur de Jacques Chirac, Michel Sardou, Serge Lama, en tournée estivale. Rire bon marché.

21 h 40 Série : La vie de Berlioz.
Réal. : J. Trebouta. Avec D. Mesguich, R. Bachmann, N. Chatelet...
L'épreuve romaine surmontée, la tentative de suicide, le triple meurtre et Camille Mocke oubliés, Berlioz, rentré en France, se marie avec Harriet Smithson et rencontre Wagner. Un feuilleton médiocre.

22 h 40 Bravos.
Magazine de P. Desfons.
« Lulu », mise en scène d'André Engel au Bataclan ; « Saint François d'Assise », d'Olivier Messiaen, à l'Opéra de Paris ; Jean-Marie Rivière et Avron Big Band...

23 h 25 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Thérèse Humbert.
Réal. M. Bluwal et J.-C. Grumbert. Avec S. Signoret (troisième épisode).
Un scénario inspiré d'une histoire vraie. Mme Humbert avait réussi à faire croire, de 1892 à 1902, qu'un millionnaire américain l'avait instituée légataire universelle. Escroquerie, procès... la famille Humbert fait marcher le commerce de luxe parisien mais un journaliste commence à mettre les pieds dans le plat. Un feuilleton dans la tradition de l'école des Buttes-Chaumont. Une brochette d'acteurs brillants et Simone Signoret est magnifique.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : plutôt pessimistes ou plutôt optimistes ? sont invités Philippe Alexandre et Roger Priouret (Marianne et le pot au lait), *Michel Cicurel* (la France quand même) ; *Plantu* (C'est le goulag !), *Caton* (De la renaissance).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Charlie Chaplin) : Monsieur Verdoux.
Film américain de C. Chaplin (1946), avec C. Chaplin, M. Correll, A. Roddan, R. Lewis, A. Betz, M. Raye, I. Elsom (v.o. sous-titrée. N. Rediffusion).
En France, dans les années 30, un employé de banque réduit au chômage et chargé de famille, prend des personnalités diverses pour séduire de riches veuves, s'emparer de leurs économies et les assassiner. Chaplin s'est inspiré de l'affaire Landru pour cette comédie d'humour noir qui est aussi un violent pamphlet social contre les méthodes d'enrichissement et un règlement de compte personnel avec le matriarcat et les femmes des « ligues de vertu » américaines.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : Rencontre avec M. Chaban-Delmas.
Magazine d'information de A. Campana.
Un baron du gaullisme, maire de Bordeaux depuis 1947, quatorze ans président de l'Assemblée nationale, trois ans premier ministre de Georges Pompidou, Jacques Chaban-Delmas se tient depuis 1981 « en réserve de la République ». *Il est interrogé par Anne Gaillard, André Campana, Paul Guilbert du* Quotidien de Paris *et Franz-Olivier Giesbert, du* Nouvel Observateur.

21 h 45 Journal.

22 h 5 Bleu outre-mer : la Réunion... longtemps.
Emission de Marie Colette. Réal. : C. Landry.
Du rétro-rétro. Colette Landry a ressorti les images qu'elle avait filmées il y a trente ans à la Réunion (on y allait alors en paquebot et les fêtes avaient un côté aussi charmant que désuet). On est dans le tourisme de cartes postales mais le plus étrange est peut-être que c'est à peu près aussi « rétro » que ce que R.F.O. continue de nous proposer aujourd'hui.

22 h 55 Prélude à la nuit.
Symphonie en ut mineur, *de Saint-Saëns, par l'Orchestre philharmonique des pays de Loire, dir. M. Soustrot, sol. F.-H. Houbart.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Feuilleton : A skis redoublés.
17 h 30 L'architecture biotique solaire.
17 h 56 Victor Hugo en exil.
18 h 22 Court métrage.
18 h 30 Le monde des médecines différentes (les migraines).
18 h 56 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 InfoSs régionales.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

20 h, La Cappadoce, avec G. Dagron, J.-P. Sodini, N. Thierry.
21 h 30, Black and blue : cornets, bugles, trompettes.
22 h 30, Nuits magnétiques : les exilés de la vie ; les femmes et le jazz.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (retransmis de Baden-Baden) : *Schubert-Fantaisie*, de Schnebel, *Concerto pour neuf instruments*, de Webern, *Webern-variations*, de Schnebel, *Symphonie, op. 21*, de Webern, *Symphonie inachevée*, de Schubert par l'Orchestre symphonique de Baden-Baden, dir. Z. Pesko.
22 h 15, Fréquence de nuit : Feuilleton Collegium Musicum ; 23 h 10, Martial Solal.

Samedi 3 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Vision plus.
10 h Casaques et bottes de cuir.
Magazine du cheval.
10 h 30 La maison de TF 1.
12 h Bonjour, bon appétit.
Magazine culinaire de M. Oliver.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
13 h 35 Amuse-gueule.
14 h 5 Série : Starsky et Hutch.
14 h 55 Le grand ring dingue.
15 h 35 C'est super.
16 h Dessin animé : Capitaine Flam.
16 h 30 Histoires naturelles.
Le sanglier en Corse.
17 h Série : Pause-café.
17 h 55 Pépin câlin.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 30 Magazine. Auto-moto.
19 h 5 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : les petits drôles.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
Pendant que J. R. écoute les dernières volontés de son père, Sue Ellen espère se remarier avec lui.
21 h 35 Droit de réponse.
Emission de M. Polac.
Locataires cherchent propriétaires. Avec des représentants de fédérations diverses (agences immobilières, promoteurs-constructeurs...), d'associations (de locataires, de propriétaires), des hommes politiques et des journalistes.
22 h 55 Etoiles et toiles. : Sean Connery, ou le retour de James Bond.
Magazine du cinéma de Frédéric Mitterrand et Martine Jouando.
A l'occasion de la sortie du film Jamais plus jamais, *un entretien avec Sean Connery, une enquête : que sont devenues les « James Bond's girls » ? et un reportage sur les espions au cinéma.*
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Platine 45.
Avec Sheana Easton, Status Quo, Franck Stallone...
12 h A nous deux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Ah ! quelle famille.
14 h La course autour du monde.
14 h 55 Les jeux du stade.
Automobile ; sports équestres à Bordeaux.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
Le ciel et la boue, de P.D. Gaisseau.
18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées, de M. Drucker.
Avec Michel Sardou.
22 h 5 Magazine : les enfants du rock.
Houba-houba, avec David Bowie, J.-J. Cale, Southside Johnny, Docteur John, Tom Waits ; Elvis Costello, Paul Personne et Flesh Tones à Paris.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13 h 30 Horizon.
Le magazine des armées.
14 h Entrée libre.
Une émission du C.N.D.P., avec Elisabeth Badinter.
16 h 15 Liberté 3.
Magazine de J.-C. Courdy.
Défendre la langue française.
17 h 30 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les jeux.
20 h 35 Série Agatha Christie : Un Noël pas comme les autres.
Réalisation : G. Savory.
Un jeune homme, propriétaire d'une voiture décapotable, est accusé du vol d'un collier de diamants. Des bandits auraient le même modèle que lui.
21 h 25 Série : Merci Bernard.
Réal. J.-M. Ribes.
Avec Gébé, Ronny Coutteure, Eva Darlan, J. Villeret...
21 h 55 Journal (et à 23 h).
22 h 15 Magazine : Confrontations.
Réal. H. Chapier et M. Naudy.
Avec M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. C'est l'homme plutôt que le ministre qui est ici interrogé, avec son passé (cheminot, résistant), ses idées...
22 h 30 Musiclub.
La Fête de la musique 1983.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 35 Troisième rang de face (magazine des spectacles).
18 h Dans les mains du magicien.
18 h 8 Série : Dynasty.
18 h 56 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons.
14 h 5, « Polymnie : la Grèce », réal. J. Couturier.
16 h 20, Recherches et pensées contemporaines : temps et devenir.
18 h, Chronique de la langue parlée : les Porcherons (2e partie), avec D. Gence, F. Personne.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Communauté des radios publiques de langue française. « Les capitales du jazz » (Radio-Canada).
20 h, L'océan revient toujours, d'E. Dessarre.
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

13 h 35, Importation.
15 h, L'arbre à chansons.
16 h 30, Concert (musique de chambre) : œuvres de Bach, Stockhausen, R. Schumann, Sciarrino, avec G. Jarry, violon et M. Levinas, piano.
18 h, Les cinglés du music-hall.
19 h 5, Les pêcheurs de perles.
20 h 30, Concert : *Missa Solemnis* de Beethoven, avec S. Armstrong, soprano ; L. Finnie, alto ; T. Moser, ténor ; M. Rintzler, basse ; l'Orchestre national de France sous la direction d'Uri Segal.
22 h 30, Fréquence de nuit : le club des archives.

صكرا من الاجل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE

Prestation de qualité caractère 2 P. 497.000. 347-57-07.

3e arrdt

MARAIS URGENT
Superbe 3/4 p., balc., asc., pierre de t., bourgeois. 880.000 F. Tél. 347-57-07.

4e arrdt

10, RUE RAMBUTEAU

près BEAUBOURG 2 p., cuis. bains w.-c. placard asc. Px 420.000 vis. samedi 14 h. à 17 h., TRÉVAL 277-62-23.

MARAIS

Métro HOTEL-DE-VILLE
Superbe rénovation, charme, sur rue piétonne. Poutres, tout cft. séj., 2 chbres, cuis., bains PRIX TRÈS EXCEPTIONNEL
8, rue des Lombards
Samedi, dimanche 14 à 17 h.

6e arrdt

A 2 PAS DU SENAT
RAVISSANT et CALME s/cour pavée, 2 P., 45 m² – 544-26-30

29, rue des SAINTS-PÈRES angle RUE JACOB, 3e ét. s/rue, entrée, cuis. équipée, 2 p., salle de bns, w.-c. séparés, chf. 650.000 F. Vendredi, samedi, 14 à 18 h.

Métro MABILLON

Bon immeuble, 3e étage, calme, soleil, petit studio, kitch, bains, w.-c., PRIX INTÉRESSANT
15, rue Guisarde
sam, dim, lundi 14/17 heures.

11e arrdt

Mº SAINT-AMBROISE

vaste 4 pièces, séjour double immeuble pierre de taille.
LERMS. 355-58-88.

12e arrdt

Métro PORTE-DORÉE

Immeuble récent, tout confort, box, séj., salon, 2 ch., cuisine, bains, 70 m². Prix intéressant, 7 bis, rue du Colonel-Oudot. Sam., dim., lundi. 14 à 17 h.

13e arrdt

PLACE D'ITALIE-GALAXIE
2 pièces, standing, 57 m², vue, cave, parking. Prix 625.000 F. Téléphone : 327-90-20.

14e arrdt

ALÉSIA PLEIN SOLEIL SUR ARBRES
living + 2 chambres. 65 m² tout confort, 4e sans ascenseur, 18, rue Furtado-Heine. Samedi 14 heures/18 heures ou 644-98-07.

15e arrdt

LOURMEL – dble séjour + loggia sud, 2 chbres, cuis. équipée, cave, parking 1.100.000 F. VIC 532-61-93

Mº BALARD – Imm. pierre de taille, ravalé. liv. + chbre, cuis., bain. – A rafraichir. URGENT – 634-13-18

Mº FELIX FAURE

BEAUX 2 P. tt cft s/JARDIN IMMEUB. RÉCENT. Px : 460.000 F. Vendredi-Samedi : 13 h 30-17 h. 6 et 10, rue SAINTE-LUCIE.

VOUILLE BRANCION
beau studio, cuis. équipée, bains, parking, imm. récent, standing. GARBI. 567-22-88.

Métro PLAISANCE

Immeuble récent, très bon stdg, living dble, 3 ch., 2 bains, cuisine, 120 m², balcon, parking double, 15, rue Labrouste, 6e ét., sam., dim., 14 à 17 h.

17e arrdt

PONT CARDINET – 100 m² séjour doubles, 2 chambres, 3e ét. ascenseur, vue dégagée. Prix : 890.000 F. GARBI – 567-22-88

Mº PLACE CLICHY

Dans bel imm. bien rénové, pptaire vd à aménager 3 P 76 m² et 2 P 46 m² sur place samedi 3 de 14 h 30 à 18 h. 15, rue Lemercier.

18e arrdt

SQUARE CARPEAUX

Dans très bel immeuble p. de taille, propriétaire vend 3 p., tt cft. 63 m² occ. dame 80 ans. 500-54-00.

19e arrdt

Métro JAURÈS

Imm. récent, tout confort, terrasse séj. 1 chambre, cuisine, bains, 7e étage, prix intéressant, 50, avenue Jean-Jaurès. Samedi, dimanche 14 à 17 h.

92 Hauts-de-Seine

MAIRIE D'ISSY

Vends studio tout confort, 26 m², mezzanine, jardin privatif – 220 000 F. Tél. : 645-20-18 le matin.

NEUILLY-SABLONS

dans immeuble pierre de taille vd appt, r.-de-ch., séjour + 4 chbres, cuis., s. de bns, w.-c. JARD. PRIVATIF. 562-48-69 SUR PLACE, SAM., 13-17 h. 11, RUE HOTEL-DE-VILLE.

94 Val-de-Marne

S/BOIS DE VINCENNES

B. 2 P., cuis., tt cft, sit. except. 508.000 F. 346-88-53.

VINCENNES

Près bois, beau 170 m², p. de taille, asc., entrée, rotonde, 6 P., cuis., 2 bns + 1 ch. Service. 1.585.000. 307-70-27.

appartements achats

GROUPE DORESSAY

RECH. POUR AMBASSADE
– HOTELS PARTICULIERS.
– APPTS de 5 à 8 P.
– PIED A TERRE.
624-93-33.

Suite aux ventes des appts. Rues SINGER et RANELAGH VIC IMMOBILIER Recherche urgent APPTS STANDING 532-61-93.

locations non meublées offres

Région parisienne

COLOMBES STADE
Petit pavil. 2 P. confort jardin, garage – 2.500 F. Samedi : 11-13 h. - 75, RUE PAUL-BERT.

locations non meublées demandes

Paris

Rech. locations auprès pptaires POUR CADRES ET EMPLOYÉS IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE PÉTROLE, rech. appts ttes catégories villas Paris, banlieue. 503-37-00, p. 12.

Région parisienne

Pour Stés européennes, ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations ventes

EVRY

Quartier résidentiel. Maisons individuelles bon standing
LOCATION VENTE
Bail de 3 ans assorti d'une promesse de vente
Maison décorée, sur place Villa Gripet – Rue Gripet à Évry : samedi, dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
Lundi de 14 h à 18 h.
Téléphone : 077-74-98
En semaine : boutique OCIL
Téléphone 522-22-22.

propriétés

Centre Ouest, 3 h 30 de Paris par A 10, 30 mn de Limoges, près de BELLAC. Maison de meunier sur + de 8 ares de bois et près, bordée par rivière à truites s/500 m (pêche rés.). Beau site rare et calme, 210 m² hab., séj. 75 m² av. poutres et cheminée granit d'ép. Renaissance, 5 chbres, w.-c., s. de bs, tél., isolation, ant. télé, chauff. élect. ts niveaux, bât. annexe 60 m² au sol. Prix : 750.000 F av. possib. Photos dispon. Tél. (6) 405-28-08.

MEUDON

Maison caractère, 240 m² habitables, s/1.000 m² terrain, hall, salons de 30 m² chacun, bureau, 4 chambres, office, lingerie, s. de bains, s. d'eau. Px 2.200.000 F. 534-41-75.

A vendre Thurins (environs de Lyon)

SPLENDIDE PPTÉ 6 000 m²

Parc arboré – Tennis – Site exceptionnel.
Très belle VILLA
Finitions luxueuses
280 m² habit. – 7 Chambres, 4 S.-de-bns – Séjour 90 m²
Pour tous rensgt, contacter : VAISE Immobilier, Monsieur Tordjamn
14, quai Jayr – 69000 LYON
Tél. : (7) 883-99-10.

Mayenne, beau château XVe siècle classé, parc, bois, étang, rivière, 17 ha.
Cotentin manoir XVIe siècle à restaurer, 2 ha, 5 km mer.
Sarthe presbytère XVIIIe siècle bon état, petit parc.
FORÊTS ET MANOIRS DE FRANCE, 53340 Chémeré-le-Roi. Tél. : (43) 01-25-23.

viagers

F. CRUZ 266-19-00

8, RUE LA BOÉTIE, 8e.
Prix rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

19e, porte des Lilas, gd 2 p. tt cft, 4e étage, bel imm., soleil, 115.000 + 1.150 F. Occupé femme 80 ans. Viagers F. Cruz, 8, rue La Boétie, 266-19-00.

Étude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-XIe. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

maisons de campagne

148.000 F

Jolie fermette s/3.000 m² indépendante, cave, eau, électr., grande pièce commune + 3 à 4 pièces possibles dans grenier et dépendances. Parfait état.

AVEC 10.000 CPT

DUCREUX, 58500 CLAMECY
Tél. : (16-86) 27-04-56.

fermettes

160 KM PARIS SUD

2 fermettes sur 3 000 m² 189.000 F. CREDIT 100 % THYRAULT, 89170 ST-FARGEAU. Tél. (86) 74-08-12 – après 20 h. (38) 31-13-93.

immobilier information

Pour acheter biens immobilier dans Le Midi de La France : Contactez-nous : FRANCE IMMOBILIER Tél : 16 (42) 01-88-84.

pavillons

LEZIGNAN - CORBIÈRE

maison 4 pièces, tt confort, 2 jard., 1 garage – 360.000 F Tél. (heures repas) : 16 (68) 31-42-50 – (heures bureau) : 16 (68) 59-02-30.

EXCEPTIONNEL ! Ultra résidentiel, plain-pied, refait neuf, 3 p., gde cuis. équipée, tt cft, terrasse, sous-sol, garage 2 voitures, grenier aménageable, jardin 525 m², 740.000 F. Visite 10 h à 18 h les 3 et 4 déc., 29, av. de la Ceinture, Créteil.

fonds de commerce

Ventes

Tabacs Presse
Beau logement, confort. Bénéfice an. 150.000
Cause retraite
Prix : 500.000 F
Tél. : (68) 25-36-37.

NICE vd bout. 55 m² + cave. Bail ts cces, loyer 1.400 F. 85.000 F. T. (93) 89-78-87.

bureaux

Locations

BAIL à céder, tous bureaux, 110 m², rue des Martyrs, Paris-IXe. Téléph. : 878-68-70.

8e, COLISÉE-ÉLYSÉES

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
DOMICILIATIONS
250 F/350 F PAR MOIS
A.F.C. 359-20-20.

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitution de Sociétés et tous services. Tél. 355-17-50.

locaux commerciaux

Locations

En bord. RN 7 à 3 km de Roissy à louer local entrepôt 300 m² ou local entrepôt 400 m² Accès gros porteur – 988-35-99.

locaux industriels

Entrepots neufs – Madrid

20 km sud Valdemoro –
accès direct autoroute C.N.IV –
surface utile 21 250 m² –
hauteur 7–8 m – portée 25 m long.
6,25 m larg.
terrain constructible 58 800 m².

Ecrire sous nº 277.987 M, REGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rapelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

Matra Micro-Systèmes
● **INGENIEURS EXPERIMENTES H.F.** Réf. VM 19893 E
Electroniciens - Informaticiens «systèmes»

Rhône-Alpes
● **CADRE DE GESTION** Réf. VM 4212 AN
milieu industriel

● **RESPONSABLE UNITE PRODUCTION** Réf. VM 14971 A
Ingénieur Electricien ou Généraliste

Bâtiment
● **CHEF SERVICE COMPTABILITE** Réf. VM 4121 K

Tourisme
● **JEUNE AUDIT** Réf. VM 11964 B

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8, rue de Berri 75008 Paris.

egor
PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL
média-system

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

GOODYEAR

the world leader in tyre and rubber products has immediate openings for

two STRESS ANALYSTS

created by the rapid expansion of Nonlinear FEM to the analysis of the tyres. Graduate engineers, aged typically 25-33, should preferably have experience with the application of MSC/NASTRAN or similar finite element software for structural design. The Analysts will be required to work on practical design problems with minimal supervision. The working language is English.

Experience in the fields of CAD, and composite materials would be an advantage.

Apply in writing to the Personnel Deparment.
GOODYEAR S.A.
Colmar-Berg
(Grand Duchy of Luxembourg).

Société de Conseil en systèmes d'information et en organisation recherche

CADRE DOCUMENTATION

– Formation supérieure, scientifique de préférence.
– Bonnes connaissances en technique documentaire.
– 5 à 10 ans d'expérience, capable de prendre en charge une équipe de documentalistes.
– Anglais souhaité.
Env. C.V. et prétent. ss réf. 18512 à PMP, 39, r. de l'Arcade, 75008 PARIS qui transmettra.

emplois régionaux

Association de Tourisme, recherche pour saison hiver 83-84 :

ANIMATEURS

Soirées + activités ski. Expér. en animation indispensable. Envoyez C.V. + photo à

OCCAJ

ANIMATION
95, rue d'Amsterdam
75008 PARIS.
Tél. : 526-21-21.

INGENIEUR CONSEIL GESTION ORGANISATION REG. AIX-LES-BAINS recherche urgent

UN INGÉNIEUR BATIMENT

INSA ou équivalent pr dossiers cons., S.O., contr. et coord. travaux, Rég. SAVOIES. Dépl. poss. Anglais. Ecr. LAFFIN, 73410 Epersy (79) 54-93-01.

NICE
Ecole de français pour étrangers, recherche

PROFESSEUR

Parlant anglais, expér. V.I.F. et D.V.V. exigé, plein temps, poste permanent.
Ecrire sous le nº 043.198 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE 93
recrute
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT 1-1-84.
Ville de 20.000 à 40.000 habitants. Mutations ou concours sur titre ou recrutement direct.

POUR FILM LONG MÉTRAGE, nous recherchons
UNE PETITE FILLE
de 10 à 12 ans, délurée, brune, peau claire, yeux foncés, ne dépassant pas 1 m 40.
Envoyer photo récente et tout renseignement caractéristique de l'enfant, son adresse et son téléphone à :
Martine ZEVORT
13, rue Brézin
75014 PARIS.

STE DOCUMENTATION TECHNIQUE recherche

RÉDACTEUR TECHNIQUE

CONFIRMÉ
Le candidat devra assurer l'encadrement d'une équipe de rédacteurs composée d'ingénieurs et de techniciens supérieurs.
Ecrire s/réf. 11.353 à P. LICHAU, S.A., B.P. 220, 75063 PARIS CEDEX 02 qui transm.

GENUS SYSTÈMES recherche

INGÉNIEURS

Logiciel temps réel diplômés et expérimentés sur SOLAR, MATRA, 68000,... pour grands projets T.R. TANG. 605-35-80.

représentation offres

Recherchons REPRÉSENTANTS QUALIFIÉS pour prêt-à-porter féminin, pour la région parisienne. Téléphone : 824-48-20.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. 26 a., secrétaire-dactylo, bonne présentation, expérience, cherche emploi secrétariat-accueil.
Ecr. s/nº 6.587 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Collaborateur, vend Citroën GSA, X 3, avril 83, 1.300 km, bleu lagune. Prix : 44.000 F. Tél. : 586-46-13, après 18 h.

R5 automatic 1300, 7 CV gris métallisé, 1979 ; 64.000 km, 1re main ; amortis. et freins neufs ; 2 pneus neufs ; radio K7, lave-glace arrière 20.000 F – J. Santens : 544-49-32 – 010-10-03.

de 8 à 11 C.V.

A vendre B.M.W. 3181 noire, 1re main, 15.000 km, mod. 83, état imp. 85.000 F. Tél. entre 19 et 20 h. : 250-56-91.

l'agenda du Monde

Ameublement

FABRICANT de MERISIER MASSIF VENTE DIRECTE PARTIC.

Bibliothèques, séjours, chbres, etc. Meubles de style en merisier massif, cirés à la main réalisés ds une hte qualité de fabric. de pure trad. artisanale.

ATELIERS FAURE

261, r. de Belleville, 75009 Paris 202-50-27, face Mº Télégraphe.

Part. vd Meubles et matériels moderne de bur. et maison. Téléph. 579-79-28, matin.

Bijoux

Si vous vendez : bijoux, or, débris, pièces, etc., ne faites rien sans téléphoner 588-74-36.

ACHAT OR

PIÈCES OR ET ARGENT OR DENTAIRE, DÉBRIS BIJOUX MÊME ABIMÉS

DE 60 à 250 F LE GR.

L'ÉMERAUDE

25, rue Louis-le-Grand Angle bd des Capucines Mº OPÉRA
Tél. : 742-40-82
2 bis, rue Malar Paris-7e face au 166, rue de l'Université, Mº INVALIDES
Tél. : 705-99-95
2, bd Bessières, Paris-17e Mº PORTE DE SAINT-OUEN
Tél. : 627-56-39
Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile. Ouvert du lundi au samedi.

Cadeaux

« MYTHES ET LÉGENDES » vous offre gracieusement sur demande son catalogue nº 18/M, proposant + de 150 objets d'archéologie, authentiques et certifiés. Prix à partir de 500 F 18 places des Vosges 75004 PARIS – 272-63-26.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 mètre, 2.500 F. PARIS. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e, ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Cours

BAC Préparation écrit - oral. Téléphone 728-74-21.

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS

CAP, spécialiste réputé de canapés, haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
● EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
● EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.
Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, reversibles, convertibles (sommiers à lattes).
Par exemple :
Un ravissant canapé 2 places tissu à partir de 3.250 F. Un cosu 3 places en cuir véritable à 5.990 F, en veau pleine fleur à 7.900 F.

Alors, mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.

CAP 37, rue de Citeaux 75012. 307-24-01. 27, avenue Rapp 75007. 555-89-22.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES
Refaits et garantis
A PARTIR DE 6.000 F
DEVIS GRATUITS
POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Livres achat

ACHAT MATHÉMATIQUES Sciences et Philosophie LIBRAIRIE GABAY 354-64-64. 151 bis r. St-Jacques Paris-Ve.

Minéraux

2-3-4 DÉCEMBRE
12e EXPOSITION INTERNATIONALE
VENTE - ÉCHANGE
MINERAUX
FOSSILES
PIERRES PRÉCIEUSES
BIJOUX
200 EXPOSANTS
15 PAYS REPRÉSENTÉS
HOTEL P.L.M.
17, bd Saint-Jacques
PARIS (14e)

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 %
PURE LAINE
PRIX POSÉE 93,50 F
TTC m². TÉL. : 658-81-12

Psychanalyse

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens, quel que soit votre trouble, téléphonez au 766-46-90.

Sécurité

BLINDEZ VOS VITRES SECURY-FILM est un film polyester qui s'applique sur vos vitrages existants et leur confère une résistance min. de 2 T 6 au cm². Invisible, peu onéreux et très efficace : POLYPROTEC, 8, pl. de la Madeleine, 75008. 261-58-69.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES
Votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis rue de Surène, 75008 PARIS. Téléphone : 265-12-28.

Troisième âge

RÉSIDENCE LES CÈDRES 10' Pte Italie PARIS Tourisme, repos, retraite reçoit toutes personnes tous âges, valides, semi-valides, handicapés, soins assurés, petits animaux familiers acceptés.
33, avenue de Vitry
94800 VILLEJUIF
(1) 726-89-63, (1) 638-34-14

Tapis

TAPIS D'ORIENT
SAMEDI, DIMANCHE GRANDE VENTE PROMOTIONNELLE DE FIN D'ANNÉE
101, AV. LA BOURDONNAIS
Paris-7e - Tél. : 550-40-21.

Yoga

YOGA A DOMICILE
Cours particuliers et petits groupes. – Tél. : 626-77-66.

Vacances-Tourisme-Loisirs

Loue Risoul 1850 studio 4 pers. front de neige (90) 87-01-41.

NOËL A LA NEIGE

Appartements de 4 à 8 pers., en Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes.
Tél. : Yves Brossard au : (16-1) 553-30-70
AVENIR LOISIRS
46, av. Kléber, 75116 PARIS.

Noël 1983
Chalets à Cunlhat (Massif Central)
Hébergement pour 4 personnes Foyer de ski de fond
Tél. Loisirs développement 550-32-04 poste 121
154, rue de l'Université 75007 PARIS.

A Menton aux portes de Monaco L'HOTEL MÉDITERRANÉE ***
Offre des prix très étudiés pr longs séjours du 15 oct. au 31 mars 84 (sf Noël et Fête des citrons). Ex. : par pers. en ch. dble av petit déj., 3 sem. : 1.995 F. 90 chbres av. télé coul., solarium, en pl. cœur de la ville, 5, r. de la République, 06500 Menton. (93) 28-25-25.

SKI DE FOND

Dans le haut Doubs à 3 h 1/2 de Paris (T.G.V.) Yves et Liliane vous accueillent dans belle ferme confort. 5 chbres, 5 s. de bns, cuisine maison, pain cuit au feu de bois, table d'hôtes, limité à 12 pers. – calme, repos, tout compris (pension, accompagnement mat. de ski) du dim. au dim. Prix : 1.660 à 1.880 F. Écr. : Le Crêt l'Agneau, La Longeville – 25650 Montbenoit. Téléphone : (16-81) 38-12-51.

HAUTE-AUVERGNE (63)

Espinchal altitude 1050 Vacances neige, ski fond, demeure XVe, chem. monum., feu bois, fib. Noël, fév., Paques. Écrire Havas, annonces 5783, 81, rue de la République, 69002 Lyon.

Offre pension jusqu'à 50 enfants + encadrement. Vacances ou classes de neige. Ttes durées du 27-02-84 au 23-03-84. Hte-Savoie. (50) 03-51-50.

SPORTS D'HIVER HTE-SAVOIE location à la semaine HEURO-VACANCES. B.P. 46 74440 TANINGES. (50) 34-34-11.



Le Monde

économie

LOGEMENT

Le gouvernement va réformer les méthodes de financement

(Suite de la première page.)

Enfin, la mesure ouvrant droit aux prêts conventionnés pour les propriétaires occupants de logements anciens, dans le cas de travaux, sera reconduite pour six mois.

M. Quilès a également évoqué devant les banquiers les projets du gouvernement en matière d'épargne-logement. La réforme en profondeur préconisée par le rapport du groupe de travail du IXe Plan, présidé par M. Georges Bonin, gouverneur général du Crédit foncier de France, n'est pas abandonnée, mais sa mise en œuvre n'est pas envisagée dans l'immédiat. Rappelons que cette réforme (voir *le Monde* du 6 juillet) avait pour ambition de faire de ce système une aide à l'épargne et à la constitution de l'apport personnel au lieu d'une aide à l'endettement, ce qu'il est actuellement. Ainsi que le préconisait le rapport Bonin, on agira en la matière en « petites touches ».

Le ministre a enfin annoncé à ses auditeurs la mise en place prochaine de prêts à conditions variables. En ce qui concerne les PAP (où l'aide budgétaire de l'Etat intervient), le mécanisme sera au point vers le 15 janvier. Ces prêts (au nombre de 20 000 environ, selon toute probabilité en 1984) seront proposés en option. C'est une expérimentation qui commencera alors. Mais le ministre a également demandé à ses interlocuteurs de s'intéresser à la mise au point de prêts à taux variable pour les prêts conventionnés et surtout pour le secteur libre.

Améliorer l'efficacité des aides publiques

L'objectif principal du gouvernement est, sans aucun doute, d'améliorer l'efficacité des aides publiques au logement, dont le poids budgétaire est important et ne sera plus accru. En 1982, les 170 000 PAP prévus n'ont pas été consommés, tandis que s'accroissait la demande de prêts conventionnés. En 1983, la tendance a été identique au cours du premier semestre, puis elle semble s'être retournée, la consommation des prêts conventionnés ayant diminué, tandis que la demande de PAP se faisait plus forte. En fait, malgré les deux systèmes bien distincts, PAP et P.C., la clientèle de l'un et celle de l'autre se recouvrent largement ; plus du tiers des accédants à la propriété (avec PAP ou P.C.) ont des revenus compris entre 8 000 F et 11 000 F mensuels.

Les mesures arrêtées visent donc à une meilleure consommation des 150 000 PAP et des cent 160 000 prêts conventionnés prévus en 1984. Il s'agit de donner aux familles qui le souhaitent, et dont les ressources sont les plus limitées, la possibilité de ne plus être locataires du parc social. On évalue à 30 000 le nombre des familles intéressées. Il s'agit aussi d'inciter ceux qui disposent de revenus à la limite des plafonds de ressources de se diriger vers les prêts conventionnés et (grâce à l'accroissement du prix maximum au mètre carré pour ce dernier type de prêt) de ne pas empêcher les candidats à l'accession à la propriété de réaliser leurs projets, faute d'adéquation des conditions des prêts aux réalités du marché.

L'ensemble de ce dispositif appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, on peut se demander s'il est bien sage d'inciter les ménages aux faibles ressources à s'endetter pour vingt ans, avec une A.P.L. trop sensible à la composition de la famille (un prêt de vingt ans obtenu avec trois enfants âgés de huit à treize ans verra ses mensualités de remboursement s'alourdir, cinq ans après, au moment précis où l'A.P.L. s'amenuisera, et il restera dix ans de remboursement à honorer lorsqu'elle aura disparu...). De plus, la revalorisation annuelle de l'A.P.L. risque de devenir problématique si un transfert trop important est pratiqué de l'aide à la pierre à l'aide à la personne. On sait que le ministère de l'économie et des finances a toujours été hostile à une aide indexée et non maîtrisée.

De plus, la crainte du chômage et de la stagnation des revenus reste un frein puissant, que ne peut qu'imparfaitement desserrer l'augmentation du montant des prêts.

Par ailleurs, la diminution des taux d'intérêt (pour les prêts complémentaires aux PAP) est courageuse et constitue un acte de foi dans la réussite de la politique de lutte contre l'inflation.

Enfin, l'amélioration de l'efficacité des aides publiques est un but louable en soi que ne peuvent qu'apprécier les contribuables.

JOSÉE DOYÈRE.

L'État accroît le montant des prêts aidés

	REVENUS INFÉRIEURS A 70 % DU PLAFOND DE RESSOURCES (1)		REVENUS COMPRIS ENTRE 70 % ET 100 % DU PLAFOND DE RESSOURCES (1)	
Quotité du prêt (4)	En secteur diffus (2)	En secteur groupé (3)	En secteur diffus (2)	En secteur groupé (3)
Avant les mesures	60 %	80 %	60 %	70 %
Après les mesures	80 %	85 %	70 %	75 %

(1) Le plafond de ressources varie avec la situation géographique, le montant des revenus, la composition de la famille.

(2) Le secteur diffus comprend les maisons individuelles construites à l'unité et les opérations d'acquisition-amélioration.

(3) Le secteur groupé comprend les villages de maisons individuelles, les appartements en immeubles collectifs.

(4) La quotité du prêt, c'est la part du coût de l'opération couverte par le prêt. Forfaitaire en secteur diffus, elle est fonction du prix de vente T.T.C. en secteur groupé.

AGRICULTURE

M. GUILLAUME A ÉTÉ REÇU A L'ÉLYSÉE AVANT LE SOMMET EUROPÉEN D'ATHÈNES

« Pour l'Espagne, c'est oui ou c'est non. Pour nous, c'est non », a déclaré M. François Guillaume à la sortie de l'Elysée, jeudi 1er décembre, après un entretien d'une heure avec M. Mitterrand. Selon le président de la F.N.S.E.A., qui a renouvelé sa demande d'un référendum sur l'élargissement de la Communauté européenne, les arguments qu'il a avancés devant le chef de l'Etat sont de nature à le faire hésiter avant de dire oui à l'Espagne lors du sommet d'Athènes des 4 et 5 décembre. M. Guillaume a accusé la Grande-Bretagne de *« machiavélisme »*, dans la mesure où elle souhaite l'introduction de l'Espagne dans la C.E.E., mais refuse, en même temps, les moyens budgétaires pour y faire face. *« Si vraiment l'Europe ne veut pas dépasser un certain niveau de dépenses en matière de politique agricole, qu'on laisse à chacun des Etats le soin de décider s'il veut aller au-delà pour son développement agricole, tout en supportant les conséquences financières »*, a encore déclaré M. Guillaume.

LA F.F.A. SE PROCLAME « EN ÉTAT DE RÉSISTANCE »

La Fédération française de l'agriculture (F.F.A.), organisation syndicale réputée conservatrice, a tenu son treizième congrès national mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre, à La Roche-sur-Yon (Vendée). Elle a adopté à l'unanimité une motion dans laquelle la F.F.A. se proclame *« en état de résistance »*. Sn président, M. Alexis Arette (Pyrénées-Orientales), a été chargé de *« conduire les étapes et de conclure les alliances utiles au triomphe de la justice et à la reconquête des libertés »*. Pour la F.F.A., qui représente, au plan national, moins de 6 % des voix aux dernières élections pour les chambres d'agriculture, le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Seuls les efforts passés de Mme Cresson en faveur du pluralisme syndical et pour sa résistance à la F.N.S.E.A. ont été salués. Par contre, les orateurs ont dénoncé tour à tour la loi sur l'élevage, l'extension des règles de production, les taxes de coresponsabilité.

La F.F.A. a accusé le gouvernement de passivité vis-à-vis du syndicat majoritaire, la F.N.S.E.A., et considère *« comme rompu le contrat moral entre l'Etat et les citoyens paysans »*. La F.F.A. préconise la disparition des M.C.M., la récupération de la T.V.A. sur les carburants agricoles, la gratuité d'enregistrement des baux ruraux, la réduction des droits sur les successions et la refonte de la fiscalité agricole.

D'autre part, près de trois cents adhérents de la F.N.S.P. (Fédération nationale des syndicats paysans), proche du parti socialiste, ont manifesté jeudi 1er décembre à Paris pour réaffirmer leur opposition aux M.C.M., dans un tract rédigé en français, allemand et italien. Les agriculteurs du Midi méditerranéen se rendront, le 13 décembre, à l'appel du comité régional d'action viticole, à Strasbourg, pour manifester devant l'Assemblée européenne.

● **500 millions de francs du Fonds spécial grands travaux affectés à l'industrie et à l'agriculture.** — Le quart de l'enveloppe de 2 milliards de francs de la deuxième tranche du Fonds grands travaux va être affecté à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les entreprises industrielles et agricoles. La première tranche de ce fonds —, de 2 milliards de francs également — n'avait bénéficié qu'aux secteurs de l'habitat et du tertiaire.

AFFAIRES

M. Doumeng aurait obtenu un nouveau contrat soviétique portant sur 120 000 tonnes de farine

La compagnie Interagra, que dirige M. Jean-Baptiste Doumeng, aurait signé un nouveau contrat de courtage portant sur la vente à l'Union soviétique de 120 000 tonnes de farine française. Le montant du marché serait de 240 à 280 millions de francs.

Ce contrat fait suite à l'annonce, il y a plusieurs semaines, d'un autre marché portant sur la fourniture par l'intermédiaire de M. Doumeng de 1,3 million de tonnes de blé à l'Union soviétique. Les Grands Moulins de Paris, principal groupe minotier français, qui avaient signé l'an passé un contrat pour 200 000 tonnes à destination de l'U.R.S.S., ne participent pas à l'opération, en dépit des négociations qu'ils avaient engagées. Le porte-parole du groupe a déclaré à l'A.F.P. : *« Nous ne sommes pas des bradeurs de prix, nous respectons la qualité. »* Il a qualifié l'opération montée par Interagra « un mauvais service rendu à la France ».

Les succès remportés sur le marché soviétique par M. Doumeng ne doivent pas faire oublier que l'U.R.S.S. dispose d'un approvisionnement diversifié. Entre janvier et septembre, elle a absorbé 43,7 % des exportations de céréales d'Argentine (8,8 millions de tonnes). Elle a acheté aussi aux Etats-Unis, depuis la signature de l'accord céréalier d'août 1983, prévu pour cinq ans, 4,6 millions de tonnes de blé et de maïs, ainsi que 400 000 tonnes de soja.

Toutefois certaines des activités de M. Doumeng laissent les autorités européennes perplexes. La Commission a ouvert une enquête sur un détournement de trafic de beurre. Entre 1980 et mars 1983, plusieurs dizaines de milliers de tonnes de beurre auraient été exportées vers l'U.R.S.S., en violation de l'embargo décrété après l'intervention soviétique en Afghanistan. La Commission soupçonne certains exportateurs, dont M. Doumeng, d'avoir obtenu des subventions pour exporter ce beurre vers Cuba, alors qu'il aurait été en réalité expédié en Union soviétique.

NOUVEAU FLÉCHISSEMENT DES VENTES D'AUTOMOBILES EN FRANCE

Le fléchissement des ventes d'automobiles neuves, amorcé en France en septembre, s'est poursuivi en octobre avec une baisse de 7,1 % par rapport à octobre 1982 avec 169 409 immatriculations.

La production et les exportations ont également reculé en octobre, respectivement de 8,7 % et de 2,4 %. Toutefois, sur dix mois, l'évolution reste positive (+ 9,3 % et + 9,5 %). La chambre syndicale, qui rappelle que la production avait été forte en octobre 1982 (+ 17,2 %), estime donc que *« les immatriculations demeurent convenables et les exportations se maintiennent à un niveau satisfaisant »*.

Si les ventes de Renault baissent en France (— 19,1 % en octobre et — 11,7 % sur dix mois), la Régie remporte un succès à l'exportation avec 773 312 voitures complètes exportées en dix mois, soit 58,7 % des exportations fançaises.

Les statistiques de la chambre syndicale soulignent enfin la médiocrité du marché des véhicules utilitaires, en recul par rapport à octobre 1982, tant pour la production que pour les exportations et les immatriculations.

Vente par correspondance

« TROIS SUISSES » PREND LA MAJORITÉ DE LA SOCIÉTÉ « LA BLANCHE PORTE »

(De notre correspondant.)

Lille. — Le groupe Trois Suisses International devient majoritaire, avec 55 % du capital, au sein de la société La Blanche Porte. C'est ce qui résulte d'un accord signé entre ces deux entreprises spécialisées dans la vente par correspondance.

Numéro deux de la V.P.C. en France et numéro un en Belgique, Trois Suisses International est implanté dans de nombreux autres pays d'Europe et emploie six mille personnes (quatre mille en France) pour un chiffre d'affaires de 4,8 milliards de francs. Le capital est détenu à 50 % par le groupe Otto Versand (Hambourg), à 38 % par la famille Mulliez et à 12 % par M. Marcel Delcourt, P.-D.G. de la société, et divers autres associés.

Ancienne filature de Tourcoing, La Blanche Porte s'est engagée dans la vente par correspondance à partir de 1960. Avec un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de francs, en progression de 40 % en dix ans, elle emploie six cents personnes.

Les deux entreprises vont rester autonomes et concurrentes, les directions et l'encadrement restant en place, mais la société La Blanche Porte pourrait bénéficier de l'appui technique de son partenaire pour des opérations vers l'étranger. Enfin, le rapprochement pourrait permettre aux deux entreprises d'être mieux armées pour faire face aux investissements nécessaires que va engendrer l'arrivée de nouvelles techniques de communication. — J.-R. L.

UNE MODIFICATION DES TARIFS DU TÉLÉPHONE

1 franc dans les cabines de province

Le prix d'une communication locale à partir d'une cabine publique en province passera de 0,50 F à 1 F dans le courant janvier. Cette nouvelle tarification sera mise en place progressivement — le temps de modifier les compteurs des cabines — et devrait être appliquée à l'ensemble des cent quarante mille cabines de province à la fin de janvier. La taxe de base des communications extra-locales (vers l'extérieur de la *« circonscription de taxe »*) passera, elle, de 50 à 70 centimes.

En outre, les P.T.T. généralisent la taxation à la durée dans les publiphones des communications locales. Après Paris, Lyon, Marseille, Lille, l'ensemble des régions seraient touchées par cette mesure à la fin 1984. Mais les P.T.T., qui avaient pensé imposer un paiement toutes les trois minutes ont retenu une période de taxation de six minutes après consultation des unions d'usagers. Ainsi les premières six minutes coûteront 1 F et les suivantes 70 centimes pour les communications locales.

Toutes ces modifications de tarification dans les cabines ont pour objet de redresser les comptes très déficitaires de ce service.

Une transaction est intervenue entre les douanes et le Crédit commercial de France

« Un accord vient d'intervenir, avec l'approbation du parquet, sur le paiement d'une amende transactionnelle par le Crédit commercial de France », a indiqué le secrétaire d'Etat au budget, M. Emmanuelli, dans un communiqué diffusé le jeudi 1er décembre dans l'après-midi. *« L'affaire se trouve donc terminée »*, a-t-il ajouté.

Cette *« affaire »* avait éclaté au début de la semaine, lorsqu'un article de l'hebdomadaire *le Point* avait révélé qu'une information avait été ouverte le 28 octobre 1983 par le parquet de Paris à l'encontre de M. Jean-Maxime Lévêque, ancien président du Crédit commercial de France, et de quinze cadres dirigeants de cette banque.

Engagée à la diligence du ministère de l'économie, des finances et du budget, après une enquête menée, depuis octobre 1981 par la direction nationale des enquêtes douanières (DNED), cette information avait pour objet d'apprécier la gravité et le caractère d'infractions à la réglementation des changes d'actions qu'aurait commises le Crédit commercial de France (C.C.F.) entre 1978 et 1981.

Les douanes contestaient la réalité du statut de non-résident attribué à des filiales étrangères du C.C.F., utilisées légalement pour consentir des prêts en devises à des entreprises françaises (*le Monde* du 29 novembre).

[Les conditions dans lesquelles cette « affaire » a éclaté, et s'est terminée, appelle un certain nombre d'interrogations. Tout d'abord, les « infractions » relevées à l'encontre du C.C.F. auraient pu l'être, et l'ont été, à l'égard de beaucoup d'autres banques, qui ont d'ailleurs, payé, discrètement, des amendes transactionnelles à plusieurs reprises. Ensuite, contester le statut de non-résident aux filiales étrangères de banques françaises en arguant du fait que les instructions leur sont données de Paris les paralyseraient dans une action largement approuvée et autorisée par le Trésor.

Enfin, au moment où vont commencer les débats du procès intenté par les pouvoirs publics aux clients fraudeurs de la banque Paribas et à la banque elle-même, on peut se demander qui a poussé le secrétariat d'Etat au budget à faire ouvrir une information à l'encontre d'un établissement désormais propriété de l'Etat, susceptible de lui causer du tort, notamment à l'étranger, alors qu'une transaction aurait suffi dès le départ. Certains avancent qu'aux douanes on aurait forcé la main du secrétaire d'Etat, au grand mécontentement de la direction du Trésor, tutrice des banques et responsable de la réglementation des changes. Ce ne serait pas la première fois que la direction générale des douanes, chargée, aussi, de constater les infractions à la réglementation, ferait preuve d'un activisme propre à gêner les pouvoirs publics eux-mêmes. — F. R.]

● **M. Gérard Bapt est chargé d'un rapport au gouvernement sur la qualité.** — Sur proposition du ministre de l'industrie, M. Mauroy devrait confier à M. Bapt, député P.S. de Haute-Garonne, un rapport sur la qualité des produits industriels. Il devra consulter les différents partenaires économiques et soumettre dans six mois des propositions au gouvernement.

Nominations

● **M. HENRI PRADIER**, vice-président de la distribution à Shell française, sera proposé comme administrateur du groupe pétrolier. Il remplacera M. Léonard Carous, président de Shell française, atteint par la limite d'âge en vigueur dans le groupe Royal Dutch/Shell en juin 1984. M. Pradier sera remplacé à la distribution par M. Bernard Calvet, actuellement président de Belgian Shell.

[Né le 5 novembre 1931 dans le Rhône, M. Henri Pradier, ancien élève de l'Ecole polytechnique, est entré à la Shell en 1958. Président-directeur général de Shell Maroc en 1967, il est vice-président de la distribution de Shell française depuis 1975. Shell française est la quinzième entreprise française par son chiffre d'affaires.]

● **M. WERNER BREITSCHWERDT** a été désigné, le 1er décembre, président du directoire de Daimler-Benz par le conseil de surveillance du constructeur automobile. Il remplace M. Gerhard Prinz, décédé le 29 octobre dernier (*le Monde du 1er novembre*). Agé de cinquante-sept ans, M. Breitschwerdt est entré chez Daimler-Benz en 1957. Directeur des services recherche et développement, il est à l'origine du lancement de la « petite » Mercedes 190.

● **M. PAUL BRUYANT** est nommé président de la Société des hôtels Méridien. Docteur en droit et diplômé d'études supérieures d'économie politique, est entré à Air France en 1947. Il était vice-président des Hôtels Méridiens depuis mai 1983.

● **M. ALPHONSE DENIS** redevient président des Brasseries et glacières internationales (B.G.I.), dont il était vice-président. Il succède à M. Jacques Latsche, démissionnaire. M. Denis avait présidé les B.G.I. de 1972 à 1979.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. —		Rep. + ou dép. —		Rep. + ou dép. —	
$ E.-U.	8,2175	8,2200	+ 140	+ 180	+ 300	+ 350	+ 800	+ 950
$ can.	6,6100	6,6150	+ 120	+ 165	+ 260	+ 315	+ 760	+ 880
Yen (100)	3,5320	3,5350	+ 150	+ 175	+ 320	+ 350	+ 950	+ 1020
DM	3,0410	3,0430	+ 140	+ 160	+ 290	+ 320	+ 870	+ 930
Florin	2,7160	2,7175	+ 125	+ 150	+ 260	+ 285	+ 760	+ 820
F.B. (100)	14,9775	14,9840	+ 120	+ 225	+ 200	+ 355	+ 525	+ 875
F.S.	3,7940	3,7970	+ 240	+ 270	+ 500	+ 540	+ 1480	+ 1570
L (1 000)	5,0200	5,0230	— 190	— 150	— 390	— 340	— 1350	— 1230
£	11,9650	11,9750	+ 280	+ 350	+ 560	+ 650	+ 1550	+ 1775

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/16	9 7/16	9 3/8	9 7/8	9 9/16	10	9 7/8	10 1/8
DM	5 9/16	5 15/16	6 1/16	6 7/16	6 1/16	6 7/16	6 1/16	6 7/16
Florin	5 7/8	6 1/8	6	6 1/4	6	6 1/4	6 3/8	6 9/16
F.B. (100)	10 1/8	10 5/8	10 1/4	11	10 3/4	11 1/4	11	11 1/2
F.S.	1	2	3 7/8	4 1/8	3 7/8	4 1/8	4	4 1/4
L (1 000)	15 1/2	16	15 1/2	16 1/2	16	17	17 1/4	18
£	8 7/8	9 1/8	8 7/8	9 1/8	9	9 1/4	9 5/16	9 11/16
F. franç.	12	12 1/2	12	12 1/2	12 1/4	12 3/4	13 3/4	14 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

Le Conseil d'État annule la convention entre les médecins et la Sécurité sociale

Le Conseil d'État annule, ce vendredi 2 décembre, la convention nationale conclue en mai 1980 entre trois caisses de Sécurité sociale (salariés du « régime général », c'est-à-dire en gros du secteur privé, agriculteurs et non salariés) et les organisations syndicales de médecins. Cette convention approuvée par le gouvernement de l'époque régit les relations entre les médecins libéraux et la Sécurité sociale : elle fixe notamment les honoraires des praticiens et les modalités de remboursement des assurés sociaux. Elle devrait durer jusqu'à fin mai 1985.

Le Conseil d'État a fait droit à un recours déposé en 1980 contre cette convention par la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) alors en conflit avec la Sécurité sociale sur le montant des tarifs médicaux. Dans ce recours, la C.S.M.F. faisait valoir que la convention laissant aux médecins conventionnés bénéficiant d'« *honoraires libres* » la charge entière de leur « *couverture sociale* » (maladie et retraite) était illégale : une loi du 31 décembre 1970, incluse dans le code de la Sécurité sociale disposait en effet que les caisses de Sécurité sociale devaient participer au financement de cette « couverture ».

Le Conseil d'État a considéré que l'ensemble de la convention formant un ensemble « *indivisible* » devait être annulé.

Cette décision pose un double et épineux problème aux pouvoirs publics, aux caisses de Sécurité sociale et aux organisations de médecins – la C.S.M.F. ayant finalement approuvé, en 1981, la convention qui n'avait été à l'origine signée que par l'organisation rivale – et minoritaire –, la Fédération des médecins de France. D'une part, il faut rapidement prendre des mesures pour assurer une base juridique au remboursement des actes médicaux et aux tarifs appliqués par les praticiens. D'autre part, il faut résoudre l'imbroglio juridico-financier – et même politique – de la couverture sociale des praticiens conventionnés bénéficiant d'honoraires libres, – ceux qui relèvent de ce que l'on appelle le « *deuxième secteur* ».

Contrairement aux précédentes, la convention de 1980 avait en effet laissé à certains médecins conventionnés la possibilité de fixer librement leurs honoraires, tout en assurant à leurs patients un remboursement « *normal* ». En échange, elle demandait à ces praticiens de payer la totalité de leurs charges sociales, alors que pour les autres médecins conventionnés, dont les honoraires sont fixés par la convention, les caisses de Sécurité sociale prenaient à leur compte les deux tiers du montant des cotisations (l'équivalent de la part patronale pour les salariés). N'étant pas soumis aux mêmes contraintes tarifaires que les praticiens conventionnés « *ordinaires* », les médecins du deuxième secteur ne pouvaient, estimait-on, bénéficier de la même aide.

Des cotisations jugées excessives

L'annulation de la convention rejoint, involontairement, les revendications de nombreux médecins du deuxième secteur. En 1982, en effet, plusieurs centaines d'entre eux, trouvant excessive la cotisation exigée (1) ont déposé, individuellement ou à plusieurs, des recours devant les juridictions civiles (tribunaux d'instance) : certains sont actuellement arrivés jusqu'à la Cour de cassation.

Un compromis avait été envisagé par les caisses de Sécurité sociale en décembre 1982 : il consistait à offrir aux médecins qui le souhaiteraient la possibilité de bénéficier individuellement du même système de couverture sociale que les non-conventionnés – couverture plus limitée, mais cotisations plus faibles. Mais le ministère des affaires sociales avait refusé la proposition, estimant qu'elle modifiait l'équilibre du système.

Aujourd'hui, un retour pur et simple au système de 1970 paraît exclu en raison de son coût (2). Mais l'établissement d'une nouvelle convention n'est pas possible rapidement. La procédure, lourde, peut difficilement commencer tant que le nouveau conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladdie des travailleurs salariés n'est pas constitué, donc avant le début de 1984. Surtout, il faudrait régler, dès maintenant, le problème du deuxième secteur dans son ensemble : la gauche, syndicale et politique, reste hostile au principe, même si elle accepte de jouer le jeu de la convention de 1980.

Plutôt que d'établir une nouvelle version de la convention de 1980, poiur être en accord avec la loi de 1970, le ministère des affaires sociales va donc vraisemblablement adopter la démarche inverse : préparer une modification de la loi de 1970, qui validerait *a posteriori* la convention et permettrait de la proroger jusqu'à son terme normal (1985). Ainsi, rien ne sera changé pour les assurés.

Cette solution, malgré les apparences, a une certaine logique : on ne peut pas faire en effet comme si la convention de 1980 n'était pas entrée dans les faits : c'est à partir de celle-ci qu'ont été définis et appliqués des tarifs médicaux, et que les malades ont été remboursés.

C'est une solution de ce genre qui avait été adoptée en 1975, lorsque la convention en vigueur avait été annulée sur le recours d'un médecin. Mais la couverture sociale des médecins du deuxième secteur pose le problème de la logique même du système conventionnel. Lorsque celui-ci avait été mis en place, en 1960, il était fondé sur un équilibre entre contraintes et avantages. La convention faisait intervenir la collectivité dans les relations entre le malade et le médecin. Les caisses de Sécurité sociale, fixant la rémunération des médecins, jouaient sur ce point le rôle de l'employeur : il était donc logique qu'elles prennent en charge la part correspondante des cotisations sociales.

Cet équilibre n'a pas été accepté par tous les médecins. Certains (notamment les généralistes qui avaient une clientèle modeste), avaient accepté en 1960 d'entrer dans le régime conventionnel : ils avaient compris qu'en remboursant aux malades la plus grande partie de leurs dépenses, la Sécurité sociale garantissait aux médecins un marché.

Mais d'autres souhaitaient un assouplissement du système, dissociant le remboursement des frais médicaux du tarif appliqué par le praticien : c'est ce que la Fédération des médecins de France obtint en 1980 avec l'institution du deuxième secteur. Jusque-là n'était prévue qu'une dérogation par le système du dépassement permanent accordé seulement sous certaines conditions par une commission *ad hoc*. La convention de 1980 a réintroduit la liberté dans la convention, et réunifié le système, élargissant ainsi la clientèle potentielle des médecins qui souhaitaient rester seuls maîtres de leurs tarifs.

Cette innovation ne répondait pas seulement aux vœux d'une partie des médecins ; elle présentait aussi certains avantages pour la Sécurité sociale et les pouvoirs publics : la liberté accordée à certains pouvait réduire la pression exercée sur les tarifs conventionnels. Elle faisait aussi office d'un «ticket modérateur à l'envers», en laissant au client la charge de toute la dépense au-dessus du tarif conventionnel...

GUY HERZLICH.

(1) Le taux de la cotisation avait été augmenté.

(2) Traiter les médecins du deuxième secteur comme les autres conventionnés coûterait pour la durée de la convention 600 millions de francs.

ÉNERGIE

● **Le secrétaire d'État à l'énergie :** *« E.D.F. doit savoir qu'elle n'est pas seule au monde. »* Électricité de France doit « *s'attendre à faire un effort en faveur des charbonnages, un effort financier* », déclare, dans une interview à *Enerpresse*, M. Jean Auroux, assurant vouloir faire en sorte que les rapports entre E.D.F et Charbonnages de France soient « *équilibrés* ». Reconnaissant que les résultats des charbonnages « *n'ont pas été à la hauteur de nos espoirs et de nos espérances* », le secrétaire d'État à l'énergie souligne que « *le monde du charbon est le plus aidé financièrement, le plus aidé par emploi* ». « *Est-il raisonnable*, interroge-t-il, *de dépenser 10 milliards de francs par an pour le charbon ? Je dis non.* »

LA POLITIQUE SALARIALE EN 1984

« La baisse du pouvoir d'achat n'est ni inéluctable ni nécessaire »

déclare M. Jacques Delors

« *Ce n'est pas par une brutale réduction du pouvoir d'achat que l'on combattra les causes profondes de l'inflation en France* », déclare M. Jacques Delors, dans une interview publiée par *le Nouvel Economiste* du 2 décembre. Pour le ministre de l'économie, « *aucun pays n'a pu amortir les deux chocs pétroliers en conciliant maintien de la croissance économique, progrès du pouvoir d'achat et stabilisation du chômage. Personne ne sait le faire. Il n'y a pas de dialogue possible avec les partenaires sociaux si ces données ne sont pas admises. A partir de là, l'objectif de notre politique économique est de proportionner l'effort demandé aux moyens de chacun et, dans toute la mesure du possible, de préserver le pouvoir d'achat avec une priorité pour les catégories sociales les plus défavorisées.* »

M. Delors estime que, pour 1983, « *il est encore trop tôt pour dire si le pouvoir d'achat baissera et de combien. Pour la suite, la baisse du pouvoir d'achat n'est pas inéluctable. Elle n'est ni inéluctable ni nécessaire* ». Il ajoute qu'il pourra atteindre ses objectifs sans baisse du pouvoir d'achat aux conditions suivantes : « *Réduction des évolutions nominales de salaires, de ce point de vue, les résultats sont positifs, puisque les hausses en valeur nominale sont actuellement les plus faibles depuis dix ans) ; gel des cotisations sociales ; diminution du loyer de l'argent ; multiplication des prêts à taux bonifiés, ce qui se fait sur une large échelle.* »

Pour le ministre de l'économie, le C.N.P.F., en faisant sa recommandation salariale, « *a pris ses responsabilités. Je n'ai pas de jugement de valeur à porter sur sa décision. Mais le fait qu'il « n'ouvre pas le parapluie » est en soi un événement, car c'est la première fois depuis longtemps* ». Interrogé sur une éventuelle directive salariale du premier ministre, M. Delors réond : « *Je préférerais qu'il n'y en ait pas, qu'on en revienne à l'esprit de la politique contractuelle. Les patrons d'entreprises nationalisées doivent également prendre leurs responsabilités.* »

Il préconise une distinction entre trois parties dans le salaire : « *le salaire parité, c'est la part du gâteau qui doit revenir à tout salarié quel que soit son secteur* » ; le « *salaire spécificité* », qui « *doit être fonction des performances de l'entreprise* » ; le « *salaire promotion* », qui « *permet de récompenser individuellement les salariés qui ont fait un effort particulier* ». « *Aujourd'hui*, dit-il, *c'est le paritarisme qui domine la face connue des pseudo-négociations salariales. Mais comme c'est vite intenable, la face cachée comprend de multiples avantages qui deviennent vite des avantages acquis.* »

M. Delors considère aussi, tout en se prononçant pour le maintien du pouvoir d'achat des bas salaires au-delà du SMIC, qu'« *on pourrait très bien avoir une excellente politique des bas salaires sans coup de pouce au SMIC si la négociation collective était suffisamment active* ». Sur la politique des prix, le ministre affirme que « *si nous aboutissons à 5 % de hausse des prix en 1984, l'ensemble des prix industriels sera libéré à la fin de l'année* ». Quant à M. Mauroy, il déclare dans une interview aux *Dernières nouvelles d'Alsace*, que, « *en matière de salaires comme de prix, il convient d'appliquer en 1984 la même règle qu'en 1983* »

هكذا من الأصل

CONJONCTURE

L'ART ET LA MANIÈRE DE CONTENIR LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

La Cacom au secours de l'État

Difficile de s'y retrouver dans le budget de l'Etat. Les membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui examinent le collectif de 1983, s'en aperçoivent une fois de plus.

Le collectif, c'est le budget rectifié pour tenir compte de l'évolution – souvent imprévue, quelquefois voulue – des dépenses et des recettes publiques. En clair, une remise à jour. Les dépenses de l'Etat se sont alourdies de 17,1 milliards de francs depuis le début de l'année, mais 20,4 milliards de francs de charges ont été annulés : 6 milliards de francs en mai dernier, 14,4 milliards de francs tout récemment. Economie nette : 3,3 milliards de francs.

Côté recettes, hélas ! pour le gouvernement, les pertes ont été importantes par rapport aux prévisions, à cause, notamment, de moindres rentrées sur l'impôt sur le revenu, sur l'impôt sur les sociétés surtout, sur les droits de mutation par décès un peu. Au total, 14,5 milliards de francs de moins-values. Du coup, le déficit budgétaire prévu à la fin de l'année dernière pour 1983 s'alourdit de 11,2 milliards de francs (14,5 – 3,3).

Reste, heureusement, un certain nombre de remboursements faits à l'Etat par la Sécurité sociale, la Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme (Cacom), E.D.F., le tout pour la somme de 10,6 milliards de francs. Finalement, l'impasse budgétaire ne s'accroît que de quelques centaines de millions de francs, et le gouvernement peut soumettre à l'Assemblée un collectif dans lequel le déficit est limité à 118,7 milliards de francs contre 117,8, comme prévu il y a un an.

Voilà pour la présentation. Force est pourtant de constater que tous ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose, ou plus exactement qu'ils recouvrent tant de choses – et des choses si disparates – que l'essentiel, la réalité, passe presque totalement inaperçue.

Le collectif de fin d'année annonce la suppression de 20,4 milliards de francs de dépenses. Peut-on dire que ce chiffre correspond complètement à des économies pour l'Etat ? Il existe en fait trois types d'annulations de dépenses fort différents dans leurs effets. Premier type d'économies : un simple jeu d'écriture fait passer des crédits prévus pour certaines catégories de personnels à d'autres catégories, par exemple, de titulaires de postes à des agents non titularisés. Le collectif 1983 est riche de ce genre de transferts. On annule ici, on ouvre là. Gain net : zéro.

Deuxième type d'économies : on supprime des dépenses inscrites à un ministère pour les affecter à d'autres dépenses engagées par le même ministère. C'est ce qu'on appelle le redéploiement. On est, dans ce cas, au-delà d'un simple jeu d'écriture, puisqu'il y a redistribution effective des cartes. Mais, en matière de charges pour l'Etat, le gain est encore nul.

Troisième type d'économies enfin : des crédits sont purement et simplement supprimés et dans ce cas – mais dans ce cas seulement – l'Etat s'allège réellement du poids de certaines dépenses.

Quoiqu'il ne soit pas facile d'isoler dans un budget les vraies économies des simples jeux d'écriture (le document budgétaire que vont examiner les députés ne comprend pas moins de vingt pages d'annulations de crédits), on peut dire que l'Etat a fait un peu moins d'une dizaine de milliards de francs d'économies : non remplacement de postes vacants, annulations de crédits d'équipement... Parallèlement, et pour les mêmes raisons, les dépenses nouvelles de l'Etat ne se sont pas réellement gonflées de 17,1 milliards de francs, comme indiqué dans le document, mais d'une dizaine de milliards de francs : aide sociale (2 milliards), dette publique (5,6 milliards), opérations au Tchad et au Liban (750 millions), crédits à la construction navale et aux équipements sanitaires et sociaux (1 milliard)...

Une vieille tentation

Autre exemple de la difficulté de lire un budget, Le collectif 1983 laisse pratiquement inchangé le montant du déficit budgétaire final. Cette prouesse – c'en est une si l'on tient compte des pertes de recettes fiscales qui atteindront cette année 13,4 milliards de francs – s'explique par le report sur le budget de 1984 de la rallonge de 2 ou 3 milliards de francs dont la sidérurgie a un besoin urgent. Elle s'explique aussi par un remboursement de 5 milliards de francs de la Cacom à l'Etat.

La Cacom fut créée à la fin de la IVe République – c'était en 1958 – à la demande du F.M.I. pour que soit mis fin au financement monétaire, donc inflationniste, de la construction. Cette Caisse, généreusement dotée par l'Etat, fut placée entre le Trésor et le Crédit foncier. Elle prêtait de l'argent à ce dernier à faible taux d'intérêt. Le Crédit foncier versait des intérêts à la Cacom.

Le système a fonctionné de la sorte pendant des années avec une Cacom riche de 10 milliards de francs. Les gouvernements en place eurent souvent la tentation de se servir de la Caisse quand le déficit budgétaire leur apparaissait excessif et menaçait leur image de sérieux aux yeux de l'opinion publique ou de l'opinion internationale. C'est ainsi qu'un remboursement de 2,5 milliards de francs fut inscrit dans le budget initial de 1981 par l'équipe de M. Raymond Barre. La somme ne fut pas débloquée par la gauche lors de son arrivée au pouvoir : c'est qu'un gros effort fut accompli cette année-là par le gouvernement Mauroy qui finança 40 000 PAP (prêts d'accession à la propriété) et fut bien content d'utiliser les services de ladite caisse.

Mais l'occasion se représenta peu après et, cette fois, la tentation fut trop forte : la loi de règlement pour le budget 1982 (le budget de l'année dernière dans sa forme définitive tous comptes apurés et juridiquement arrêtés) aura tiré 2,5 milliards de francs sur le capital de la Cacom. De même le collectif de 1983, dont l'examen est en cours, tire-t-il lui aussi 5 milliards de francs sur le capital de la même Caisse, qui se voit ainsi aux trois quarts vidée.

Une telle opération, aussi légale, aussi justifiée soit-elle, n'en illustre pas moins tout l'artifice qui préside aux présentations budgétaires. En l'occurrence le déficit de 1983 maintenu, contre toute réalité, à moins de 120 milliards de francs.

On aurait tort pourtant d'ironiser sur les efforts faits par le gouvernement pour rester en dessous d'un chiffre qui représente à peu près 3 % du produit intérieur brut du pays, seuil que M. François Mitterrand s'est engagé à ne pas dépasser comme preuve du sérieux de la France, de sa volonté de maîtriser *l'évolution des dépenses publiques.* L'annonce d'un déficit supérieur aurait probablement fait très mauvais effet sur les observateurs internationaux, sur les cambistes notamment, qui chaque jour, par téléphone interposé, font et défont allégrement la parité des monnaies.

La Cacom a donc tout sauvé. Mais, dépouillée, elle ne pourra plus rendre les services dont elle s'acquittait silencieusement depuis des années. On doit donc se demander si le Crédit foncier, qui ne va tout de même pas suspendre pour autant ses prêts au logement, ne devra pas désormais demander à l'Etat de bonifier lui-même les crédits que la grande banque consentira à la construction.

Et, comme les bonifications coûtent cher, des dépenses nouvelles apparaîtront au compte de l'Etat. Les 5 milliards de francs gagnés sur la Cacom risquent ainsi de réapparaître au fil des mois sous forme de charges nouvelles supportées par le Trésor.

La lecture du budget n'est pas toujours facile. Elle est souvent fort instructive...

ALAIN VERNHOLES.

Hausse des prix de détail en octobre : + 0,8 %

	Variation (en %) au cours			
	des 12 derniers mois (oct. 83/ oct. 82)	des 6 derniers mois (oct. 83/ avr. 83)	des 3 derniers mois (oct. 83/ juill. 83)	du dernier mois (oct. 83/ sept. 83)
● ENSEMBLE	+ 10,4	+ 4,3	+ 2,2	+ 0,8
● ALIMENTATION (y compris boissons)	+ 10,2	+ 5,1	+ 3,3	+ 1
Produits à base de céréales	+ 15,1	+ 4,7	+ 3,8	+ 0,4
Viandes de boucherie	+ 8,9	+ 5,2	+ 3	+ 1,2
Porc et charcuterie	+ 4,8	+ 3,5	+ 2,9	+ 0,6
Volailles, lapins, gibiers, produits à base de viande	+ 10,5	+ 4	+ 4,7	+ 2,3
Produits de la pêche	+ 11,1	+ 4,1	+ 2,1	+ 0,7
Laits, fromages	+ 8,9	+ 3,6	+ 1,7	+ 0,4
Œufs	+ 26,5	+21,8	+10	–
Corps gras et beurres	+ 9,4	+ 8,5	+ 6,1	+ 2,9
Légumes et fruits	+ 11,1	+ 9,2	+ 6,2	+ 1,8
Autres produits alimentaires	+ 9,4	+ 4,7	+ 2,4	+ 0,8
Boissons alcoolisées	+ 9,3	+ 2,4	+ 0,9	+ 0,2
Boissons non alcoolisées	+ 15,6	+ 4,7	+ 2,8	+ 1
● PRODUITS MANUFACTURÉS	+ 9,2	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,6
1) Habillement et textiles	+ 11,1	+ 5,2	+ 2,9	+ 1,5
Vêtements de dessus	+ 9,7	+ 4,1	+ 2,6	+ 1,4
Autres vêtements et accessoires	+ 12,3	+ 5,6	+ 3,1	+ 1,5
Articles chaussants	+ 10,7	+ 5,7	+ 3,1	+ 1,6
Autres articles textiles	+ 11,4	+ 5,3	+ 2,5	+ 1,1
2) Autres produits manufacturés	+ 8,9	+ 4,1	+ 1,5	+ 0,4
Meubles et tapis	+ 9,2	+ 3,8	+ 1,5	+ 0,4
Appareils ménagers électriques et à gaz	+ 8,7	+ 4,1	+ 2,3	+ 0,9
Autres articles d'équipement du ménage	+ 11,1	+ 5	+ 2,2	+ 0,8
Savons de ménage, produits détersifs et produits d'entretien	+ 8,9	+ 3,3	+ 1,3	+ 0,4
Articles de toilette et de soins	+ 6,4	+ 1,4	+ 1	+ 0,3
Véhicules	+ 9,9	+ 4,4	+ 0,4	+ 0,1
Papeterie, librairie, journaux	+ 11,1	+ 4,8	+ 1,5	+ 0,4
Photo, optique, électro-acoustique	+ 2,4	+ 1	+ 0,7	+ 0,2
Autres articles de loisir	+ 9,3	+ 4,2	+ 1,8	+ 0,8
Combustibles, énergie	+ 7,7	+ 4,7	+ 2	+ 0,6
Tabacs et produits manufacturés divers	+ 12,6	+ 5,5	+ 1,4	+ 0,5
● SERVICES	+ 12,3	+ 3,7	+ 1,9	+ 0,8
Services relatifs au logement	+ 12	+ 4,2	+ 2,2	+ 1,9
dont : loyers	+ 12,5	+ 4,1	+ 2,4	+ 2,4
Soins personnels, soins de l'habillement (1)	+ 12,9	+ 5,9	+ 2,6	+ 0,9
Services de santé	+ 13,2	+ 0,3	–	–
Transports publics	+ 12,1	+ 2,9	+ 2	+ 0,1
Services d'utilisation de véhicules privés (2)	+ 12,7	+ 3,1	+ 1,2	+ 0,3
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	+ 13	+ 4,8	+ 2,7	+ 0,9
Autres services (3)	+ 10	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,6

L'indice de l'INSEE, calculé sur une nouvelle base (100 en 1980), s'est inscrit à 142,4 en octobre, contre 141,3 en septembre.

(1) Le poste « soins personnels, soins d'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(2) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péage sur autoroutes, etc.

(3) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électro-acoustiques, tirage des films, redevance O.R.T.F., etc.

LE « COLLECTIF » BUDGÉTAIRE

La commission des finances de l'Assemblée nationale refuse d'augmenter la taxe sur l'électricité

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 1er décembre, le « collectif » budgétaire pour 1983 (*le Monde* du 30 novembre) sans lui apporter de modification sensible. Toutefois, sur la suggestion de M. Christian Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général du budget, la commission a refusé de faire payer aux ménages un allégement de charges que le gouvernement se propose d'accorder aux entreprises.

Le projet prévoit, en effet, une modification, à partir du 1er janvier 1985, du calcul de la taxe locale, que perçoivent les départements et les communes, sur la consommation d'électricité. Jusqu'à maintenant, cette taxe était assise sur 80 % de la consommation de courant de chaque usager pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques. Le gouvernement propose que cette taxe ne soit plus applicable qu'aux abonnements inférieurs à 36 kVA, ce qui reviendrait à exonérer tous les gros consommateurs, particulièrement les industriels, vis-à-vis desquels E.D.F. pourrait mener une politique commerciale plus dynamique. Cette disposition entraînant, en 1985, une diminution du rendement de la taxe de quelque 550 millions de francs, le gouvernement propose de relever de 80 % à 87 % la part de la consommation prise en compte pour ceux qui paieraient cette taxe.

Les commissaires, unanimes, ont refusé que cette faveur faite aux entreprises *soit payée par les ménages* ou par les collectivités locales, ce qui serait le cas s'il n'y avait pas compensation. Ils ont donc accepté le principe de la modification du mode de calcul, mais en conservant le taux de 80 % et, pour compenser le manque à gagner, ils proposent d'élever le seuil à 50 kVA, ce qui paraît difficilement acceptable pour le gouvernement, car les petites unités de production seraient ainsi assujetties à la taxe.

En outre, les deux milliards de francs qu'E.D.F. va rembourser par anticipation au F.D.E.S. vont servir à accorder à PUK une dotation en capital du même montant, grâce à laquelle l'entreprise nationale achètera une tranche de centrale nucléaire et pourra ainsi disposer de courant électrique à prix coûtant, faveur qu'E.D.F. ne pouvait lui accorder directement sans mettre à mal le libre jeu de la concurrence.

Th. B.

La loi bancaire en commission des finances

LE R.P.R. REFUSE L'ATTÉNUATION DES POUVOIRS DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

La commission des finances de l'Assemblée nationale a étudié, le mercredi 30 novembre, le projet de loi bancaire déjà voté par le Sénat (*le Monde* du 5 et daté 6-7 novembre). Les commissaires socialistes ont fait part de leur intention d'élargir lespouvoirs du Conseil national du crédit ; ceux du P.C. ont regretté que ce texte *« n'ait pas la portée attendue et qu'il ne réponde ni aux espoirs ni aux promesses »*. Contrairement à ce qui s'était passé au Palais du Luxembourg, l'U.D.F. s'est montrée *aussi critique que le R.P.R.*, le principal débat ayant porté sur le rôle du gouverneur de la Banque de France, l'opposition reprochant au gouvernement de diminuer ses pouvoirs au bénéfice de ceux de l'exécutif et particulièrement du directeur du Trésor.

Les commissaires R.P.R. ont même quitté la réunion de la commission pour manifester avec force leur opposition à la composition du comité de réglementation bancaire. Le projet initial laissait dans le flou la question de sa présidence en l'absence du ministre de l'économie et des finances. Le Sénat avait précisé que, dans ce cas, il serait présidé par le gouverneur de la Banque de France ; les *députés socialistes, eux,* souhaitent, comme l'avait annoncé M. Delors devant la Haute Assemblée, qu'il le soit par le directeur du Trésor. M. Michel Noir (R.P.R., Rhône) a jugé cela inacceptable, car portant *« atteinte à l'indépendance de la Banque de France dans un domaine essentiel »* ; pour lui, il s'agit d' *« un fait politique grave »*.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 24-11-1983
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	379 667
dont :	
Or	260 738
Disponibilités à vue à l'étranger	25 698
ECU	79 085
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 146
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	11 942
dont :	
Concours au Trésor public	5 760
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	208 183
dont :	
Effets escomptés	85 534
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	76 903
5) DIVERS	10 084
Total	686 781
PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	184 277
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	11 617
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	9 458
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	83 419
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution des réserves	29 857
5) ECU A LIVRER AU FECOM	78 476
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	306 114
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	2 563
8) DIVERS	10 854
Total	686 781

● **Le prix 1983 de la qualité de l'AFCIQ et « l'Usine Nouvelle ».** – Le prix Industrie et Qualité, décerné chaque année par l'Association française pour le contrôle industriel et la qualité et par le journal *l'Usine Nouvelle* a été attribué pour 1983 à la Société nouvelle de roulement (S.N.R.) et à la société Tuileries Marley Betopan.

La S.N.R., filiale de Renault, compte 4 300 salariés. C'est sa division d'Argonay, spécialisée dans les roulements aéronautiques, qui a été primée. Le marché stagnant des roulements provoque des restructurations dans ce secteur, chez S.K.F. en particulier. La S.N.R. de son côté est en négociation pour la reprise de Nadella (900 personnes). Les Tuileries Marley Betopan, fabricant de tuiles en béton, est une P.M.I. de 560 salariés.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CONJONCTURE

SELON LA RUE DE RIVOLI

Près de 52 milliards de francs auront été consacrés en 1983 au financement à long terme des entreprises françaises

En tenant compte des 3 milliards de francs qui ont constitué la dotation initiale du Fonds industriel de modernisation (FIM) créé en septembre dernier et *« aujourd'hui opérationnel »*, selon le ministère de l'économie et des finances et du budget, ce sont environ 52 milliards de francs qui auront été mis à la disposition des entreprises françaises en 1983 sous la forme de crédits à taux privilégiés, de fonds propres et de quasi-fonds propres.

La ventilation de ces prêts, selon la Rue de Rivoli, est la suivante :

● Le montant initial des **prêts à long terme bonifiés** (prêts spéciaux à l'investissement, prêts aidés aux entreprises, etc.), qui portait initialement sur 26 milliards de francs, a été porté à 29,5 milliards *« afin d'éviter que des entreprises ne puissent investir, faute de crédits »*. A la fin du mois de septembre, 20 700 entreprises avaient bénéficié de ces prêts mis à leur disposition par les établissements spécialisés, soit 79 % environ de l'enveloppe initiale de 26 milliards de francs, un pourcentage *« en nette progression par rapport à l'année précédente »*.

● *Les* **prêts bancaires à long terme à l'industrie** (P.B.I.), une nouvelle procédure mise en place cette année par les banques, a porté jusqu'à présent sur 2,6 milliards de francs, ce qui correspond à plus de 1 800 prêts, mais le ministère estime que *« l'importance des dossiers en cours d'instruction permet de penser que l'enveloppe de 8,5 milliards de francs sera pratiquement consommée en décembre »*.

● *Les* **prêts spéciaux de refinancement** (P.S.R.), créés dans le cadre du « moratoire », ont bénéficié depuis leur lancement, au début du deuxième trimestre de 1983, à plus de 1 200 entreprises endettées à taux fixe à plus de 12 %, soit un encours total de 1 milliard de francs. Il est précisé à ce sujet que le seuil minimal du taux d'endettement pris en considération pour bénéficier de ce type de prêt était dorénavant abaissé de 12 % à 11 %.

● **Les prêts participatifs simplifiés** (P.P.S.), qui ont concerné jusqu'à présent 3 900 entreprises pour un montant de 780 millions de francs, soit 78 % de l'enveloppe de 1 milliard de francs initialement prévue, verront leur dotation augmentée de 10 % pour assurer le *« succès de cette procédure »*.

En dressant cet inventaire des crédits à long terme, la Rue de Rivoli souligne que *« les moyens importants mis à la disposition des entreprises en 1983 sont largement utilisés, puisque 27 000 d'entre elles ont pu réaliser des programmes de développement grâce à ces procédures »*, répondant ainsi aux critiques que suscite périodiquement l'action de secteur bancaire à l'égard des firmes en mal de financement.

De fait, en 1983, les prêts à long terme accordés à l'industrie et les prêts participatifs ont, à eux seuls, pratiquement doublé d'une année sur l'autre. A titre d'exemple, ceux qui ont été consentis par le Crédit d'équipement des P.M.E. durant les neuf premiers mois ont représenté respectivement 8,4 milliards de francs (plus 83 %) et 2,3 milliards de francs (plus de 100 % d'augmentation).

Ces chiffres confirment les propos récemment tenus par M. Philippe Lagayette, lors du vingt-cinquième anniversaire du Crédit chimique. Le directeur de cabinet de M. Jacques Delors avait indiqué à cette occasion que le montant total des crédits privilégiés accordés aux entreprises privées en 1983, à des fins d'investissement, représenterait quelque 50 milliards de francs, au lieu des 45 milliards prévus en début d'année.

Cet effort consenti en faveur des firmes pose cependant problème. La part des prêts bonifiés par rapport à l'ensemble des crédits consacrés à l'investissement des entreprises avoisine à présent le taux de 50 %, alors qu'il n'était que de 41 % il y a tout juste deux ans. Pour profitables qu'elles soient aux sociétés dont elles contribuent à faire baisser les frais financiers, ces procédures constituent une charge de plus en plus lourde pour le Trésor. De plus, elles tendent à accroître la sélectivité du crédit, à tel point que près de 70 % de l'ensemble des prêts consentis à taux préférentiel sont distribués désormais par des établissements spécialisés (Crédit national, Crédit agricole, Crédit d'équipement aux P.M.E., Caisse des dépôts...).

Ce danger est clairement évoqué dans la deuxième loi définissant les moyens d'exécution du IXᵉ Plan qui vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale. L'accent est mis, dans ce texte, sur la nécessité *« de rénover les procédures de sélectivité existantes et de renforcer leur efficacité »* afin de *« diminuer le coût budgétaire global »*. Le rapport de la commission des finances soulignait de son côté les effets pervers d'un système dans lequel 44 % des crédits globaux à l'économie étaient accordés en 1981 à des taux préférentiels, avec des moyennes nettement supérieures en ce qui concerne l'équipement collectif (79 %), l'exportation (70 %) et les prêts au logement (65 %), pour ne citer que les principales enveloppes de crédits bonifiés.

SERGE MARTI.

LA CRÉATION DE FONDS SALARIAUX

Une idée « enterrée », ou « récupérée » ?

« Enterrée », l'idée des fonds salariaux ? Ou *« récupérée »* ? Cette double interrogation a dominé le débat, organisé le 28 novembre par l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) sur les fonds salariaux entre MM. Marc Blondel, secrétaire confédéral de F.O., Pierre Bonzon, président de l'Association pour l'actionnariat de responsabilité des salariés (APARS), et Jean Kaspar, secrétaire national de la C.F.D.T. M. Blondel, maintenant que le groupe de travail créé au sein de la commission nationale de la négociation collective a achevé ses travaux (*le Monde* du 17 novembre), ne versera pas une seule larme si le projet, cher à M. Delors et à la C.F.D.T. et *« sous-traité »* par M. Bérégovoy, est effectivement *« enterré »*.

Pour M. Blondel, une telle opposition est motivée tant par des raisons idéologiques que sociales et économiques. La solidarité ouvrière ? D'accord, mais *« est-ce qu'il appartient aux salariés d'aller au secours de l'entreprise »* ? Une aide à l'investissement ? *« Les entreprises ont déjà les moyens* [et les aides] *pour investir »* mais elles ne les utilisent pas. *« Le rôle du mouvement syndical*, a lancé M. Blondel, en désaccord total sur ce point avec M. Kaspar, *n'est pas de répartir la masse salariale »*.

Si un accord d'entreprise imposait aux salariés d'épargner une partie de leur salaire, *« ce serait la première fois qu'un texte conventionnel, au lieu d'amener des espaces de liberté, aurait pour résultat de fixer des contraintes »*. L'objectif de ces fonds, a-t-il ajouté, *« entre dans le cadre du plan d'austérité »* pour favoriser une baisse de la consommation. Leur négociation étant renvoyée aux entreprises et aux branches, M. Blondel pense qu'ils n'auront pas de succès. F.O. préfère jouer la carte d'une épargne plus attrayante, et individuelle, en soutenant, par exemple, les Codevi chers à M. Fabius.

M. Bonzon, président de l'APARS, qui regroupe une cinquantaine d'entreprises performantes dans leur branche, n'a pas caché qu'il voulait *« récupérer »* les fonds salariaux *« pour permettre l'acquisition par les salariés d'actions de leur entreprise »*. Une telle aspiration suppose, au préalable, que les pouvoirs publics autorisent *« les entreprises qui concluraient de tels fonds à constituer une provision pour développement industriel d'un montant égal aux sommes souscrites en actions de l'entreprise par les salariés »*.

Entre F.O., hostile à toute *« intégration »* dans l'entreprise, et la C.F.D.T., opposée à la *« cogestion »*, M. Bonzon a plaidé pour *« une prise de pouvoir des salariés par la participation au capital »*, les salariés devenant ainsi membres à part entière du *« parti d'entreprendre »*. Dans l'immédiat, pour M. Bonzon, la diminution de la provision pour l'investissement inscrite dans la loi de finances 1984 va pénaliser l'actionnariat. Et *« les fonds salariaux, s'ils existent, vont être créés dans le cadre d'entreprises en difficulté »*. A défaut de pouvoir *« récupérer »* les fonds, le président de l'APARS pense qu'ils seront enterrés : *« Si vous obtenez des fonds salariaux*, a-t-il lancé à M. Kaspar, *vous deviendrez l'infirmerie des mauvais dirigeants d'entreprise... »*

Face à ce double assaut, M. Kaspar a campé sur ses positions : *« Nous attendions autre chose des conclusions de la commission nationale de la négociation collective. Le ministre des affaires sociales n'a pas voulu se mouiller et choisir entre les positions des différentes organisations syndicales. Mais ce n'est pas un enterrement du projet. »* Affirmant que le syndicat devait être une *« force de transformation sociale, économique et culturelle »* et non un *« groupe de pression »*, M. Kaspar a souligné que *« la négociation dans l'entreprise devrait permettre de savoir à quel niveau on accepte qu'une partie du salaire différé soit épargnée »*, étant entendu que ces fonds seraient créés au niveau interprofessionnel d'un bassin d'emplois, d'une région, d'un regroupement d'entreprises.

Contrairement à F.O., la C.F.D.T. demande que le salaire épargné soit exonéré de charges sociales. Elle entend utiliser à fond les possibilités ouvertes par la commission : *« Là où il y aura accord collectif, le fonds s'imposera à tout le monde. Là où il n'y aura pas d'accord, nous demandons que les salariés puissent adhérer individuellement à un fonds salarial interprofessionnel. »* M. Kaspar garde espoir. Raisonnablement... quand même.

M. N.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

1er décembre

Repli

En raison de l'embouteillage causé par le renouvellement des ordres en début de mois, la séance de jeudi a débuté avec un quart d'heure de retard. Mieux orienté la veille, le marché s'est alourdi. Dès l'ouverture, Avions Marcel Dassault, première valeur cotée à la Corbeille, donnait le signal du repli. Bien d'autres allaient suivre l'exemple donné et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une baisse de 0,63 %.

Autour de la Corbeille, tout le monde s'attendait à ce retournement de tendance. A l'évidence, la Bourse ne peut pas toujours monter ou se maintenir au niveau de la deuxième marche gravie. La position de place acheteur à la fin de novembre, c'est-à-dire le volume des achats à découvert, s'est élevée à 778 millions de francs, augmentant de 55 % d'un mois à l'autre. Que des vents bénéficiaires se soient produits quand tous les indices sont pratiquement au plus haut de l'année ne saurait surprendre surtout après la baisse de Wall Street.

Ajoutons que, désormais, les SICAV et autres organismes de placement ont quatre mois pour replacer les capitaux collectés en décembre. Une désescalade des cours ne leur déplairait pas.

En dépit ou à cause de la cherté du dollar, les cours de la devise-titre ont reflué, et l'on a traité entre 10,56 F et 10,60 F contre 10,55 F-10,72 F la veille.

L'or est revenu à Londres en dessous de la barre des 400 dollars l'once, plus précisément à 398,50 dollars contre 405 dollars.

A Paris, le lingot a perdu 800 F à 105 200 F (après 104 800 F). A parité, le métal précieux a valu 399,03 dollars l'once ici (contre 401,96 dollars).

Nouvelle avance du napoléon à 659 F (+ 4 F). Les achats de Noël auraient-ils commencé ? Le volume des transactions est resté assez important : 25,81 millions de francs contre 27,09 millions de francs.

NEW-YORK

Irrégulier

La tendance a été à l'irrégularité jeudi à Wall Street, mais une irrégularité de compartimentage. Les valeurs d'entreprises vendant au détail, les minières, l'industrie papetière et les pharmaceutiques sont entrées dans le clan des baissiers. En revanche, les pétroles, les automobiles, le téléphone et les compagnies aériennes se sont rangés dans celui des haussiers. Finalement, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 275,10, soit à 0,91 point en dessous de son niveau précédent.

Le bilan de la séance a été relativement équilibré. Sur 1983 valeurs traitées, 836 ont baissé, 745 ont monté et 402 n'ont pas varié.

Une assez forte activité a continué de régner et 106,97 millions de titres ont changé de mains contre 120,13 millions la veille.

De l'avis des professionnels, le marché est entré dans une phase d'ajustements. La fin de l'année est proche désormais, et les ventes de caractère fiscal ont commencé, concernant les valeurs les plus en vue récemment.

L'action A.T.T., la «vieille», a figuré en tête des valeurs les plus traitées (2 846 900 titres). Elle a été suivie par la «jeune» avec 2 317 300 titres.

VALEURS	Cours du 30 nov.	Cours du 1er déc.
Alcoa	46 1/8	44 1/4
A.T.T.	64 1/8	64 3/4
Boeing	45 5/8	45 1/4
Chase Manhattan Bank	46 7/8	48 1/2
Du Pont de Nemours	54	52 7/8
Eastman Kodak	73 1/8	73 1/2
Exxon	37 3/4	38 1/8
Ford	61 5/8	62 7/8
General Electric	57	57 3/8
General Foods	52 3/8	52 5/8
General Motors	72 5/8	73
Goodyear	33 1/8	33 1/2
I.B.M.	118	118 3/4
I.T.T.	43 3/4	44 3/8
Mobil Oil	28 1/2	28 1/4
Pfizer	37 1/8	37 1/4
Schlumberger	47 7/8	47 1/4
Texaco	35 1/8	35 3/8
U.A.L. Inc.	33 5/8	34 7/8
Union Carbide	67	67 1/2
U.S. Steel	29 3/4	29 1/4
Westinghouse	54	54 1/8
Xerox Corp.	48 1/2	48 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DE MATERIEL ELECTRIQUE. – Cette filiale à 77 % de la Compagnie Lebon va faire son entrée sur le second marché de la Bourse de Paris, le 8 décembre 1983, où 80 000 de ses actions seront offertes au prix unitaire de 410 F par le biais d'une offre publique de vente.

Présidée par M. Bernard Clerc, la C.D.M.E., premier distributeur en France de matériel électrique, répartit son activité dans trois grands secteurs : le matériel électrique (81,4 % du chiffre d'affaires), l'électronique professionnelle et informatique (10,3 %) et la fourniture industrielle et de produits divers (8,3 %). La société, qui regroupe quarante-deux filiales commerciales dont cinq à l'étranger, compte à présent mille cinq cents fournisseurs et cent vingt mille clients. Elle détient environ 22 % du marché français en tant que distributeur-grossiste de matériel électrique.

Bien décidée à accentuer sa diversification, la Compagnie de distribution de matériel électrique a acquis 67 % du capital d'Alarme-Direlec, une société spécialisée dans les systèmes d'alarme, et 15 % de la société Direlec S.A., bien placée sur le marché de la distribution d'infrarouge. L'implantation à l'étranger est encore modeste mais la société a créé des antennes commerciales (Chypre, Arabie Saoudite, Singapour, Hongkong) et pris deux participations à l'étranger (Guillevin International au Canada et Seic à Singapour). L'activité à l'exportation n'a représenté que 70 millions de francs en 1983 sur un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 milliards de francs au 31 mars dernier et un bénéfice net (part du groupe) de 47,4 millions de francs. Les ventes pour 1984 devraient atteindre 4,4 milliards de francs.

BP. – Les résultats de la compagnie pétrolière britannique s'améliorent. Pour le troisième trimestre, un bénéfice net de 324 millions de livres accru de 52,1 % a été dégagé. Cette amélioration est imputable aux performances réalisées en mer du Nord, mais elle est due aussi à la filiale Standard Oil of Ohio. En outre, les pertes de la division chimie ont diminué de moitié (33 millions de livres contre 64 millions). Pour les neuf mois, le bénéfice net de BP atteint 617 millions de livres, augmentant de 32,9 % par rapport à ceux réalisés l'an dernier à pareille époque.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	30 nov.
Valeurs françaises	154,6
Valeurs étrangères	151,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	30 nov.	1er déc.
Indice général	149,4	148,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 2 déc. .... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	1er déc.	2 déc.
1 dollar (en yens)	232,60	232,65

BOURSE DE PARIS Comptant 1er DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	0 508
5 %	38 80	4 164
3 % amort. 45-54	....	1 008
Emp. 7 % 1973	9850	..
Emp. 8,80 % 77	112 10	4 640
9,80 % 78/93	88 70	3 829
8,80 % 78/86	90	8 559
10,80 % 79/94	91 10	2 626
13,25 % 80/90	99 65	6 589
13,80 % 80/87	101 55	1 772
13,80 % 81/99	100 80	12 136
16,75 % 81/87	110 20	3 798
16,20 % 82/90	110 15	14 336
16 % juin 82	109 75	7 694
E.D.F. 7,8 % 61	137 20	13 207
E.D.F. 14,5 % 80-92	101 25	6 868
Ch. France 3 %	144	..
CNB Bques janv. 82	101 70	5 856
CNB Paribas	101 70	5 856
CNB Suez	101 70	5 856
CNI janv. 82	101 70	5 856
B.S.N. 10,50% 77	2685	..
Carrefour 6,75% 75	320	32
Intertbail (obl. conv.)	233	23 500
Lafarge 6 % 72	328	31 800
Martell 8,75 % 77	1333	135
Michelin 5,50% 70	611	..
Moët-Hennes. 6%77	1565	..
Pétr. (Fse) 7,50% 79	205 60	20 610
Peugeot 6 % 70-75	347	..
Sanofi 10,25 % 77	651	..
SCREG 9,75 % 78	165 20	16 520
Télém. 7 % 74	167 50	16 500
Thom.-CSF 8,9% 77	250	24

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	46	....
A.G.F. (St Cent.)	359	360
A.G.P. Vie	3795	3850
Agr. Inc. Madag.	80	80
Alfred Herlicq	67 80	....
Allobroge	378	380
André Roudière	160	157
Applic. Hydraul.	325	327
Arbel	41	41
Artois	400	414
At. Ch. Loire	15 80	15 60
Ausseda-Rey	20 50	....
Bain C. Monaco	82	81
Banania	426	427
Banque Hypoth. Eur.	334	....
Blanzy-Ouest	264 10	274 60
B.N.P. Intercontin.	128	133 10
Bénédictine	1550	1500
Bon-Marché	85 10	88 50
Borie	295	297
Bras. Glac. Int.	674	690
Calif	363	350
Cambodge	185 10	190
C.A.M.E.	104	103
Campenon Bern.	194 50	194 70
Caout. Padang	232 20	....
Carbone-Lorraine	46	46
Carnaud S.A.	128	132
Caves Roquefort	820	840
C.E.G.Frig.	171	167 20
C.E.M.	29	28 50
Centen. Blanzy	860	870
Centrest (Ny)	100	103
Cerabati	51 50	51 20
C.F.F. Ferrailles	116 40	116
C.F.S.	600	....
C.G.I.B.	253 20	....
C.G.V.	109	108
Chambon (M.)	390	398
Chambourcy (M.)	1100	....
Champex (Ny)	101	103
Chim. Gde Paroisse	64 50	62
C.I. Maritime	350	361
Ciments Vicat	238	240
Citram (B)	120	120
Clause	411	402
Cl. MA (Fr.-Bail)	350	....
CMM-Mar Madag.	4 80	4 50
Cochery	48	....
Cofradel (Ly)	406	....
Cogifi	219	219
Comindus	603	603
Comiphos	155	155 10
Comp. Lyon-Alem.	189	189
Concorde (La)	254	254
C.M.P.	12	12 45
Conte S.A. (Li)	33 50	34 d
Crédit (C.F.B.)	192 30	....
Créd. Gén. Ind.	400	395
Cr. Universel (Cie)	442	460
Créditel	115 30	115 50
C. Sabl. Seine	115	....
Darblay S.A.	215 20	223 80
De Dietrich	310	308 10
Degremont	131	131
Delalande S.A.	294 50	280

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delmas-Vieljeux	510	501
Dév. Rég. P.d.C (Li)	111 60	111 50
Didot-Bottin	341	345
Dist. Indochine	310	300
Drag. Trav. Pub.	200	200
Duc-Lamothe	205	....
Dunlop	6 70	4 40 o
Eaux Bass. Vichy	955	985
Eaux Vittel	920	....
Ecco	2550	2550
Economats Centre	419 50	415
Electro-Banque	235	235
Electro-Financ.	500	514
Elf-Antargaz	148	162
E.L.M. Leblanc	550	560
Entrepôts Paris	267	....
Epargne (B)	1148	1150
Epargne de France	325	325
Epeda-BF	1335	1315
Escaut-Meuse	322	334 80
Eurocom	635	635
Europ. Accumul.	37 90	36 40
Eternit	245	242 50
Félix Potin	1115	1100
Ferm. Vichy (Ly)	156	156
Finalens	87 10	89 50
FIPP	96 70	96
Fnac	220	212
Focep (Chât. eau)	1227	1227
Foncière (Cie)	197 60	189 70
Fonc. Agache-W.	92	92 70
Fonc. Lyonnaise	1300	1300
Foncina	152	153
Forges Gueugnon	16 95	17 45
Forges Strasbourg	125 50	127
Foritier	1255	1245
Fougerolle	90	89
France I.A.R.D.	103	99
France (La)	540	....
Frankel	200 50	200 50
Fromageries Bel	845	840
From. Paul Renard	405	421
GAN	665	650
Gaumont	580	590
Gaz et Eaux	1245	1200
Gamrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	24 20	24 90
Gerland (Ly)	580	560
Gévelot	221 50	228
Gr. Fin. Constr.	176	180
Gds Moul. Corbeil	80 50	....
Gds Moul. Paris	265 20	276 80
Groupe Victoire	515	515
G. Transp. Ind.	128 10	133 30
Huard-U.C.F.	37 90	39
Hutchinson	29 50	29 10
Hydro-Energie	148 70	184 60 d
Hydroc. St-Denis	53 50	....
Immindo S.A.	207	207
Immivest	150 80	150 80
Immobail	290	290
Immobanque	478	490
Immob. Marseille	1940	1919
Immofice	371	379
Industrielle Cie	648	650
Invest. (Sté Cent.)	685	....
Jaeger	47	45
Lafitte-Bail	272 20	273
Lambert Frères	80	77 30
Lampes	109 90	106 50
La Brosse-Dupont	84	....
Lebon Cie	797	795
Lille-Bonnières	228 20	228 20
Locabail Immob.	513	515
Loca-Expansion	186 50	173
Locafinancière	233	239
Locatel	341	349
Lordex (Ny)	108	....
Louvre	380	380
Luchaire S.A.	234	234
Machines Bull	39	39 10
Magasins Uniprix	53	....
Magnant S.A.	45	43 20 o
Maritimes Part.	136 50	136 50
Marocaine Cie	45	....
Métal Déployé	280	276
M. H.	39	38
Mic	240	....
Mors	410	415
Nadella S.A.	130 10	134
Naval Worms	109 50	112
Navig. (Nat. de)	55 30	....
Nicolas	342	....
Nodet-Gougis	86	92 20
OPB Paribas	139 60	139
Optorg	116	115
Origny-Desvroise	124	123
Palais Nouveauté	294	300
Paris France	101	97
Paris-Orléans	149	149
Part. Fin. Gest. Im.	280 90	319 d
Pathé-Cinéma	284	281
Pathé-Marconi	148 70	....
Piles Wonder	132	132
Piper-Heidsieck	374 20	370
P.L.M.	98	98

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Porcher	162 50	163
Profils Tubes Est	5 45	....
Prouvost ex-Lain.R.	36	36
Providence S.A.	440	440
Publicis	1186	1139
Raff. Souf. R.	152 50	....
Ressorts Indust.	87	88
Révillon	440 20	430
Ricqlès-Zan	131 90	....
Ripolin	55	48 10 o
Rochefortaise S.A.	66	62 50
Rochette-Cenpa	13 30	13 70
Rosario (Fin.)	110	112
Rougier et Fils	56 30	55 30
Rousselot S.A.	350	336
Sécar	40	....
Sacilor	2 61	2 70
SAFAA	72	72
Safic-Alcan	206	207
SAFT	229	229
Saunier Duval	23 70	23
Saint-Raphaël	90	85 c
Salins du Midi	239	231 10
Santa-Fé	181	181
Satam	52 50	53 50
Savoisienne (M)	86	....
SCAC	200 50	192 50
Sellier-Leblanc	285	283
Senelle Maubeuge	145	145
S.E.P. (M)	81	....
Serv. Equip. Véh.	44 60	46 30
Sichi	36 80	37 80
Sicotel	262	252
Sintra-Alcatel	600	600
Sinvim	120	116 20
Siph (Plant. Hévéas)	182	182
SMAC Acieroïd	155 10	156 90
Sofal financière	337	336
Sofib	165 10	....
Soficomi	436	....
S.O.F.I.P. (M)	101	....
Sofragi	759	755
Sogepal	212	215
Soudure Autog.	75	....
S.P.E.G.	145	145
Speichim	170	172
S.P.I.	308 80	330 80 d
Spie Batignolles	136 20	136 10
Stemi	221	230
Synthelabo	316	316
Taittinger	730	759
Testut-Aequitas	125	125 10
Thann et Mulh.	44 50	44 50
Tissmétal	27 80	27
Tour Eiffel	308	315
Ufiner S.M.D.	189 80	185
Ugimo	197 50	198 20
Unibail	498	498 50
Unidel	112	107 50
U.A.P.	554	550
Union Brasseries	59 30	....
Union Habit.	251	250 50
Un. Imm. France	261	264 90
Un. Ind. Crédit	300	301
Usinor	1 10	1 13
U.T.A.	173	180
Vincey Bourget (Ny)	8 65	....
Virax	54 50	56 70
Waterman S.A.	260	268 80
Brass. du Maroc	120	....
Brass. Ouest-Afr.	22 85	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	295	....
Akzo	310	304
Alcan Alum.	420	....
Algemeine Bank	1299	1261
Am. Petrofina	543	....
Arbed	198	....
Asturienne Mines	106	....
Banco Central	85	85
Bco Pop Espanol	*79*	*79*
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	33000	33000
Barlow Rand	103	....
Blyvoor	150	146
Bowater	38	35 90
British Petroleum	64 15	62 10
Br. Lambert	400 20	432
Caland Holdings	101	105
Canadian-Pacific	438	428
Cockerill-Ougre	25 10	....
Cominco	477	....
Commerzbank	670	....
Courtaulds	17 25	....
Dart. and Kraft	746	736
De Beers (port.)	75 40	....
Dow Chemical	361	350
Dresdner Bank	680	680
Entrep. Bell Canada	298	288
Femmes d'Auj.	76 20	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Finextremer	237	....
Finsider	0 45	0 28 o
Gén. Belgique	330	321 50
Gevaert	460	....
Glaxo	126 50	128 90
Goodyear	357	....
Grace and Co	492	487 50
Grand Metropolitan	54 20	54 50
Gulf Oil Canada	145	145
Hartebeest	752	752
Honeywell Inc.	1510	1510
Hoogovens	124	....
I.C. Industries	483	485
Inc. Min. Chem	500	....
Johannesburg	1135	1140
Kubota	13 20	13
Latonia	255	255 30
Mannesmann	511	....
Marks-Spencer	35 90	35 95
Midland Bank Plc	65	65
Mineral-Ressourc.	103 80	108
Nat. Nederlanden	641	....
Noranda	220	220
Olivetti	20	....
Pakhoed Holding	184	180
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	415	405
Phoenix Assuranc.	63 60	....
Pirelli	9 80	8 80 o
Procter Gamble	635	639
Ricoh Cy Ltd	47 40	46 30
Rolinco	1100	1100
Robeco	1180	1165
Shell fr. (port.)	85	....
S.K.F. Aktiebolag	204 10	203
Sperry Rand	450	450
Steel Cy of Can.	255	....
Stilfontein	164	....
Sud. Allumettes	345 50	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tenneco	410	....
Thorn EMI	98 90	....
Thyssen c. 1 000	280	....
Toray indust. inc	18 90	18 80
Vieille Montagne	560	540
Wagons-Lits	345	337
West Rand	75	78

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1045	1050
Darsa	400 50	395
Dauphin O.T.A.	1200	1200
Far East Hotels	1 01	1
Merlin Immobilier	1890	1850
Métallurg. Minière	130	130 50
M.M.B	286	285
Novotel S.I.E.H.	1600	1620
Petit Bateau	396 10	395
Petroligaz	474	478
S.C.G.P.M.	200	200
Sodexho	2700	2700
Sofibus	217	217
Rodamco	465	464 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	5 10	....
Alser	168	....
Cellulose du Pin	28	28 10
C.G.Maritime	10	10
Coparex	480	480
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files.Fourmies	1 80	....
Imp. G.-Lang	1 70	....
La Mure	50	....
Pronuptia	130	....
Rorento N.V.	708	710
Sabl. Morillon Corv.	129	129 d
S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	135	....
Total C.F.N.	56 10	....
Ufinex	221 20	....

SICAV 1/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	218 53	208 62
Actions-Investiss.	271 93	259 60 ◆
Actions sélectives	321 72	307 13
Aedificandi	352 18	336 21
A.G.F. 5000	239 97	229 09
Agfimo	372 38	355 49
A.G.F. Interfonds	377 02	359 92
Altefi	231 19	220 71
A.L.T.O.	189 39	180 80
Amérique Gestion	521 08	497 46
Associc	21459 89	21459 89
Bourse-Investiss.	281 16	268 41
Capital Plus	1223 44	1223 44
C.I.P.	828 16	790 61
Convertimmo	291 44	278 22
Cortexa	1047 03	999 55
Credinter	400 25	382 10
Croiss. Immobil.	389 86	363 17
Démeter	58364 59	58196 99
Drouot-France	293 84	280 52
Drouot-Investiss.	727 59	694 99
Drouot-Sécurité	193 25	184 49
Energie	239 59	228 73
Epercourt Sicav	6111 69	6081 28
Epargne Associations	23619 39	23548 74
Epargne-Capital	5176 05	5124 80
Epargne-Croiss.	1365 08	1303 18
Epargne-Industr.	428 10	408 69
Epargne-Inter	683 53	662 53
Epargne-Oblig.	177 22	169 18
Epargne-Unie	879 68	839 77
Epargne-Valeur	343 74	328 15
Eurobilig	1078 10	1073 95
Eurosic	8843 37	8442 36
Euro-Croissance	403 92	385 60 ◆
Foncier Investiss.	641 25	612 18
France-Garantie	279 88	274 39
France-Investiss.	423 50	404 30
Fr.-Obl. (nouv.)	404 99	386 63
Francic	236 87	226 13
Fructidor	230 84	220 37
Fructifrance	420 54	401 47
Fructivar	58695 21	58548 84
Gestion Associations	110 84	108 14
Gestion Mobilière	568 89	543 09
Gest. Rendement	491 37	469 09
Gest. Sél. France	378 26	361 11
Haussmann Oblig.	1230 77	1174 95
Horizon	646 36	617 05
I.M.S.I.	368 77	352 05
Indo-Suez Valeurs	642 51	613 37
Ind. française	11440 33	11218 01
Interoblig.	10389 75	9918 62
Intersélect France	278 60	265 92
Intervaleurs Indust.	408 31	389 79
Invest. net	10269 89	10249 08
Invest. Obligataire	12380 13	12355 42
Invest. St-Honoré	687 64	656 46

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Laffitte-crt-terme	116939 92	116939 92
Laffitte-Expansion	641 31	612 23
Laffitte-France	194 68	185 83
Laffitte-Oblig.	140 51	134 14
Laffitte-Rend.	206 60	197 23
Laffitte-Tokyo	863 76	824 58
Lion-Associations	11025 18	11025 18
Livret portefeuille	492 76	470 42
Mondiale Investissem.	349 40	333 56
Monecic	54272 85	54272 85
Multi-Obligations	463 89	442 85
Natio.-Assoc.	22372 82	22328 16
Natio.-Epargne	12173 40	12052 87
Natio.-Inter.	938 28	895 73
Natio.-Placements	59836 74	59836 74
Natio.-Valeurs	498 61	476
Oblisem	164 47	157 01
Pacifique St-Honoré	410 58	391 96
Paribas Epargne	11770 69	11723 78
Paribas Gestion	547 04	522 23
Patrimoine-Retraite	1120 96	1098 98
Phenix Placements	235 68	234 51
Pierre Investiss.	420 96	401 89
Placement crt-terme	51701 09	51701 09
Province Investiss.	268 84	256 65
Rendem. St-Honoré	11749 62	11690 17
Sécur. Mobilière	405 12	386 75
Sélcourt terme	11779 60	11691 91 ◆
Sélec. Mobil. Div.	337 71	322 40 ◆
Sélection-Rendem.	172 45	164 63 ◆
Sélect. Val. Franç.	198 38	189 38 ◆
Sicav-Associations	1048 43	1046 34
S.F.I. fr. et étr.	455 85	435 27
Sicavimmo	473 73	452 25
Sicav 5000	208 60	199 14
Slivafrance	316 63	302 27
Slivam	318 63	304 18
Slivarente	195 75	186 87
Slivinter	358 84	342 57
S.I.-Est	983 80	939 19
S.I.G.	782 77	746 42
S.N.I.	1037 31	990 27
Sofinvest	443 44	423 33
Sogeparges	312 06	297 91
Sogevar	866 28	827
Sogeter	1131 90	1080 57
Soleil Investiss.	470 23	448 91
U.A.P. Investiss.	345 79	330 11
Uni-Associations	101 68	101 68
Unifrance	255 76	244 16
Unifoncier	678 53	647 76
Unigestion	650 18	620 70
Uni-Japon	1119 07	1068 32
Uni-Régions	1411 50	1347 49
Unirente	1769 93	1711 73
Univar	12956 46	12956 46
Valorem	393 83	375 97
Valorg	10875 22	10821 11
Valrex	118956 87	118838 03
Worms Investiss.	698 33	686 66

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1858	4,5 % 1973	1915	1919	1919	+ 0 20
3070	C.N.E. 3 %	3080	3090	3091	+ 0 35
220	Accor	215	216 60	215	....
830	Agence Havas	830	825	825	– 0 60
500	Air Liquide	512	511	510	– 0 39
400	Als. Superm.	415	415	415	....
71	A.L.S.P.I.	72 10	71 90	71 90	– 0 27
148	Alsthom-Atl.	146 90	144 50	143	– 2 65
790	Amrep	876	860	860	– 1 82
360	Applic. gaz	353	346	346	– 1 98
335	Arjom. Prioux	319 50	320 50	326	+ 2 03
1020	Aux. Entrepr.	1001	1008	1005	+ 0 39
395	Av. Dass.-Br.	435	421	421	– 3 21
220	Bail-Equipem.	282	279 90	279	– 1 06
560	Bail-Investiss.	619	615	614	– 0 80
355	Cie Bancaire	364	362	363	– 0 27
105	Bazar H.-V.	105	105 10	105 50	+ 0 47
270	Béghin-Say	271	274 90	274 90	+ 1 43
785	Bic	415	391	392	– 5 54
225	B.I.S.	238	235 50	234	– 1 68
1550	Biscuit (Géné.)	1551	1510	1510	– 2 64
1680	Bongrain S.A.	1620	1665	1665	+ 2 77
690	Bouygues	674	667	667	– 1 03
2690	B.S.N.-G.D.	2619	2591	2595	– 0 91
1300	Carrefour	1310	1305	1300	– 0 76
910	Casino	915	914	913	– 0 21
570	Cedis	542	535	535	– 1 29
260	Cetelem	250	251	251 50	+ 0 60
520	C.F.A.O.	522	509	512	– 1 91
70	C.F.D.E.	74 30	74 90	74 90	+ 0 80
7 20	Ch. France Dunk.	6 10	5 95	5 70	– 6 55
245	Charg. Réunis	243	242	240	– 1 23
23	Chiers-Châtill.	23 50	23 70	23 70	+ 0 85
188	Ciments franç.	188	185	186	– 0 53
1490	C.I.T. Alcatel	1471	1460	1460	– 0 74
720	Club Méditerr.	744	744	742	– 0 26
103	Codetel	112 60	112 60	112 90	+ 0 26
177	Cofimeg	190	192 60	192 50	+ 1 31
205	Coles	218	215	215	– 1 37
117	Compt. Entrepr.	119	119 10	118 70	– 0 25
280	Compt. Mod.	287	287	287 50	+ 0 18
580	Créd. Foncier	580	568	568	– 2 06
200	Crédit F. Imm.	212	208	208	– 1 88
400	Crédit Nat.	414	429	431	+ 4 10
43	Creusot-Loire	47 90	48	46 40	– 3 13
115	Crouzet	117 10	119 90	119 90	+ 2 38
460	C.S. Saupiquet	489	472	472	– 3 47
1150	Damart-Servip	1253	1280	1280	+ 2 15
685	Darty	710	700	700	– 1 40
540	Docks France	545	545	545	....
81	D.M.C.	83 50	88 20	88	+ 5 38
840	Dumez	835	828	826	– 1 07
510	Eaux (Gén.)	568	568	568	....
165	Elf-Aquitaine	173 50	170	171	– 1 44
158	– (certific.)	159 50	155 50	155 50	– 2 50
1900	Essilor	1927	1920	1920	– 0 36
385	Esso S.A.F.	429	431	441	+ 2 79
745	Euralianse	790	775	780	– 1 26

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
709	Euromarché	702	700	700	– 0 28
840	Europe n° 1	625	615	615	– 1 60
770	Facom	814	811	811	– 0 36
710	Fichet-Bauche	712	705	706	– 0 84
163	Finextel	177 10	179 90	179 50	+ 1 35
173	Fives-Lille	184	191	191	+ 3 80
33	Fonderie (Gén.)	33 50	33 30	33 30	– 0 59
85	Fraissinet	86 20	86	86	– 0 23
415	Francarep	425	415	416	– 2 35
145	Gal. Lafayette	152 50	149	149 50	– 1 96
920	Gén. Géophys.	930	919	919	– 1 18
280	GTM-Entrepose	279	280	280	+ 0 35
330	Guyenne-Gasc.	339	338	339	....
1280	Hachette	1391	1415	1405	+ 1
260	Hénin (La)	295 60	297	298	+ 0 81
57	Imétal	61 40	60	60 10	– 2 11
235	Imm. Plaine-M.	266	265	260	– 2 25
385	Ind. et Particip.	361	361	361	....
790	Inst. Mérieux	801	809	809	+ 0 99
....	Intertbail	372	374	374	+ 0 53
1190	Intertechnique	1205	1190	1190	– 1 24
138	J. Lefebvre	138	138	138	....
128	Jeumont Ind.	131	131	131	....
485	Lab. Bellon	472	470	470	– 0 42
265	Lafarge-Coppée	260 10	261 10	262	+ 0 73
1960	Legrand	2030	2000	2005	– 1 23
1260	Lesieur	1231	1230	1230	– 0 08
255	*Locafrance*	*280*	*278*	*279*	*– 0 36*
685	Locindus	679	680	680	+ 0 14
745	Lyonn. Eaux	775	769	769	– 0 77
320	Mais. Phénix	359 80	354	354	– 1 61
830	Majorette (Ly)	839	838	838	– 0 11
100	Manurhin	100	103	103	+ 3
71	Mar. Wendel	73	72 50	72 50	– 0 68
1380	Martell	1370	1360	1360	– 0 72
970	Merlin-Gerin	949	925	925	– 2 52
900	Matra	1095	1095	1098	+ 0 27
800	Michelin	789	777	782	– 0 88
1170	Midi (Cie)	1359	1362	1362	+ 0 22
156	Midland Bk S.A.	174	172	172	– 1 14
114	Mines Kali (Sté)	120 50	126	127	+ 5 38
41	M.M. Penarroya	45 50	45 50	45 50	....
1400	Moët-Hennessy	1305	1300	1300	– 0 38
480	Mot. Leroy-S.	494 50	492	492	– 0 50
97	Moulinex	103 10	104	103	– 0 09
540	Mumm	607	645	641	+ 5 60
210	Navig. Mixtes	212	206 10	206 10	– 2 78
9	Nobel-Bozel	10 05	9 45	9 75	– 2 98
46	Nord-Est	50 10	50	50	– 0 19
290	Nordon (Ny)	310	310	310	....
64	Nouvelles Gal.	72	71 90	71 60	– 0 55
680	Occident. (Gén.)	684	680	676	– 1 16
205	Olida-Caby	198	198	198	....
950	Omn. F. Paris	980	975	975	– 0 51
152	Opfi-Paribas	156 80	160	159	+ 1 40
2190	Oréal (L')	2201	2140	2168	– 1 85
56	Papet. Gascogne	57	59	59	+ 3 50
530	Paris-Réescomp	530	560	545	+ 2 83

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
180	Pechelbronn	195	194	194	– 0 51
420	Penhoet	479	485	489	+ 2 08
725	Pernod-Ricard	705	701	701	– 0 56
150	Pétroles (Fse)	156 70	154 20	154 20	– 1 59
37	– (certific.)	39	38	38 10	– 2 30
65	Pétroles B.P.	71 70	70	70 10	– 2 23
205	Peugeot S.A.	210 50	208 50	208 50	– 0 95
63	Poclain	60	60	59 95	– 0 08
310	Poliet	300 50	304	304	+ 1 16
124	Pompey	140	141	141	+ 0 71
325	P.M. Labinal	343	350	349 80	+ 1 98
1650	Presses Cité	1745	1715	1715	– 1 71
850	Prétabail Sic.	867	885	885	+ 2 07
255	Primagaz	263	263	262	– 0 38
128	Printemps	149 90	147	146	– 2 60
1170	Promodès	1210	1201	1201	– 0 74
415	Radiotechn.	411	411 50	411 50	+ 0 12
74	Raffin. (Fse)	78	79	78 80	+ 1 02
1040	Redoute (La)	1001	1026	1025	+ 2 39
655	Roussel-Uclaf	637	630	630	– 1 09
1125	Rue Impériale	1110	1144	1144	+ 3 06
168	Sade	168	168	168	....
1370	Sagem	1445	1425	1425	– 1 38
335	St-Louis B.	308	308	308	....
475	Sanofi	465	471	471	+ 1 29
320	S.A.T.	350	350	347	– 0 85
17 20	Saulnes	24 40	24 80	24 80	+ 1 63
86	Schneider	85 50	85 20	85 20	– 0 35
46	S.C.O.A.	45 20	45 20	45 20	....
151	S.C.R.E.G.	155 50	156 50	156	+ 0 32
385	Seb	417	410	412	– 1 19
240	Sefimeg	258	263	262 90	+ 1 86
820	S.F.I.M.	823	821	821	– 0 24
100	S.G.E.-S.B.	104	103 90	102 20	– 1 73
760	Sign. Ent. El.	830	820	820	– 1 20
510	Silic	490	500	499	+ 1 83
290	Simco	307	307 80	307 80	+ 0 26
129	Simnor	131	136	136	+ 3 81
1280	Skis Rossignol	1415	1360	1360	– 3 88
....	Sliminco	494	501	500	+ 1 21
465	Sogerap	473	475	476	+ 0 42
500	Sommer-Allib.	497	494	490	– 1 40
416	Source Perrier	412	412 50	412 50	+ 0 12
375	Talcs Luzenac	400	410	410	+ 2 50
1310	Tél. Elect.	1300	1290	1290	– 0 76
189	Thomson-C.S.F.	191	189	189 80	– 0 62
1640	T.R.T.	1970	1924	1941	– 1 47
225	U.F.B.	238	230	230	– 3 36
520	U.I.S.	525	530	531	+ 1 14
178	U.C.B.	195	195	195	....
300	Valéo	315	320	321	+ 1 90
65	Vallourec	72 10	72	72	– 0 13
1540	V. Clicquot-P.	1655	1710	1710	+ 3 32
1090	Viniprix	1040	1025	1025	– 1 44
880	Elf-Gabon	909	910	910	+ 0 11
265	Amax Inc.	275	270	273	– 0 72
377	Amer. Express	366	369 50	368	+ 0 54
665	Amer. Teleph.	675	673	682	+ 1 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
167	Anglo Amer. C.	183	180	180	– 1 63
1070	Amgold	1209	1179	1185	– 1 98
860	B. Ottomane	933	921	921	– 1 28
650	BASF (Akt)	687	678	686	– 0 14
650	Bayer	689	679	679	– 1 45
465	Buffelsfont.	550	547	547	– 0 54
36	Charter	33 40	35 10	35 10	+ 5 08
475	Chase Manh.	499	495	495	– 0 80
305	Cie Pétr. Imp.	321 50	323	323	+ 0 46
77	De Beers	83 80	83	87	+ 3 81
1220	Deutsche Bank	1276	1270	1270	– 0 47
125	Dome Mines	151 50	145 50	146 70 c	– 3 16
290	Driefontein Ctd	339	335 80	336	– 0 88
550	Du Pont-Nem.	574	575	575	+ 0 17
785	Eastman Kodak	787	778	778	– 1 14
141	East Rand	178	175	176	– 1 12
565	Ericsson	547	562	562	+ 2 74
395	Exxon Corp.	410	405	405	– 1 21
465	Ford Motors	440	441	441 c	+ 0 22
345	Free State	424	412	422	– 0 47
230	Gencor	254	250	250	– 1 57
300	Gén. Belgique	330	321 50	321 50	– 2 57
595	Gén. Electr.	616	610	608	– 1 29
810	Gen. Motors	788	770	775	– 1 64
71	Goldfields	81 30	81	80 80	– 0 61
182	Harmony	218	216	215	– 1 37
37	Hitachi	36	36	35 90	– 0 27
710	Hoechst Akt.	730	718	729	– 0 13
92	Imp. Chemical	97 50	98	98	+ 0 51
139	Inco. Limited	164	160 80	162 50 c	– 0 91
1310	IBM	1300	1285	1285	– 2 69

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
74	Ito-Yokado	78 70	78 20	78 20	– 0 63
470	ITT	473	473 60	473 50	+ 0 10
80	Matsushita	82 90	84	83 90	+ 1 20
1030	Merck	1072	1038	1038	– 3 17
930	Minnesota M.	920	923	923	+ 0 32
295	Mobil Corp.	315	309 50	310	– 1 58
21100	Nestlé	22500	22700	22700	+ 0 88
670	Norsk Hydro	695	688	689	– 0 86
1060	Petrofina	1085	1099	1100	+ 1 38
730	Philip Morris	759	745	746	– 1 71
147	Philips	156 90	153	153	– 1 88
385	Pres. Brand	445	433	435	– 2 24
415	Président Steyn	486 70	473 30	474	– 2 60
1160	Quilmès	1135	1150	1170	+ 3 08
1210	Randfontein	1395	1385	1370	– 1 79
460	Royal Dutch	471	465 10	465 10	– 1 25
86	Rio Tinto Zinc	94 90	92 50	92 70	– 2 31
310	St Helena Co	384 80	375 20	376 50	– 2 15
490	Schlumberger	520	505	505	– 2 88
84	Shell transp.	87 10	85 20	85 20	– 2 18
1480	Siemens A.G.	1530	1514	1516	– 0 91
150	Sony	146 90	147 50	147 50	+ 0 40
215	T.D.K.	223 80	221	224 40 c	+ 0 26
840	Unilever	890	892	892	+ 0 22
725	Unit. Techn.	772	780	778	+ 0 77
970	Vaal Reefs	1170	1130	1135	– 2 95
460	West Deep	542	534	536	– 1 10
425	West Hold.	482	476 10	479 50	– 0 51
495	Xerox Corp.	528	521	522	– 1 13
2 18	Zambia Corp.	2 38	2 36	2 41	+ 1 26

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 202	8 202	8 020	8 420
Allemagne (100 DM)	304 220	303 980	292	312
Belgique (100 F)	14 983	14 978	14 200	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	271 580	271 490	258	278
Danemark (100 krd)	84 200	84 160	79	87
Norvège (100 k)	109 570	109 520	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	12 008	11 991	11 600	12 400
Grèce (100 drachmes)	8 462	8 457	7 250	9 600
Italie (1 000 lires)	5 021	5 019	4 600	5 200
Suisse (100 fr.)	379 260	379 920	367	388
Suède (100 krs)	103 190	103 150	99	106
Autriche (100 sch)	43 165	43 160	42 100	44 100
Espagne (100 pes.)	5 289	5 281	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	*6 380*	*6 365*	*6 300*	*6 500*
Canada ($ can 1)	6 622	6 617	6 450	6 790
Japon (100 yens)	3 519	3 523	3 380	3 540

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/12
Or fin (kilo en barre)	106800	105000
Or fin (en lingot)	106000	105200
Pièce française (20 fr)	655	659
Pièce française (10 fr)	401	435
Pièce suisse (20 fr)	651	670
Pièce latine (20 fr)	618	620
Souverain	776	780
Pièce de 20 dollars	3980	4000
Pièce de 10 dollars	1820	1850
Pièce de 5 dollars	1020	1050
Pièce de 50 pesos	4130	4195
Pièce de 10 florins	645	646

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 2 décembre 1983 a été tiré à 490 033 exemplaires

« Le Monde de l'éducation » numéro 100

Le Monde de l'éducation publie ce mois-ci son centième numéro et fête son dixième anniversaire. Il revêt, pour la circonstance, des habits neufs et, pour marquer davantage encore sa jeunesse, il consacre son dossier principal aux bébés.

Cette nouvelle présentation et le sujet retenu illustrent bien la vocation de cette publication mensuelle, qui est de traiter en profondeur les problèmes de l'éducation, mais pas seulement à l'intention des enseignants : les parents, les enseignés, sont autant concernés. Ce qui se passe à l'école est indissociable de ce qui est vécu au foyer familial, et les réseaux qu'empruntent les messages éducatifs sont étroitement mêlés.

Aussi *le Monde de l'éducation* s'intéresse-t-il avec la même acuité au fonctionnement et à l'évolution des systèmes de formation, aux relations parents-enfants, aux résultats scolaires, à l'emploi des jeunes, aux modes de vie, au couple... Son audience progresse (de 71 900 en 1982 à 80 000 en 1983), car il est de plus en plus nécessaire de s'interroger sur l'éducation, le travail de réflexion, qu'elle suppose l'apprentissage des éducateurs. Presque tous ceux qui sont chargés d'éduquer éprouvent le besoin d'en savoir davantage et de confronter leurs expériences. Ils ne se contentent pas de répercuter le message reçu : les éduqués exigent plus.

Aux uns et aux autres, *le Monde de l'éducation* propose un instrument de connaissance et de réflexion, un lieu de débat. Il accepte lui-même d'être interpellé sans ménagement, comme le prouve son courrier. Bref, il est vivant !

A. L.

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX RAPATRIÉS DEMANDE A INFORMATISER CERTAINES LISTES DE FRANÇAIS MUSULMANS

Le secrétariat d'Etat chargé des rapatriés a envoyé, le 9 novembre, à la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) une demande d'autorisation pour informatiser diverses listes concernant des Français musulmans rapatriés. Les listes en question reprennent les noms et caractéristiques de ceux qui ont pris l'initiative de s'adresser à la Délégation nationale à l'action sociale, culturelle et éducative, pour divers services (formation, logement, secours, etc.).

Pour ce faire, depuis le printemps dernier, la Délégation nationale a envoyé à ses délégués régionaux des formulaires dit « *A* » et « *B* » à remplir pour chaque rapatrié français musulman se présentant à leurs bureaux. La fiche « *A* » comporte l'état civil, l'adresse, les noms et prénoms, dates de naissance des enfants. Elle contient aussi la date et l'objet de la demande faite par l'intéressé. La fiche « *B* » est identique à la première mais concerne les seuls enfants, et comporte le nom et le numéro du père.

Répondant à diverses rumeurs concernant le sens et la légalité de cette opération, le secrétariat d'Etat dément catégoriquement que l'informatisation de ces listes ait commencé. De même, dit-on, il ne s'agit, en aucun cas, de la constitution d'un fichier de la population française musulmane rapatriée.

La CNIL aura à apprécier les raisons et la finalité de l'opération pour prendre son avis dans un délai de deux mois.

En R.F.A.
Le Bundestag a voté à l'unanimité la levée de l'immunité parlementaire de M. Lambsdorff

De notre correspondant

Bonn. — Le Bundestag a voté à *l'unanimité ce vendredi matin* 2 décembre la levée de l'immunité parlementaire du ministre libéral de l'économie, le comte Otto Lambsdorff : le parquet de la capitale fédérale avait demandé mardi cette levée d'immunité pour pouvoir inculper M. Lambsdorff, qui aurait reçu du groupe industriel Flick une somme de 135 000 deutschemarks en échange d'un très important dégrèvement fiscal.

Dès qu'il aura été formellement inculpé, le ministre de l'économie, qui a vigoureusement rejeté les accusations portées contre lui, pourra prendre connaissance de l'acte d'accusation Par le plus grand des hasards, le Bundestag avait précisément à discuter, jeudi, en dernière lecture, du projet de réforme du financement des partis politiques, qui date d'avant les vacances. Il a été adopté à une large majorité. Seuls, les Verts ont voté contre. Peut-être l'attaqueront-ils devant le tribunal constitutionnel de Karlsruhe, qui a déjà toute une jurisprudence concernant les droits des partis politiques et leurs moyens d'existence.

La nouvelle loi entrera en vigueur le 1er janvier 1984, mais elle comporte une clause rétroactive. Jusqu'ici, l'Etat devait contribuer aux frais des campagnes électorales pour les partis ayant recueilli plus de 0,5 % des voix, à raison de *3,5 deutschemarks par votant*. Les députés ont décidé que les partis toucheraient 4,5 deutschemarks pour le scrutin du 6 mars dernier et qu'à l'avenir le calcul de l'allocation fédérale se ferait sur la base de 5 deutschemarks par votant. Il en coûtera quelque 200 millions de deutschemarks supplémentaires au budget de l'Etat. Par ailleurs, la nouvelle loi se propose de réglementer de manière plus rigoureuse les dons faits aux partis.

Dans certaines limites, les contributions versées aux partis pourront faire l'objet de déductions fiscales. Les partis s'attribuent en effet le titre d'« *organisations d'intérêt public* », ce qui les met sur le même pied que les associations à but philanthropique. Ils s'engagent en revanche à tenir une comptabilité « *transparente* » non seulement de ce qu'ils encaissent, mais aussi de ce qu'ils déboursent. Ils n'ont plus le droit de recourir à certaines libéralités de fondations privées, qui servaient souvent de relais à des sources plus occultes, ni aux dons provenant d'associations professionnelles. Cependant, les dispositions votées ne prévoient pas, semble-t-il, de sanctions très dissuasives — sinon la suppression des allocations de l'État.

ALAIN CLÉMENT.

Les vingt ans de la Maison de la radio

La Maison de la radio, cette grande bâtisse ronde en bordure de la Seine conçue par l'architecte Henry Bernard, aura vingt ans le 14 décembre prochain, date anniversaire de son inauguration en grande pompe par le général de Gaulle. En cet honneur, Radio-France, dont c'est le siège officiel depuis 1974, organise durant les fêtes de fin d'année de nombreuses manifestations.

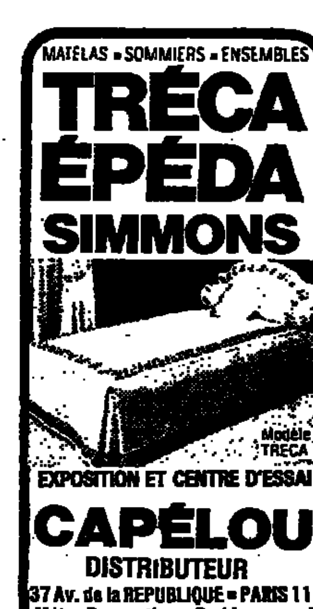
Une exposition d'abord — « *Vingt ans, soixante radios* » — retraçant notamment la genèse de cette réalisation étonnante : les projets élaborés depuis 1932, les vingt-six maquettes du concours d'architecture, les étapes de la construction qui dura neuf ans. Un spectacle audiovisuel aussi, présenté par Alain Decaux, qui évoquera, grâce à de nombreux documents, les moments forts de création et d'information radiophoniques de ces vingt dernières années.

Une opération « Portes ouvertes aux studios 104 et 105 » permettra aux visiteurs d'assister à l'enregistrement d'émissions sur les diverses stations de la société et aux répétitions de l'orchestre de Radio-France ; chacun pourra réentendre quelques documents rares, extraits d'émissions et de journaux parlés, tels l'annonce de l'assassinat du président Kennedy, le discours exclusivement radiodiffusé du général de Gaulle en mai 1968, le premier concert de bruits de Pierre Schaeffer... ou l'enregistrement de Boris Vian au Tabou.

Au cours de sept soirées exceptionnelles, l'Institut national de la communication audiovisuelle, dont les archives s'enrichissent chaque année de douze mille émissions, proposera une programmation thématique (les voix politiques, le théâtre, le cinéma vu par l'oreille...), tandis que les nouvelles technologies feront l'objet de démonstrations et d'expériences dans le hall de la Maison.

DOLLAR PLUS FERME 8,22 F

Le dollar s'est légèrement raffermi à la veille du week-end, son cours s'établissant à 2,7020 DM contre 2,6975 DM sur la place de Francfort et à 8,22 F contre 8,20 F sur celle de Paris. Après son fléchissement des jours derniers, dû à l'annonce d'un déficit commercial record aux Etats-Unis en octobre, la monnaie américaine se redresse lentement, et les opérateurs la voient s'orienter de nouveau à la hausse.






Sur le vif

Impudeur

Il y a des temps forts dans la vie d'une nation, des chocs dont les ondes viennent s'écraser le lendemain sur le zinc, à l'heure du petit crème et de la tartine beurrée, dans un bruissement d'émotion partagée. Ainsi, le mois dernier, la France s'est-elle réveillée toute frétillante ou tout offusquée. Elle avait entendu la veille, à la télé, un brave garagiste raconter, en présence de son épouse, qu'il était sujet à des éjaculations précoces. Elle n'en revenait pas, la France.

Elle en a pourtant entendu d'autres. Rappelez-vous, il y a quelques années, les conseils très concrets, très décontractés, donnés en fin de matinée et en début d'après-midi, par les postes périphériques, à des vieux marcheurs en panne de moteur ou à des prêtres défroqués amoureux de leur voisin de palier. Au début, sidérées, renversées, on se cramponnait à nos planches à repasser.

Et puis on s'est habitué. Les indices d'écoute se sont effondrés. Ça n'intéressait plus personne. L'autre jour encore je ne sais plus quelle radio libre, essayant de rameuter la clientèle, a ouvert sa ligne à ceux, à celles qui auraient des problèmes sexuels. Pas un seul appel. Nos problèmes, on les assume mieux à présent. Tel qu'on est, on se plaît. Jeudi soir — il n'était pas tard, 22 heures à peine — le téléphone de « *la Voix du lézard* » n'arrêtait pas de sonner. C'était un déferlement de petites annonces à la recherche de partenaires de tout poil et de plaisirs en tout genre décrits avec une tranquille impudeur.

Dans ce pays, sur les ondes, tout est permis. A l'antenne, rien. Les couples invités par A2 (« Psy-show ») à exposer leurs difficultés et à se dépêtrer, à s'empêtrer dans le jargon pseudo-médical à la mode, sont désormais priés de nous épargner les détails de leur vie intime. Une fois suffit. On ne recommencera plus, promis.

Au risque de vous agacer en citant en exemple l'étranger, je voudrais quand même signaler que les Anglais ont eu droit, il y a quatre ou cinq ans à de véritables cours d'éducation sexuelle. On y passait en revue, semaine après semaine, en termes précis, cliniques, les défaillances ou les errances les plus répandues.

Quant aux Italiens, ils n'ont qu'à toucher le bouton pour voir s'inscrire sur l'écran noir de leurs nuits blanches tous les exercices possibles et imaginables. La France serait-elle restée la fille aînée de l'Eglise ?

Claude SARRAUTE.

POUR ÉVITER UN DÉPOT DE BILAN
L'Etat accorde une aide de 720 millions aux chantiers navals de La Seyne

De notre correspondant.

Toulon. — La situation est tendue aux chantiers navals de La Seyne. Les pertes prévisibles pour les C.N.M. (Chantiers du Nord et de la Méditerranée) sont de 225 millions de francs pour 1983, et le 1er décembre, à l'issue de longues négociations, les pouvoirs publics ont évité *in extremis* un dépôt de bilan, moyennant une aide de 720 millions de francs versée au compte des C.N.M. En contrepartie, il a été demandé à la direction des Chantiers de mettre au point un « plan de redressement sévère ».

Pendant ce temps les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. maintiennent, depuis le 24 novembre, un piquet de grève pour empêcher les essais en mer du *Fairsky*. Ce paquebot de croisière construit aux chantiers de La Seyne est en quelque sorte une « garantie » pour les deux syndicats, qui veulent ainsi manifester leur désaccord avec un patronat qui, selon eux, « *sabote la Navale et attend toutes les solutions, aides et commandes, du gouvernement* ».

La direction des C.N.M. a riposté en citant, ce vendredi, en référé au tribunal de grande instance, onze membres de la C.G.T. et un de la C.F.D.T. à qui elle réclame 1,2 million par jour pour retenue du *Fairsky*. Selon la direction des C.N.M., cette immobilisation coûterait 2,5 millions de francs par jour.

Le 7 décembre, une manifestation organisée par les syndicats doit avoir lieu à La Seyne.

JOSÉ LENZINI.

• *Mort de Richard Llewellyn, l'auteur de « Qu'elle était verte ma vallée ».*

Richard Llewellyn était le pseudonyme de Richard Daffyd Vivian Llewellyn Lloyd, né en 1907. Ses autres livres n'eurent jamais le retentissement de *Qu'elle était verte ma vallée*, qui est toujours disponible en traduction française, à la fois en édition de poche (L.G.F.) et en édition pour la jeunesse (G.P. Rouge et or). On avait publié en France les suites que Richard Llewelyn avaient écrites à son maître livre : *La montagne qui chante* (paru en anglais en 1963 ; en français chez Didier, en 1965) et *Elle est redevenue verte ma vallée*, son dernier livre (écrit en 1975. Ed. Belfond, 1977).



